

OPmobility SE
(Anciennement Compagnie Plastic Omnium SE)
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OPmobility SE **(Anciennement Compagnie Plastic Omnium SE)**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société OPmobility SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OPmobility SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Note « Principes et méthodes comptables – Titres de participation et créances rattachées » et note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Les titres de participation figurent au bilan de votre société pour un montant net de 1 989 M€ M€ au 31 décembre 2024. ▶ Comme décrit dans la note « Principes et méthodes comptables – Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée en cas de baisse durable de la valeur d'utilité et lorsque celle-ci ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable. Votre société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement du management, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres, et une approche de la valeur d'entreprise basée sur des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux attendus sont déterminés sur un horizon de cinq ans sauf exception limitée lorsque la maturité du marché adressé ou la situation de la filiale justifie une durée plus longue. Les flux sont préparés par le management des filiales et validés par la direction de votre société (<i>Strat Plan</i>). La valeur terminale, calculée sur la base de la dernière année, prend en compte un taux de croissance perpétuel spécifique aux zones géographiques dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Des éléments qualitatifs représentatifs de la valeur stratégique de la participation peuvent aussi être pris en compte. ▶ Tel que décrit dans la note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les titres des filiales. ▶ L'évaluation des titres de participation est considérée comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des titres de participation au bilan et en raison des jugements devant être émis par la direction, notamment pour estimer les perspectives de rentabilité des filiales.
Notre réponse	Nos travaux ont notamment consisté à : ▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par votre société pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation ; ▶ comparer la valeur nette comptable des titres de participation avec la quote-part de la situation nette des filiales ; ▶ pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- ▶ apprécier la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, en particulier dans le contexte macro-économique actuel et de ses impacts sur les perspectives de rentabilité des filiales de votre société ;
- ▶ comparer les taux d'actualisation et de croissance à long terme utilisés à des données externes de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- ▶ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OPmobility SE par votre assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2001.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

David CLAIROTTE

 *May KASSIS-MORIN*

David Clairotte

May Kassis-Morin

OPMOBILITY SE
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

1 Bilan

Actif

		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		Amortissements et provisions			
En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes		Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	1	993	977	16	18
Immobilisations corporelles	2	3 762	963	2 799	2 875
Immobilisations financières	3	3 494 660	266 073	3 228 587	2 330 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 499 415	268 013	3 231 402	2 333 335
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés	4	323	0	323	148
Créances clients	4	10 847	0	10 847	9 999
Autres créances	4	491 771	1 348	490 423	1 203 351
Valeurs mobilières de placement	5	38 696	0	38 696	35 224
Disponibilités	5	244 703	0	244 703	122 113
Charges constatées d'avance	6	4 338	0	4 338	3 992
TOTAL ACTIF CIRCULANT		790 678	1 348	789 330	1 374 827
Frais émission d'emprunts à étaler	6	4 792	0	4 792	2 289
Primes remboursement des obligations	6	2 508	0	2 508	625
Écarts de conversion actif	6	435	0	435	413
TOTAL		4 297 828	269 361	4 028 467	3 711 489

La trésorerie nette de OPmobility SE s'élève à +78,8 millions d'euros en 2024, contre + 242,2 millions d'euros en 2023.

Elle est constituée au 31 décembre 2024 : des disponibilités pour 283,3 millions d'euros, des prêts aux filiales et créances financières pour 1 634,8 millions d'euros, des instruments de trésorerie passif pour 12,1 millions d'euros, des emprunts obligataires pour 1 338,2 millions d'euros et des emprunts et dettes financières pour 489 millions d'euros.

Passif

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7	8 731	8 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	17 389	17 389
Autres réserves	7	1 598 527	1 473 903
RESULTAT DE L'EXERCICE		381 503	215 317
Provisions réglementées	7	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7	2 006 150	1 715 340
Provisions pour risques et charges	8	8 647	7 182
DETTES			
Emprunts obligataires	9	1 338 244	1 207 230
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	0	0
Emprunts et dettes financières divers	9	508 207	629 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	9 099	10 222
Dettes fiscales et sociales	9	4 938	7 779
Autres dettes	9	44 404	38 916
Produits constatés d'avance	9	108 752	95 610
TOTAL DES DETTES	9	2 013 644	1 988 962
Comptes de régularisation passif		26	5
TOTAL		4 028 467	3 711 489

2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	1 364	132
Reprises sur provisions et transfert de charges		2 132	1 331
Autres produits d'exploitation	10	34 675	34 667
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		38 171	36 130
Achats et charges externes	11	(37 057)	(36 383)
Impôts et taxes		(481)	(397)
Charges de personnel	12	(1 330)	(1 610)
Dotations aux amortissements et provisions	13	(2 629)	(2 938)
Autres charges		(1 326)	(1 523)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(42 823)	(42 851)
RESULTAT EXPLOITATION		(4 652)	(6 721)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14	699 281	315 661
TOTAL CHARGES FINANCIERES	14	(308 813)	(91 953)
RESULTAT FINANCIER	14	390 468	223 708
RESULTAT COURANT		385 816	216 987
Résultat exceptionnel	15	(924)	(666)
RESULTAT AVANT IMPOTS		384 892	216 321
Impôts sur les bénéfices	16	(3 389)	(1 004)
RESULTAT NET		381 503	215 317

3 Annexe aux comptes sociaux

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 4 028 467 millions d'euros et le résultat est de 381 503 millions d'euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société, devenant OPmobility SE à compter du 24 avril 2024.

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.
- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.
OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la souscription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.
- OPmobility SE a souscrit à une augmentations de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.
Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.
- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.
- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.
Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024, le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.
- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Principes et méthodes comptables

OPmobility SE a établi ses comptes conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018). Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2024 sont identiques à ceux de l'exercice 2023.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- installations générales et agencements : 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participations sont constitués des investissements qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable. Ils sont destinés à être conservés durablement et à contribuer à l'activité de la société détentrice.

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement du management, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres et une approche de la valeur d'entreprise basée sur des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux sont issus des plans à cinq ans préparés par le management des filiales et validés par la Direction (Strat Plan). Par dérogation et dans des cas limités, une durée plus longue peut être utilisée notamment lorsque la maturité du marché adressé le justifie ou suite à des opérations d'acquisitions. La valeur terminale, calculée sur la base de la dernière année, prend en compte un taux de croissance perpétuel spécifique aux zones géographiques dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Des éléments qualitatifs représentatifs de la valeur stratégique de la participation peuvent aussi être pris en compte.

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances rattachées sont dépréciées par voie de provision en tenant compte de la situation d'ensemble et de la probabilité de non-recouvrement.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des titres que la Société a l'intention de conserver durablement, sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

La valeur brute des autres titres immobilisés correspond au coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres en voie d'annulation affectées à une future réduction de capital ou acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont comptabilisées en titres immobilisés ;
- les actions propres rachetées en vue d'être attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan de *stock-options* ou d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'inventaire, à l'exception des actions propres en voie d'annulation. Pour les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties. Pour les actions propres affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés, une provision pour charges est comptabilisée pour la totalité de la valeur des actions propres affectées aux salariés et aux mandataires sociaux de OPmobility SE et de ses filiales.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées par catégorie de titres (titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité, actions propres destinées à attribution non affectées, autres valeurs mobilières de placement), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature.

Pour les valeurs mobilières représentatives de titres cotés, la dépréciation comptabilisée a pour objet de ramener leur valeur nette comptable au cours de Bourse à la clôture.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Opérations en devises

À la clôture, les éléments monétaires en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan, sauf en cas de couverture, où les effets de la revalorisation sont matérialisés en résultat financier et sont compensés par les impacts constatés sur l'instrument de couverture. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- en cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations libellées dans une même devise dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains sur la base d'une position globale de change.

Les comptes bancaires en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat financier.

Instruments financiers et instruments de couverture

La Société est amenée à utiliser des dérivés de change et de taux pour couvrir les risques de change sur les prêts accordés aux sociétés du Groupe et les risques de taux sur les emprunts à taux variable. Les pertes et gains de change et sur taux réalisés liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat financier de façon symétrique aux éléments couverts.

Les gains/pertes de changes et de taux latents sont inscrits en comptes d'actif et passif financier par contrepartie du compte de résultat, afin de matérialiser au bilan l'effet de symétrie avec les éléments monétaires en devises couverts.

Le report ou déport des contrats de change et de taux à terme est étalé dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission et éventuelles primes de remboursement encourus lors de la mise en place de financements sont portés à l'actif et font l'objet d'un étalement selon la méthode des intérêts composés, sur la durée du financement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales françaises.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale à hauteur du montant dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la société tête de groupe.

L'économie d'impôt dont bénéficie OPmobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises est neutralisée dans le compte « Produits constatés d'avance » présenté au passif. En effet, conformément à la convention d'intégration fiscale, en cas de retour au bénéfice des filiales opérationnelles françaises, OPmobility SE supportera une charge d'impôt.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices). Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

Notes sur le bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Concessions, brevets, marques	993	-	-	993
TOTAL VALEURS BRUTES	993	-	-	993
Amortissements cumulés	(975)	(2)	-	(977)
TOTAL VALEURS NETTES	18	(2)	0	16

Note 2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Terrains	13	-	-	13
Installations générales, agencements	127	-	-	127
Matériel et mobilier de bureau	3 620	2	-	3 622
TOTAL VALEURS BRUTES	3 760	2	-	3 762
Amortissements cumulés	(885)	(78)	-	(963)
TOTAL VALEURS NETTES	2 875	(76)	-	2 799

Note 3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Titres de participation	1 575 205	902 200	226 450	2 250 955
Autres titres immobilisés	58 281	35 535	23 059	70 757
Prêts	739 484	1 291 419	858 787	1 172 116
Autres immobilisations financières	760	72	-	832
TOTAL VALEURS BRUTES	2 373 730	2 229 226	1 108 296	3 494 660
Provisions sur titres	(43 288)	(228 307)	5 522	(266 073)
TOTAL VALEURS NETTES	2 330 442	2 000 919	1 102 774	3 228 587

Les mouvements sur les titres de participations sont décrits dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Des tests de dépréciations ont été réalisés sur les titres de participations des filiales. Ces tests ont donné lieu à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale OPmobility Lighting Holding pour 190,1 millions d'euros représentant la totalité de la valeur brute des titres et une dotation aux provisions des titres de la filiale Plastic Omnium Shanghai pour 36 millions d'euros. Ces dépréciations résultent respectivement du décalage dans le retour au profit des filiales opérationnelles de OPmobility Lighting Holding et de la réduction de l'activité des filiales de Plastic Omnium Holding Shanghai.

Au 31 décembre 2024, les autres titres immobilisés comprennent essentiellement :

- 17,7 millions d'euros d'engagements dans le fonds professionnel de capital investissement Aster VI de la société Aster Capital Partners SAS, spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la mobilité ;
- 5 millions d'euros d'engagements dans le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain S.L.P (FAIM) ;
- 2,7 millions d'euros d'engagements dans le Fonds professionnel de capital investissement Fonds d'Avenir Automobile, orienté vers les équipementiers automobiles ;
- 21,2 millions d'euros correspondant à 51 716 actions dans le capital de la société anonyme VERKOR, société spécialisée dans le développement et la production de batteries de véhicules électriques suite à la conversion le 4 septembre 2023 des obligations convertibles en actions ;
- 3,1 millions d'euros correspondant à 346 377 actions propres affectées à l'animation du titre ;
- 7,2 millions d'euros correspondant à 524 055 actions propres en attente d'affectation future.

Les actions propres en attente d'affectation font l'objet d'une provision pour dépréciation de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- 13,9 millions d'euros correspondant à 1 500 000 actions propres en vue d'annulation suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter ces titres à la réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025.

Ces titres font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5,6 millions d'euros sur une valeur brute de 19,5 millions d'euros.

Les prêts concernent les financements à moyen et long terme accordés aux sociétés du groupe OPmobility. Ils s'élèvent à 1 171,9 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros présentent une échéance à moins d'un an. La variation de 432,6 millions d'euros par rapport au montant 31 décembre 2024 est due aux remboursements de prêts pour 858,8 millions d'euros, à la mise en place de nouveaux prêts pour 1 280,3 millions d'euros et la revalorisation en euros des prêts en devises pour 11,1 millions d'euros.

Filiales et participations	Devises	Capital en devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en devises	% quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Montant des cautions at avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en euros
1-Renseignements concernant les filiales (+ 50 % capital détenu)									
PLASTIC OMNIUM INC	USD	474,7	8,7	100 %	413,7	413,7		1,0	42,6
PLASTIC OMNIUM GmbH	EUR	39,9	854	100 %	914,2	914,2		35,4	0
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC	EUR	2	0	100 %	2	2		140,5	2,7
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC	EUR	0,2	3,6	100 %	0,5	0,5		0,3	16
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	EUR	5,8	72,6	100 %	280,5	280,5		8,5	118
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	EUR	119,8	24,7	100 %	315,5	315,5		5,6	95
PLASTIC OMNIUM RE AG	EUR	22,2	8,5	100 %	19,8	19,8		0	0,9
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4	EUR	0,6	(1)	100 %	10	0,7		0	0
SOFTWARE HOUSE SAS	EUR	0,1	(7,9)	100 %	0,1	0,1		4,7	0
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	EUR	190,1	(71,5)	100 %	190,1	0		22,4	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 8	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 10	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 11	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD	CNY	801	(214)	100 %	100	37	4,1	0,7	0
2-Renseignements concernant les filiales (entre 10 % et 50 % capital détenu)									
BPO AS	TRL	5	-	50 %	4,2	4,2		95,3	2,7
TOTAL					2 250,9	1 988,5	4,1	314,4	277,9

Note 4 Créances

En milliers d'euros

	31 décembre 2023	31 décembre 2024	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Avances et acomptes versés	148	323	323	-
Clients	9 999	10 847	10 847	-
Créances fiscales	18 499	13 803	6 665	7 138
Créances financières – Comptes courants	1 171 799	461 957	461 957	-
Autres créances	13 053	14 663	9 190	5 473
TOTAL VALEURS NETTES	1 213 498	501 593	488 982	12 611

La diminution des créances entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par la diminution de l'encours du compte courant vis-à-vis de la centrale de trésorerie du groupe Opmobility à hauteur de 709,8 millions d'euros en lien avec la mise en place de nouveaux prêts aux filiales.

Les créances clients auprès des sociétés du groupe Opmobility sont principalement constituées de facturation de garanties financières pour 4,3 millions d'euros et de royalties pour 1,6 millions d'euros. Les produits à recevoir des sociétés du groupe Opmobility s'élèvent à 4,8 millions d'euros, dont 4 millions d'euros au titre des redevances de marques, 0,2 million d'euros au titre de la refacturation de frais de protection de brevets et 0,6 million d'euros au titre de refacturation de coûts d'acquisition de titres aux holdings métiers du Groupe ayant acquis ces titres.

Les créances fiscales comprennent notamment :

- 7,2 millions d'euros de crédits impôt recherche des filiales intégrées fiscalement ;
- 3,8 millions d'euros de valeur nette au titre des retenues à la source à imputer sur l'impôt sur les sociétés de l'intégration fiscale ;
- 2,7 millions d'euros de TVA déductible.

Les autres créances comprennent notamment :

- les comptes courants fiscaux des filiales membres du groupe d'intégration fiscale, dont Opmobility SE est la société mère, pour un montant de 7,4 millions d'euros ;
- une créance sur les filiales de 7,3 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions de performance. En effet, les coûts associés aux plans du 23 avril 2021, du 17 février 2022, du 27 avril 2023, du 25 avril 2024 et du 22 juillet 2024 seront facturés par Opmobility SE aux filiales concernées par les salaires et les mandataires sociaux bénéficiaires des plans. Les actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour charges d'un égal montant.

Note 5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En milliers d'euros	31 décembre 2023	+	-	31 décembre 2024
Valeurs mobilières de placement	16 865	-	9 211	7 654
Autres valeurs mobilières de placement	19 976	115 419	104 353	31 042
Comptes bancaires	122 113	122 590	-	244 703
TOTAL VALEURS BRUTES	158 954	238 009	113 564	283 399
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(1 617)	-	1 617	0
TOTAL VALEURS NETTES	157 337	238 009	111 947	283 399

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend 387 483 actions propres affectées aux plans d'Attribution Gratuite d'Actions de performance (plan AGA) pour une valeur brute de 7,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les actions propres sont réparties ainsi par plan d' Attribution Gratuite d' Actions :

	Nombre d'actions affectées au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2024 (en milliers d'euros)
Plan AGA 2021		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2021	45 947	1 170
Plan AGA 2022		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2022	95 602	1 777
Plan AGA 2023		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2023	92 025	1 563
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2024	153 909	3 143
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 22 juillet 2024	0	0
TOTAL	387 483	7 654

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux salariés et mandataires sociaux bénéficiaires du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé de procéder le 25 avril 2024 à une attribution gratuite de 153 909 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE et aux salariés du groupe. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé de procéder le 22 juillet 2024 à une attribution gratuite de 26 910 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Au 31 décembre 2024, les 278 277 actions propres affectées au plan d'options d'achat d'actions de 2017 ne peuvent plus être acquises par les bénéficiaires, l'exercice des options d'achat d'actions correspondantes ayant expiré le 11 mars 2024.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions gratuites restantes à attribuer après abandons s'établit ainsi par plan :

Au titre de l'année	2021	2022
	Plan du 23 avril 2021	Plan du 21 avril 2022
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018	21/04/2021
Date du CA de décision	17/02/2021	17/02/2022
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	28	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2025	Après l'Assemblée Générale 2025
	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Début de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Fin de la période de conservation	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2022, 2023, 2024
Conditions associées		
Nombre d'actions de performance attribuées	45 947	95 602
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	45 947	95 602

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2023	2024
	Plan du 27 avril 2023	Plan du 25 avril 2024
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022	21/04/2022
Date du CA de décision	21/02/2023	21/02/2024
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	14	10
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2026	Après l'Assemblée Générale 2027
	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Début de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Fin de la période de conservation	20 % en fonction du taux de Retour sur Capitaux Employés sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction de l'objectif de performance boursière sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de CO2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
	20 % en fonction du taux de féminisation et de l'atteinte de neutralité carbone en 2025	
Conditions associées		
Nombre d'actions de performance attribuées	92 025	153 909
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	92 025	153 909

Au titre de l'année

2024

	Plan du 22 juillet 2024
Date de l'AG d'autorisation	24/04/2024
Date du CA de décision	22/07/2024
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	7,5
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social
	25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2024, 2025, 2026
	25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026
	25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026
	25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de CO2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
Conditions associées	
Nombre d'actions de performance attribuées	26 910
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	0
Droits attribués au 31/12/2024	0
Solde des droits au 31/12/2024	26 910

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Note 6 Charges constatées d'avance et comptes de régularisation

En milliers d'euros	2024	2023
Charges constatées d'avance	4 338	3 992
Frais d'émission d'emprunt à étaler	4 792	2 289
Primes de remboursement des obligations	2 508	625
Écart de conversion actif	435	413
TOTAL VALEURS NETTES	12 073	7 319

L'augmentation des frais d'émission d'emprunt à étaler et des primes de remboursement des obligations est due à l'émission obligataire de 500 millions le 13 mars 2024 et la réalisation d'un placement privé Schuldschein de 300 millions d'euros le 17 décembre 2024. (cf. Frais caractéristiques de l'exercice).

Note 7 Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Capital	8 731			8 731
Primes d'émission et d'apport	17 389			17 389
Écart de réévaluation	245			245
Réserve légale	1 501			1 501
Autres réserves	8 956			8 956
Report à nouveau	1 463 201	215 317	90 693	1 587 825
Résultat de l'exercice	215 317	381 503	215 317	381 503
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	1 715 340	596 820	306 010	2 006 150

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle s'élève à 2 757 915 et représente 1,9 % du capital de la Société.

La diminution du report à nouveau pour un montant de 90,7 millions d'euros correspond à la distribution de dividendes du 3 mai 2024 pour 56,2 millions d'euros et au versement d'un acompte sur dividendes le 29 juillet 2024 pour 34,5 millions d'euros .

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres sont les suivants :

En nombre d'actions	Nombre au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Attribution gratuite d'actions	Nombre au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	1 111 244	-	388 756	-	1 500 000
Actions propres à affecter	533 409	101 125		(110 479)		524 055
Actions propres affectées aux plans de <i>stock-options</i>	336 000	-	-	(336 000)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0			0		0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0			153 909		153 909
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	92 025	-	-	-	-	92 025
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	95 602	-	-	-	-	95 602
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	45 947	-	-	-	-	45 947
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	180 373	-	-	(96 186)	(84 187)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	322 974	1 555 848	(1 532 445)	-	-	346 377
TOTAL	1 606 330	2 768 217	(1 532 445)	0	(84 187)	2 757 915

En valeur <i>En milliers d'euros</i>	Valeur Brute au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Autres opérations	Valeur brute au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	10 000	-	9 545	(5 642)	13 903
Actions propres à affecter	7 961	926		(1 658)		7 229
Actions propres affectées aux plans de <i>stock-options</i>	9 518	-	-	(9 518)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0	-	-	-	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0	0	0	3 143	-	3 143
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	1 563	-	-	-	-	1 563
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	1 777	--	-	-	-	1 777
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	1 170	-	-	-	-	1 170
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	2 835	-	-	(1 512)	(1 323)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	3 765	16 720	(17 415)	-		3 070
TOTAL	28 589	27 646	(17 415)	0	(6 965)	31 855

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter 1 500 000 actions auto détenues à la future réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025, la valeur nette comptable de 13,9 millions d'euros au jour de la décision du reclassement constitue la nouvelle valeur brute des actions. En conséquence, La dépréciation constatée jusqu'au jour du reclassement pour 5,6 millions d'euros vient en déduction de la valeur brute historique des 1 500 000 titres auto détenus.

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux bénéficiaires, salariés et mandataires sociaux du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Note 8 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2023	+	Utilisées (-)	Non utilisées (-)	2024
Provisions pour perte de change	413	433	-	(413)	433
Provisions pour risques et charges sur plans AGA	5 344	3 909	-	(2 306)	6 947
Autres provisions pour risques et charges	1 425	-	-	(158)	1 267
TOTAL	7 182	4 342	-	(2 877)	8 647

Note 9 Dettes

En milliers d'euros	2023	2024	Échéance - 1 an	Échéance 1 et 5 ans	Échéance + 5 ans
Emprunts obligataires	1 207 230	1 338 244	418 244	845 000	75 000
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	629 205	508 207	508 207	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 836 435	1 846 451	926 451	845 000	75 000
Fournisseurs et comptes rattachés	10 222	9 099	9 099	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 779	4 938	4 938	-	-
Autres dettes	38 916	44 404	17 734	26 670	-
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	95 610	108 752	108 752	-	-
TOTAL	1 988 962	2 013 644	1 066 974	871 670	75 000

(1) Dont concours bancaires non pris en compte.

(2) Échéance à moins d'un an par défaut, sous réserve de l'utilisation future des déficits des filiales

Dettes financières

Cf. note « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires, d'un montant total de 1 315 millions d'euros au 31 décembre 2024, sont présentées ci-après :

Placement privé *Schuldschein* du 21 décembre 2018

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	300 000 000
Maturité	21 décembre 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,632 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	15 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,7790 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	80 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon semestriel – Taux variable	3,478 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	36 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon annuel – Taux fixe	2,3550 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	139 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon semestriel – Taux variable	3,778 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	108 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon annuel – Taux fixe	2,7760 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	22 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon semestriel – Taux variable	4,028 %

Émission obligataire du 13 mars 2024

Émission obligataire	<i>Euro Bond</i>
Émission (<i>en euros</i>)	500 000 000
Maturité	13 mars 2029
Coupon annuel – Taux fixe	4,875 %
Cotation	Euronext Paris

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (<i>en euros</i>)	40 000 000
Maturité	17 janvier 2028
Coupon semestriel – Taux variable	3,940%

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (<i>en euros</i>)	75 000 000
Maturité	17 janvier 2030
Coupon annuel – Taux fixe	4,250 %

Les intérêts courus à payer sur emprunts obligataires s'élèvent à 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers d'un montant total de 508,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 sont principalement constitués :

- des billets de trésorerie émis sur l'exercice pour un montant de 489 millions ;
- du solde restant à verser dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement Aster VI pour un montant de 2,4 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Amorçage Industriel Metropolitain pour un montant de 3,6 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Avenir Automobile rang 2 pour un montant de 1 million d'euros ;
- d'instruments financiers valorisés à 12,2 million d'euros (*cf. note « Portefeuille instruments financiers »*).

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le portefeuille de swaps de change, mis en place pour couvrir les prêts en devises accordés aux filiales, se présente ainsi :

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2024

Devises <i>En milliers d'euros</i>	Nominal Devise	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Juste valeur
CNY/EUR	200 000	33	(485)	(452)
USD/EUR	325 000	-	(11 631)	(11 631)
IDR/EUR	46 085 000	-	(61)	(61)
TOTAL	-	33	(12 177)	(12 144)

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2023

Devises <i>En milliers d'euros</i>	Nominal Devise	Juste valeur Actif	Juste valeur Passif	Juste valeur
CNY/EUR	300 000	134	(24)	110
USD/EUR	156 300	4 169	(802)	3 367
IDR/EUR	46 085 000	111	(24)	87
KRW/EUR	10 000 000	55	(7)	48
TOTAL	-	4 469	(857)	3 612

Le portefeuille de swaps de taux, mis en place pour couvrir les emprunts à taux variable se présente ainsi au 31 décembre 2024 :

Devises <i>En millions d'euros</i>	Taux	Montant de la tranche d'emprunt à taux variable	Montant de la couverture
Période de la couverture			
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,49%	40	40
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,79%	75	75

Dettes fournisseurs, fiscales et autres

OPmobility SE a une dette d'impôt sur les sociétés au titre du groupe d'intégration fiscale de 3,6 millions d'euros. Les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux s'élèvent respectivement à 9 millions d'euros et à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024.

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants fiscaux avec les différentes sociétés membres du groupe fiscal pour 40,3 millions d'euros, dont 36 millions d'euros sont relatifs aux crédits d'impôts et aux comptes clients créditeurs pour 1,9 millions d'euros.

Produits constatés d'avance

La neutralisation de l'économie d'impôt dont bénéficie OPmobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises représente au 31 décembre 2024 un montant de 108,8 millions d'euros.

Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2024
Prêts	42
Clients et comptes rattachés	5 288
Autres créances	7 259
TOTAL	12 589

Charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2024
Autres emprunts obligataires, intérêts courus	23 244
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 868
Dettes fiscales et sociales	944
Autres dettes	693
TOTAL	33 749

Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2024
Actifs	
Titres de participation	1 988 549
Prêts	1 172 116
Autres immobilisations financières	33
Clients	10 772
Créances financières – Comptes courants	461 957
Autres créances	14 663
Passifs	
Fournisseurs et comptes rattachés	244
Autres dettes	43 782

Notes sur le compte de résultat

Note 10 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

La répartition de ces produits, hors transferts de charges et reprises sur provisions, est la suivante :

En milliers d'euros	2024	2023
Par secteur d'activité		
Produits de gestion locative	5	4
Autres refacturations de frais	1 359	128
Redevances et concessions de marques et prestations de services	34 582	34 658
TOTAL	35 946	34 790
Par marché géographique		
France	4 149	3 355
Étranger	31 797	31 435
TOTAL	35 946	34 790

Note 11 Achats et charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Frais des services généraux et de siège	511	534
Honoraires	5 785	6 121
Communication, imprimés, publications	6 693	7 192
Déplacements, missions et réceptions	492	1 065
Frais et commissions bancaires	9 471	7 701
Assurances	14	38
Autres achats et charges externes	14 091	13 732
TOTAL	37 057	36 383

L'augmentation des frais et commissions bancaires concerne essentiellement les commissions d'engagement et de non utilisation des lignes de crédit.

Note 12 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	950	1 175
Charges sociales	380	435
TOTAL	1 330	1 610

Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 de OPmobility SE a arrêté les principes et critères de la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Note 13 Dotations : amortissements et dépréciations

Variation des amortissements	2023	+	-	2024
En milliers d'euros				
Concessions, brevets, logiciels	975	2	-	977
Installations générales, agencements	110	8	-	118
Matériel et mobilier de bureau	775	70	-	845
TOTAL	1 860	80	0	1 940

Variation des provisions				
<i>En milliers d'euros</i>	2023	+	-	2024
Sur éléments de l'actif				
Immobilisations financières	43 288	228 307	5 522	266 073
Autres créances	1 951	1 348	1 951	1 348
Disponibilités	1 617	-	1 617	0
TOTAL	46 856	229 655	9 090	267 421
Sur éléments de passif				
Provisions réglementées	0	-	-	
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 30 avril 2020	1 418	-	1 418	0
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 23 avril 2021	585	-	-	585
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 21 avril 2022	1 777	-	888	889
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 27 avril 2023	1 563	-	-	1 563
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 25 avril 2024	0	3 327		3 327
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 22 juillet 2024	0	582		582
Autres provisions pour risques et charges	1 839	433	571	1 701
TOTAL	7 182	4 342	2 877	8 647

Les dotations au titre des plans AGA 2024 sont décrites dans la note 5 « Valeurs mobilières de placement et disponibilités ».

La provision pour risques et charges sur le plan AGA du 30 avril 2020 a été reprise en totalité suite à l'attribution gratuite des 84 187 actions aux bénéficiaires à l'échéance du plan, le 30 avril 2024.

La reprise de la provision pour risques et charges sur le plan du 22 avril 2022 a été constatée au regard de la non-réalisation de conditions de performance.

Note 14 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023
PRODUITS FINANCIERS	699 281	315 661
Produits de participation	277 983	198 526
Produits d'intérêts sur prêts	117 680	85 147
Reprise de provision pour dépréciation	7 139	31 468
Différences de change nettes	246	0
Produits nets sur cessions de VMP	1 615	495
Boni de confusion	290 264	0
Divers produits financiers	4 354	25
CHARGES FINANCIÈRES	308 813	91 953
Intérêts sur emprunts, billets de trésorerie et financements	73 961	53 261
Différence de change	0	4 399
Dotations aux provisions	234 852	34 293
TOTAL	390 468	223 708

Les produits de participation comprennent 231,7 millions d'euros de dividendes reçus des filiales françaises et 46,3 million d'euros de dividendes reçus des filiales étrangères.

Le boni de confusion de 290,3 millions d'euros concerne la dissolution de la filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable au 9 janvier 2024. (CF Faits caractéristiques de l'exercice).

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participations ont conclu à une dotation aux provisions pour dépréciation de 226,1 millions d'euros (cf note 3 Immobilisations financières). Les autres dotations et reprises sur provisions concernent les actions propres.

Note 15 Résultat exceptionnel

Les autres charges et produits exceptionnels nets qui s'élèvent à 0,9 millions d'euros correspondent aux opérations réalisées sur actions propres dans le cadre du contrat de liquidités.

Note 16 Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat

En milliers d'euros

Entreprises liées

Produits	
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	35 795
Produits financiers	392 754
Produits exceptionnels	6 216
Charges	
Charges d'exploitation	(14 141)
Charges financières	(226 169)
Charges exceptionnelles	(6 218)

Note 17 Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros

	Résultat 2024		
	Courant	Exceptionnel	Net
* Résultat avant impôts	385 816	(924)	384 892
* Incidences fiscales	(321 596)	0	(321 596)
= Base	64 220	(924)	63 296
Impôt théorique courant (25,82 %)	(16 582)	239	(16 343)
RESULTAT APRES IMPOTS THEORIQUE	369 234	(685)	368 549
Effet intégration fiscale	-	-	10 753
Autres impacts d'impôts	-	-	(14 142)
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	(3 389)
RESULTAT APRES IMPOTS	-	-	381 503

La société OPmobility SE est la société mère d'un groupe fiscal intégrant 24 sociétés.

L'effet de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2024 est un déficit d'ensemble de 1,2 millions d'euros.

Les autres impacts, pour un montant de 13,1 millions d'euros correspondent essentiellement à la provision dotée au titre du montant de déficits utilisés par le groupe fiscal et susceptibles d'être imputés ultérieurement par ses filiales.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale représentent 68 millions d'euros soit une économie future d'impôt estimée de 17,6 millions d'euros au taux de 25,82 % (taux retenu pour les impôts différés).

Les allègements (+) et accroissements (-) de la dette future d'impôt hors déficits reportables, exprimés au taux de 25,82 % à la date du 31 décembre 2024, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2024
Écart de conversion passif	27
Écart de conversion actif	(434)
TOTAL ALLEGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	(407)

La société OPmobility SE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2022. Il s'est achevé fin 2024 sans impact significatif.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice 2024, par application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts.

Informations diverses

Engagements hors bilan

Engagements donnés

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées EUR ⁽¹⁾	-
Avals, cautions et garanties donnés ⁽¹⁾	381 358
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	381 358

(1) Engagements donnés en faveur des filiales dans le cadre de leur financement.

Engagements reçus

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées	1 853 000
Placement privé Schuldschein : A encaisser le 17 janvier 2025	185 000
Avals, cautions et garanties reçus	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	2 040 000

L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 180 millions d'euros au bénéfice de filiales du Groupe. Le montant des lignes de crédit utilisées par les filiales s'élève à 107 millions d'euros à fin 2024. Opmobility SE n'a effectué aucun tirage à fin 2024.

Opmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein pour un montant de 300 millions d'euros.

Cet emprunt a été versé à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants de la Société, conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce.

Rémunérations des organes de direction

La rémunération des organes d'administration durant l'exercice 2024 s'est élevée à 1 795 768 euros.

Événements postérieurs à la clôture

La réduction de capital d'un montant de 90 000 € représentant 1 500 000 actions à annuler, décidée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 a été réalisée le 29 janvier 2025.

Divers

Identité de la société mère consolidant les comptes de Opmobility SE : Burelle SA – 19, boulevard Jules Carteret – 69342 Lyon Cedex 07.

Au 31 décembre 2024, la participation de Burelle SA dans Opmobility SE est de 60,01 %, identique à celle au 31 décembre 2023 (% hors actions d'autocontrôle).

OPmobility SE

Société Européenne à Conseil d'administration au capital de 8 641 329,18 €
Siège social : 19 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon

955 512 611 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2025

A – RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

.../...

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net de 381 502 964 euros et que le report à nouveau antérieur, avant imputation de l'acompte sur dividendes versé en juillet 2024, est de 1 622 363 876 euros au 31 décembre 2024, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 2 003 866 840 euros, à savoir :

En euros

Total à affecter avant imputation de l'acompte versé en juillet 2024	2 003 866 840
Affectation :	
Dividende net distribué au titre de l'exercice 2024	86 413 292
Report à nouveau	1 917 453 548
TOTAL AFFECTE	2 003 866 840

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende net pour l'exercice 2024 à 0,60 euro par action. Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2024, il a déjà été versé un acompte de 34 539 654 euros, soit 0,24 euro par action. Par conséquent, il reste donc à verser aux actionnaires, un solde de dividende de 51 873 638 euros, soit 0,36 euro par action, en prenant en compte la réduction de capital intervenue le 29 janvier 2025 portant le nombre d'actions composant le capital de 145 522 153 à 144 022 153. Il est rappelé que ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'optent pas pour le régime du prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 %, à la réduction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes pour les personnes physiques font l'objet d'une retenue à la source de 12,8 %.

Le détachement du coupon interviendra le 29 avril 2025.

Ce dividende sera mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 2 mai 2025.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par OPmobility SE au moment de leur mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 954 276 543 euros et celui des réserves à 1 928 156 566 euros.



L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
			Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
2021	144 949 672	0,28 €	40 585 908 €	-	-	-
2022	143 991 490	0,39 €	56 156 681 €	-	-	-
2023	143 983 615	0,39 €	56 153 610 €			

Cette résolution est adoptée par 207 943 705 voix pour et 246 839 voix contre (1616 863 abstentions).

.../...

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION : Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par 208 235 859 voix pour et 11 019 voix contre (1 560 529 abstentions).



Extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Laurent Favre

OPmobility SE

Société Européenne à Conseil d'administration au capital de 8 641 329,18 €

Divisé en 144 022 153 actions de 0,06 € chacune

19 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon

955 512 611 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a flourish.

Copie certifiée conforme
Le Directeur Général
Laurent Favre

6.1 Commentaires sur les comptes sociaux

Évolution du bilan

Les principales évolutions sont liées aux opérations suivantes :

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.
- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.
OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la souscription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.
- OPmobility SE a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.
Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.
- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.

- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.

Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Évolution du résultat

Les produits d'exploitation de OPmobility SE s'élèvent à 38,2 millions d'euros en 2024, contre 36,1 millions d'euros en 2023. Ces produits se composent essentiellement des redevances de marques facturées aux filiales pour 34,6 millions d'euros.

Le résultat financier de OPmobility SE est bénéficiaire de 390,5 millions d'euros en 2024, contre 223,7 millions d'euros en 2023. Ce résultat financier se compose principalement des éléments suivants :

- des dividendes reçus des filiales pour 277,9 millions d'euros en 2024, contre 198,5 millions d'euros en 2023 ;
- un produit net d'intérêts sur prêts, créances et dettes pour 48,1 millions d'euros en 2024, contre un produit de 31,9 millions d'euros en 2023 ;
- le boni de confusion pour 290,3 millions d'euros suite à la transmission universelle du patrimoine de la filiale Plastic Omnium Modules ;
- une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 227,7 millions d'euros en 2024, contre une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 2,8 millions d'euros en 2023.

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,9 million d'euros.

Le résultat avant impôt est un produit de 384,9 millions d'euros en 2024, contre un produit de 216,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

L'impôt sur les bénéfices est une charge de 3,4 millions d'euros en 2024, contre une charge de 1 million d'euros en 2023.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice net de 381,5 millions d'euros, à comparer à un bénéfice net de 215,3 millions d'euros au titre de 2023.

6.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2024

6.2.1 Bilan

Actif

		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
			Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes			
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	1	993	977	16	18
Immobilisations corporelles	2	3 762	963	2 799	2 875
Immobilisations financières	3	3 494 660	266 073	3 228 587	2 330 442
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		3 499 415	268 013	3 231 402	2 333 335
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés	4	323	0	323	148
Créances clients	4	10 847	0	10 847	9 999
Autres créances	4	491 771	1 348	490 423	1 203 351
Valeurs mobilières de placement	5	38 696	0	38 696	35 224
Disponibilités	5	244 703	0	244 703	122 113
Charges constatées d'avance	6	4 338	0	4 338	3 992
TOTAL ACTIF CIRCULANT		790 678	1 348	789 330	1 374 827
Frais émission d'emprunts à évaluer	6	4 792	0	4 792	2 289
Primes remboursement des obligations	6	2 508	0	2 508	625
Écarts de conversion actif	6	435	0	435	413
TOTAL		4 297 828	269 361	4 028 467	3 711 489

La trésorerie nette de OPmobility SE s'élève à +78,8 millions d'euros en 2024, contre + 242,2 millions d'euros en 2023.

Elle est constituée au 31 décembre 2024 : des disponibilités pour 283,3 millions d'euros, des prêts aux filiales et créances financières pour

1 634,8 millions d'euros, des instruments de trésorerie passif pour 12,1 millions d'euros, des emprunts obligataires pour 1 338,2 millions d'euros et des emprunts et dettes financières pour 489 millions d'euros.



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Passif

En milliers d'euros

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7	8 731	8 731
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	17 389	17 389
Autres réserves	7	1 598 527	1 473 903
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		381 503	215 317
Provisions réglementées	7	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7	2 006 150	1 715 340
Provisions pour risques et charges	8	8 647	7 182
DETTES			
Emprunts obligataires	9	1 338 244	1 207 230
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	0	0
Emprunts et dettes financières divers	9	508 207	629 205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	9 099	10 222
Dettes fiscales et sociales	9	4 938	7 779
Autres dettes	9	44 404	38 916
Produits constatés d'avance	9	108 752	95 610
TOTAL DES DETTES	9	2 013 644	1 988 962
Comptes de régularisation passif		26	5
TOTAL		4 028 467	3 711 489

6.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	1 364	132
Reprises sur provisions et transfert de charges		2 132	1 331
Autres produits d'exploitation	10	34 675	34 667
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		38 171	36 130
Achats et charges externes	11	(37 057)	(36 383)
Impôts et taxes		(481)	(397)
Charges de personnel	12	(1 330)	(1 610)
Dotations aux amortissements et provisions	13	(2 629)	(2 938)
Autres charges		(1 326)	(1 523)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(42 823)	(42 851)
RÉSULTAT EXPLOITATION		(4 652)	(6 721)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	14	699 281	315 661
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	14	(308 813)	(91 953)
RÉSULTAT FINANCIER	14	390 468	223 708
RÉSULTAT COURANT		385 816	216 987
Résultat exceptionnel	15	(924)	(666)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		384 892	216 321
Impôts sur les bénéfices	16	(3 389)	(1 004)
RÉSULTAT NET		381 503	215 317

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 4 028 467 millions d'euros et le résultat est de 381 503 millions d'euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 a approuvé le changement de dénomination sociale de la société, devenant OPmobility SE à compter du 24 avril 2024.

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.
- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.

OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la souscription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.

- OPmobility SE a souscrit à une augmentations de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.

Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.

- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.
- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.

Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024, le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Principes et méthodes comptables

OPmobility SE a établi ses comptes conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018). Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2024 sont identiques à ceux de l'exercice 2023.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- installations générales et agencements : 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participations sont constitués des investissements qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable. Ils sont destinés à être conservés durablement et à contribuer à l'activité de la société détentrice.

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement du management, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres et une approche de la valeur d'entreprise basée sur des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux sont issus des plans à cinq ans préparés par le management des filiales et validés par la Direction (Strat Plan). Par dérogation et dans des cas limités, une durée plus longue peut être utilisée notamment lorsque la maturité du marché adressé le justifie ou suite à des opérations d'acquisitions. La valeur terminale, calculée sur la base de la dernière année, prend en compte un taux de croissance perpétuel spécifique aux zones géographiques dans lesquelles les sociétés exercent leurs activités. Des éléments qualitatifs représentatifs de la valeur stratégique de la participation peuvent aussi être pris en compte.

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances rattachées sont dépréciées par voie de provision en tenant compte de la situation d'ensemble et de la probabilité de non-recouvrement.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des titres que la Société a l'intention de conserver durablement, sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

La valeur brute des autres titres immobilisés correspond au coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres en voie d'annulation affectées à une future réduction de capital ou acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont comptabilisées en titres immobilisés ;
- les actions propres rachetées en vue d'être attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'inventaire, à l'exception des actions propres en voie d'annulation. Pour les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties. Pour les actions propres affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés, une provision pour charges est comptabilisée pour la totalité de la valeur des actions propres affectées aux salariés et aux mandataires sociaux de OPmobility SE et de ses filiales.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées par catégorie de titres (titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité, actions propres destinées à attribution non affectées, autres valeurs mobilières de placement), selon l'approche PEPS dite « *Premier Entré, Premier Sorti* ».

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature.

Pour les valeurs mobilières représentatives de titres cotés, la dépréciation comptabilisée a pour objet de ramener leur valeur nette comptable au cours de Bourse à la clôture.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Opérations en devises

À la clôture, les éléments monétaires en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan, sauf en cas de couverture, où les effets de la revalorisation sont matérialisés en résultat financier et sont compensés par les impacts constatés sur l'instrument de couverture. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- en cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations libellées dans une même devise dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains sur la base d'une position globale de change.

Les comptes bancaires en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat financier.

Instruments financiers et instruments de couverture

La Société est amenée à utiliser des dérivés de change et de taux pour couvrir les risques de change sur les prêts accordés aux sociétés du Groupe et les risques de taux sur les emprunts à taux variable. Les pertes et gains de change et sur taux réalisés liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat financier de façon symétrique aux éléments couverts.

Les gains/pertes de changes et de taux latents sont inscrits en comptes d'actif et passif financier par contrepartie du compte de résultat, afin de matérialiser au bilan l'effet de symétrie avec les éléments monétaires en devises couverts.

Le report ou déport des contrats de change et de taux à terme est étalé dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission et éventuelles primes de remboursement encourus lors de la mise en place de financements sont portés à l'actif et font l'objet d'un étalement selon la méthode des intérêts composés, sur la durée du financement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales françaises.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale à hauteur du montant dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la société tête de groupe.

L'économie d'impôt dont bénéficie OPMobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises est neutralisée dans le compte « Produits constatés d'avance » présenté au passif. En effet, conformément à la convention d'intégration fiscale, en cas de retour au bénéfice des filiales opérationnelles françaises, OPMobility SE supportera une charge d'impôt.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices). Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues), ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

Sommaire détaillé des notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	396
NOTE 2	Immobilisations corporelles	396
NOTE 3	Immobilisations financières	396
NOTE 4	Créances	397
NOTE 5	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	398
NOTE 6	Charges constatées d'avance et comptes de régularisation	400
NOTE 7	Variations des capitaux propres	401
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	402
NOTE 9	Dettes	402
NOTE 10	Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	406
NOTE 11	Achats et charges externes	406
NOTE 12	Charges de personnel	407
NOTE 13	Dotations : amortissements et dépréciations	407
NOTE 14	Résultat financier	408
NOTE 15	Résultat exceptionnel	408
NOTE 16	Sociétés liées	408
NOTE 17	Impôts sur les bénéfices	409



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Notes sur le bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Concessions, brevets, marques	993	-	-	993
TOTAL VALEURS BRUTES	993	-	-	993
Amortissements cumulés	(975)	(2)	-	(977)
TOTAL VALEURS NETTES	18	(2)	0	16

Note 2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Terrains	13	-	-	13
Installations générales, agencements	127	-	-	127
Matériel et mobilier de bureau	3 620	2	-	3 622
TOTAL VALEURS BRUTES	3 760	2	-	3 762
Amortissements cumulés	(885)	(78)	-	(963)
TOTAL VALEURS NETTES	2 875	(76)	-	2 799

Note 3 Immobilisations financières

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Titres de participation	1 575 205	902 200	226 450	2 250 955
Autres titres immobilisés	58 281	35 535	23 059	70 757
Prêts	739 484	1 291 419	858 787	1 172 116
Autres immobilisations financières	760	72	-	832
TOTAL VALEURS BRUTES	2 373 730	2 229 226	1 108 296	3 494 660
Provisions sur titres	(43 288)	(228 307)	5 522	(266 073)
TOTAL VALEURS NETTES	2 330 442	2 000 919	1 102 774	3 228 587

Les mouvements sur les titres de participations sont décrits dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Des tests de dépréciations ont été réalisés sur les titres de participations des filiales. Ces tests ont donné lieu à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale OPmobility Lighting Holding pour 190,1 millions d'euros représentant la totalité de la valeur brute des titres et une dotation aux provisions des titres de la filiale Plastic Omnium Shanghai pour 36 millions d'euros. Ces dépréciations résultent respectivement du décalage dans le retour au profit des filiales opérationnelles de OPmobility Lighting Holding et de la réduction de l'activité des filiales de Plastic Omnium Holding Shanghai.

Au 31 décembre 2024, les autres titres immobilisés comprennent essentiellement :

- 17,7 millions d'euros d'engagements dans le fonds professionnel de capital investissement Aster VI de la société Aster Capital Partners SAS, spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la mobilité ;
- 5 millions d'euros d'engagements dans le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain S.L.P (FAIM) ;
- 2,7 millions d'euros d'engagements dans le Fonds professionnel de capital investissement Fonds d'Avenir Automobile, orienté vers les équipementiers automobiles ;

- 21,2 millions d'euros correspondant à 51 716 actions dans le capital de la société anonyme VERKOR, société spécialisée dans le développement et la production de batteries de véhicules électriques suite à la conversion le 4 septembre 2023 des obligations convertibles en actions ;

- 3,1 millions d'euros correspondant à 346 377 actions propres affectées à l'animation du titre ;

- 7,2 millions d'euros correspondant à 524 055 actions propres en attente d'affectation future.

Les actions propres en attente d'affectation font l'objet d'une provision pour dépréciation de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- 13,9 millions d'euros correspondant à 1 500 000 actions propres en vue d'annulation suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter ces titres à la réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025.

Ces titres font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5,6 millions d'euros sur une valeur brute de 19,5 millions d'euros.

Les prêts concernent les financements à moyen et long terme accordés aux sociétés du groupe OPmobility. Ils s'élèvent à 1 171,9 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros présentent une échéance à moins d'un an. La variation de 432,6 millions d'euros par rapport au montant 31 décembre 2024 est due aux remboursements de prêts pour 858,8 millions d'euros, à la mise en place de nouveaux prêts pour 1 280,3 millions d'euros et la revalorisation en euros des prêts en devises pour 11,1 millions d'euros.

Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Filiales et participations	Devises	Capital en devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en devises	% quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Montant des cautions at avais donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en euros
1-Renseignements concernant les filiales (+ 50 % capital détenu)									
PLASTIC OMNIUM INC	USD	474,7	8,7	100 %	413,7	413,7		1,0	42,6
PLASTIC OMNIUM GmbH	EUR	39,9	854	100 %	914,2	914,2		35,4	0
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC	EUR	2	0	100 %	2	2		140,5	2,7
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC	EUR	0,2	3,6	100 %	0,5	0,5		0,3	16
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	EUR	5,8	72,6	100 %	280,5	280,5		8,5	118
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	EUR	119,8	24,7	100 %	315,5	315,5		5,6	95
PLASTIC OMNIUM RE AG	EUR	22,2	8,5	100 %	19,8	19,8		0	0,9
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4	EUR	0,6	(1)	100 %	10	0,7		0	0
SOFTWARE HOUSE SAS	EUR	0,1	(7,9)	100 %	0,1	0,1		4,7	0
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	EUR	190,1	(71,5)	100 %	190,1	0		22,4	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 8	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 10	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 11	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD	CNY	801	(214)	100 %	100	37	4,1	0,7	0
2-Renseignements concernant les filiales (entre 10 % et 50 % capital détenu)									
BPO AS	TRL	5	-	50 %	4,2	4,2		95,3	2,7
TOTAL					2 250,9	1 988,5	4,1	314,4	277,9

Note 4 Créances

En milliers d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2024	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Avances et acomptes versés	148	323	323	-
Clients	9 999	10 847	10 847	-
Créances fiscales	18 499	13 803	6 665	7 138
Créances financières – Comptes courants	1 171 799	461 957	461 957	-
Autres créances	13 053	14 663	9 190	5 473
TOTAL VALEURS NETTES	1 213 498	501 593	488 982	12 611

La diminution des créances entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par la diminution de l'encours du compte courant vis-à-vis de la centrale de trésorerie du groupe OPMobility à hauteur de 709,8 millions d'euros en lien avec la mise en place de nouveaux prêts aux filiales.

Les créances clients auprès des sociétés du groupe OPMobility sont principalement constituées de facturation de garanties financières pour 4,3 millions d'euros et de royalties pour 1,6 millions d'euros. Les produits à recevoir des sociétés du groupe OPMobility s'élèvent à 4,8 millions d'euros, dont 4 millions d'euros au titre de redevances de marques, 0,2 million d'euros au titre de la refacturation de frais de protection de brevets et 0,6 million d'euros au titre de refacturation de coûts d'acquisition de titres aux holdings métiers du Groupe ayant acquis ces titres.

Les créances fiscales comprennent notamment :

- 7,2 millions d'euros de crédits impôt recherche des filiales intégrées fiscalement ;

- 3,8 millions d'euros de valeur nette au titre des retenues à la source à imputer sur l'impôt sur les sociétés de l'intégration fiscale ;

- 2,7 millions d'euros de TVA déductible.

Les autres créances comprennent notamment :

- les comptes courants fiscaux des filiales membres du groupe d'intégration fiscale, dont OPMobility SE est la société mère, pour un montant de 7,4 millions d'euros ;
- une créance sur les filiales de 7,3 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions de performance. En effet, les coûts associés aux plans du 23 avril 2021, du 17 février 2022, du 27 avril 2023, du 25 avril 2024 et du 22 juillet 2024 seront facturés par OPMobility SE aux filiales concernées par les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires des plans. Les actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour charges d'un égal montant.



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Note 5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En milliers d'euros	31 décembre 2023	+	-	31 décembre 2024
Valeurs mobilières de placement	16 865	-	9 211	7 654
Autres valeurs mobilières de placement	19 976	115 419	104 353	31 042
Comptes bancaires	122 113	122 590	-	244 703
TOTAL VALEURS BRUTES	158 954	238 009	113 564	283 399
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(1 617)	-	1 617	0
TOTAL VALEURS NETTES	157 337	238 009	111 947	283 399

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend 387 483 actions propres affectées aux plans d'Attribution Gratuite d'Actions de performance (plan AGA) pour une valeur brute de 7,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les actions propres sont réparties ainsi par plan d' Attribution Gratuite d'Actions :

	Nombre d'actions affectées au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2024 (en milliers d'euros)
Plan AGA 2021		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2021	45 947	1 170
Plan AGA 2022		
Autorisé par Conseil d'Administration du 17 février 2022	95 602	1 777
Plan AGA 2023		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2023	92 025	1 563
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 21 février 2024	153 909	3 143
Plan AGA 2024		
Autorisé par Conseil d'Administration du 22 juillet 2024	0	0
TOTAL	387 483	7 654

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux salariés et mandataires sociaux bénéficiaires du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé de procéder le 25 avril 2024 à une attribution gratuite de 153 909 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE et aux salariés du groupe. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé de procéder le 22 juillet 2024 à une attribution gratuite de 26 910 actions de performance aux mandataires sociaux de OPmobility SE. L'acquisition des actions de performance interviendra après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027. Le coût associé à ce plan est estimé à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024. À la date d'acquisition des actions, le coût lié fera l'objet d'une refacturation à la filiale concernée par les bénéficiaires du plan.

Au 31 décembre 2024, les 278 277 actions propres affectées au plan d'options d'achat d'actions de 2017 ne peuvent plus être acquises par les bénéficiaires, l'exercice des options d'achat d'actions correspondantes ayant expiré le 11 mars 2024.

Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions gratuites restantes à attribuer après abandons s'établit ainsi par plan :

Au titre de l'année	2021	2022
	Plan du 23 avril 2021	Plan du 21 avril 2022
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018	21/04/2021
Date du CA de décision	17/02/2021	17/02/2022
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	28	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2025	Après l'Assemblée Générale 2025
	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2025 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Début de la période de conservation		
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de retour sur Capitaux Employés sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du niveau de free-cash flow cumulé sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du niveau de free-cash flow cumulé sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2022, 2023, 2024
	25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2021, 2022, 2023	25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2022, 2023, 2024
Conditions associées		
Nombre d'actions de performance attribuées	45 947	95 602
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	45 947	95 602

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2023	2024
	Plan du 27 avril 2023	Plan du 25 avril 2024
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022	21/04/2022
Date du CA de décision	21/02/2023	21/02/2024
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	14	10
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2026	Après l'Assemblée Générale 2027
	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	Au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Début de la période de conservation		
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
	20 % en fonction du taux de Retour sur Capitaux Employés sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction du niveau de free-cash flow cumulé sur 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction du niveau de free-cash flow cumulé sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026
	20 % en fonction de l'objectif de performance boursière sur 2023, 2024, 2025	25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de CO2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
	20 % en fonction du taux de féminisation et de l'atteinte de neutralité carbone en 2025	
Conditions associées		
Nombre d'actions de performance attribuées	92 025	153 909
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	92 025	153 909

6 Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Au titre de l'année	2024
	Plan du 22 juillet 2024
Date de l'AG d'autorisation	24/04/2024
Date du CA de décision	22/07/2024
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	7,5
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social
	25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2024, 2025, 2026
	25 % en fonction des objectifs Dette/EBITDA sur 2024, 2025, 2026
	25 % en fonction de du niveau du bénéfice net part du groupe 2024, 2025, 2026
Conditions associées	25 % en fonction du taux de féminisation, de réduction des émissions de CO2 et de sécurité au travail au 31 décembre 2026
Nombre d'actions de performance attribuées	26 910
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	0
Droits attribués au 31/12/2024	0
Solde des droits au 31/12/2024	26 910

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Note 6 Charges constatées d'avance et comptes de régularisation

En milliers d'euros	2024	2023
Charges constatées d'avance	4 338	3 992
Frais d'émission d'emprunt à étaler	4 792	2 289
Primes de remboursement des obligations	2 508	625
Écart de conversion actif	435	413
TOTAL VALEURS NETTES	12 073	7 319

L'augmentation des frais d'émission d'emprunt à étaler et des primes de remboursement des obligations est due à l'émission obligataire de 500 millions le 13 mars 2024 et la réalisation d'un placement privé Schuldschein de 300 millions d'euros le 17 décembre 2024. (cf. Frais caractéristiques de l'exercice).

Note 7 Variations des capitaux propres

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Capital	8 731			8 731
Primes d'émission et d'apport	17 389			17 389
Écart de réévaluation	245			245
Réserve légale	1 501			1 501
Autres réserves	8 956			8 956
Report à nouveau	1 463 201	215 317	90 693	1 587 825
Résultat de l'exercice	215 317	381 503	215 317	381 503
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	1 715 340	596 820	306 010	2 006 150

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle s'élève à 2 757 915 et représente 1,9 % du capital de la Société.

La diminution du report à nouveau pour un montant de 90,7 millions d'euros correspond à la distribution de dividendes du 3 mai 2024 pour 56,2 millions d'euros et au versement d'un acompte sur dividendes le 29 juillet 2024 pour 34,5 millions d'euros.

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres sont les suivants :

En nombre d'actions	Nombre au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Attribution gratuite d'actions	Nombre au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	1 111 244	-	388 756	-	1 500 000
Actions propres à affecter	533 409	101 125		(110 479)		524 055
Actions propres affectées aux plans de <i>stock-options</i>	336 000	-	-	(336 000)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0			0		0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0			153 909		153 909
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	92 025	-	-	-	-	92 025
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	95 602	-	-	-	-	95 602
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	45 947	-	-	-	-	45 947
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	180 373	-	-	(96 186)	(84 187)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	322 974	1 555 848	(1 532 445)	-	-	346 377
TOTAL	1 606 330	2 768 217	(1 532 445)	0	(84 187)	2 757 915



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

En valeur <i>En milliers d'euros</i>	Valeur Brute au 01/01/2024	Achats	Ventes	Transfert de titres	Autres opérations	Valeur brute au 31/12/2024
Actions propres en voie d'annulation	0	10 000	-	9 545	(5 642)	13 903
Actions propres à affecter	7 961	926	-	(1 658)	-	7 229
Actions propres affectées aux plans de <i>stock-options</i>	9 518	-	-	(9 518)	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/07/2024	0	-	-	-	-	0
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 25/04/2024	0	0	0	3 143	-	3 143
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27/04/2023	1 563	-	-	-	-	1 563
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 22/04/2022	1 777	-	-	-	-	1 777
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 23/04/2021	1 170	-	-	-	-	1 170
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 11/12/2020	2 835	-	-	(1 512)	(1 323)	0
Actions propres affectées au contrat de liquidités	3 765	16 720	(17 415)	-	-	3 070
TOTAL	28 589	27 646	(17 415)	0	(6 965)	31 855

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 d'affecter 1 500 000 actions auto détenues à la future réduction de capital qui aura lieu le 29 janvier 2025, la valeur nette comptable de 13,9 millions d'euros au jour de la décision du reclassement constitue la nouvelle valeur brute des actions. En conséquence, La dépréciation constatée jusqu'au jour du reclassement pour 5,6 millions d'euros vient en déduction de la valeur brute historique des 1 500 000 titres auto détenus.

Le 30 avril 2024, date d'échéance du plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 30 avril 2020, OPmobility SE a attribué gratuitement 84 187 actions aux bénéficiaires, salariés et mandataires sociaux du Groupe. Cette attribution a donné lieu à la refacturation aux filiales du coût associé pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Note 8 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2023	+	Utilisées (-)	Non utilisées (-)	2024
Provisions pour perte de change	413	433	-	(413)	433
Provisions pour risques et charges sur plans AGA	5 344	3 909	-	(2 306)	6 947
Autres provisions pour risques et charges	1 425	-	-	(158)	1 267
TOTAL	7 182	4 342	-	(2 877)	8 647

Note 9 Dettes

En milliers d'euros	2023	2024	Échéance - 1 an	Échéance 1 et 5 ans	Échéance + 5 ans
Emprunts obligataires	1 207 230	1 338 244	418 244	845 000	75 000
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	0	0	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	629 205	508 207	508 207	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 836 435	1 846 451	926 451	845 000	75 000
Fournisseurs et comptes rattachés	10 222	9 099	9 099	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 779	4 938	4 938	-	-
Autres dettes	38 916	44 404	17 734	26 670	-
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	95 610	108 752	108 752	-	-
TOTAL	1 988 962	2 013 644	1 066 974	871 670	75 000

(1) Dont concours bancaires non pris en compte.

(2) Échéance à moins d'un an par défaut, sous réserve de l'utilisation future des déficits des filiales

Dettes financières

Cf. note « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires, d'un montant total de 1 315 millions d'euros au 31 décembre 2024, sont présentées ci-après :

Placement privé *Schuldschein* du 21 décembre 2018

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	300 000 000
Maturité	21 décembre 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,632 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	15 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon annuel – Taux fixe	1,7790 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	80 000 000
Maturité	23 mai 2025
Coupon semestriel – Taux variable	3,478 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	36 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon annuel – Taux fixe	2,3550 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	139 000 000
Maturité	23 mai 2027
Coupon semestriel – Taux variable	3,778 %

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	108 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon annuel – Taux fixe	2,7760 %



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Placement privé *Schuldschein* du 23 mai 2022

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	22 000 000
Maturité	23 mai 2029
Coupon semestriel – Taux variable	4,028 %

Émission obligataire du 13 mars 2024

Émission obligataire	<i>Euro Bond</i>
Émission (en euros)	500 000 000
Maturité	13 mars 2029
Coupon annuel – Taux fixe	4,875 %
Cotation	Euronext Paris

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	40 000 000
Maturité	17 janvier 2028
Coupon semestriel – Taux variable	3,940%

Placement privé *Schuldschein* du 17 décembre 2024

Placement privé	<i>Schuldschein</i>
Émission (en euros)	75 000 000
Maturité	17 janvier 2030
Coupon annuel – Taux fixe	4,250 %

Les intérêts courus à payer sur emprunts obligataires s'élèvent à 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers d'un montant total de 508,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 sont principalement constitués :

- des billets de trésorerie émis sur l'exercice pour un montant de 489 millions ;
- du solde restant à verser dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement Aster VI pour un montant de 2,4 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain pour un montant de 3,6 millions d'euros ;
- du restant à verser dans le Fonds d'Avenir Automobile rang 2 pour un montant de 1 million d'euros ;
- d'instruments financiers valorisés à 12,2 million d'euros (cf. note « Portefeuille instruments financiers »).

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le portefeuille de swaps de change, mis en place pour couvrir les prêts en devises accordés aux filiales, se présente ainsi :

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2024

Devises	Nominal	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
En milliers d'euros	Devise	Actif	Passif	
CNY/EUR	200 000	33	(485)	(452)
USD/EUR	325 000	-	(11 631)	(11 631)
IDR/EUR	46 085 000	-	(61)	(61)
TOTAL	-	33	(12 177)	(12 144)

Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Portefeuille instruments financiers au 31 décembre 2023

Devises	Nominal	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
En milliers d'euros	Devise	Actif	Passif	
CNY/EUR	300 000	134	(24)	110
USD/EUR	156 300	4 169	(802)	3 367
IDR/EUR	46 085 000	111	(24)	87
KRW/EUR	10 000 000	55	(7)	48
TOTAL	-	4 469	(857)	3 612

Le portefeuille de swaps de taux, mis en place pour couvrir les emprunts à taux variable se présente ainsi au 31 décembre 2024 :

Devises	Taux	Montant de la tranche d'emprunt à taux variable	Montant de la couverture
En millions d'euros			
Période de la couverture			
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,49%	40	40
du 17/12/2024 au 17/07/2025	4,79%	75	75

Dettes fournisseurs, fiscales et autres

OPmobility SE a une dette d'impôt sur les sociétés au titre du groupe d'intégration fiscale de 3,6 millions d'euros. Les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux s'élèvent respectivement à 9 millions d'euros et à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2024.

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants fiscaux avec les différentes sociétés membres du groupe fiscal pour 40,3 millions d'euros, dont 36 millions d'euros sont relatifs aux crédits d'impôts et aux comptes clients créiteurs pour 1,9 millions d'euros.

Produits constatés d'avance

La neutralisation de l'économie d'impôt dont bénéficie OPmobility SE au titre des déficits réalisés par ses filiales françaises représente au 31 décembre 2024 un montant de 108,8 millions d'euros.

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024
Prêts	42
Clients et comptes rattachés	5 288
Autres créances	7 259
TOTAL	12 589

Charges à payer

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024
Autres emprunts obligataires, intérêts courus	23 244
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 868
Dettes fiscales et sociales	944
Autres dettes	693
TOTAL	33 749



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2024

Actifs

Titres de participation	1 988 549
Prêts	1 172 116
Autres immobilisations financières	33
Clients	10 772
Créances financières – Comptes courants	461 957
Autres créances	14 663

Passifs

Fournisseurs et comptes rattachés	244
Autres dettes	43 782

Notes sur le compte de résultat

Note 10 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

La répartition de ces produits, hors transferts de charges et reprises sur provisions, est la suivante :

En milliers d'euros

	2024	2023
Par secteur d'activité		
Produits de gestion locative	5	4
Autres refacturations de frais	1 359	128
Redevances et concessions de marques et prestations de services	34 582	34 658
TOTAL	35 946	34 790
Par marché géographique		
France	4 149	3 355
Étranger	31 797	31 435
TOTAL	35 946	34 790

Note 11 Achats et charges externes

En milliers d'euros

	2024	2023
Frais des services généraux et de siège	511	534
Honoraires	5 785	6 121
Communication, imprimés, publications	6 693	7 192
Déplacements, missions et réceptions	492	1 065
Frais et commissions bancaires	9 471	7 701
Assurances	14	38
Autres achats et charges externes	14 091	13 732
TOTAL	37 057	36 383

L'augmentation des frais et commissions bancaires concerne essentiellement les commissions d'engagement et de non utilisation des lignes de crédit.

Note 12 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et traitements	950	1 175
Charges sociales	380	435
TOTAL	1 330	1 610

Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 de OPmobility SE a arrêté les principes et critères de la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Note 13 Dotations : amortissements et dépréciations

Variation des amortissements

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Concessions, brevets, logiciels	975	2	-	977
Installations générales, agencements	110	8	-	118
Matériel et mobilier de bureau	775	70	-	845
TOTAL	1 860	80	0	1 940

Variation des provisions

En milliers d'euros	2023	+	-	2024
Sur éléments de l'actif				
Immobilisations financières	43 288	228 307	5 522	266 073
Autres créances	1 951	1 348	1 951	1 348
Disponibilités	1 617	-	1 617	0
TOTAL	46 856	229 655	9 090	267 421
Sur éléments de passif				
Provisions réglementées	0	-	-	
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 30 avril 2020	1 418	-	1 418	0
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 23 avril 2021	585	-	-	585
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 21 avril 2022	1 777	-	888	889
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 27 avril 2023	1 563	-	-	1 563
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 25 avril 2024	0	3 327		3 327
Provisions pour risques et charges au titre du plan AGA 22 juillet 2024	0	582		582
Autres provisions pour risques et charges	1 839	433	571	1 701
TOTAL	7 182	4 342	2 877	8 647

Les dotations au titre des plans AGA 2024 sont décrites dans la note 5 « Valeurs mobilières de placement et disponibilités ».

La provision pour risques et charges sur le plan AGA du 30 avril 2020 a été reprise en totalité suite à l'attribution gratuite des 84 187 actions aux bénéficiaires à l'échéance du plan, le 30 avril 2024.

La reprise de la provision pour risques et charges sur le plan du 22 avril 2022 a été constatée au regard de la non-réalisation de conditions de performance.



Note 14 Résultat financier

En milliers d'euros	2024	2023
PRODUITS FINANCIERS	699 281	315 661
Produits de participation	277 983	198 526
Produits d'intérêts sur prêts	117 680	85 147
Reprise de provision pour dépréciation	7 139	31 468
Différences de change nettes	246	0
Produits nets sur cessions de VMP	1 615	495
Boni de confusion	290 264	0
Divers produits financiers	4 354	25
CHARGES FINANCIÈRES	308 813	91 953
Intérêts sur emprunts, billets de trésorerie et financements	73 961	53 261
Différence de change	0	4 399
Dotations aux provisions	234 852	34 293
TOTAL	390 468	223 708

Les produits de participation comprennent 231,7 millions d'euros de dividendes reçus des filiales françaises et 46,3 million d'euros de dividendes reçus des filiales étrangères.

Le boni de confusion de 290,3 millions d'euros concerne la dissolution de la filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable au 9 janvier 2024. (CF Faits caractéristiques de l'exercice).

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participations ont conclu à une dotation aux provisions pour dépréciation de 226,1 millions d'euros (cf note 3 Immobilisations financières). Les autres dotations et reprises sur provisions concernent les actions propres.

Note 15 Résultat exceptionnel

Les autres charges et produits exceptionnels nets qui s'élèvent à 0,9 millions d'euros correspondent aux opérations réalisées sur actions propres dans le cadre du contrat de liquidités.

Note 16 Sociétés liées

Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat	Entreprises liées
En milliers d'euros	
Produits	
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	35 795
Produits financiers	392 754
Produits exceptionnels	6 216
Charges	
Charges d'exploitation	(14 141)
Charges financières	(226 169)
Charges exceptionnelles	(6 218)

Note 17 Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat 2024		
	Courant	Exceptionnel	Net
* Résultat avant impôts	385 816	(924)	384 892
* Incidences fiscales	(321 596)	0	(321 596)
= Base	64 220	(924)	63 296
Impôt théorique courant (25,82 %)	(16 582)	239	(16 343)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS THÉORIQUE	369 234	(685)	368 549
Effet intégration fiscale	-	-	10 753
Autres impacts d'impôts	-	-	(14 142)
TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-	-	(3 389)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	-	-	381 503

La société OPmobility SE est la société mère d'un groupe fiscal intégrant 24 sociétés.

L'effet de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2024 est un déficit d'ensemble de 1,2 millions d'euros.

Les autres impacts, pour un montant de 13,1 millions d'euros correspondent essentiellement à la provision dotée au titre du montant de déficits utilisés par le groupe fiscal et susceptibles d'être imputés ultérieurement par ses filiales.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale représentent 68 millions d'euros soit une économie future d'impôt estimée de 17,6 millions d'euros au taux de 25,82 % (taux retenu pour les impôts différés).

Les allègements (+) et accroissements (-) de la dette future d'impôt hors déficits reportables, exprimés au taux de 25,82 % à la date du 31 décembre 2024, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2024
Écart de conversion passif	27
Écart de conversion actif	(434)
TOTAL ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	(407)

La société OPmobility SE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2022. Il s'est achevé fin 2024 sans impact significatif.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice 2024, par application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts.



Comptes sociaux 2024

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Informations diverses

Engagements hors bilan

Engagements donnés

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées EUR ⁽¹⁾	-
Avals, cautions et garanties donnés ⁽¹⁾	381 358
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	381 358

(1) Engagements donnés en faveur des filiales dans le cadre de leur financement.

Engagements reçus

En milliers d'euros	2024
Lignes de crédit non utilisées	1 853 000
Placement privé Schuldschein : A encaisser le 17 janvier 2025	185 000
Avals, cautions et garanties reçus	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
TOTAL	2 040 000

L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 180 millions d'euros au bénéfice de filiales du Groupe. Le montant des lignes de crédit utilisées par les filiales s'élève à 107 millions d'euros à fin 2024. OPmobility SE n'a effectué aucun tirage à fin 2024.

OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein pour un montant de 300 millions d'euros.

Cet emprunt a été versé à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants de la Société, conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce.

Rémunérations des organes de direction

La rémunération des organes d'administration durant l'exercice 2024 s'est élevée à 1 795 768 euros.

Événements postérieurs à la clôture

La réduction de capital d'un montant de 90 000 € représentant 1 500 000 actions à annuler, décidée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 a été réalisée le 29 janvier 2025.

Divers

Identité de la société mère consolidant les comptes de OPmobility SE : Burelle SA - 19, boulevard Jules Carteret - 69342 Lyon Cedex 07.

Au 31 décembre 2024, la participation de Burelle SA dans OPmobility SE est de 60,01 %, identique à celle au 31 décembre 2023 (% hors actions d'autocontrôle).

6.3 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
1 – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	8 914	8 827	8 731	8 731	8 731
b) Nombre d'actions émises	148 566 107	147 122 153	145 522 153	145 522 153	145 522 153
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes et autres produits d'exploitation	31 349	31 840	58 157	34 790	35 946
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	99 335	106 447	173 622	216 875	614 494
c) Impôts sur les bénéfices	3 889	3 044	4 025	1 004	3 389
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	104 496	100 758	196 349	215 317	381 503
e) Montant des bénéfices distribués	71 287	41 194	56 754	56 754	86 413
3 – Résultats par action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,69	0,70	1,17	1,48	4,20
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,70	0,68	1,35	1,48	2,62
c) Dividende versé à chaque action	0,49	0,28	0,39	0,39	0,60
4 – Personnel					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	1 875	950	950	1 175	950
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	562	366	386	435	380

6.4 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations En milliers d'euros	Devises	Capital en devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en devises	% quote- part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Montant des cautions at avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en euros
1-Renseignements concernant les filiales (+ 50 % capital détenu)									
PLASTIC OMNIUM INC	USD	474,7	8,7	100 %	413,7	413,7		1,0	42,6
PLASTIC OMNIUM GmbH	EUR	39,9	854	100 %	914,2	914,2		35,4	0
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC	EUR	2	0	100 %	2	2		140,5	2,7
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC	EUR	0,2	3,6	100 %	0,5	0,5		0,3	16
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	EUR	5,8	72,6	100 %	280,5	280,5		8,5	118
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	EUR	119,8	24,7	100 %	315,5	315,5		5,6	95
PLASTIC OMNIUM RE AG	EUR	22,2	8,5	100 %	19,8	19,8		0	0,9
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4	EUR	0,6	(1)	100 %	10	0,7		0	0
SOFTWARE HOUSE SAS	EUR	0,1	(7,9)	100 %	0,1	0,1		4,7	0
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	EUR	190,1	(71,5)	100 %	190,1	0		22,4	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 8	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 10	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
OPMOBILITY MANAGEMENT 11	EUR	0,1	0	100 %	0,1	0,1		0	0
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD	CNY	801	(214)	100 %	100	37	4,1	0,7	0
2-Renseignements concernant les filiales (entre 10 % et 50 % capital détenu)									
BPO AS	TRL	5	-	50 %	4,2	4,2		95,3	2,7
TOTAL					2 250,9	1 988,5	4,1	314,4	277,9



Comptes sociaux 2024

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce

6.5 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

En milliers d'euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	34	-	-	-	-	-	37
Montant total des factures concernées TTC	-	66	0	0	8	74	-	787	0	0	824	1 611
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0 %	0 %	0 %	- 0 %	- 0 %	-					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	2,14 %	0 %	0 %	2,24 %	4,38 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours date de facture - 30 jours fin de mois						45 jours date de facture - 45 jours fin de mois				
		60 jours date de facture						À réception				

OPmobility SE

Société Européenne à Conseil d'administration au capital de 8 641 329,18 €

Divisé en 144 022 153 actions de 0,06 € chacune

19 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon

955 512 611 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024



P/O Le Conseil d'administration
Le Directeur Général
Laurent Favre

L'ÉDITO DE LAURENT BURELLE

Président du Conseil d'Administration d'OPmobility

En 2024, OPmobility a démontré le bien-fondé de sa stratégie de long terme et a su bâtir un modèle de croissance rentable fondé sur l'innovation, la complémentarité de ses expertises et la diversification de son empreinte internationale.

Le Groupe a de nouveau amélioré tous ses résultats en 2024. Pour répondre aux attentes de nos clients historiques et conquérir de nouveaux marchés, nous avons considérablement élargi notre offre dans les domaines de l'éclairage, de la batterie électrique, de l'hydrogène ou bien encore de l'intelligence embarquée.

Le déploiement de ces nouveaux relais de croissance grâce à la dynamique puissante de nos activités historiques est un élément clé de notre stratégie et nous permet d'accompagner les transformations majeures de l'industrie de la mobilité.

Depuis 80 ans, la capacité de notre Groupe à s'adapter en permanence à l'évolution du monde est notre marque de fabrique. C'est pourquoi, d'un Groupe industriel diversifié, nous avons profondément évolué pour devenir aujourd'hui un leader mondial de la mobilité durable sous toutes ses formes. C'est ce que nous avons choisi d'exprimer en adoptant au début de l'année 2024 la marque OPmobility. Ce nom rend hommage à notre passé et à nos valeurs, tout en nous projetant dans l'avenir, avec nos équipes, nos clients et nos actionnaires.

« Leader de la mobilité durable, OPmobility a su bâtir un modèle de croissance rentable et a poursuivi, avec succès, sa transformation en 2024, lui permettant de se projeter avec confiance dans les années à venir. »

Forts de notre gouvernance et de son leadership soutenu par l'engagement de nos 39 000 collaborateurs dans le monde, nous abordons l'avenir avec confiance et détermination, en poursuivant une politique d'investissement et d'innovation soutenue, pour faire face aux mutations technologiques et géopolitiques en cours.

Un actionnariat majoritaire, fort et engagé soutient cette politique.

MESSAGES



LAURENT FAVRE

Directeur Général d'OPmobility

« Dans un contexte de marché toujours complexe en 2024, nous avons su allier performance et croissance tout en tenant notre cap stratégique. »

En 2024, OPmobility a affirmé sa position de leader de la mobilité durable.

Tout au long de l'année, notre Groupe a affiché une **solide performance financière et opérationnelle**, dans un marché difficile, caractérisé notamment par de faibles volumes de production automobile et des ventes de véhicules électriques inférieures aux attentes. Nous avons surperformé le marché dans toutes les régions où le Groupe opère, tout en poursuivant notre trajectoire de croissance sur l'ensemble de nos segments d'activités.

Ces résultats sont le fruit de la mobilisation sans faille des 38 900 collaborateurs du Groupe et démontrent la pertinence de notre stratégie en 3 piliers, axée sur la diversification technologique, géographique et de nos clients. Alors que notre portefeuille de produits et de technologies est plus robuste et diversifié, nous avons accéléré notre internationalisation, principalement aux États-Unis, désormais notre premier marché, ainsi qu'en Asie. De nouveaux clients nous ont fait confiance, qu'ils soient nouveaux acteurs de la mobilité électrique et autonome ou des industriels de la mobilité lourde et commerciale.

Ces succès stratégiques sont soutenus par **les réussites opérationnelles et commerciales de nos Business Groups**. Exterior a significativement augmenté ses ventes et enregistré un niveau de commandes substantiel, se développant particulièrement aux États-Unis et en Chine. Lighting, dédié à l'éclairage, a terminé l'année avec un carnet de commandes rempli et prévoit de lancer 60% de projets en plus en 2025 par rapport à 2024. La rentabilité de notre activité Modules s'est très nettement améliorée en 2024, renforçant l'activité pour les années à venir. C-Power, qui produit des réservoirs à carburant, a également connu une belle année et continue de gagner des parts de marché, dans un marché des véhicules thermiques qui se réduit. Enfin, H₂-Power, notre activité hydrogène, a marqué 2024 par ses succès commerciaux, notamment dans les trains et les bus. Ainsi, en démontrant une capacité d'adaptation sans précédent, et en renforçant notre compétitivité tout comme notre excellence opérationnelle, nous avons accéléré notre stratégie de transformation avec rigueur et efficacité au service d'une mobilité toujours durable et accessible à tous.

De quoi aborder avec confiance et enthousiasme les défis de 2025 et au-delà!



FÉLICIE BURELLE

Directrice Générale Déléguée d'OPmobility

« Plus que jamais, l'innovation est le moteur des transformations de la mobilité. Nous devons agir rapidement et être toujours plus disruptifs dans les solutions que nous proposons à nos clients. »

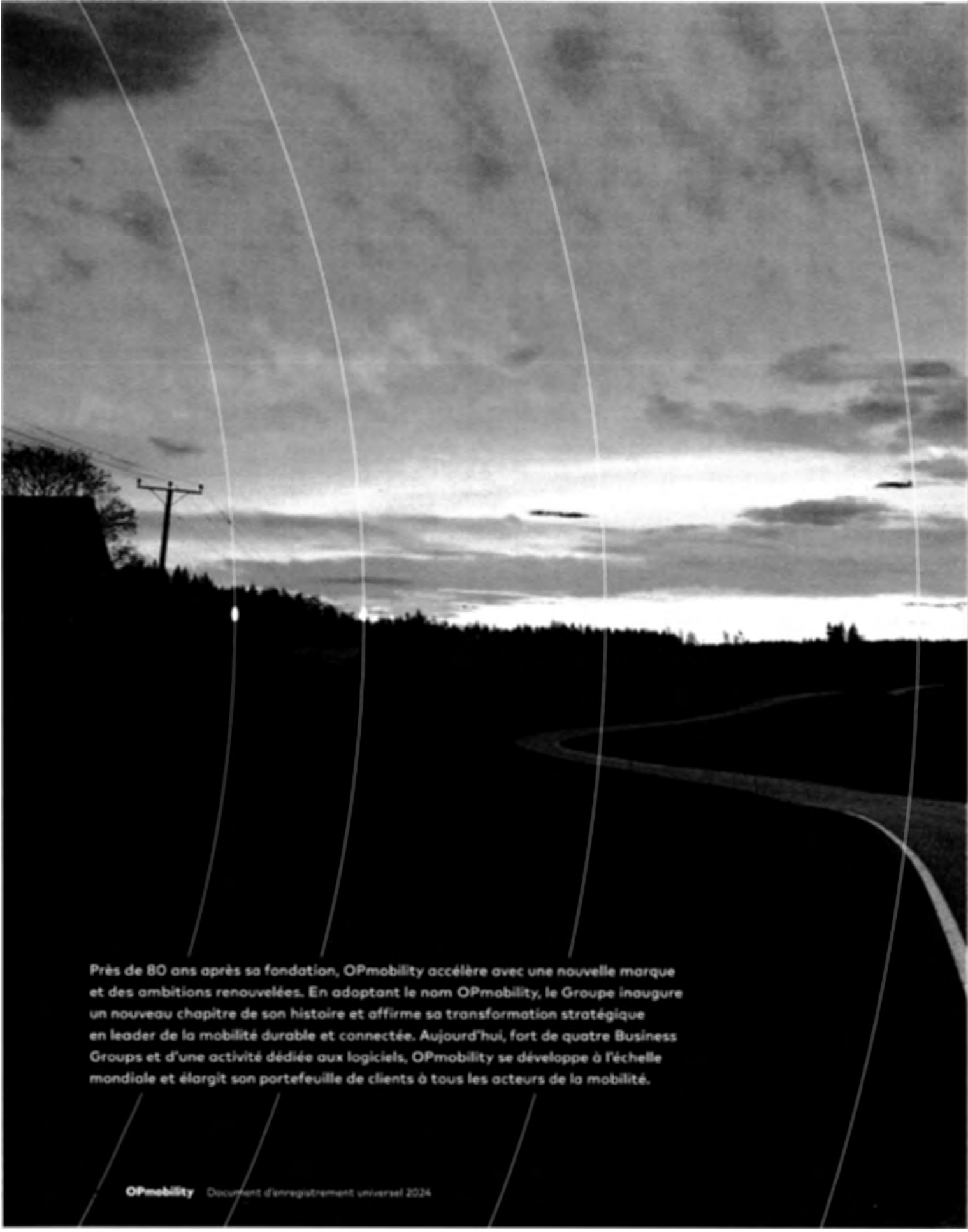
Face à la transformation massive et rapide de notre industrie, nous mettons toute notre énergie à faire de cette évolution une opportunité, au service de nos clients, de la société et des générations futures.

Nous misons sur l'innovation, car des solutions novatrices sont essentielles pour relever l'immense défi de la mobilité durable tout en continuant à proposer des produits et solutions accessibles au plus grand nombre. C'est l'objectif de notre démarche d'innovation qui repose à la fois sur le partage des expertises entre nos Business Groups, comme lors de nos *Innovation Days*, et sur l'ouverture à tout un écosystème de partenariats académiques et auprès de start-up.

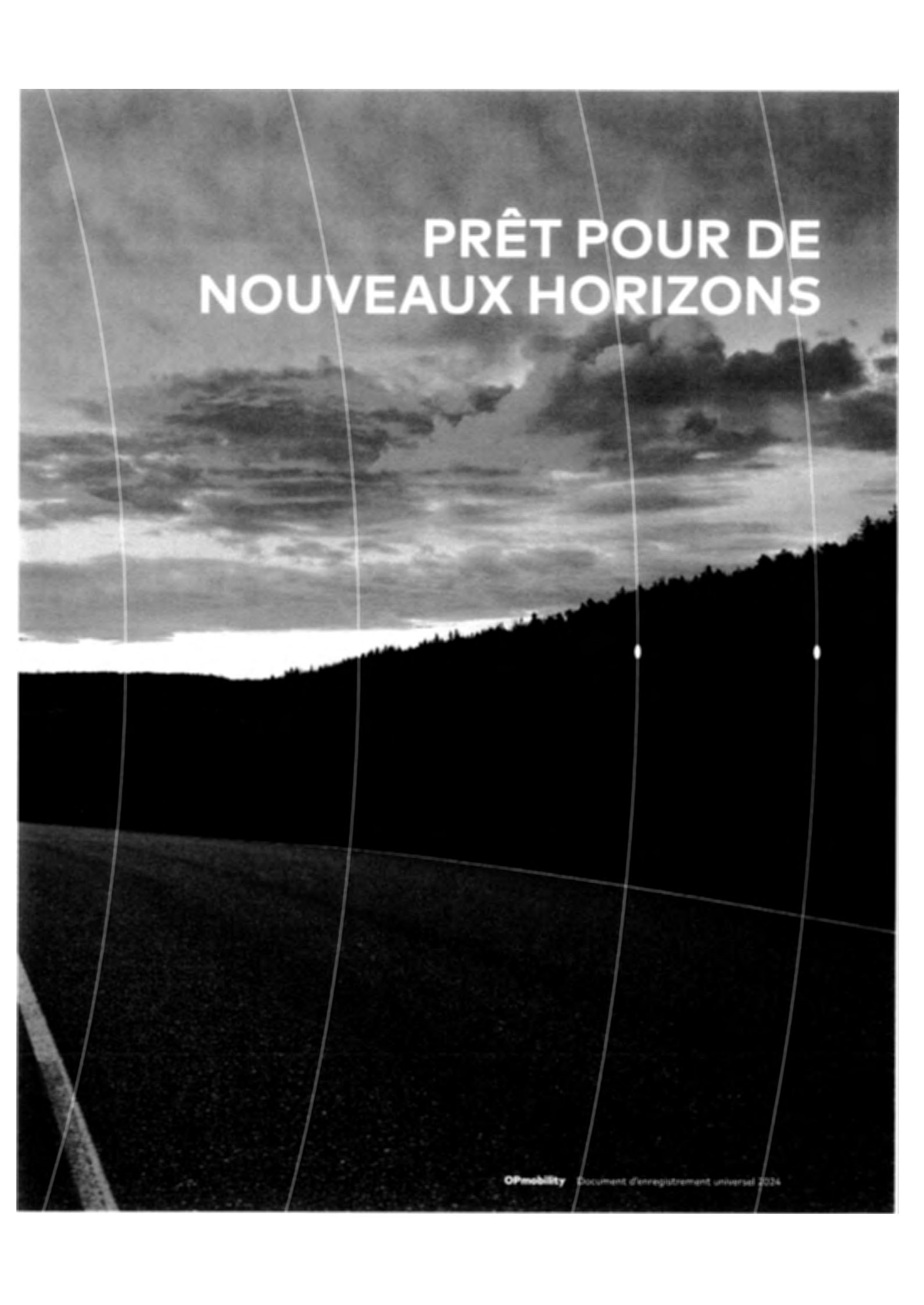
Nous avons commencé l'année 2025 au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas, notre première participation en tant qu'OPmobility. Au cœur du plus grand rendez-vous mondial de l'innovation, nous avons confirmé notre position de partenaire technologique majeur de la mobilité de nouvelle génération.

L'innovation, c'est aussi notre capacité à offrir à nos clients des solutions toujours plus personnalisées et différenciantes. C'est tout l'esprit de One4you, notre offre intégrée pour l'extérieur de la voiture, qui combine notre expertise en pièces extérieures de carrosserie, l'éclairage, les modules et le logiciel. Avec One4you, nous réinventons notre relation avec les clients, en leur offrant des solutions technologiques sur-mesure et innovantes, les rendant ainsi plus compétitifs.

Enfin, nous misons plus que jamais sur le développement durable, car la mobilité de demain devra impérativement être plus respectueuse de la planète et de ses habitants. Guidés par notre raison d'être, « *Driving a New Generation of Mobility* », nous avons franchi de nouvelles étapes cette année sur la voie de la transition énergétique, la seule possible pour le futur que nous souhaitons. En 2025, OPmobility sera neutre en carbone pour ses activités opérationnelles. Et nous continuerons à déployer notre feuille de route vers la neutralité carbone pour atteindre nos objectifs sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, en apportant toujours plus de solutions pour des motorisations bas carbone comme dans les matériaux recyclés.



Près de 80 ans après sa fondation, OPmobility accélère avec une nouvelle marque et des ambitions renouvelées. En adoptant le nom OPmobility, le Groupe inaugure un nouveau chapitre de son histoire et affirme sa transformation stratégique en leader de la mobilité durable et connectée. Aujourd'hui, fort de quatre Business Groups et d'une activité dédiée aux logiciels, OPmobility se développe à l'échelle mondiale et élargit son portefeuille de clients à tous les acteurs de la mobilité.



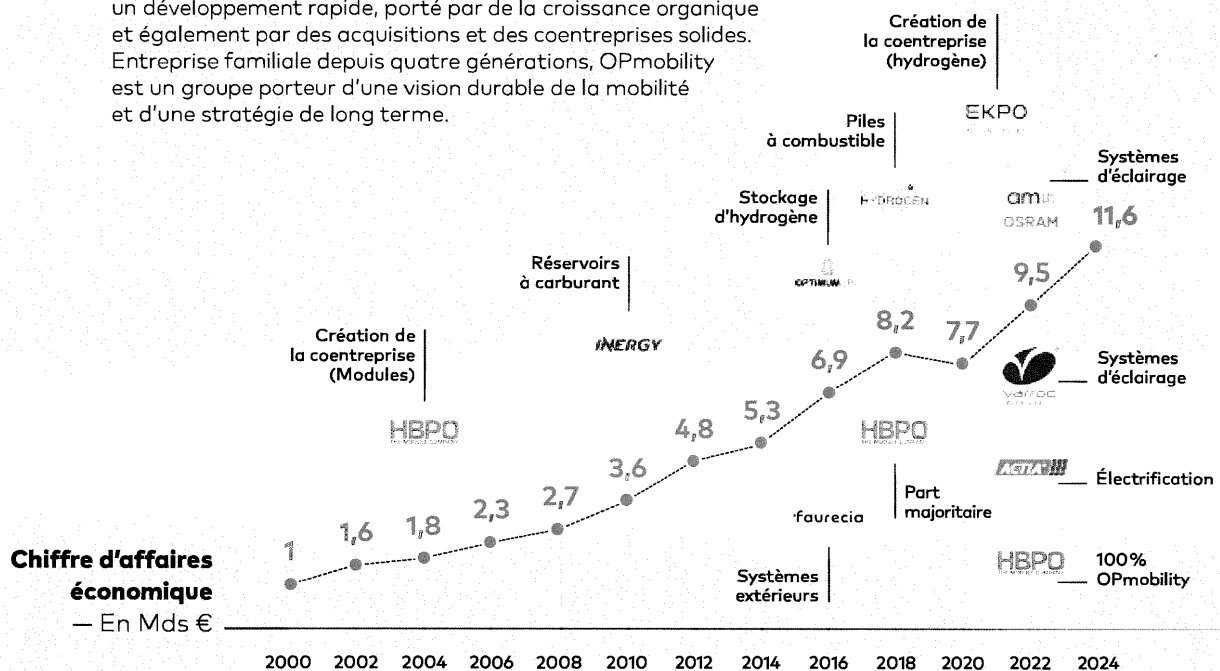
PRÊT POUR DE NOUVEAUX HORIZONS

OPMOBILITY, LEADER MONDIAL DE LA MOBILITÉ DURABLE

Dans un monde en profonde mutation, où le changement s'accélère, où les enjeux climatiques influencent nos modes de consommation et de déplacement, la mobilité connaît une révolution sans précédent. Fidèle à sa raison d'être, « *Driving a New Generation of Mobility* », OPmobility aspire à jouer un rôle central dans cette transformation des mobilités et des énergies. L'entreprise continue de développer son offre technologique pour devenir un acteur majeur d'une mobilité plus durable, plus connectée et accessible à tous.

Une dynamique de croissance continue soutenue par la stratégie d'un groupe familial

En quelques années, OPmobility a déployé une feuille de route stratégique ambitieuse qui l'a conduit à diversifier ses activités grâce à des acquisitions majeures, à étendre son portefeuille de clients et son empreinte géographique. Le Groupe a connu un développement rapide, porté par de la croissance organique et également par des acquisitions et des coentreprises solides. Entreprise familiale depuis quatre générations, OPmobility est un groupe porteur d'une vision durable de la mobilité et d'une stratégie de long terme.

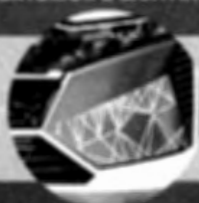


Un portefeuille technologique diversifié et complémentaire

Grâce à une offre technologique large et innovante, segmentée en deux grandes offres⁽¹⁾, le Groupe se positionne comme le partenaire technologique de référence de toutes les mobilités, partout dans le monde.

Solutions extérieures

EXTERIOR & LIGHTING



Activité systèmes extérieurs de carrosserie et activité éclairage

MODULES



Activité de conception, de développement et d'assemblage de modules

Solutions de motorisation

C-POWER



Activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité batterie et systèmes d'électrification

H₂-POWER



Activité hydrogène

(1) Depuis le 1^{er} février 2023, OPmobility compte 4 Business Groups : Exterior & Lighting, Modules, C-Power et H₂-Power.

Un portefeuille clients diversifié à l'image des mobilités d'aujourd'hui

Ces dernières années, le Groupe a opéré une vaste transformation en développant ses activités dans le monde entier et en diversifiant son portefeuille clients, avec notamment les nouveaux acteurs de la mobilité électrique. Capable de répondre aux besoins de toutes les mobilités, OPmobility est déterminé à accompagner ses clients vers une mobilité décarbonée.

Les constructeurs automobiles historiques
Volkswagen Group, Stellantis, Mercedes-Benz Group,
General Motors Group, BMW Group, Ford, etc.

Les nouveaux acteurs de la mobilité électrique
BYD, Nio, etc.

Au-delà de l'automobile, les acteurs clés de la mobilité lourde et collective⁽¹⁾
CRRC (China Railway Rolling Stock corp.),
Alstom, Stadler, Daimler Truck, etc.

(1) Bus, camion, train.

NOTRE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION veille, dans le respect de l'éthique et de la transparence, aux intérêts du Groupe, de ses actionnaires et de ses parties prenantes. Il est composé d'un collectif équilibré entre représentants de la famille Burelle et administrateurs indépendants : 16 membres aux compétences managériales, industrielles et financières complémentaires. Il définit les orientations stratégiques d'OPmobility et veille à leur mise en œuvre, en s'appuyant sur 3 comités spécialisés : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et de la RSE et le Comité des Rémunérations.



LAURENT BURELLE
Président du Conseil
d'Administration d'OPmobility SE
Administrateur depuis 1987



LAURENT FAVRE
Directeur Général
d'OPmobility SE
Administrateur depuis 2000



FÉLICIE BURELLE
Directrice Générale Déléguée
d'OPmobility SE
Administratrice depuis 2017



GONZALVE BICH*
Membre du Comité
des Rémunérations
Administrateur depuis 2023



AMANDINE CHAFFOIS
Membre du Comité
des Rémunérations
*Administratrice représentant
les salariés depuis 2019*



ANNE-MARIE COUDERC
Membre du Comité
des Nominations et de la RSE
Membre du Comité
des Rémunérations
Administratrice depuis 2016



VIRGINIE FAUVEL*
Membre du Comité
des Nominations et de la RSE
Administratrice depuis 2023



ALEXANDRE MÉRIEUX*
Président du Comité
des Rémunérations
Administrateur depuis 2018



CÉCILE MOUTET
Administratrice depuis 2017

* Administrateur indépendant.

50%
de femmes

58 ans
d'âge moyen

42%
d'administrateurs
indépendants



MARTIN KRIVAN

Administrateur indépendant
de Burelle SA depuis 2019
et 2019



VINCENT LABRUYÈRE

Membre du Comité des Comptes
de Burelle SA depuis 2019



PAUL HENRY LEMARIÉ

Président du Conseil
d'Administration
de Burelle Participations
Administrateur indépendant



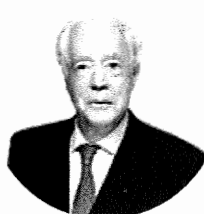
LUCIE MAUREL AUBERT*

Présidente du Comité
des Nominations et de la PSE
Membre du Comité
des Comptes
Administratrice indépendante



ÉLISABETH OURLIAC*

Présidente du Comité
des Comptes
Administratrice indépendante



JEAN BURELLE

Censeur depuis le 17 février 2021
Président d'Honneur de Burelle SA
Président d'Honneur
d'OPmobility SE
Administrateur indépendant



PROF. DR. BERND GOTTSCHALK

Censeur depuis le 24 juillet 2023
Administrateur indépendant

NOTRE GOUVERNANCE

LE COMITÉ DE DIRECTION contribue à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, pilote sa transformation et gère sa performance. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives.



COMITÉ DE DIRECTION AU 14 MARS 2025, DE GAUCHE À DROITE :

CLARA CUNYOT, Directrice de la Communication – **DAMIEN DEGOS**, Directeur de la Performance Achats –
MARC PERRAUDIN, Directeur H++Power – **CHRISTOPHE MARCEAU**, Directeur Modules – **YOUSSEF SOUBA**,
Directeur C-Power – **LAURENT FAVRE**, Directeur Général – **HÉLÈNE DANTOINE**, Secrétaire Générale et



Directrice de la Conformité - **FÉLICIE BURELLE**, Directrice Générale Déléguée - **CHRISTIAN KOPP**, Directeur Général Adjoint, Directeur Exterior & Lighting - **DAVID MENESES**, Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable - **GÉRALD MENTIL**, Directeur de la Performance - **OLIVIER DABI**, Directeur Financier

UNE MOBILITÉ EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Un marché automobile dans un contexte incertain

Entre 2019 et 2022, le marché automobile mondial a fait face à des crises successives – pandémie, pénurie de semi-conducteurs, tensions géopolitiques, ralentissement de la croissance et inflation –, amenant les volumes à des niveaux faibles. L'environnement de marché a été également marqué par l'électrification plus progressive qu'anticipé et les incertitudes des consommateurs sur la technologie à adopter. Ainsi, après un regain des volumes en 2023, la production automobile mondiale s'est établie à 86,8 millions de véhicules en 2024.

Des véhicules moins chers

Pour répondre à la demande des consommateurs, les nouveaux acteurs de la mobilité proposent des véhicules électriques plus abordables, en particulier en Chine, tandis que les constructeurs

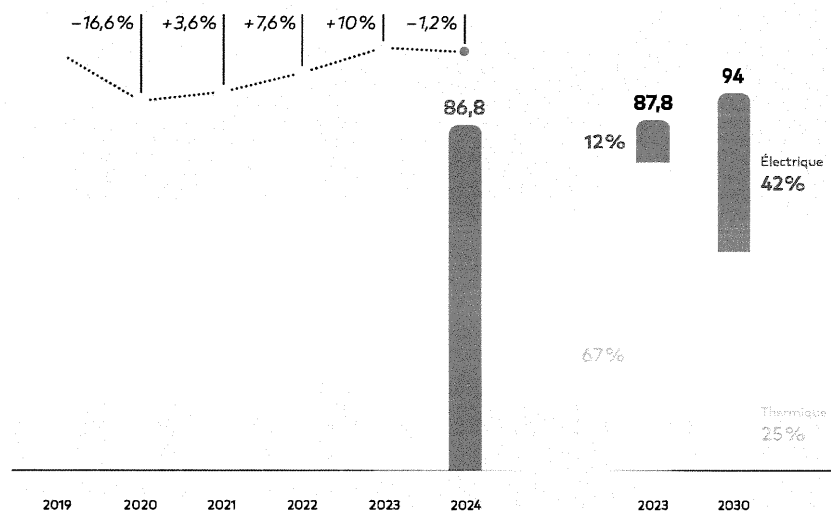
historiques adaptent leur stratégie pour commercialiser des véhicules électriques à des prix plus raisonnables, tout en raccourcissant les temps de développement. Quant aux véhicules hybrides, ils bénéficient d'un réel engouement des consommateurs, notamment aux États-Unis et en Chine.

Des véhicules de plus en plus connectés et déjà, la mobilité autonome

La mobilité est de plus en plus connectée et l'industrie entre dans l'ère du Software Defined Vehicle^(*) et de l'intelligence artificielle. En Chine et aux États-Unis, la mobilité autonome de niveau 4 (i. e. conduite autonome dans certaines zones) devient une réalité alors que l'Europe est moins avancée sur ces sujets.

(*) Véhicule conçu autour du logiciel.

**L'électrification de la production
automobile mondiale progresse
dans un marché en recul**
— En millions de véhicules



Source : S&P Global Mobility, production automobile publiée en février 2025 – [0-3,5 t PC + LCV].

L'ère de l'agilité

Un environnement réglementaire incertain

En Europe, l'Allemagne a cessé fin 2023 son soutien à l'achat de véhicules électriques, la France a réduit le nombre de dossiers éligibles au leasing social, et il n'existe pas de démarche globale européenne pour stimuler les investissements de la filière. Pourtant, la réglementation, en particulier la norme CAFE*, impose de plus en plus d'efforts et d'investissements aux constructeurs, avec pour horizon la fin du moteur thermique en 2035. Aux États-Unis, l'Inflation Reduction Act a stimulé les investissements de l'ensemble de la filière.

Des technologies plurielles

Moteurs thermiques traditionnels ou alimentés par des carburants alternatifs, véhicules à batterie, véhicules propulsés par l'hydrogène : les industriels, les consommateurs et les pouvoirs publics sont face à différentes technologies qui continuent de coexister.

* La norme européenne CAFE (Corporate Average Fuel Economy) vise à réduire la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des véhicules automobiles. En 2025, l'objectif est d'abaisser la moyenne au global à 93,6 gCO₂/km par véhicule vendu neuf (électrique, hybride rechargeable, hybride, thermique).

Un environnement hyperconcurrentiel

De nouveaux acteurs

Les constructeurs automobiles traditionnels sont confrontés à un bouleversement sans précédent du marché et des usages. Dans ce paysage, de nouveaux acteurs, portés par le développement de la voiture électrique, ont fait leur apparition et occupent désormais des positions fortes, avec des cycles de développement très courts, entre 18 et 24 mois.

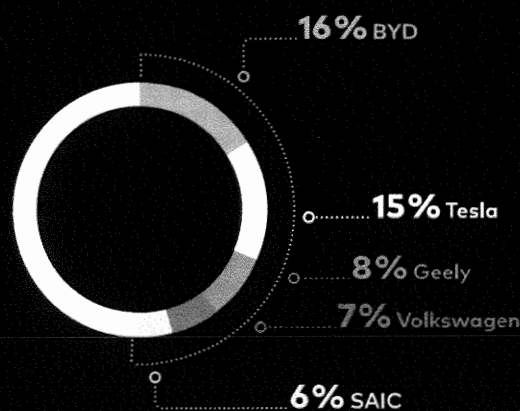
La Chine est aujourd'hui le premier producteur mondial d'automobiles (29,6 millions de véhicules en 2024, toutes motorisations confondues) et le leader de la production de véhicules électriques à batterie (7,6 millions en 2024). Le pays maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur du véhicule électrique, de l'extraction des matières premières à la production de batteries en passant par le raffinage des matériaux critiques.

TENDANCE3

Le n° 1 mondial des ventes de véhicules électriques est maintenant BYD, un constructeur chinois, devançant l'américain Tesla depuis fin 2023

Top 5 des constructeurs électriques 2024

— En parts de marché de la production automobile



Source : S&P Global Powertrain, publiée en janvier 2025 [0-3,5 t].

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE RAISON D'ÊTRE Driving a New Generation of Mobility

RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

38 900 collaborateurs,⁽¹⁾ 50 % en Europe, 20 % en Amérique du Nord, 24 % en Asie, 3 % en Afrique et 3 % en Amérique du Sud

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Un réseau d'experts HSE⁽²⁾
35 sites équipés de **panneaux solaires** ou d'éoliennes

CAPITAL INDUSTRIEL

150 usines ⁽¹⁾ et **40 centres de R&D** ⁽¹⁾ dans 28 pays
Près de 5 % du chiffre d'affaires **investis**

CAPITAL FINANCIER

Fonds propres : 2 058 M€
Lever à 1,7 x EBITDA

CAPITAL INTELLECTUEL

OP'nSoft, activité logicielle : 150 collaborateurs
Partenariats technologiques internationaux : MIT⁽³⁾, l'université NICE⁽⁴⁾ en Chine...

CAPITAL ACTIONNARIAL

Entreprise **familiale** depuis 4 générations
60,6 % du capital détenus par **Burelle SA**

Transition écologique et énergétique pour répondre à l'urgence climatique

Production automobile mondiale stable entre 2019 et 2024

Électrification croissante de la mobilité

Concurrence internationale accrue

Digitalisation et connectivité des véhicules

STRA



RENFORCER
notre leadership
technologique



ÉQUILIBRER
nos géographies



DIVERSIFIER
notre portefeuille
clients

CULTURE ENTREPRENEURIALE FONDÉE SUR : INNOVATION -

Programme de développement durable

(1) Périmètre économique, intégrant 100 % des effectifs des coentreprises.
(2) Hygiène, Sécurité, Environnement.
(3) Massachusetts Institute of Technology.
(4) National Innovation Center par Excellence.



NOTRE AMBITION

Répondre aux enjeux d'une mobilité
plus durable, plus sûre et accessible à tous.

CRÉATION DE VALEUR

TÉGIE

Solutions
extérieures intégrées :
Business Groups Exterior
& Lighting et Modules

Solutions pour toutes les
motorisations : Business
Groups C-Power
et H₂-Power

Croître en Amérique du Nord
et en Asie

Consolider notre présence
en Europe

Fidéliser nos
clients historiques

Accélérer auprès
des acteurs de
la mobilité électrique

Croître sur la mobilité
lourde et collective :
trains, camions,
bus, etc.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACT FOR ALL : Act for People – Act for Planet – Act Responsibly

COLLABORATEURS

Tf2⁽⁵⁾ : 0,56⁽¹⁾

Taux de turnover des cadres : 7,4 %

31% de femmes

18% de jeunes de moins de 30 ans

35% de mobilité interne⁽⁶⁾

20 heures de formation en moyenne par an et par salarié

ENVIRONNEMENT

Scopes 1 et 2 : neutralité carbone en 2025

(Hors acquisition Lighting)

Scope 3 : -33,4 % d'émissions de CO₂ vs 2019

87,9% des déchets recyclés ou valorisés

CLIENTS

2/3 de prises de commandes hors Europe en 2024

Clients dans le ferroviaire : Alstom, Stadler, CRRC, etc.

1 véhicule sur 3 produit mondialement est équipé
par Opmobility

ACTIONNAIRES & INVESTISSEURS

Dividende : 0,60 euro par action⁽⁷⁾

Reconnaitances ESG⁽⁸⁾ :

CDP Climat : note A

EcoVadis : 82/100, top 1%

MSCI ESG Ratings : note AA, top 10%

Chiffre d'affaires : 11,6 Mds €, +2,8% vs 2023

Marge opérationnelle : +11,4% vs 2023

Cash-flow libre : +8,3% vs 2023

FOURNISSEURS

5395 fournisseurs (représentant 95% des dépenses d'achats)
évalués dans le cadre de notre démarche d'achats
responsables « Know Your Suppliers »

(5) Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt.
En nombre d'accidents par million d'heures travaillées.

(6) Sur la population des ingénieurs et cadres.

(7) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

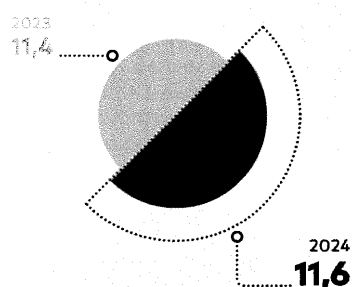
(8) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

NOTRE PERFORMANCE

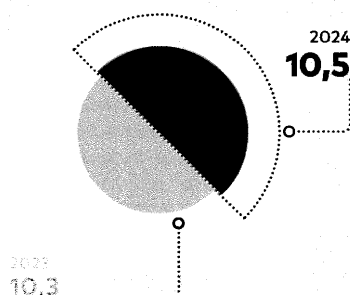
En 2024, le Groupe a réalisé une performance très solide malgré un contexte particulièrement complexe pour le secteur automobile. Avec un chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros, en hausse de +2,8%, OPmobility s'est clairement distingué dans un marché en recul et particulièrement concurrentiel. La marge opérationnelle progresse significativement de +11,4% tout comme le résultat net, en hausse de +4,2%. Sur le plan de la performance extra-financière, le Groupe confirme sa trajectoire de décarbonation et son ambition d'atteindre la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025.

Indicateurs financiers

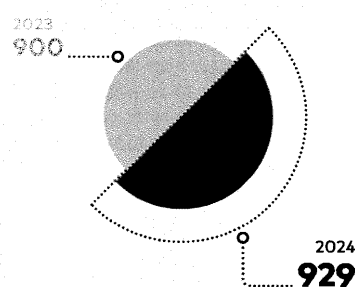
Chiffre d'affaires économique
— En Mds €



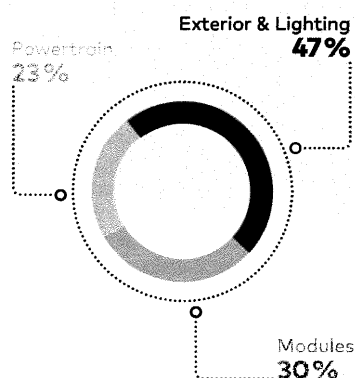
Chiffre d'affaires consolidé
— En Mds €



EBITDA
— En M€



Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2024 par segment
— En %



Cash-flow libre
— En M€

2023	2024
227	246

Dette nette
— En M€

2023	2024
1540	1577

Résultat net part du Groupe
— En M€

2023	2024
163	170

Dette nette / EBITDA

2023	2024
1,7x	1,7x

Marge opérationnelle
— En M€

2023	2024
395	440

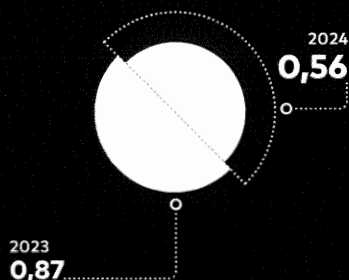
Liquidités
— En Mds €

2023	2024
2,3	2,4

Indicateurs extra-financiers

SÉCURITÉ

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (Tf2) ⁽¹⁾



FORMATION

Nombre d'heures moyen de formation par an et par salarié

2024
20

Salariés formés à ACT FOR ALL Climate School ⁽²⁾

2024
900

CYBERSÉCURITÉ

Salariés formés à la cybersécurité

2024
10700

DIVERSITÉ

Femmes dans le Groupe — En %



Femmes ingénieurs et cadres — En %



Femmes dans le Conseil d'Administration — En %



Salariés en situation de handicap



Jeunes en stage, VIE et alternance

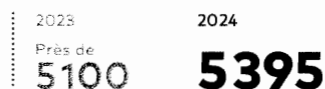


(1) En nombre d'accidents par million d'heures travaillées. Périmètre économique.

(2) Formation apportant les connaissances et les outils nécessaires pour avoir un impact positif sur l'environnement.

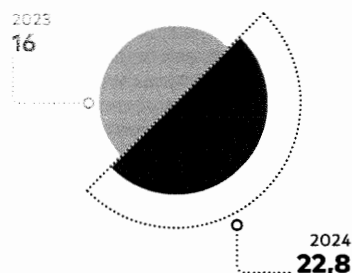
Achats responsables

Fournisseurs évalués dans le cadre de la démarche « Know Your Suppliers » ⁽¹⁾



(1) Programme pour évaluer et accompagner les fournisseurs dans la progression de leur démarche Développement Durable.

Énergie renouvelable produite sur sites — En GWh



Plan de neutralité carbone

Émissions de CO₂ liées aux activités opérationnelles

2024
-15,6% vs 2019
Scopes 1 & 2

2024
-33,4% vs 2019
Scope 3

Rejet des déchets

Déchets recyclés ou valorisés — En %



NOTRE GESTION DES RISQUES

OPmobility évolue dans un environnement en perpétuelle transformation, que ce soit sur le plan industriel, économique, politique ou réglementaire. Le Groupe effectue une revue et une évaluation des risques pouvant affecter ses activités. Pour se prémunir contre ces risques et en limiter les éventuelles conséquences, OPmobility met en place un contrôle interne rigoureux.

Principaux facteurs de risques

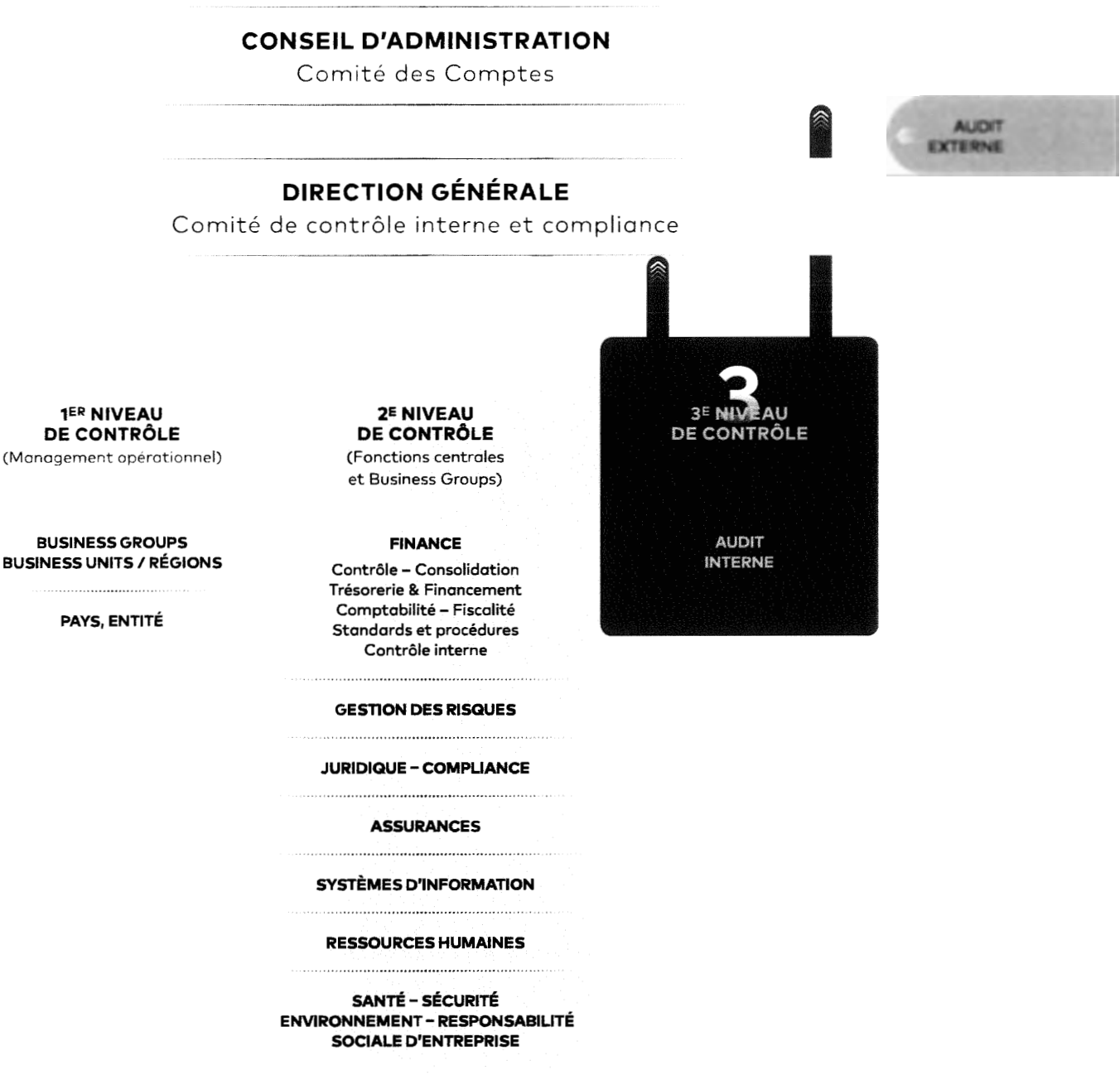
Les principaux facteurs de risques d'OPmobility sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de l'ampleur estimée de leur impact.

CATÉGORIES DE RISQUES	Facteurs de risques	Importance	Risque extra-financier
RISQUES OPÉRATIONNELS	Programmes automobiles	●●●	
	Qualité des produits et services vendus	●●●	✓
	Pénurie de matières premières ou de composants	●●●	✓
	Santé, sécurité et environnement	●●	✓
	Informatique	●●	
RISQUES STRATÉGIQUES	Impact du changement climatique sur le modèle économique	●●●	✓
	Innovation	●●●	✓
	Opérations de croissance externe	●●●	
RISQUES DE CRÉDIT ET/OU CONTREPARTIES	Clients	●●●	
	Fournisseurs	●●	✓
RISQUES DE MARCHÉ	Inflation	●●	
RISQUES JURIDIQUES	Éthique des affaires	●●	✓
	Propriété intellectuelle	●●	

●●● Élevée ●● Modérée ● Faible

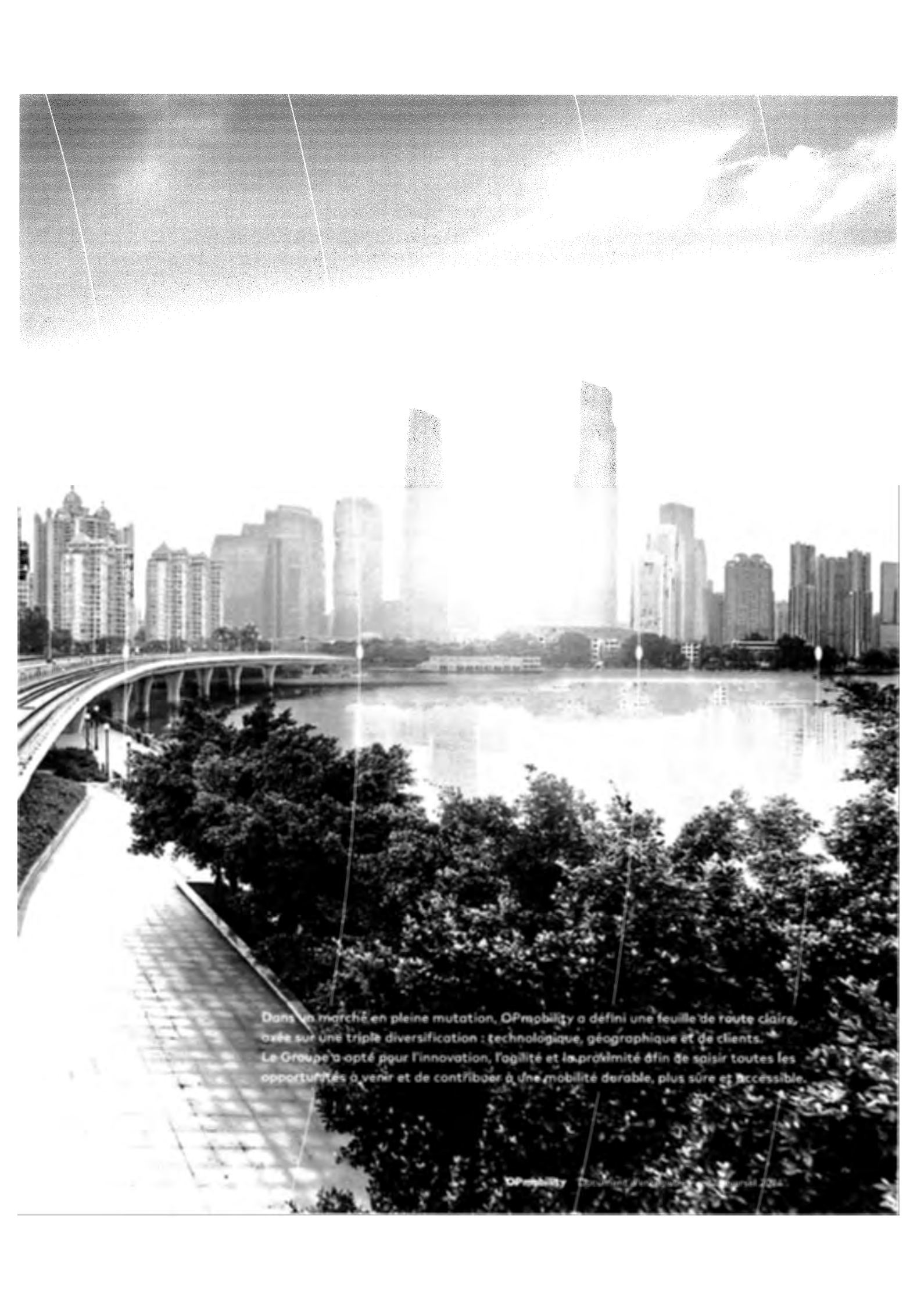
Activité de contrôle

OPmobility allie responsabilité et indépendance de jugement à travers trois niveaux d'acteurs qui contrôlent ses opérations et ses démarches de gestion des risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit interne.

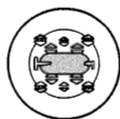


À LA CONQUÊTE DE TOUTES LES VILLES





Dans un marché en pleine mutation, OPrability a défini une feuille de route claire, axée sur une triple diversification : technologique, géographique et de clients. Le Groupe a opté pour l'innovation, l'agilité et la proximité afin de saisir toutes les opportunités à venir et de contribuer à une mobilité durable, plus sûre et accessible.



PILIER STRATÉGIQUE N°1

RENFORCER notre leadership technologique

La mobilité d'aujourd'hui et de demain est plurielle :
OPmobility a ainsi fait de la diversification technologique
le premier pilier de sa stratégie.

Pour saisir les opportunités et anticiper les évolutions du marché mondial, le Groupe élargit et renforce son offre technologique, ce qui lui permet de répondre aux attentes des clients finaux, quel que soit leur choix de motorisation : électrique (hydrogène ou batterie), hybride ou thermique. L'objectif ? Développer notre portefeuille, d'une part, en renforçant notre leadership technologique historique dans les pièces extérieures de carrosserie, les réservoirs à carburant et les modules complexes, et d'autre part, en procédant à des acquisitions ciblées pour intégrer de nouveaux savoir-faire. Le Groupe a ainsi réalisé, ces trois dernières années, des acquisitions majeures dans des domaines complémentaires à nos activités historiques, que sont l'éclairage, l'hydrogène et les batteries.

Pour innover dans les logiciels, alors que les véhicules embarquent toujours plus d'intelligence, le Groupe a créé en 2023, OP'nSoft, une entité dédiée aux logiciels embarqués qui nous permet, à travers des solutions et des services intégrés, d'accompagner nos clients vers le *Software Defined Vehicle*.

Enfin, le renforcement de notre offre technologique s'accompagne d'une digitalisation croissante de nos sites industriels en capitalisant sur la puissance de l'intelligence artificielle pour améliorer nos processus de fabrication. Modélisation, simulation, traitement de l'image : l'IA permet au Groupe de tirer le meilleur parti des données disponibles pour piloter au plus près la qualité de nos pièces et les quantités de matière entrant dans la fabrication de nos produits.



Pour découvrir les
dernières innovations
technologiques
d'OPmobility,
présentées au CES
Las Vegas 2025.



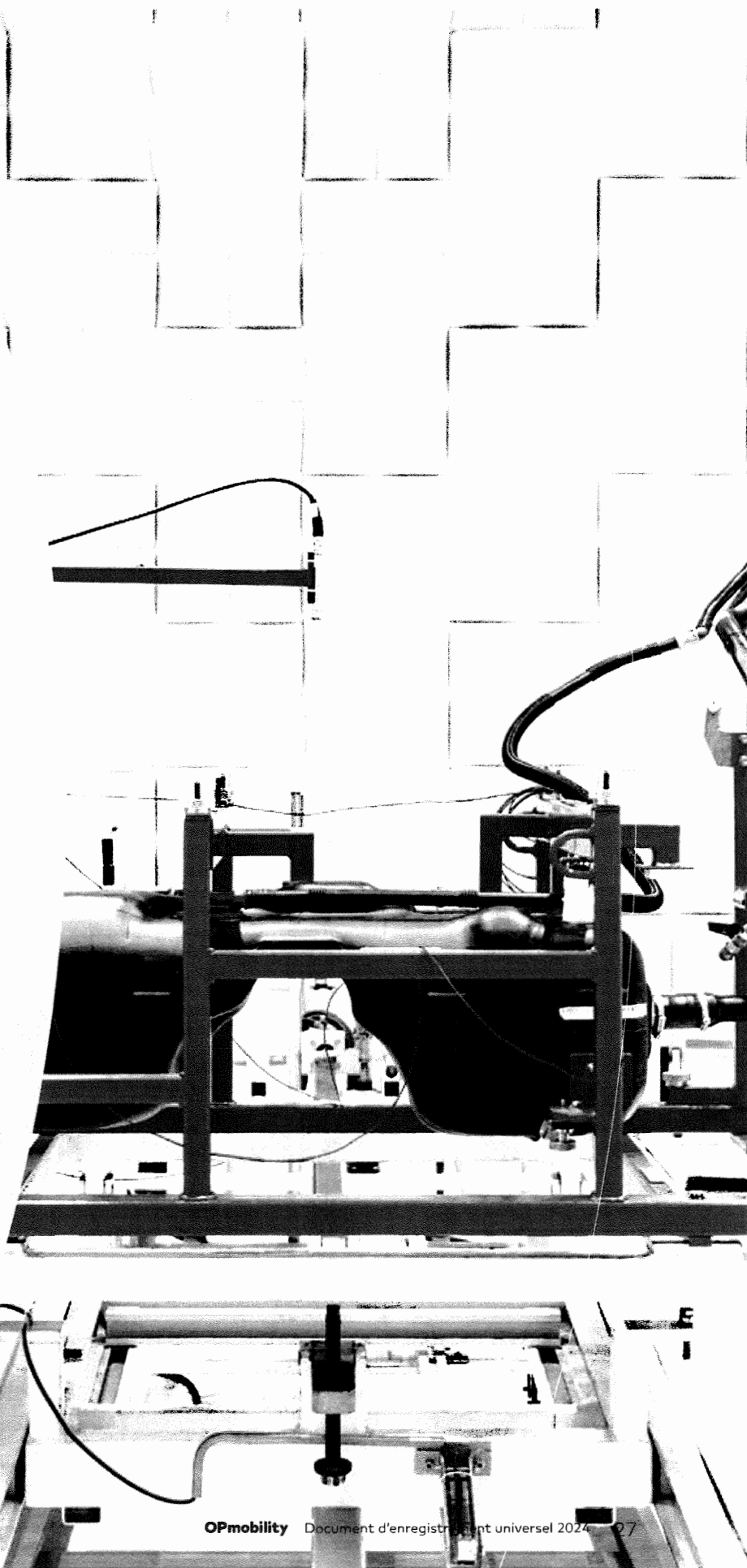
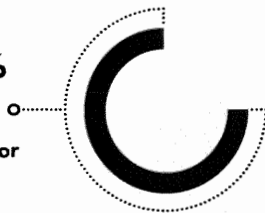
CE QU'IL FAUT RETENIR

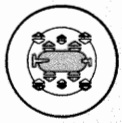
Une gamme complète de solutions pour toutes les motorisations, pour saisir les nouvelles opportunités de marché telles que l'accélération des véhicules hybrides. En 2024, environ 10% des commandes de C-Power sont liées à des programmes pour des véhicules hybrides rechargeables.

Une part significative du chiffre d'affaires est indépendante du type de motorisation.

Répartition du chiffre d'affaires 2024
— En %

Plus de **75%** générés par les Business Groups Exterior & Lighting et Modules





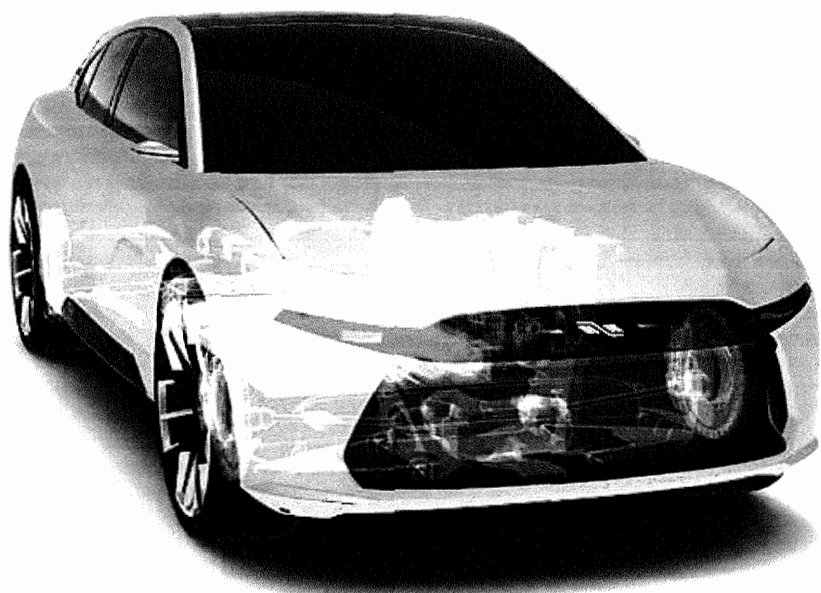
NOS TECHNOLOGIES ET SAVOIR-FAIRE POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE MOBILITÉ

SOLUTIONS POUR TOUTES LES MOTORISATIONS

Reservoirs à carburant
et systèmes de dépollution

Reservoirs d'hydrogène haute pression
Piles à combustible
Systèmes hydrogène intégrés

Systèmes batterie
et solutions d'électrification



Découvrez l'interview
de Laurent Favre sur
les solutions innovantes
d'OPmobility qui contribuent
à la mobilité de demain.



SOLUTIONS EXTÉRIEURES INTÉGRÉES

One4you

Systèmes extérieurs :
pare-chocs, hayons, spoilers,
extensions d'aile, bas de caisse,
bandeaux de porte

Éclairages intérieurs
Éclairages avant et de signalisation
Éclairages personnalisés
Projections lumineuses au sol

Modules bloc-avant
Modules cockpit

1 véhicule sur **3**
produit mondialement
est équipé par OPmobility

Source : S&P Global Mobility production automobile publiée en janvier 2025 – [0;5,5 t PC + LCV].



En opérant des synergies inédites entre les compétences de ses Business Groups Exterior & Lighting et Modules et de son activité dédiée aux logiciels, OPmobility propose des solutions extérieures innovantes à ses clients historiques comme aux nouveaux acteurs de la mobilité.

LA NOUVELLE OFFRE One4you, POUR CONCEVOIR DES SOLUTIONS SUR MESURE ET DIFFÉRENCIANTES

De nouveaux défis

L'électrification des véhicules, les évolutions réglementaires et les nouveaux usages ont entraîné de nombreux changements dans les processus industriels. Le contenu des véhicules a considérablement évolué, embarquant toujours plus de capteurs, d'électronique, de fonctions de communication, et le nombre de versions des différentes composantes extérieures d'un véhicule, par exemple, a bondi. Pour les nouveaux acteurs, comme pour les constructeurs historiques, intégrer des solutions assemblées combinant extérieur, éclairage et modules dans leur processus industriel devient une option de plus en plus essentielle. Cela représente également une opportunité pour davantage de créativité et de différenciation esthétique.





CHRISTIAN KOPP

Directeur Général Adjoint d'OPmobility,
Directeur du Business Group
Exterior & Lighting

Pourquoi une offre globale comme One4you et pourquoi maintenant?

Le marché automobile connaît une transformation sans précédent, portée notamment par une électrification croissante. Les nouveaux acteurs comme les constructeurs traditionnels ont changé leur façon de produire les véhicules. Ils cherchent de plus en plus à combiner les technologies et à trouver des solutions de production optimisées en termes de coûts, de simplicité et de délais. Cela représente une nouvelle source d'innovation et de croissance pour OPmobility.

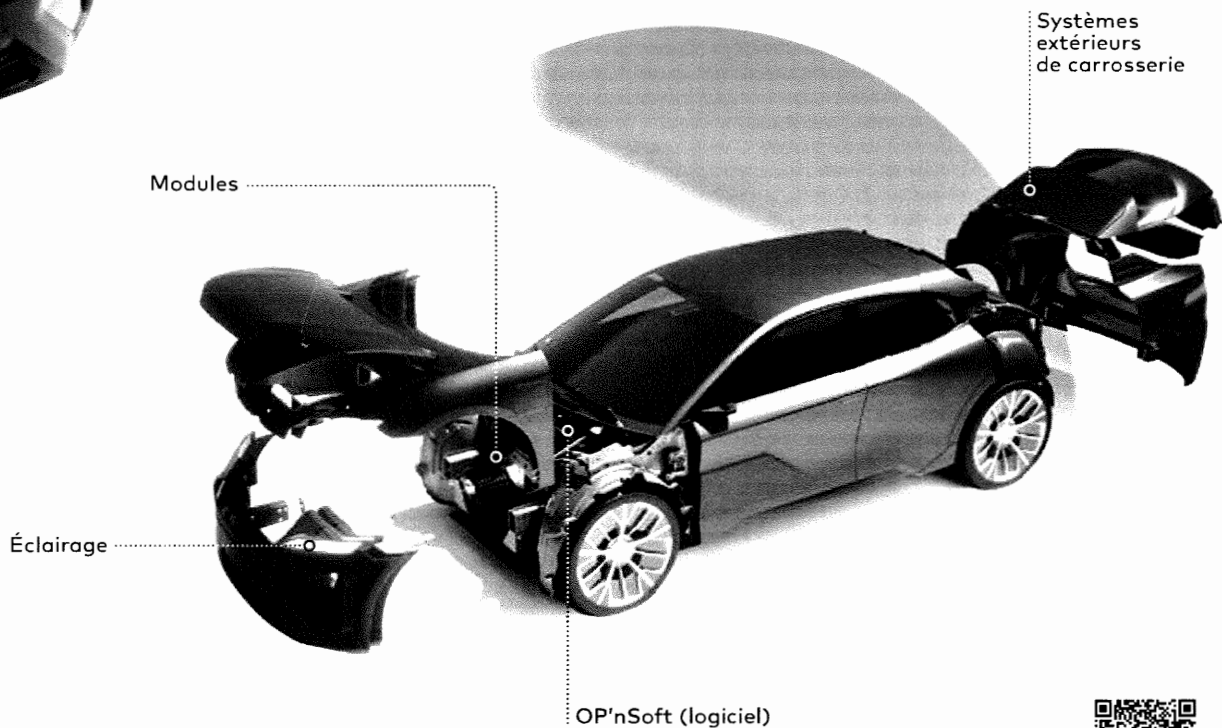
En quoi cette offre est-elle innovante?

One4you intéresse les constructeurs parce que cette solution propose plus que la somme de nos compétences.

Elle permet de collaborer avec nos clients pour développer des solutions créatives, nouvelles et innovantes, qui améliorent leur compétitivité. Cette proposition « tout-en-un » permet d'offrir des solutions technologiques sur mesure qui présentent de nouvelles options de design et simplifient et accélèrent les procédés de production de nos clients, en apportant efficacité opérationnelle et agilité. Peu d'entreprises sont capables de proposer ce type de solutions, à la fois en termes de technologies et d'empreinte industrielle.

Vos objectifs?

L'ambition de One4you est d'accroître la valeur par véhicule dans les produits que nous vendons et de décrocher de nouveaux contrats aussi bien auprès de clients historiques que de nouveaux acteurs. Cette offre nous rapproche plus que jamais de nos clients.



L'offre One4you
dévoilée au CES
Las Vegas 2025.





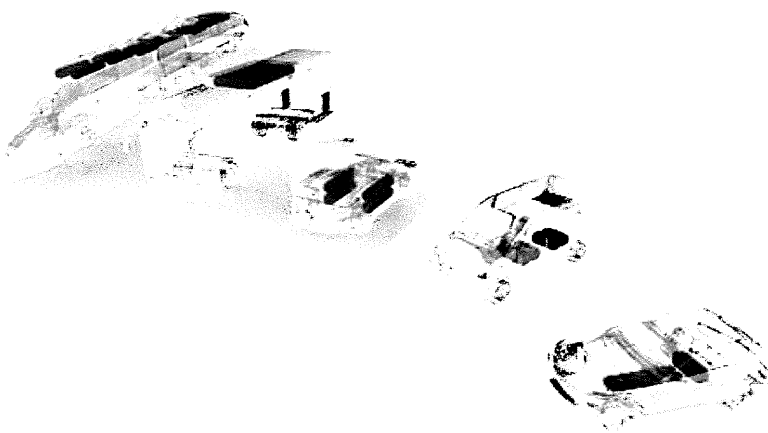
Thermique, électrique à batterie ou à hydrogène, le portefeuille de technologies d'OPmobility accompagne tous les acteurs de la mobilité.

LA MAÎTRISE DE LA DIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE, UN ATOUT DIFFÉRENCIANT

Pour OPmobility, la mobilité de demain sera plurielle et accessible au plus grand nombre à condition d'explorer toutes les pistes technologiques. À quoi ressemblera le parc automobile dans 20 ans ?

Nous avons la conviction qu'il y aura beaucoup plus de véhicules à batterie, mais que les moteurs thermiques seront toujours là, alimentés peut-être par des carburants alternatifs. L'hydrogène, qui combine les avantages d'un véhicule électrique (pas d'émissions de CO₂) et d'un véhicule thermique (une grande autonomie et une rapidité de ravitaillement), pourrait ainsi jouer un rôle important dans la décarbonation de la mobilité, notamment la mobilité lourde et commerciale.

Face aux défis de la décarbonation, les approches sont aujourd'hui très différentes d'une géographie à l'autre. OPmobility a donc choisi de continuer à produire des réservoirs à essence en maintenant sa production à environ 17 millions de pièces par an, pour les motorisations thermiques, tout en investissant dans des innovations pour le véhicule électrique et dans l'hydrogène.



Hydrogène, de nouvelles étapes franchies en 2024 : la montée en cadence industrielle

OPmobility a investi dans l'hydrogène très tôt, dès 2015, en adaptant ses solutions aux caractéristiques de cette énergie prometteuse. Cette stratégie lui permet de répondre, en France et en Europe, aux besoins de constructeurs, en particulier Stellantis et Hyundai Motor Company, mais aussi d'acteurs de la mobilité ferroviaire, comme Alstom ou Stadler. Le Groupe répond à des appels d'offres pour la mobilité lourde en Chine, ou encore aux États-Unis.

La plus importante usine de réservoirs d'hydrogène d'Europe

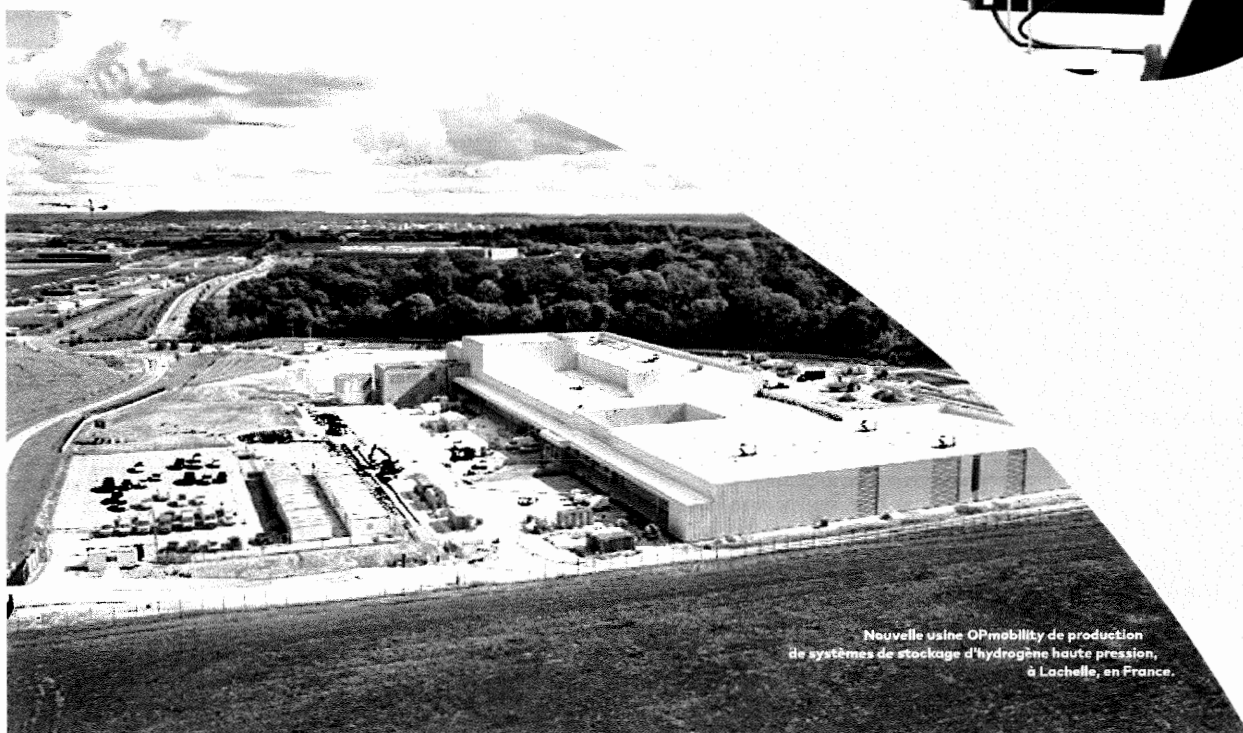
Dans sa toute nouvelle usine située à côté de Compiègne, en France, le Groupe démarre la production de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression au service de la mobilité lourde et collective, à proximité d'une ancienne usine de fabrication de réservoirs à essence. Tous les collaborateurs de ce site historique ont été formés à la fabrication de réservoirs d'hydrogène. Une belle histoire de transition technologique et humaine. En 2025, OPmobility lancera la production de réservoirs haute pression dans son usine coréenne de Wanjū, pour Hyundai.

x7

entre 2026 et 2030 :
c'est la croissance
attendue du
marché mondial
de la mobilité
hydrogène

La stratégie « Last Man Standing »

Face à un marché des moteurs thermiques en déclin, OPmobility assure son avenir en déployant une stratégie appelée « Last Man Standing », qui lui permet de se positionner comme partenaire de choix pour ses clients de par son expertise, ses capacités, son excellence opérationnelle et la continuité de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, dans un marché qui se consolide, le Groupe s'adapte et compte renforcer sa place de numéro un mondial en augmentant sa part de marché de 22% à 30% d'ici à la fin de la décennie.



Nouvelle usine OPmobility de production de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression, à Lachelle, en France.



PILIER STRATÉGIQUE N° 2

ÉQUILIBRER nos géographies

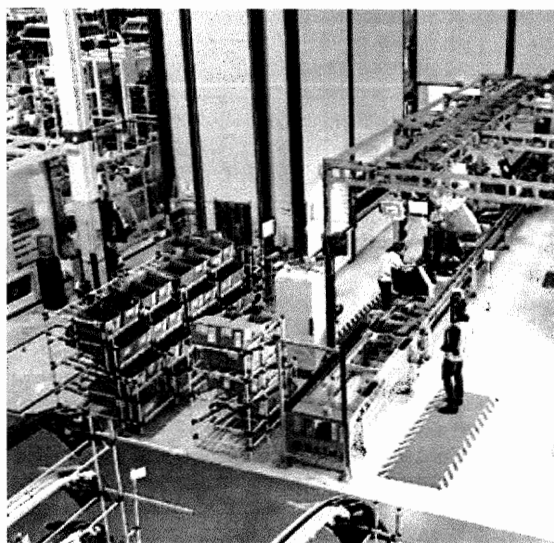
Aujourd'hui, le Groupe réalise la moitié de son chiffre d'affaires en Europe. Tout en conservant ce socle européen historique, OPmobility a entrepris de faire évoluer son empreinte géographique en accélérant son développement en Amérique du Nord et en Asie. C'est le deuxième axe de sa stratégie.

Dans le nouveau paysage global de la mobilité, OPmobility renforce son implantation géographique en direction des marchés de la mobilité en expansion, principalement les États-Unis, la Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est.

Aux États-Unis, le Groupe s'appuie sur un réseau de 12 usines, dont la plus récente a été inaugurée à Austin (Texas) en 2024, pour fournir des modules bloc-avant et des modules cockpit au leader américain du véhicule électrique.

En Chine, très implanté avec 37 usines et 5 centres de R&D, le Groupe est prêt à saisir les opportunités avec ses partenaires locaux, notamment dans la perspective d'une montée en puissance de la filière hydrogène. En Inde, un hub régional regroupant plusieurs activités d'OPmobility a été créé en 2024, à Pune, dans l'État du Maharashtra, l'un des plus grands pôles automobiles du pays, et deux nouvelles usines vont venir compléter le maillage existant.

La stratégie d'OPmobility en 3 piliers, dont la diversification géographique, présentée au regard des résultats annuels 2024, par Laurent Favre.





CE QU'IL FAUT RETENIR

Les États-Unis sont
devenus le 1^{er} marché
d'OPmobility en termes
de chiffre d'affaires.
Tous les Business
Groups y sont présents.

Un carnet
de commandes
équilibré

1/3

du carnet
de commandes
en Europe



2/3

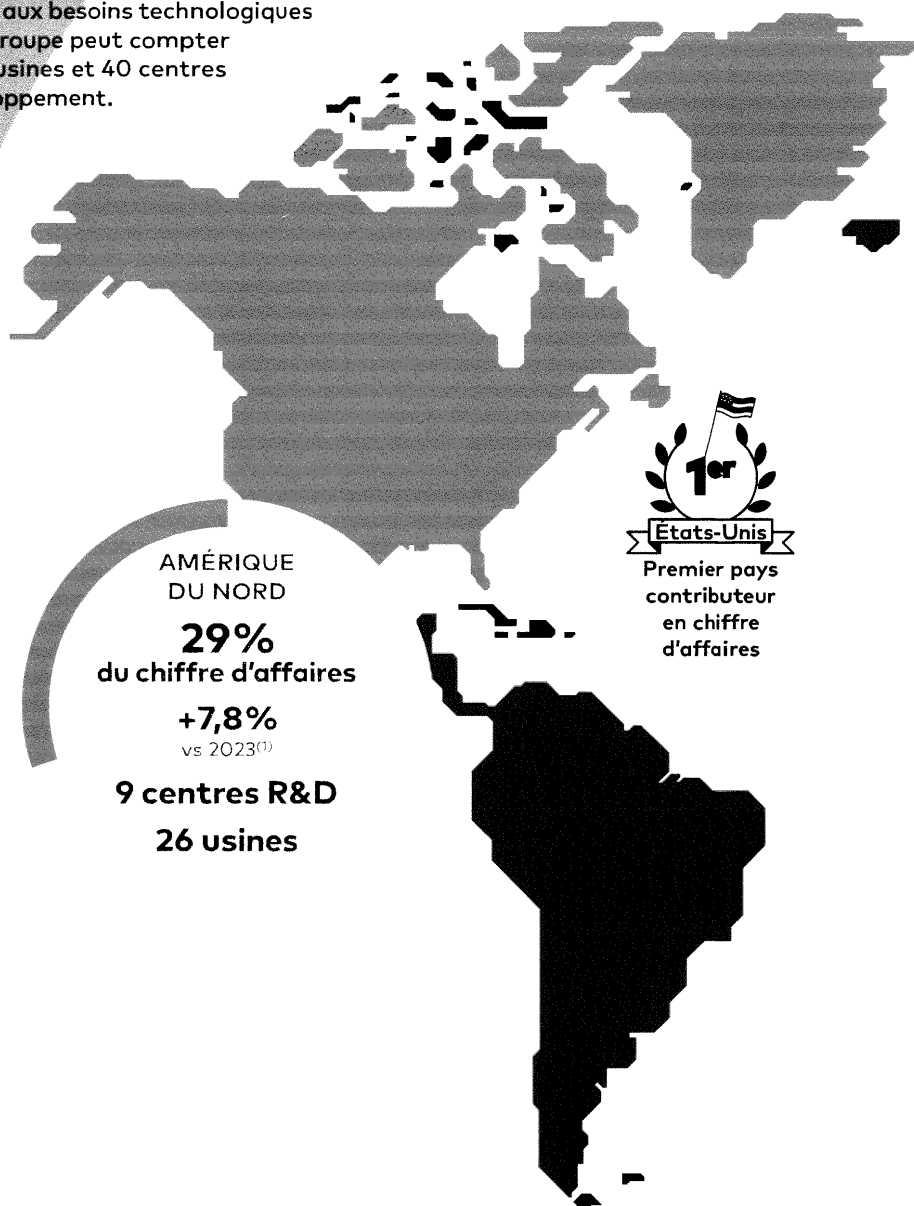
du carnet
de commandes
en Amérique
et en Asie



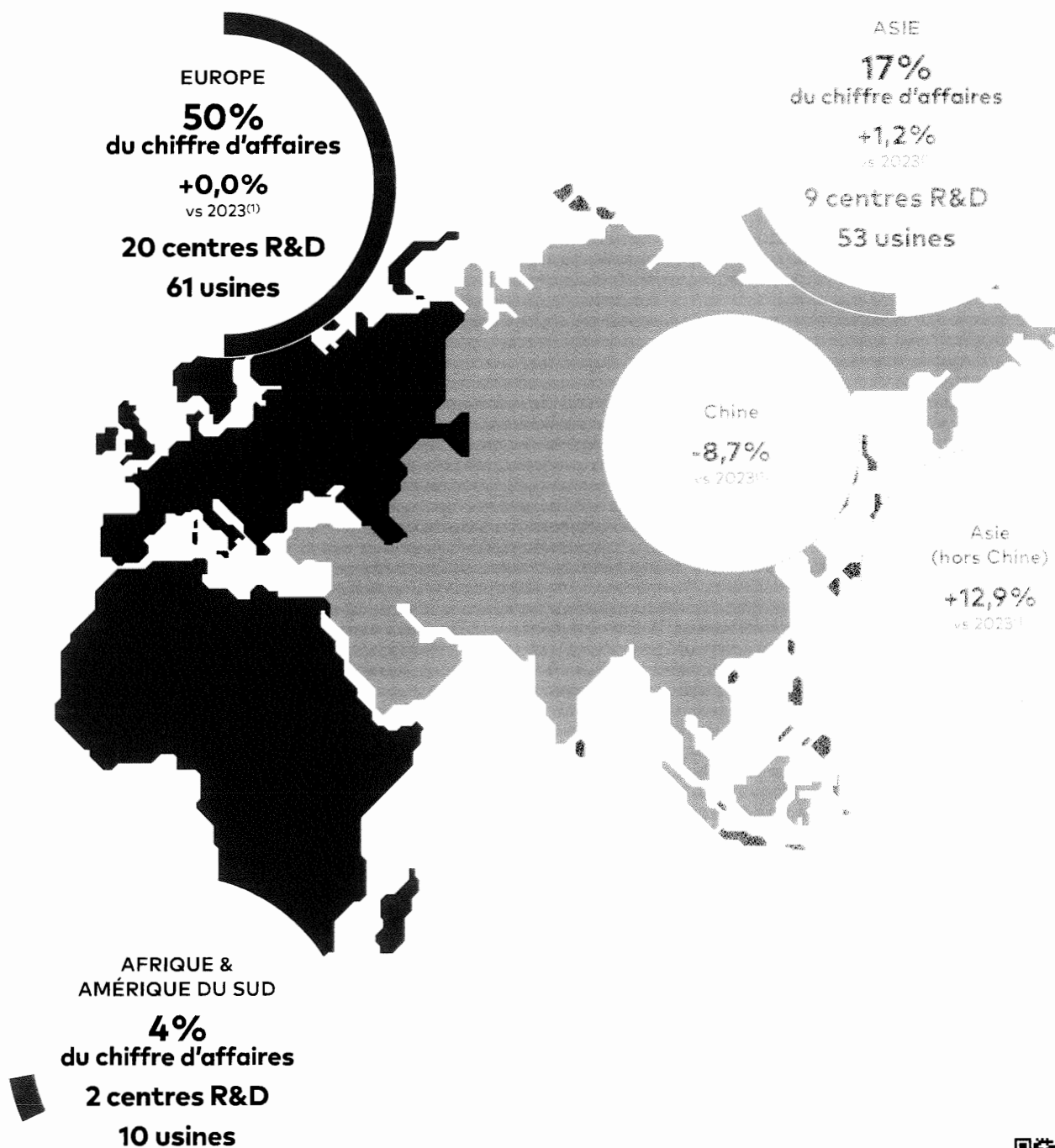


NOTRE PRÉSENCE MONDIALE

Groupe mondial, OPmobility est implanté dans 28 pays, au plus près des grands marchés mondiaux de la mobilité. Pour accompagner les dynamiques régionales et répondre aux besoins technologiques de chaque marché, le Groupe peut compter sur son réseau de 150 usines et 40 centres de Recherche et Développement.



(1) Variation à périmètre et changes constants.



Pour découvrir la carte
des implantations
d'OPmobility
dans le monde.





1/2

**1 véhicule sur 2 en Inde
est aujourd'hui équipé
par OPmobility**

Implanté en Inde depuis 2007, le Groupe continue de renforcer son empreinte locale dans ce pays doublement prometteur, à la fois acteur industriel global et marché domestique en croissance.

EN INDE, DES RACINES ET DES AMBITIONS POUR FAÇONNER LA MOBILITÉ

Troisième marché automobile mondial, puissance industrielle en expansion, le marché indien offre de belles perspectives de croissance, avec un PIB en progression de plus de 7% en 2024 et un taux d'équipement en véhicules individuels encore faible.

L'un des premiers hubs régionaux pour OPmobility

Pour répondre à la demande locale comme au marché global et accompagner le développement des constructeurs automobiles implantés dans ce marché, OPmobility a déjà investi massivement en Inde, avec 4 centres de R&D et 4 sites de production en activité, et nous avons pour projet d'ouvrir deux autres usines, dont l'une en 2025. L'inauguration d'un nouveau centre de R&D à Pune, en 2024, a marqué un tournant pour le Groupe en Inde. Pune fait partie des 3 hubs régionaux existants, avec Troy aux États-Unis et Tanger au Maroc, qui regroupent sous le même toit des équipes d'ingénierie de tous les Business Groups d'OPmobility.

OPmobility en Inde



4 usines



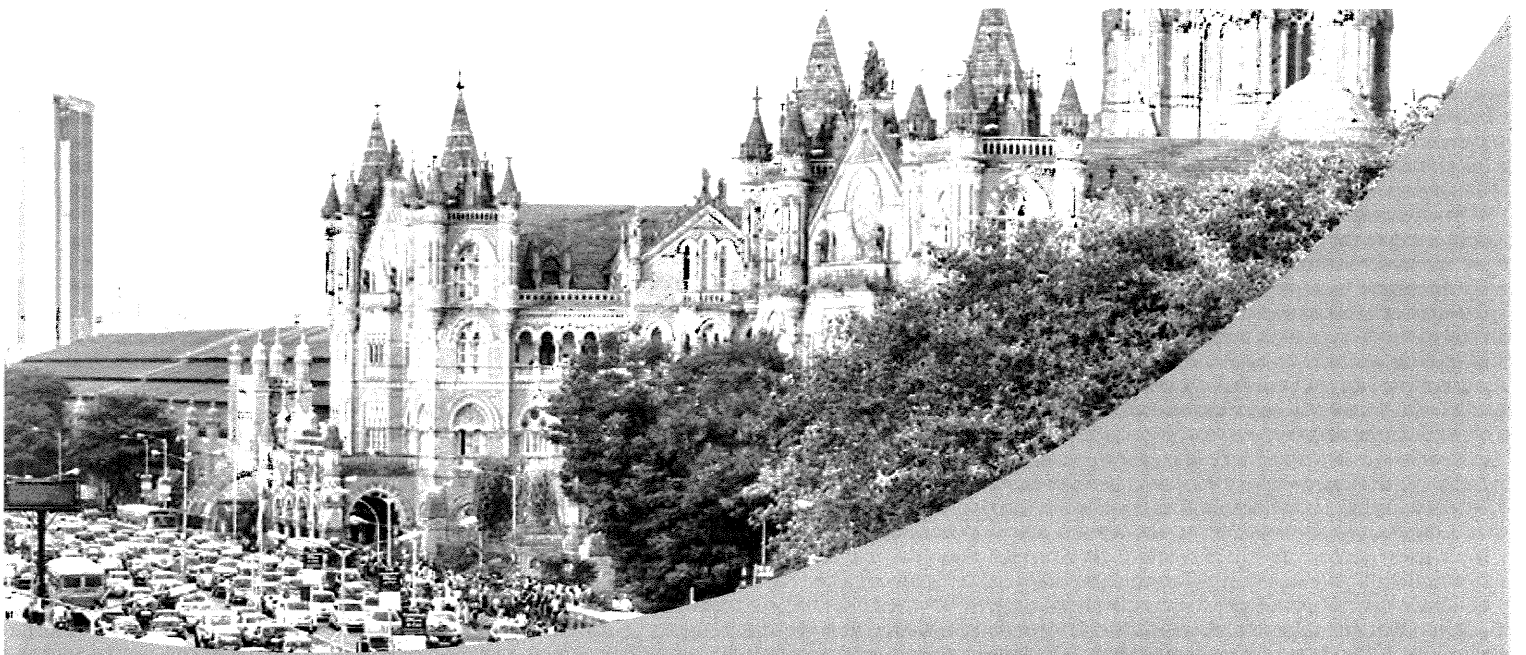
2 usines en construction



4 centres de R&D

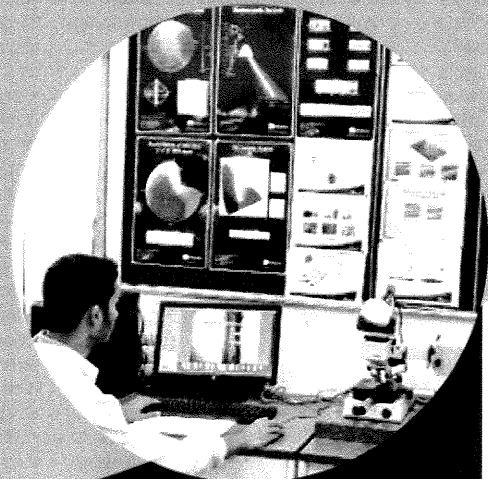


Plus de
1500 collaborateurs
dans les principaux pôles
automobiles du pays



Un pôle d'innovation durable

La stratégie du Groupe dans le pays s'appuie sur le talent des ingénieurs indiens, sur une demande en croissance et sur des capacités logistiques importantes. Elle s'inscrit aussi dans le cadre du plan *Make in India* lancé par le gouvernement indien, qui vise à attirer les investissements étrangers et à positionner le pays comme un pôle industriel de référence. Ainsi, l'ambition en Inde est non seulement de fournir des produits durables et de qualité pour répondre aux besoins locaux, mais aussi d'améliorer notre compétitivité globale en matière d'ingénierie et de production industrielle dans tous les pays du Groupe. Pour le Groupe, l'Inde a vocation à devenir un hub de pointe pour l'innovation technologique et la mobilité durable. Nous avons ainsi la volonté d'y développer des solutions de stockage d'hydrogène, ainsi que des matériaux intelligents et légers, en ligne avec la trajectoire engagée par le pays vers une mobilité plus durable. Avec cette stratégie, OPmobility entend bien être un acteur majeur de la transformation de l'industrie automobile indienne.



Deux nouveaux sites de pointe

La construction d'une nouvelle usine de 40 000 m², la plus importante du Groupe dans le pays, va permettre de fournir des systèmes extérieurs de carrosserie à destination du marché automobile domestique. Au total, près de 500 nouveaux emplois seront créés au cœur de l'un des plus importants hubs technologiques et industriels du pays. Le site, qui ouvrira ses portes en 2025, pourra à terme produire jusqu'à 1 million de pièces automobiles par an. Par ailleurs, le nouveau centre de R&D, conçu pour accueillir jusqu'à 600 ingénieurs, renforce et mutualise les capacités de recherche du Groupe dans l'éclairage et les systèmes extérieurs de carrosserie.



Les États-Unis sont devenus en 2024 le premier marché d'OPmobility et un marché privilégié pour le Groupe qui ambitionne de doubler son chiffre d'affaires d'ici à 2028 dans la zone, en s'appuyant sur de solides atouts.

OPMOBILITY AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE LA MOBILITÉ AMÉRICAINE

Présent aux États-Unis depuis près de 50 ans, OPmobility y a développé des positions de leader de la mobilité, devenant un partenaire privilégié des *Big Three* (Ford, General Motors et Stellantis), dont il fournit plus de 50 % des réservoirs à essence. Aujourd'hui, le marché américain a profondément évolué, et reste très dynamique. Le PIB par habitant aux États-Unis a progressé et le taux d'équipement en véhicules y est près de deux fois plus important qu'en France. Tournés vers l'innovation, les États-Unis sont à la pointe des révolutions de la mobilité, grâce à des investisseurs qui n'hésitent pas à soutenir la montée en maturité des véhicules connectés ou autonomes.

Dans ce marché concurrentiel, encore largement dominé par les modèles thermiques, OPmobility est en capacité d'accompagner le développement de tous les types de motorisation, thermique, hybride, électrique à batterie ou à hydrogène. En outre, la majorité de notre activité, qui est consacrée aux systèmes extérieurs et aux modules, est indépendante de l'évolution de la motorisation. Et, avec la toute nouvelle usine inaugurée en 2024 au Texas, pour fournir en modules le leader américain du véhicule électrique, tous les Business Groups (Exterior & Lighting, Modules, C-Power et H₂-Power) sont désormais présents sur le sol américain. De quoi soutenir nos ambitions, puisque le Groupe, qui réalise déjà 16 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis, ambitionne de doubler son chiffre d'affaires dans le pays d'ici la fin de la décennie. Une croissance que le Groupe compte réaliser dans l'automobile, mais également dans d'autres formes de mobilité, comme les camions ou le ferroviaire.

OPmobility aux États-Unis



12 usines



6 centres de R&D



3300 collaborateurs



16% du chiffre d'affaires

89%
c'est la progression
du PIB par habitant
aux États-Unis,
entre 2014 et 2024,
contre +46 %
en Europe

QUESTIONS À...



YOUSSEF SOUBA

Vice-Président Exécutif
d'OPmobility, Directeur Général
du Business Group C-Power

Quel est l'impact de l'électrification sur l'activité C-Power du Groupe aux États-Unis?

D'ici 2030, la pénétration du véhicule électrique devrait atteindre 30 % du marché, ce qui laisse une partie importante de ce marché pour les réservoirs thermiques. À l'heure où nos clients réduisent ou redéploient leurs équipes d'ingénierie du moteur essence vers l'électrique, nous conservons un noyau dur d'expertises en moteur thermique dont ils vont avoir besoin. Ainsi, nous sommes prêts à continuer d'équiper les véhicules thermiques, dont les véhicules hybrides, tout en étant capables de cibler le marché de l'électrique, via notre activité batterie e-Power.

À Austin, une prouesse industrielle au service de la mobilité électrique

En 2024, OPmobility a franchi une étape majeure de son développement aux États-Unis, avec l'inauguration de sa première usine au Texas, à Austin. Cette nouvelle usine d'assemblage de modules répond à la commande historique d'un acteur majeur américain dans la mobilité électrique. Construit en seulement quelques mois, le site texan a déjà produit 100 000 modules depuis son démarrage en septembre 2023. Avec une capacité de 2,5 millions de modules (1,5 million de modules bloc-avant et 1 million de modules cockpit), et plus de 400 collaborateurs dès 2025, il est appelé à devenir rapidement la plus grande usine du Groupe en termes de chiffre d'affaires, étendant aussi ses activités à la production de pièces extérieures de carrosserie, comme les hayons.

« Le marché du moteur thermique offre encore des opportunités que nous savons saisir. »

Y a-t-il d'autres opportunités à saisir?

Bien sûr! Le marché se transforme et nous nous adaptons comme nous l'avons toujours fait. Par exemple, pour équiper les véhicules hybrides, nous travaillons à de nouveaux concepts de réservoirs pressurisés innovants, plus légers et compétitifs. Et, pour offrir des débouchés à nos sites industriels, nous avons aussi entrepris de nous diversifier en allant vers de nouveaux segments, comme les véhicules récréatifs, quads ou scooters des mers, qui fonctionnent avec des réservoirs à essence. D'ici 2027, ce seul marché devrait représenter 500 000 véhicules.

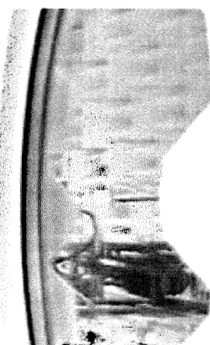
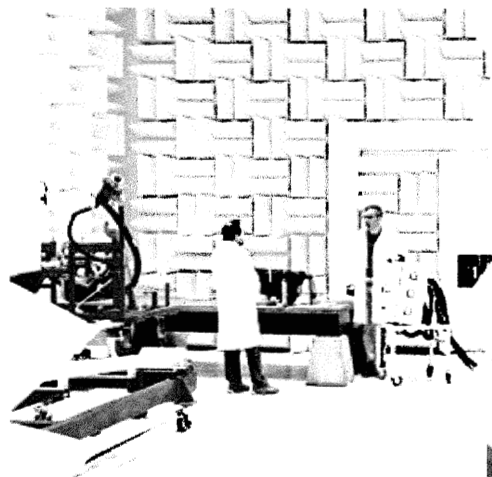


PILIER STRATÉGIQUE N° 3

DIVERSIFIER notre portefeuille clients

Dans un marché de la mobilité en complète transformation, de nouveaux acteurs émergent, en particulier en Amérique du Nord et en Asie, et de nouvelles opportunités se dessinent, notamment autour d'une mobilité lourde et collective décarbonée. Le troisième axe stratégique d'OPmobility vise à élargir son portefeuille de clients, pour répondre à toutes les mobilités.

Aujourd'hui, les constructeurs historiques représentent la moitié du chiffre d'affaires d'OPmobility. Dans un marché automobile en mutation, le Groupe déploie une stratégie capable de répondre avec agilité à des besoins clients très variés. L'enjeu? Conserver et développer notre portefeuille historique, mais aussi adapter notre offre à de nouveaux acteurs, notamment nord-américains et asiatiques, beaucoup plus intégrés verticalement et qui nous poussent à innover, dans nos technologies comme dans nos pratiques. OPmobility regarde aussi au-delà du monde automobile, vers les acteurs de la mobilité lourde, avec des leaders comme Alstom et Siemens, et développe des solutions électriques à batterie ou à hydrogène pour accompagner la transition durable des trains, tramways, camions et bus.



La stratégie d'OPmobility en 3 piliers, dont la diversification de son portefeuille clients, présentée au regard des résultats annuels 2024, par Laurent Favre.





CE QU'IL FAUT RETENIR

Un portefeuille solide
de clients historiques

Une accélération
de la diversification
clients, notamment
auprès des acteurs
du véhicule électrique
aux États-Unis
et en Chine

Un développement
dans la mobilité
lourde, collective et
commerciale (camions,
bus et trains)





En juillet 2024, Stadler a choisi OPmobility pour équiper ses premiers trains à hydrogène en Europe. Ce contrat majeur, signé avec l'un des plus grands constructeurs ferroviaires au monde, confirme le leadership technologique d'OPmobility dans une filière porteuse.

DES LEADERS DU FERROVIAIRE CHOISSISSENT LES SOLUTIONS HYDROGÈNE D'OPMOBILITY

L'enjeu de la décarbonation du rail

Aujourd'hui, une large part des réseaux ferroviaires dans le monde n'est pas électrifiée : c'est le cas pour environ 95% des lignes aux États-Unis, 40% en Europe et 28% en Chine. Pour l'heure, ce sont des trains à moteur diesel qui circulent sur ces lignes.

Pour décarboner réellement les transports ferroviaires, de plus en plus d'opérateurs misent donc sur les trains à hydrogène. Compatibles avec tous les types de lignes, ceux-ci ne nécessitent pas d'investissements lourds dans les infrastructures. Et, avec une large autonomie et un ravitaillement rapide, ils représentent à la fois un levier puissant pour la transition énergétique et un potentiel de croissance majeur.

OPmobility
dans l'hydrogène



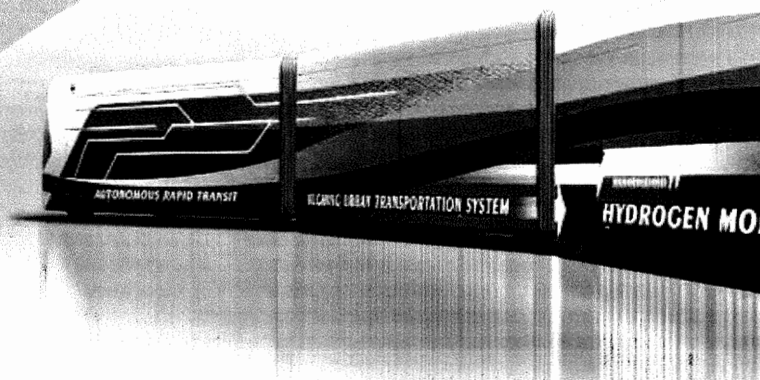
15 trains Stadler
équipés d'ici 2025



8 systèmes
de stockage haute
pression 350 bars
par train, soit environ...
185 kg d'hydrogène
embarqués



Les dernières tendances
et innovations OPmobility
sur le marché ferroviaire
présentées au Salon
InnoTrans 2024.



Une offre qui combine stockage et génération d'énergie

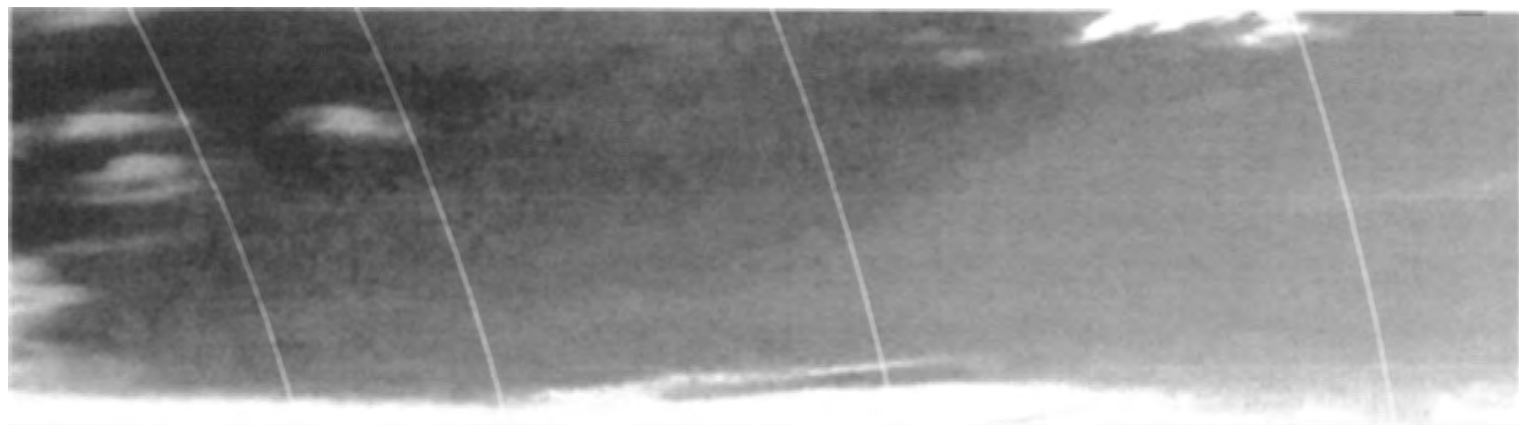
En juillet 2024, OPmobility remporte, auprès de Stadler, un contrat pour l'équipement de 15 trains à hydrogène destinés à circuler sur les lignes régionales italiennes. Précurseur des technologies hydrogène et présent sur toute la chaîne de valeur de cette énergie, le Groupe assurera aussi bien le développement et l'industrialisation de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression 350 bars que ceux des systèmes piles à combustible 150 kW. Ces systèmes compacts, au design optimisé, intègrent les stacks de piles à combustible NM72 Twin de la coentreprise EKPO⁽¹⁾. Pour alimenter le moteur électrique des trains, ils produiront en instantané l'électricité à partir d'hydrogène stocké dans les réservoirs et d'oxygène présent dans l'air. Et ils pourront répondre, grâce à leur grande durabilité, à un usage intensif. Ce n'est qu'un début : au-delà des 15 premiers trains équipés d'ici à la fin 2025, OPmobility projette d'étendre ses livraisons dans les années à venir. Avec un carnet de commandes élevé et des capacités industrielles en Europe et en Asie, nous sommes prêts à répondre à des besoins croissants, au cœur des transformations qui s'annoncent.

⁽¹⁾ EKPO Fuel Cell Technologies est la coentreprise associant ElingKlinger (60%) et OPmobility (40%).

À bord des tramways chinois, des systèmes d'hydrogène signés OPmobility

À travers sa coentreprise PO-Rein, OPmobility a remporté en 2024 un contrat auprès du premier constructeur ferroviaire mondial, CRRC (China Railway Rolling Stock corp.), devenant le premier partenaire technologique à commercialiser sa technologie de stockage haute pression pour des applications de mobilité ferroviaire. Le contrat porte sur la livraison et la mise en service de 76 systèmes de stockage haute pression de type 4, une technologie de référence sur le marché en termes de qualité et de performance. Ces systèmes équiperont des tramways intelligents de dernière génération assurant le transport public de la ville de Kuching, en Malaisie. Ces tramways totalement autonomes, capables de transporter plus de 300 passagers, ne nécessitent aucune infrastructure spécifique : ils fonctionnent principalement selon le principe d'un tracé virtuel au sol. Ravitaillables en hydrogène en seulement 10 minutes, ils ont une autonomie de 245 kilomètres et peuvent atteindre une vitesse de 70 km/h.





La mobilité de demain sera responsable. En 2022, OPmobility a fusionné les fonctions Ressources Humaines et Développement Durable, reconnaissant que les nouvelles générations – qu'il s'agisse de talents, de clients, de consommateurs ou de citoyens – attendent une responsabilité sociale, sociétale et environnementale accrue. En tant qu'acteur engagé et convaincu de la transition vers la décarbonation, OPmobility collabore étroitement avec ses parties prenantes ainsi qu'avec ses collaborateurs.

ENGAGÉ POUR L'AVENIR DE LA MOBILITÉ



UNE MOBILISATION COLLECTIVE

autour d'engagements de développement durable ambitieux



OPmobility a structuré ses engagements dans un programme global nommé ACT FOR ALL, au cœur de sa performance et de son excellence. Ce programme ambitieux, destiné à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes, repose sur 3 piliers : « Act for People », « Act for Planet » et « Act Responsibly ». Les indicateurs de performance sont suivis régulièrement et évalués annuellement, reflétant les ambitions du Groupe dans les domaines social, sociétal et environnemental.

OPmobility s'engage activement pour ses collaborateurs et ses parties prenantes



La sécurité, la diversité et l'égalité des chances sont des priorités pour le Groupe, qui met un point d'honneur à veiller à la santé et aux conditions de travail de ses collaborateurs. Cela se traduit par de nombreuses initiatives telles que les « Top Safety Visits », des moments clés pour échanger avec un collaborateur sur son poste de travail pour l'aider à identifier les risques potentiels inhérents, ou les « 6 non négociables » (6 règles de sécurité incontournables). OPmobility s'engage également à promouvoir la diversité au sein de ses équipes, notamment en recrutant davantage de jeunes et de femmes. Enfin, le Groupe soutient activement les initiatives en faveur des communautés locales, comme ce fut le cas en décembre 2024 en apportant un soutien financier pour la reconstruction de deux écoles dans la région de Valence, en Espagne, suite aux inondations dévastatrices.



Le Tf2⁽¹⁾
est à **0,56⁽²⁾**



148 sites OPmobility
enregistrent zéro
accident en 2024



+ de **1200** apprentis,
VIE et stagiaires



Les initiatives ESG récompensées



A

Meilleur score pour
la deuxième année
consécutive

OPmobility est un acteur responsable



Éthique et droits humains, lutte contre la corruption, Code de conduite, achats responsables : ces fondamentaux font d'OPmobility un entrepreneur responsable, impliqué localement.



E-learning relatif au Code de conduite



E-learning sur l'anticorruption



OPmobility s'engage à préserver la planète pour les générations futures



OPmobility s'efforce de réduire l'impact environnemental de ses activités en mettant en œuvre sa feuille de route pour la neutralité carbone et son programme « Top Planet ». Cela inclut notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses sites, ainsi que la production et l'achat d'énergie renouvelable. En 2024, OPmobility a également lancé sa ACT FOR ALL Climate School, un programme interne de formation sur les enjeux climatiques. Le Groupe travaille par ailleurs activement à la préservation de la biodiversité, à l'écoconception et à la recyclabilité de ses produits.



900 Collaborateurs formés à ACT FOR ALL Climate School en 2024



82/100

Parmi les 1% des entreprises évaluées les plus performantes



AA

Parmi les 10% les plus performants du secteur



C+

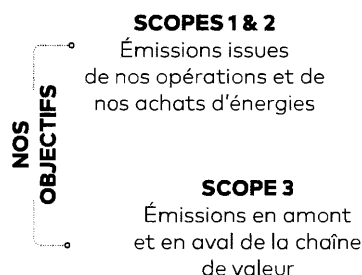
Parmi les leaders du secteur

(1) Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt. En nombre d'accidents par million d'heures travaillées.
(2) Périmètre économique.

DÉCARBONATION, des ambitions et un cap

La mobilité est responsable de plus de 20 % des émissions mondiales de CO₂. OPmobility s'engage depuis longtemps dans une démarche proactive de décarbonation de l'ensemble de ses activités. Le Groupe, qui s'est fixé des objectifs ambitieux, maintient le cap, en équilibrant enjeux de transformation et maintien de la compétitivité, tout en impliquant l'ensemble de ses parties prenantes dans cette transition.

OPmobility vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.



Scopes 1, 2 & 3 :



Nos objectifs approuvés par



et alignés avec



(1) Vs 2019.

Les **scopes 1 et 2**, qui couvrent les activités d'OPmobility et sur lesquelles le Groupe agit directement, représentent environ 1% de ses émissions de CO₂. L'objectif est de réduire l'utilisation d'énergie fossile par de l'énergie verte et compenser les émissions restantes. Pour ce faire, les sites du Groupe sont engagés dans une démarche d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Les contrats de fourniture d'énergie verte (PPA⁽¹⁾, VPPA⁽²⁾ et certificats) complètent les besoins en électricité décarbonée de nos sites. Les émissions résiduelles sont compensées par des crédits carbone issus de projets certifiés. Les sites du Groupe sont engagés dans une démarche d'optimisation de leurs processus et lorsque cela est possible, une partie des installations de gaz est convertie en équipements électriques. Cela permet aux sites équipés de bénéficier d'une énergie renouvelable autoproduite (solaire ou éolienne), ou d'acheter de l'électricité renouvelable dans le cadre de contrats de fourniture d'énergie longue durée de type PPA.



22% d'amélioration de l'efficacité énergétique vs 2019



35 sites d'OPmobility équipés de panneaux solaires ou d'éoliennes

(1) Power Purchase Agreement.

(2) Virtual Power Purchase Agreement.



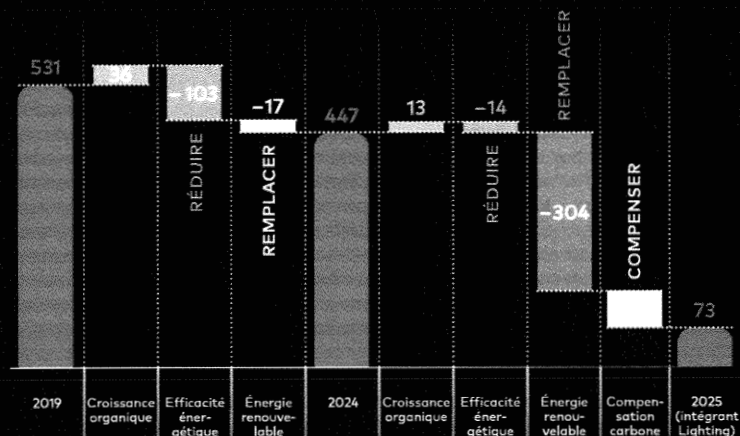
5395 fournisseurs
représentant
95% des dépenses
d'achats d'OPmobility

Le **scope 3** englobe les activités amont et les activités aval : les activités amont incluant les fournisseurs et la chaîne logistique représentent 12% des émissions de CO₂ d'OPmobility. Les activités aval, qui couvrent les émissions en phase d'usage et de fin de vie des produits, représentent 87% des émissions. Pour les activités amont, OPmobility a formé ses acheteurs aux enjeux de la décarbonation et engage ses fournisseurs dans cette voie. En 2024, 270 actions ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone des fournisseurs. La stratégie produit d'OPmobility permet d'équiper une part croissante de véhicules bas carbone, ce qui contribue à baisser les émissions de CO₂ pendant les phases d'usage. Les offres d'allègement, d'aérodynamisme et de recyclabilité contribuent également à la réduction des émissions du **scope 3** aval.

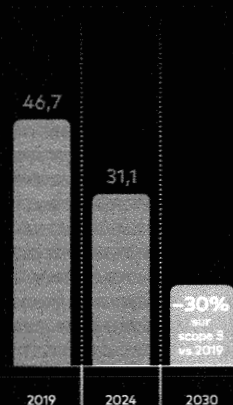
Digitalisation, certification, partage des meilleures pratiques, innovation et circularité : des piliers de la performance durable du Groupe

OPmobility déploie des solutions digitales avancées sur ses sites, permettant de mesurer avec précision la consommation énergétique et d'optimiser continuellement les performances. Parallèlement, le Groupe s'engage activement dans la certification ISO 50001, garantissant une gestion énergétique plus efficiente et une réduction de l'impact environnemental de ses usines. Le partage des bonnes pratiques joue un rôle fondamental dans l'accélération de la transformation. En mutualisant les compétences, les savoir-faire et les innovations et en favorisant une approche collaborative, le Groupe accélère la mise en œuvre de solutions efficaces pour une industrie plus responsable. L'engagement du Groupe se traduit également dans la conception de ses produits. L'aérodynamisme des véhicules équipés est directement influencé par les pièces commercialisées, notamment les pare-chocs et les hayons. Enfin, OPmobility intègre une dimension d'économie circulaire à ses activités en explorant la réutilisation de matières plastiques automobiles issues de véhicules en fin de vie.

SCOPES 1 & 2
Déploiement de la feuille de route 2019-2025
— En ktCO₂e



SCOPE 3
Déploiement de la feuille de route 2019-2030
— En MtCO₂e



UN ENVIRONNEMENT de travail optimal

Dans un secteur de la mobilité en constante évolution, l'engagement et la motivation des talents du Groupe sont essentiels pour le succès de sa stratégie de croissance. OPmobility met en place une politique de ressources humaines ambitieuse pour ses 38900 collaborateurs.

« People and Culture » : les valeurs au cœur de la culture de l'entreprise

Entreprise familiale depuis près de 80 ans, OPmobility a cultivé une culture solide que le Groupe partage avec tous ses collaborateurs à travers le monde. En 2023, le Groupe a défini son *Leadership Model*, un modèle de leadership propre à la culture et à l'ADN d'OPmobility. Structuré autour de compétences clés et directement inspiré de nos valeurs d'entreprise, le *Leadership Model* a été largement déployé en 2024 auprès des leaders et de tous les ingénieurs et cadres.

Les Ressources Humaines, Business Partners

Dans un secteur de la mobilité en pleine transformation, les équipes Ressources Humaines travaillent main dans la main avec nos 4 Business Groups. Cette proximité avec les opérations permet de développer des parcours de carrières enrichissants et d'anticiper les futurs besoins en expertises du Groupe, notamment en matière d'intelligence artificielle ou de software. OPmobility a ainsi posé les fondations de son OPUniversity, structurée autour de deux axes : métiers et fonctions, d'une part, et géographique, d'autre part, avec des antennes prévues en Amérique, en Europe et en Asie.



20 heures de formation en moyenne par an et par salarié



25% c'est la part des femmes ingénieures et cadres



31% c'est la part des femmes dans les effectifs du Groupe



1288 c'est le nombre de stagiaires, VIE et apprentis

Des valeurs fortes au service de notre raison d'être

- ▶ Nous nous engageons avec passion
- ▶ Nous nous sentons responsables envers les générations futures
- ▶ Nous voyons grand et nous tenons nos engagements
- ▶ Nous nous faisons confiance
- ▶ Nous prenons des risques pour explorer de nouvelles voies





Une expérience collaborateur qui développe et fidélise

OPmobility offre à ses collaborateurs une expérience unique leur permettant de développer leurs compétences sur des parcours de carrière à long terme. Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'une intégration digitale et personnalisée. Pour faciliter la mobilité interne, le Groupe standardise la définition de ses postes afin de favoriser les transitions de carrière entre ses 4 Business Groups. Le Groupe propose également une politique attractive de rémunération et d'avantages sociaux, tels que sa politique de congé maternité et congé parental qui s'applique à l'ensemble du Groupe. La politique de congé maternité prévoit un minimum de 16 semaines, tandis que la politique de congé parental offre 5 semaines supplémentaires par rapport aux réglementations locales en vigueur.



923
salariés recrutés
en 2024



35%
de mobilité interne



9,5 ans
d'ancienneté moyenne

La digitalisation et la mutualisation au service de l'efficacité

La digitalisation permet une homogénéisation rapide et robuste des données utiles aux équipes Ressources Humaines qui se concentrent sur les sujets de terrain, au plus près des besoins de leurs collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe déploie des programmes pour centraliser ses fonctions supports aux niveaux national et régional pour agir de manière transverse au service des Business Groups. Ainsi, les équipes Ressources Humaines des sites peuvent s'appuyer sur des hubs d'expertise régionaux pour agir dans des domaines clés comme la formation et le recrutement.



L'ACCOMPAGNEMENT de nos talents

Parcours professionnels à l'international, développement des compétences, diversité à tous les niveaux de l'organisation... OPmobility accompagne ses talents tout au long de leur carrière.

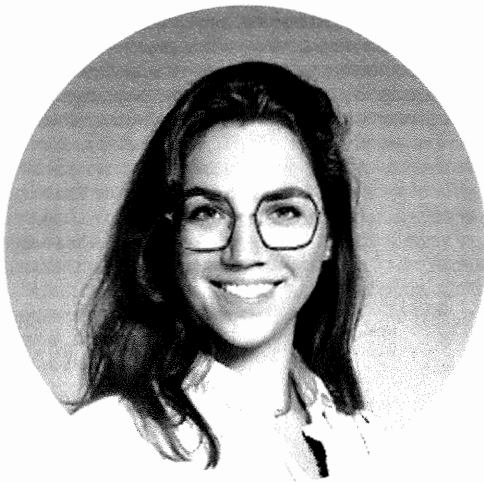
« Le programme
CHARGER d'OPmobility
est une formation
d'excellence qui
me prépare à occuper
de futurs postes
de direction. »



Sébastien Courtois
Responsable commercial,
H₂-Power, France

Chez OPmobility depuis janvier 2018, j'ai rejoint en 2022 les équipes de H₂-Power, le Business Group dédié à l'hydrogène, en tant que responsable commercial. Avec les équipes, nous développons les activités de stockage et de conversion d'hydrogène à destination de plusieurs applications de mobilité, comme les bus, les tracteurs de manutention ou les trains. J'ai eu la chance d'intégrer le programme CHARGER, une formation qui prépare les managers aux postes de direction. Le programme est extrêmement riche et complet : leadership,

management, finance, communication, développement personnel... Nous touchons à une large palette des métiers de l'entreprise. Grâce à des mises en situation hors des sentiers battus, j'ai renforcé mes compétences managériales, amélioré ma capacité à prendre du recul dans des situations complexes et élargi significativement mon réseau en interne. Autant d'enseignements et de compétences qui me permettent de mieux appréhender les défis intrinsèques à la mobilité de demain.



Maïlys Le Tinier
Acheteuse, C-Power,
États-Unis

Depuis le mois de mai 2024, je vis à Détroit, aux États-Unis, en tant qu'acheteuse en VIE pour le Business Group C-Power.

Partir à l'étranger était un projet professionnel mûri depuis plusieurs années, qui plus est aux États-Unis où j'évolue dans un environnement profondément multiculturel, entourée de mes collègues d'Argentine, du Mexique, du Brésil et du Canada. Travailler près de Détroit, le berceau de l'automobile,

est une aventure incroyable pour l'acheteuse que je suis : les processus achats sont déterminants dans un secteur automobile extrêmement dynamique. Aujourd'hui, mon rôle consiste à acheter les machines de production nécessaires à la fabrication de réservoirs à carburant dans nos usines américaines. Demain, je n'exclus pas une seconde expérience à l'étranger, très certainement au Mexique!

« Mon expérience américaine me permet de grandir professionnellement et d'élargir mes horizons. »



Emma Jones
Directrice de la qualité,
Exterior & Lighting,
Royaume-Uni

J'ai débuté ma carrière en tant qu'ingénieure qualité avant d'être promue au poste de Directrice de la qualité pour l'Europe de l'Ouest au sein du Business Group Exterior & Lighting. Concrètement, mon rôle consiste à superviser la qualité de nos opérations, du développement et de l'approvisionnement dans plusieurs pays. Au cours de ces six dernières années chez OPmobility, j'ai travaillé en partie en France avant de revenir au Royaume-Uni,

mon pays d'origine.

À chaque étape de ma carrière, j'ai constaté que la diversité au sein de nos équipes nous permettait d'identifier avec beaucoup plus de finesse les risques auxquels nous étions confrontés et de prendre les bonnes décisions en conséquence. C'est absolument déterminant dans le secteur dans lequel nous évoluons, celui d'une mobilité qui se transforme pour répondre aux enjeux climatiques.

« La diversité nous rend collectivement plus efficaces, car elle ouvre à la créativité et à de nouvelles perspectives. »



Rafael Sanjurjo
Chef de projets
C-Power, Espagne

Chef de projets au sein de l'usine d'Arevalo, en Espagne, j'ai effectué toute ma carrière chez OPmobility... pendant 29 ans. Quand je regarde ces 29 années, je réalise le profond attachement que j'ai pour ce Groupe qui m'a permis de grandir professionnellement et m'a accompagné dans les différentes étapes de ma carrière, au sein

des Business Groups C-Power et Exterior. Innovation et agilité sont probablement les deux mots qui caractérisent le mieux OPmobility. Elles nous permettent de mener à bien des projets novateurs comme l'installation de panneaux solaires sur notre usine, un projet d'équipe qui me rend particulièrement fier.



« 29 ans de carrière chez OPmobility... un parcours au service de l'innovation et de l'excellence. »

2. Facteurs et gestion de risques

RFA

2.1	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	60
2.2	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	65

2 Facteurs et gestion de risques

Principaux facteurs de risques

2.1 Principaux facteurs de risques

OPmobility SE a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Ces risques ont été évalués en fonction de leur probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact (après prise en compte des

mesures adoptées par OPmobility SE pour gérer ces risques). Conformément à la réglementation, seuls les risques à la fois significatifs et spécifiques à OPmobility SE, sont présentés ci-après. Le tableau ci-dessous classe ces risques par catégories et indique leur importance (élevée ou modérée) en fonction de leur évaluation.

Catégories de risque	Facteurs de risque	Importance	Risque extra-financier
Risques Opérationnels	Programmes automobiles	●●●	
	Qualité des produits et services vendus	●●●	✓
	Pénurie de matières premières ou de composants	●●●	✓
	Santé, Sécurité et Environnement	●●	✓
	Informatique	●●	
Risques Stratégiques	Impact du changement climatique sur le modèle économique	●●●	✓
	Innovation	●●●	✓
	Opérations de croissance externe	●●●	
Risques de Crédit et/ou Contreparties	Clients	●●●	
	Fournisseurs	●●	✓
Risques de Marché	Inflation	●●	
Risques Juridiques	Ethique des affaires	●●	✓
	Propriété intellectuelle	●●	

●●● Elevée ●● Modérée ● Faible

Les risques extra-financiers sont également décrits dans le chapitre 4 « État de durabilité ». Une structure identique est utilisée pour décrire chaque risque : description du risque, politiques et procédures mises en place pour atténuer le risque et publication des indicateurs clés de performance.

Risques opérationnels

Risque lié aux programmes automobiles ●●●

Identification du risque

Chaque programme automobile comporte des aléas qui pourraient dégrader sa rentabilité comparée à celle initialement attendue. Le risque concerne en particulier les programmes qui intègrent des innovations portant sur le produit ou qui mettent en œuvre de nouveaux procédés industriels. Le risque est accru pour les programmes dont le lancement coïncide avec le démarrage d'une nouvelle usine. Ces aléas peuvent engendrer pour OPmobility SE des investissements et/ou dépenses supérieurs à ceux initialement prévus afin d'atteindre les cadences et le niveau de qualité requis par le client.

Par ailleurs, chaque programme automobile est soumis à des aléas de volumes de production dépendant de multiples facteurs, parfois régionaux tels que l'activité économique, la politique industrielle des constructeurs, l'accès des ménages au crédit, le contexte réglementaire, mais aussi de facteurs spécifiques à chaque véhicule tels que l'attractivité de son design.

Enfin, chaque programme automobile est exposé à un risque d'interruption de la demande de la part du constructeur, pour une durée variable. Cette interruption peut résulter d'aléas propres au constructeur (incendie d'une de ses usines, arrêt de l'usine constructeur en raison d'une grève...) ou d'aléas exogènes

(pandémie ou catastrophe naturelle touchant une ou plusieurs usines d'un constructeur). Cette interruption peut aussi résulter d'un aléa de même nature qui impacterait un fournisseur de composant entrant dans la fabrication du véhicule, avec pour conséquence de contraindre le constructeur à arrêter durablement sa chaîne de production par manque de composant.

Gestion du risque

Réduisant notablement l'exposition d'OPmobility SE aux risques spécifiques et géographiques, la politique de diversification de ses activités d'une part, la multiplicité de ses programmes automobiles d'autre part constituent un axe majeur de sa stratégie.

OPmobility SE compte cinq grandes familles de produits distinctes et sert la majorité des constructeurs automobiles mondiaux. Son portefeuille clients se diversifie avec de nouveaux acteurs de la mobilité lourde et industrielle (off road). Elle continue à mutualiser son exposition aux marchés mondiaux de la production automobile par ses activités réparties sur 28 pays dans le monde entier et avec le lancement en production d'un grand nombre de nouveaux programmes chaque année (159 en 2024).

En matière d'engagement, tout nouveau projet fait l'objet d'un processus de validation très circonstancié et, pour les projets les plus significatifs, d'une autorisation de la Direction Générale d'OPmobility SE. Une fois le projet accepté, un dispositif structuré de suivi opérationnel et financier est mis en place afin d'en contrôler l'évolution.

Risque lié à la qualité des produits et services vendus ●●●

Identification des risques

OPmobility SE est exposée à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. C'est le cas tout particulièrement pour le business group C-Power et pour le business group Lighting dont la majorité des produits vendus aux constructeurs automobiles entre dans la catégorie des « pièces de sécurité ». OPmobility SE est également soumise au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages aux tiers. En matière de risque lié à la qualité des produits et services vendus, OPmobility SE met en œuvre une politique décrite dans le chapitre 4 « *Etat de durabilité* ».

Gestion des risques

En matière de qualité des produits et des processus, les activités du Groupe ont mis en place, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile des organisations et processus dédiés. Ces organisations et processus visent à prévenir, identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. La robustesse et l'efficacité de ces organisations et processus sont vérifiées par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Ils font également l'objet d'une procédure de certification IATF 16949 sur l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe.

Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Risque de pénurie de matières premières ou de composants ●●●

Identification du risque

La filière automobile mondiale peut être impactée par une pénurie durable de certaines matières premières ou de composants qui seraient largement utilisés pour la production de sous-ensembles nécessaires à l'assemblage des véhicules par les constructeurs. Cette pénurie, comme celle subie à partir du 2^e trimestre 2021 sur les semi-conducteurs, peut engendrer une baisse significative et durable de l'activité des constructeurs sur un grand nombre de modèles de véhicules, et par voie de conséquence, de l'activité des équipementiers. Ces baisses d'activité peuvent avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la trésorerie d'OPmobility SE.

Gestion du risque

Face à ce type de situation, le Groupe est capable de mettre immédiatement en œuvre des plans significatifs de réduction des dépenses afin de limiter les impacts sur ses résultats et sur sa trésorerie. Ces plans reposent en particulier sur un recours aux dispositifs de chômage partiel existant dans la plupart des pays où le Groupe opère et sur la non-reconduction des contrats des employés intérimaires. Ces adaptations d'effectifs peuvent cependant être freinées par un manque de visibilité sur l'activité à court terme des clients, suite à des arrêts éventuels de production (*stop&go*). Au-delà des réductions de dépenses, le Groupe est en position d'engager des négociations commerciales avec les constructeurs afin d'obtenir des compensations financières au moins partielles.

Risque santé, sécurité et environnement ●●

Identification des risques

Dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les sites d'OPmobility SE sont exposés à :

- des risques liés aux conditions de travail ;
- des risques sanitaires ;
- des risques liés aux atteintes à l'environnement ;
- des risques liés au renforcement ou à l'évolution des exigences réglementaires.

Le manque d'anticipation pour atténuer ces risques pourrait engendrer une atteinte aux personnes, à l'image du Groupe ou des coûts supplémentaires et entraîner d'éventuelles sanctions.

Gestion des risques

En matière de santé, de sécurité et d'environnement, OPmobility SE met en œuvre une politique décrite dans le chapitre 4 « *Etat de durabilité* ». Déployée à l'échelle mondiale, elle repose sur une vision partagée, un pilotage structuré, un reporting et des démarches de certification.

Cette politique est pilotée par le Comité de Direction d'OPmobility SE, sur la base d'un reporting spécifique mensuel qui fait apparaître la performance de chaque filiale. Une organisation dédiée, composée sur le terrain de responsables hygiène, sécurité et environnement (HSE), est chargée d'en favoriser et coordonner le déploiement.

Ce réseau d'experts est animé par la Direction Développement Durable et Ressources Humaines d'OPmobility SE, relayée fonctionnellement par des Directeurs HSE centraux au niveau de chaque business groups. Mais c'est en définitive aux Directeurs Généraux des activités qu'incombe la responsabilité de la gestion et du suivi des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Des plans d'actions correctives et d'amélioration continue sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14001 et ISO 45001 des sites industriels. Ces plans d'actions encouragent la généralisation des bonnes pratiques au sein des activités du Groupe. Ils intègrent également des formations relatives à l'ergonomie, à l'interface « homme-machine » et aux outils du programme interne Top Safety, ainsi que la mise en conformité des équipements.

Risque informatique ●●

Identification du risque

L'activité quotidienne des fonctions opérationnelles (Recherche & Développement, Production, Achat, Logistique, Commercial...) et des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Juridique...) d'OPmobility SE est très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques mis en œuvre dans ces fonctions. Cette activité pourrait être impactée par l'indisponibilité de systèmes informatiques critiques en raison principalement de panne de systèmes, de défaillance des réseaux de communication, d'endommagement d'infrastructures, de malveillance interne ou externe.

Gestion du risque

La Direction des Systèmes d'Information, a mis en œuvre une démarche de standardisation et de consolidation des systèmes, et mène en permanence des chantiers d'amélioration des moyens de production informatiques et réseaux, des applications de gestion et des services autour du poste de travail. Une attention particulière est portée à l'intégration des nouvelles technologies, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de l'entreprise.

La sécurité des systèmes techniques, applicatifs et réseaux est intégrée en amont dans les projets. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente et de contrôles réguliers par des audits.

Risques stratégiques

Risque impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise (non-atténuation du changement climatique) ●●●

Identification du risque

OPmobility SE, en tant que Groupe industriel évoluant dans la filière automobile, est fortement impactée par les enjeux liés au changement climatique. Conformément aux attentes de l'ensemble des parties prenantes et afin de préserver et de développer son modèle économique, le Groupe doit réduire drastiquement son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en visant à long terme un objectif de neutralité carbone. La non-atteinte de ces objectifs exposerait le Groupe à des conséquences telles que la perte de clients et de marchés, des difficultés à obtenir des financements pour le développement de ses projets et un poids fortement accru des taxes liées aux émissions de CO₂.

Cette thématique est décrite plus en détails dans le chapitre 4 « État de durabilité ».

Gestion du risque

Le Groupe s'est fixé un objectif de neutralité carbone dès 2025 pour ses propres activités (scope 1 et 2), un objectif de réduction de 30 % (vs 2019) de l'ensemble de ses émissions de CO₂ du scope 3 à l'horizon 2030 (y compris celles liées à l'usage des produits vendus) ainsi qu'un objectif de neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3).

Pour atteindre ces ambitions, OPmobility décline de façon opérationnelle sa feuille de route à travers son programme ACT FOR ALL™. Cela intègre notamment :

- le développement de solutions et produits en support de la transition énergétique et de la baisse du bilan carbone des constructeurs (allègement, aérodynamisme et électrification des véhicules, en particulier par le développement de la filière hydrogène) ;
- l'optimisation de l'empreinte carbone des sites OPmobility (programme d'efficacité énergétique et utilisation d'énergie renouvelable) ;
- l'intégration d'une part croissante de matériaux recyclés dans les productions du Groupe ;
- la collaboration avec les parties prenantes pour réduire l'impact carbone des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur en privilégiant l'économie circulaire et l'éco-conception.

Le risque *Impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise* ainsi que les politiques et procédures mises en place pour l'atténuer sont décrits dans le chapitre 4 « État de durabilité ». Cette description est accompagnée de la publication des indicateurs clés de performance.

Risque lié à l'innovation et au changement de l'environnement technologique ●●●

Identification du risque

Le développement de l'entreprise repose sur sa capacité à prévoir les évolutions technologiques et réglementaires, ainsi qu'à ajuster sa stratégie face aux changements importants et aux disruptions survenant dans le secteur automobile. Ce domaine industriel, très compétitif, est marqué par des mutations technologiques rapides. La survenue d'une accélération technologique sur le marché ou des difficultés rencontrées dans le développement interne de nouvelles technologies pourraient entraver la capacité d'OPmobility SE à saisir les opportunités liées aux ruptures technologiques, impactant ainsi sa position concurrentielle, sa croissance et sa rentabilité.

Gestion du risque

Pour répondre à la demande des clients et maintenir son avantage technologique, OPmobility SE ajuste continuellement son offre de produits et systèmes. Sa politique de Recherche et Développement repose sur l'anticipation, l'intégration, la localisation, la collaboration et la focalisation sur les besoins des clients. Elle s'articule autour d'un processus de développement technologique basé sur l'analyse des grandes tendances sociétales et des attentes à long terme du marché. Les axes de développement technologique sont intégrés dans des feuilles de route innovations, revues par le Comité de Direction du Groupe et le Conseil d'Administration.

L'approche d'open innovation d'OPmobility SE repose sur la création d'un écosystème avec de nombreuses collaborations, notamment avec le monde académique, les laboratoires, les start-up et d'autres grands groupes industriels. Des opérations stratégiques ont été réalisées pour soutenir ce modèle de création de valeur. Les prises de commandes enregistrées ces dernières années confirment le succès des innovations du Groupe.

Risque lié aux opérations de croissance externe ●●●

Identification du risque

OPmobility SE réalise périodiquement des opérations de croissance externe via des acquisitions ou des partenariats qui peuvent atteindre une dimension significative à l'échelle du Groupe.

Ces opérations sont décidées sur la base d'hypothèses, notamment, d'objectifs de développement de marchés, de synergies et de résultats futurs qui pourraient ne pas être atteints dans les délais ou à leurs niveaux anticipés initialement.

En 2024, OPmobility SE n'a pas réalisé d'opération majeure de partenariat.

En particulier, OPmobility SE pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits ainsi que dans l'intégration et la rétention de leurs salariés. Elle pourrait également ne pas être en mesure de conserver ou de développer des clients stratégiques des sociétés acquises.

Gestion du risque

OPmobility SE veille à anticiper la mise en place de ressources dédiées au pilotage des partenariats ou à l'intégration des sociétés acquises et à leur fixer des objectifs précis déclinés en plans d'actions. Une attention particulière est portée à une mise en place rapide des systèmes OPmobility dans les entités acquises, afin de pouvoir piloter efficacement ces plans d'actions et mesurer l'atteinte des objectifs.

Risques de crédit et/ou de contreparties

Risque clients ●●●

Identification du risque

De par son activité d'équipementier automobile, OPmobility SE compte un nombre limité de clients et ne peut exclure qu'un de ses clients se retrouve dans une situation financière difficile qui l'empêche d'honorer certains engagements.

Gestion du risque

La répartition équilibrée du chiffre d'affaires par constructeurs automobiles s'est renforcée au cours des dernières années.

Dans toutes les activités du Groupe, des procédures de revue précèdent toute réponse aux appels d'offres, notamment dans un souci d'équilibre de portefeuille d'en-cours clients dont la Direction Générale d'OPmobility SE fixe le profil cible et sur lequel elle exerce une surveillance permanente.

Facteurs et gestion de risques

Principaux facteurs de risques

En matière de gestion, les activités ont mis en œuvre des processus structurés de surveillance du risque clients et du recouvrement des en-cours.

Au 31 décembre 2024, le risque de non-recouvrement des créances est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois (cf. chapitre 5.2 « Comptes consolidés au 31 décembre 2024 » du présent document – note 6.3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque fournisseurs ●●

Identification du risque

La défaillance d'un fournisseur significatif, notamment de composants spécifiques, pour lequel une substitution rapide est rendue difficile compte tenu du travail et des délais que requiert l'homologation d'un nouveau fournisseur, pourrait bloquer des productions d'OPmobility SE. Cette défaillance pourrait aussi engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires ayant une incidence sur la marge opérationnelle d'OPmobility SE. Les principaux scénarios de défaillance correspondent à la faillite du fournisseur, à la non-atteinte par le fournisseur des spécifications qualité requises, à une pénurie de matière ou composants, ou encore à un incendie, une catastrophe naturelle, une grève ou une pandémie, qui impacterait l'usine du fournisseur avec pour conséquence de le contraindre à limiter ou interrompre durablement sa production.

Gestion du risque

Dans une optique de réduction de ce risque, tout fournisseur de composants spécifiques fait l'objet d'une homologation établie sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers précis. Le risque *Achats responsables / fournisseurs* est décrit dans le chapitre 4 « État de durabilité ». Il contient les différentes politiques et procédures mises en place pour atténuer ce risque ainsi que la publication d'indicateurs clés de performance.

Pour les fournisseurs homologués, ces critères font ensuite l'objet d'une surveillance régulière par les Directions Achats et Qualité. Les fournisseurs à risque font l'objet d'un suivi particulier avec, chaque fois que nécessaire, la mise en place d'un stock de sécurité dédié.

Enfin, les Directions opérationnelles exercent une vigilance toute particulière dans ce domaine afin d'anticiper et gérer au mieux des situations de défaut d'approvisionnement peu fréquentes, mais au développement éventuellement rapide.

En 2024, OPmobility SE n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences significatives pour ses propres activités et celles de ses clients.

Risques de marché

Les risques de marché font également l'objet d'une information dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque inflation ●●●

Identification du risque

L'activité d'OPmobility SE nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (matières plastiques et peintures), l'achat d'énergie (électricité et gaz) et l'achat de prestations logistiques (souvent indexées sur le prix du pétrole). Ces achats sont soumis à des variations de prix liés aux marchés et seraient susceptibles d'impacter la marge opérationnelle et la trésorerie du Groupe.

L'activité de production d'OPmobility SE nécessite un fort recours à une main-d'œuvre industrielle dans ses usines et pourrait subir des hausses de salaire significatives dans les pays où les salaires sont indexés sur l'inflation.

Gestion du risque

Pour limiter les impacts liés à ces variations de prix, OPmobility SE a mis en œuvre avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation au moins partielle des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix. De plus OPmobility SE a mis en place, au niveau de sa Direction Générale et de sa Direction Financière, un suivi précis et exhaustif des variations des prix afin que les équipes commerciales et achats des business groups procèdent à des négociations régulières avec les clients et les fournisseurs.

Risques juridiques

OPmobility SE dispose d'une Direction des Affaires Juridiques centralisée qui s'appuie, si besoin, sur des conseils locaux et sur un réseau de correspondants dans les principaux pays. Cette Direction accompagne les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations courantes ou exceptionnelles, prévient, anticipe, gère les risques juridiques liés aux activités et pilote les litiges.

À la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont OPmobility SE a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe OPmobility SE.

Risque lié à l'éthique des affaires ●●

Identification du risque

Ce risque couvre plusieurs thématiques telles que notamment les fraudes, la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés ou encore les pratiques anti-concurrentielles. Il peut concerner des actes isolés qui ne respecteraient pas les réglementations en vigueur ou les politiques et procédures internes à l'entreprise qui s'exposeraient alors à des sanctions, y compris financières, de la part des autorités et pourrait voir son image ternie. Bien que le Groupe ait mis en place des instances, codes, politiques et procédures, formations et contrôles, il ne peut garantir l'absence de violations des normes.

Gestion des risques

Les engagements éthiques d'OPmobility SE sont formalisés dans un Code de Conduite détaillé, applicable à l'ensemble du personnel de l'entreprise, illustré d'exemples concrets. Ce Code est porté à la connaissance de chaque nouvel employé, accessible sur les sites intranet et internet du Groupe. Tous les collaborateurs doivent respecter le Code de Conduite et contribuer à sa diffusion. Le Groupe dispose aussi d'une cartographie des risques, d'un Code de Conduite relatif au respect des règles du droit de la concurrence, d'une charte de déontologie boursière, d'un ensemble de politiques et procédures, des programmes de formation en ligne et en personne, notamment à l'intention des personnes les plus exposées selon la cartographie des risques, et d'un dispositif d'alerte. Des contrôles de premier, second et troisième niveau assurent la vérification du respect du dispositif. Les instances dirigeantes de l'entreprise et un réseau de correspondants conformité contribuent à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Le risque *Éthique des affaires et évasion fiscale* est décrit dans le chapitre 4 « État de durabilité ».

2

Facteurs et gestion de risques

Principaux facteurs de risques

Risque lié à la propriété intellectuelle ●●●

Identification du risque

Le développement d'OPmobility SE s'appuie principalement sur sa capacité d'innovation. OPmobility SE est exposée à un risque de détournement de savoir-faire, aussi bien en tant que victime que contrevenante, pouvant faire l'objet d'une contestation.

Gestion du risque

Dans les domaines de la Recherche et du Développement, OPmobility SE a mis en œuvre une démarche structurée de surveillance et de recherche d'antériorité lui permettant d'assurer la gestion et la protection de ses droits de propriété intellectuelle. Les innovations issues de la Recherche & Développement font l'objet d'une politique étendue de dépôt de brevets. Malgré les mesures mises en place, notamment au travers de sa démarche de recherche d'antériorité, OPmobility SE ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle de tiers antérieurs à ses droits et de risques de contestation pouvant en découler.

Assurances et couvertures des risques

OPmobility SE a mis en place un programme mondial d'assurances bénéficiant à toutes les filiales dont elle détient une participation majoritaire. Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où elle est implantée. Il vise à couvrir les risques principaux pouvant affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine, par la mise en place des couvertures suivantes :

- assurance dommages et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile exploitation et produit ;
- assurance responsabilité civile environnement ;
- ainsi que des assurances couvrant des risques spécifiques (transport, voyages, véhicules...).

Les couvertures et les montants de garantie sont appropriés à la nature des risques et tiennent compte des capacités du marché de l'assurance.

2.2 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Objectifs de la Société en matière de contrôle interne et de gestion des risques

Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne et la gestion des risques constituent des domaines relevant de la Direction Générale et nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, selon les missions qui leur sont imparties. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'OPmobility SE vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée, notamment au regard des risques, des orientations et objectifs fixés par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes d'OPmobility SE, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, au sens le plus étendu, du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la mobilisation des collaborateurs de la Société autour de valeurs communes et d'une vision partagée des risques qu'ils contribuent à maîtriser.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques jouent ainsi un rôle important dans la conduite des activités d'OPmobility SE. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés ni ne peuvent prétendre éliminer totalement tous les risques susceptibles de l'affecter.

OPmobility SE travaille au développement de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Périmètre retenu

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne d'OPmobility SE. Il décrit en particulier les procédures qui visent à assurer la fiabilité de ses comptes consolidés et de son contrôle sur les entités dont elle détient une participation majoritaire.

En ce qui concerne les participations significatives sur lesquelles elle exerce un contrôle partagé, OPmobility SE examine et évalue régulièrement leur fonctionnement et use de toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation générale

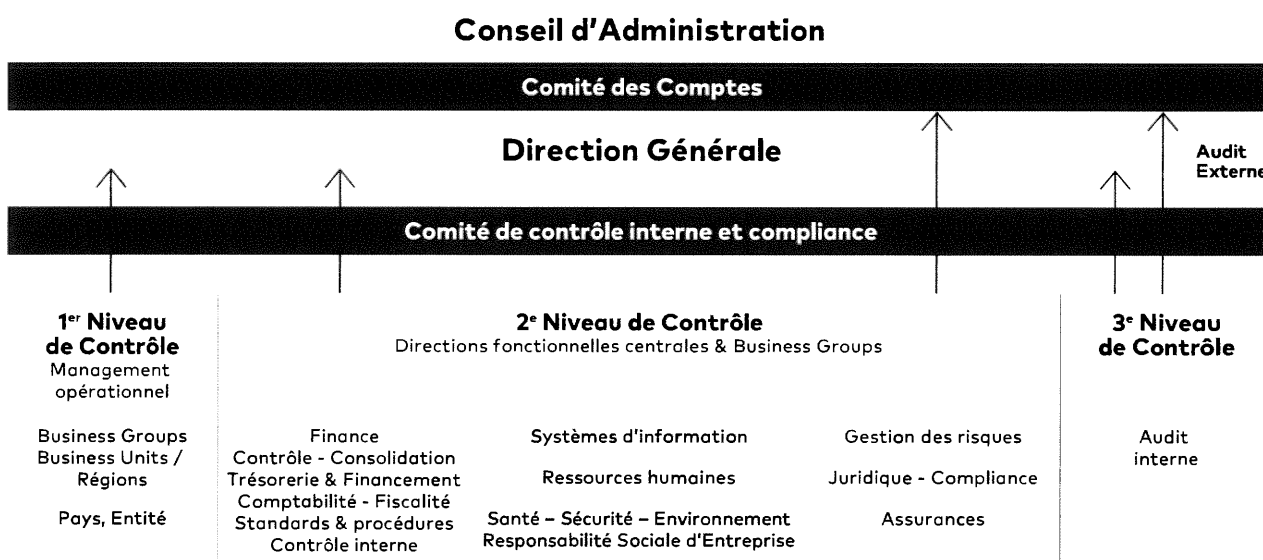
OPmobility SE est constituée de cinq business groups : Exterior, C-Power, Modules, H₂-Power et Lighting.

Sous la supervision et le contrôle de la Direction Générale d'OPmobility SE, ces cinq business groups sont autonomes dans la mise en place des moyens et ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs dont elles sont responsables, sur la base du budget annuel validé par la Direction Générale.

Organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe repose d'une part sur le respect des règles et principes de son Référentiel de contrôle interne. Ce dispositif repose d'autre part sur la mise en œuvre de démarches lui permettant d'améliorer de façon continue la gestion des principaux risques auxquels il pourrait être confronté.

L'organisation du dispositif implique l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Néanmoins, sa structure repose sur 7 fonctions-clés que sont :



2

Facteurs et gestion des risques

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

- la Direction Générale, la Direction des Risques et le Comité de Contrôle Interne et *Compliance*, qui exercent leur surveillance sur le dispositif ;
- les Directions opérationnelles de chaque Activité, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne, qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- le Conseil d'Administration.

La Direction Générale d'OPmobility SE définit les orientations dont procèdent l'organisation et les fonctionnements du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle est assistée dans cette mission du Comité de Direction, instance collégiale de pilotage et de décision. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée, du Directeur Général Adjoint et Directeur de la Performance Achats, du Directeur Financier, de la Secrétaire Générale et Directrice Juridique et Présidente du Comité de Contrôle Interne et *Compliance*, du Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable, du Directeur de l'Innovation et des Directeurs Généraux des Activités. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives. Il traite de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la santé, la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition et au financement du Groupe. Tous les mois, il analyse les résultats des Activités et filiales et l'évolution de leur bilan, notamment l'évolution des investissements et des besoins en fonds de roulement, par rapport à la situation de l'année précédente et aux prévisions du budget mensualisé. Il examine aussi les prévisions à trois mois du compte de résultat et du bilan, et oriente de façon proactive la gestion du Groupe. Il valide également les révisions des prévisions de l'année en cours. Chaque année, il analyse les plans stratégiques pluriannuels des business groups et du Groupe. Ces plans orientent ensuite les travaux du budget définitivement adopté en novembre de chaque année.

Le référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'OPmobility SE repose en premier lieu sur son Référentiel de contrôle interne, qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le Référentiel est constitué du Code de conduite, des Règles et Procédures du Groupe et du Manuel de procédures comptables et financières.

Le Code de conduite : au-delà des responsabilités économiques qui lui incombent, OPmobility SE attache une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propres au Développement Durable. OPmobility SE est signataire du Pacte Mondial Global Compact qui, avec le Code de conduite d'OPmobility SE, manifestent l'esprit d'engagement responsable qui l'a toujours animée. Ils exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que OPmobility SE entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux sur lesquels s'enracinent les règles et procédures de son contrôle interne. Depuis 2010, OPmobility SE s'est dotée d'un Code de conduite spécifique relatif au droit de la concurrence, déployé dans l'ensemble du Groupe dans le cadre d'un programme de conformité.

Le Code de conduite s'applique à OPmobility SE ainsi qu'à toute société affiliée dans laquelle elle détient une participation majoritaire. OPmobility SE exerce toute son influence et ses droits pour encourager les autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est de la responsabilité des dirigeants, des membres du Comité de Direction, des Directeurs des Activités du Groupe et des Directeurs de site de s'assurer que tous les collaborateurs en prennent connaissance et disposent des moyens suffisants pour s'y conformer. En retour, le Code requiert que chaque collaborateur fasse preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des règles d'éthique qu'il énonce.

Le Corps de Règles et les Procédures Groupe : OPmobility SE dispose de Règles qui définissent les rôles et responsabilités de la Direction Générale, des Directions centrales d'OPmobility SE et des Directions opérationnelles de ses activités et filiales dans les domaines suivants :

- Gouvernance et Juridique ;
- Santé Sécurité Environnement ;
- Ressources Humaines ;
- Trésorerie (financements et opérations courantes) ;
- Ventes ;
- Achats (exploitation et investissements) ;
- Stocks et Logistique ;
- Comptabilité et Fiscalité ;
- Immobilier ;
- Systèmes d'Information.

Les Règles traitent de l'exploitation courante, comme des opérations non courantes de l'entreprise. Elles constituent une référence unique, globale et exhaustive en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe. Elles sont déclinées, dans un certain nombre de cas, en procédures qui en précisent les modalités d'application.

Le Manuel de procédures comptables et financières : OPmobility SE dispose d'un Manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Inscrit dans une démarche d'amélioration permanente du dispositif de contrôle interne, le Référentiel de contrôle interne fait l'objet d'additions et de mises à jour régulières afin de tenir compte, de manière toujours plus adaptée, des usages établis, de l'évolution de l'organisation et de la réglementation.

Gestion des risques

Les principaux risques auxquels OPmobility SE est exposée sont présentés au chapitre 2.1 « Principaux facteurs de risques ». Il décrit également les principales démarches ou procédures qui visent à prévenir et maîtriser ces risques de manière adaptée.

Le dispositif de gestion des risques intègre, dans le cadre organisationnel présenté dans ce rapport, un processus d'identification et d'analyse des risques principaux de l'entreprise. L'objectif est de vérifier, d'une part, la pertinence des démarches mises en œuvre au niveau du Groupe et, d'autre part, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice, réalisé au niveau du Groupe, est animé par la Direction des Risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

Le dispositif fait l'objet d'une surveillance assurée par la Direction Générale.

Activités de contrôle

OPmobility SE cherche à conjuguer responsabilité et indépendance de jugement de trois niveaux d'acteurs opérant un contrôle sur ses opérations et sur ses démarches de maîtrise de risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne.

Les Directions opérationnelles mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles se dotent en particulier de ressources dédiées au Contrôle interne en charge des revues indépendantes du Contrôle interne dans les entités (Contrôles de niveau 2) et du suivi de la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'audit interne. Les Directions opérationnelles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et

Facteurs et gestion de risques

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les Directions fonctionnelles centrales, à savoir la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable, la Direction Financière et des Systèmes d'Information, la Direction Juridique et la Direction de la Performance Achats, sont investies, dans leurs domaines d'expertise et sous le contrôle de la Direction Générale, des pouvoirs les plus étendus pour établir les règles et procédures d'OPmobility SE. Elles ont la charge d'animer leurs réseaux fonctionnels et d'en contrôler les activités, et pour objectif de protéger les intérêts du Groupe et de toutes les parties prenantes.

Dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques en particulier, elles sont chargées d'analyser les risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles produisent et mettent à jour le Référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur, et de mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

OPmobility SE dispose d'un département d'Audit Interne centralisé qui, rattaché à la Direction des Risques du Groupe, dépend du Secrétariat Général d'OPmobility SE. Il rend compte, par ailleurs, périodiquement de ses travaux au Comité de Contrôle Interne et *Compliance*, organe de surveillance du contrôle interne. Il procède à des évaluations du dispositif général et veille à l'efficacité de sa mise en œuvre.

Le département d'Audit Interne conduit des missions d'audit sur un périmètre comprenant toute filiale d'OPmobility SE, qu'elle y exerce ou non le contrôle. En conclusion de chacune de ses missions, l'Audit Interne émet des recommandations auxquelles les entités auditées répondent par un plan d'actions approprié faisant l'objet d'un suivi systématique des équipes de direction dans les activités du Groupe. Le plan annuel des missions est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque. Toute nouvelle entité est auditée dans l'année qui suit sa création ou son acquisition. Aucune des missions réalisées en 2024 n'a révélé de défaillance majeure des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Enfin, l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences de nos compagnies d'assurances et de nos clients donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants.

Information et communication

Les Règles et Procédures du contrôle interne sont accessibles aux collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Au demeurant, le déploiement du contrôle interne repose pour une grande part sur les activités de formalisation, d'animation, de formation et de reporting assurées par les Directions fonctionnelles centrales. Ces activités témoignent auprès des Directions locales de l'importance que la Direction Générale accorde aux processus de contrôle.

Enfin, la diffusion de l'information relative à l'élaboration de l'information financière et comptable fait l'objet de processus spécifiques dont les mécanismes seront décrits plus loin dans ce rapport.

Surveillance

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière.

Elle rend compte de ses analyses et préconisations à la Direction Générale, ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne et *Compliance*.

Le Comité de Contrôle Interne et *Compliance* assure la coordination et la supervision générale du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Le Comité de Contrôle Interne et *Compliance* est présidé par la Secrétaire Générale d'OPmobility SE. Il compte parmi ses membres le Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable, le Directeur Général Adjoint et Directeur de la Performance Achats, la Directrice Financière, le Directeur du Contrôle Interne, le Directeur des Risques et de l'Audit Interne, la Directrice de la *Compliance Corporate*, le Directeur de la *Compliance Opérations*, le Manager de l'Audit Interne, les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers des business groups du Groupe. Ce Comité s'assure de la qualité du dispositif et de son efficacité. Il rend compte de ses avis au Directeur Général, dont il relaie les décisions ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans chacun des pôles ou fonctions de l'entreprise.

Enfin, le Conseil d'Administration examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations d'OPmobility SE arrêtées par la Direction Générale. Il prend notamment connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et des démarches de gestion des risques, et acquiert une compréhension d'ensemble des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information globale et financière.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société

Principes d'élaboration de l'information financière du Groupe

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière du Groupe, la Direction Financière, qui en assure l'homogénéité, est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe, conformément aux standards internationaux ;
- définir la politique de production de l'information financière ;
- coordonner les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières ;
- contrôler l'information financière des filiales ;
- produire l'information financière relative aux comptes consolidés du Groupe.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption de normes comptables et d'un plan de compte communs à toutes les entités du Groupe. Ces normes et ce plan comptable tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du Groupe. Ils sont définis par la Direction des comptabilités et normes Groupe, qui est seule compétente pour les modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du Groupe. Les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique. Par ailleurs, sur la base d'un progiciel préconisé par le Groupe, les activités ont développé des systèmes intégrés de gestion, déployés sur la quasi-totalité de leurs sites industriels, de Recherche & Développement et administratifs, contribuant ainsi à la maîtrise des informations nécessaires à la formation des états financiers.

L'information financière du Groupe est produite à l'occasion des processus structurants que sont :

- le reporting de trésorerie hebdomadaire ;

- le reporting mensuel ;
- la consolidation statutaire biannuelle ;
- le budget annuel.

Toutes les filiales contrôlées par OPmobility SE entrent dans le périmètre de ces quatre processus.

Processus de reporting financier et processus de contrôle

La fonction comptable dans le groupe OPmobility est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque activité. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est produit mensuellement. Il est communiqué huit jours ouvrés après la clôture mensuelle à la Direction Générale et analysé en Comité de Direction. Il comprend en particulier un compte de résultat établi par destination avec un détail des coûts de production, de structure et de Recherche & Développement, un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir et un tableau de bord relatif à l'environnement et à la sécurité. Ces éléments sont élaborés aux niveaux du Groupe, de ses activités et filiales. Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, sur le mois écoulé et en cumul sur l'année, par rapport au réalisé de l'année précédente et au budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus d'élaboration du budget débute chaque année en septembre. Établi par chaque filiale et consolidé au niveau des Activités du Groupe, il est soumis à la Direction Générale en novembre et validé fin novembre avant d'être présenté au Conseil d'Administration d'OPmobility SE. Il est constitué du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et des flux de capitaux employés par filiale et par Activité pour l'année N+1.

Des états « réestimés » sont produits régulièrement et visent à mettre en œuvre des actions correctives au regard des objectifs fixés lors du budget. Elles permettent également à la Direction Générale de communiquer de manière fiable sur l'évolution de la situation.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique et financier, approuvé tous les ans par la Direction Générale. Ce dernier présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des quatre années suivant l'exercice en cours. Il tient compte des stratégies commerciale, innovation, industrielle et financière du Groupe et de ses activités.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, OPmobility SE assure le financement des besoins moyen terme des filiales que le Groupe contrôle. Plastic Omnium Finance SNC assure le financement des besoins court terme. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, le Groupe centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales et opère une compensation quotidienne de leurs positions de trésorerie (*cash pooling*). Par ailleurs, leurs dettes et créances mutuelles font l'objet d'une compensation mensuelle par *netting*. Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la trésorerie centrale Groupe.

Par ailleurs, Plastic Omnium Finance contrôle l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine à la Direction Générale. Il comprend la situation de trésorerie de chaque activité et du Groupe, ainsi qu'une comparaison de cette situation par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent et à celle prévue au budget de l'année en cours.

Aucun incident notable et significatif, et aucun changement remarquable n'a été relevé en 2024 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

Travaux prévus en 2025

Engagée dans une démarche d'amélioration permanente de son système de contrôle interne, OPmobility SE complètera certaines procédures afin d'en renforcer la pertinence, d'une part, et d'en faciliter l'appropriation par les opérationnels, d'autre part. Cette démarche, dans laquelle la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne sont pleinement impliquées, couvre nos procédures de contrôle interne, nos procédures comptables et financières, et nos démarches de maîtrise des risques.

La Direction de l'Audit Interne a prévu de réaliser 37 missions en 2025.

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle interne et de la gestion des risques, la Société poursuivra le processus de suivi des recommandations des missions d'audit interne. Dans l'ensemble de ses métiers, la Société complètera par de nouveaux contrôles, le processus de revues de Contrôle Interne (contrôles de niveau 2) initié en 2023. Ces revues sont prises en charge par des ressources dédiées au Contrôle Interne dans les business groups et au niveau du Groupe.

3. Gouvernement d'entreprise

RFA

3.1	COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
3.2	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	106
3.3	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	136
3.4	CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	138
3.5	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	138
3.6	RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT D'OPMOBILITY SE	144

Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-9 et L. 22-10-10 du Code de commerce. Ce rapport a été présenté au Comité des Comptes, au Comité des Nominations et de la RSE et au Comité des Rémunérations pour les parties relevant de leurs domaines d'activité. Il a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 février 2025.

Il rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration incluant notamment les principes d'organisation garantissant un équilibre des pouvoirs. Il comprend également la politique de diversité au sein du Conseil. Les éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux y sont également précisés ainsi que les opérations sur les titres OPmobility déclarées par les mandataires sociaux en 2024 et la politique de rémunération en application des dispositions susvisées du Code de commerce.

3.1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.1 Composition du Conseil d'Administration

3.1.1.1 Équilibre de la composition du Conseil d'Administration

En application des articles 11 et 11bis des statuts de la Société et conformément aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 22-10-6 du Code de commerce, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE est composé de dix-huit membres au plus dont deux administrateurs représentant les salariés du Groupe si le nombre d'administrateurs est égal ou supérieur à huit.

La durée du mandat de chaque administrateur est de trois ans, renouvelable. Le mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat et réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration repose principalement sur sa composition cohérente, sur le rôle de son Président ainsi que sur les qualités des administrateurs.

À la date du présent rapport, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatorze membres et d'un collège de deux censeurs :

- 12 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce, dont le Président du Conseil d'Administration (M. Laurent Burelle), le Directeur Général (M. Laurent Favre) et la Directrice Générale Déléguée (Mme Félicie Burelle) ;
- 2 administrateurs représentant les salariés désignés conformément aux dispositions des articles L. 22-10-6 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024,

- a constaté le non-renouvellement du mandat d'administrateur de la société Burelle SA représentée par Mme Éliane Lemarié,
- a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur,
- a renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Anne-Marie Couderc et de Mme Lucie Maurel Aubert,
- a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Laurent Burelle, M. Paul Henry Lemarié, M. Gonzalve Bich et de M. Alexandre Mérieux, et
- a pris acte de la démission de Mme Martina Buchhauser de son mandat d'administratrice.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration comprend cinq administrateurs indépendants (voir Section 3.1.1.5) ; il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 42 %. Ces administrateurs indépendants jouent pleinement leur rôle, compte tenu de leur profil et de leur expérience. Ils exercent des responsabilités de haut niveau dans des groupes internationaux, ce qui leur permet d'appréhender toutes les dimensions des activités du groupe OPmobility, d'éclairer les débats et d'interagir efficacement avec la Direction Générale. Il est ici précisé que conformément au Code AFEP-MEDEF, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

Chaque membre du Conseil d'Administration d'OPmobility SE est impliqué dans les débats et est force de proposition. La diversité et la complémentarité des expériences des administrateurs (managériales, financières, extra-financières dont ESG, numériques, industrielles, etc.) permettent une compréhension rapide et approfondie des enjeux de développement d'OPmobility.

3.1.1.2 Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration : profils, expériences et expertises des administrateurs en exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce qui instaure un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE comprend sept femmes administratrices sur quatorze. Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, l'ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs de sociétés cotées prévoit que les administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale ne sont pas pris en compte. Ainsi au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE comprenant deux administrateurs représentant les salariés, l'appréciation est faite sur une base de douze administrateurs dont six sont des femmes, soit 50 %.

En outre, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des administrateurs représentant les salariés, instauré par l'ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 et dont l'entrée en vigueur a été définie au 1^{er} janvier 2026 est d'ores et déjà respecté par OPmobility SE.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE s'attache à diversifier les profils des administrateurs en termes de compétences et de nationalités.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Critères	Politique et objectifs visés	Modalités de mise en œuvre et situation au 31 décembre 2024
Âge et ancienneté des administrateurs	Recherche d'un équilibre générationnel dans le respect du Règlement intérieur du Conseil et des statuts de la Société : limitation du nombre d'administrateurs de plus de 75 ans à la moitié des administrateurs.	Les administrateurs d'OPmobility SE ont entre 42 et 77 ans, avec une moyenne de 58 ans. Le Conseil estime que sa composition est équilibrée, avec des administrateurs ayant une connaissance historique d'OPmobility et des administrateurs entrés plus récemment dans le Conseil.
Parité Femmes-Hommes	- Respect de la loi « Copé-Zimmermann » du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, impose un quota minimum de 40% d'administrateurs d'un même genre dans ces instances. - Respect de l'ordonnance du 15 octobre 2024 portant transposition de la directive dite « Women on boards » qui étend le dispositif d'équilibre entre les femmes et les hommes aux administrateurs représentant les salariés. - Respect d'un équilibre Femmes-Hommes au sein des Comités.	Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE présente une parité de 50% de femmes et d'hommes. Bien qu'applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2026, l'obligation du respect de la parité dans la composition du collège des administrateurs salariés est d'ores et déjà respectée. Deux Comités sur trois sont présidés par une femme (Comité des Comptes et Comité des Nominations et de la RSE).
Nationalités	Recrutement de profils internationaux : - Recherche d'administrateurs de nationalité étrangère ou de culture internationale. - Recherche d'administrateurs ayant une expérience à l'international.	Le Conseil compte trois nationalités différentes (Etats-Unis, France, Slovaquie) et la majorité des membres du Conseil a une carrière et/ou des responsabilités internationales.
Qualifications et expériences professionnelles	- Recherche des complémentarités dans les expériences des administrateurs. - Définition d'un socle de compétences et d'expertises partagées par tous les administrateurs. - Compétences recherchées en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility.	Le Comité des Nominations et de la RSE a identifié un ensemble de compétences et d'expertises au sein du Conseil.

SÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La nomination des administrateurs, soumise au vote de l'Assemblée Générale, fait l'objet d'un processus de sélection transparent.

Lorsqu'un ou plusieurs sièges d'administrateurs viennent à être vacants, et après s'être interrogé sur la taille du Conseil d'Administration, le Comité des Nominations et de la RSE, en lien avec le Président du Conseil d'Administration, définit le ou les profils recherchés en ayant égard notamment à la politique de diversité et en particulier à l'adéquation de la composition du Conseil d'Administration avec les activités du Groupe, ses enjeux, ses orientations stratégiques ainsi qu'au respect de la règle d'équilibre entre les femmes et les hommes.

La matrice de compétences comprend notamment les critères suivants :

- les compétences de management acquises au sein de grandes entreprises internationales françaises ou étrangères ;
- la connaissance du Groupe ou de son secteur d'activité ;
- l'expérience professionnelle ;
- l'expertise financière et comptable ;
- les compétences en matière de RSE, R&D et numérique ;
- une disponibilité et un engagement dans l'exercice de leur mandat.

Sur la base de ces profils, le Président du Comité des Nominations et de la RSE, en lien avec le Président du Conseil d'Administration, organise le processus de recherche et de sélection des nouveaux administrateurs indépendants, avec, le cas échéant, l'assistance d'un cabinet extérieur. Les auditions des candidats interviennent en fin de processus en vue d'une recommandation au Conseil. Lors de ces entretiens, le Comité des Nominations et de la RSE s'assure notamment de l'indépendance, de la disponibilité et de la

motivation du candidat pressenti et de son adhésion aux valeurs du Groupe.

Le remplacement des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dont le poste est devenu vacant en cours de mandat pour cause de décès ou de démission est soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, étant précisé que ces dispositions ne sont pas applicables en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un siège d'administrateur élu par les salariés.

Grâce au travail de sélection du Comité des Nominations et de la RSE et du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut nommer des administrateurs responsables, en mesure d'exercer leur totale liberté de jugement et de participer en toute indépendance aux travaux puis aux décisions collégiales du Conseil ainsi qu'aux activités des Comités. L'équilibre des pouvoirs mis en place au sein du Conseil permet à ses membres d'exercer un jugement indépendant avec la présence :

- du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée qui enrichissent les travaux et les débats du Conseil ;
- du Président du Conseil qui prend soin de développer une relation régulière et de confiance entre le Conseil et la Direction Générale compte tenu, notamment, de son expertise des sujets de gouvernance et de la qualité des échanges avec le Directeur Général, fondés sur une relation de confiance ;
- d'administrateurs particulièrement soucieux de l'intérêt à long terme de la Société ;
- de cinq administrateurs indépendants disposant d'expérience de haut niveau, d'une indépendance d'esprit, d'un recul et d'une liberté de parole ;
- de deux administrateurs représentant les salariés qui disposent d'une grande connaissance de l'entreprise.

3

Gouvernance d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

PROCESSUS DE SÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

①	②	③	④	⑤
Profil	Candidatures : Travaux du Comité des Nominations et de la RSE	Sélection : Recommandations du Comité des Nominations et de la RSE	Propositions de nominations : Décision du Conseil d'Administration	Nominations : Vote en Assemblée Générale
- Revue des mandats arrivant à échéance ou des démissions - Définition du profil recherché, au regard : - des compétences et expertises assurant la complémentarité des administrateurs - des qualités professionnelles et personnelles - de la règle instaurant la parité femmes/hommes - Analyse, le cas échéant, des profils des candidats présentés par un membre du Conseil d'Administration représentant une part significative du capital et/ou des droits de vote de la Société	- Proposition de renouvellements de mandats - Proposition de recrutements externes - Sélection d'un cabinet de recrutement si nécessaire - Échanges et réflexions au sein du Comité des Nominations et de la RSE - Établissement d'une liste de candidats ou de candidates à soumettre	- Discussion autour des profils proposés : adéquation avec les besoins identifiés, vérification du respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF (cumul des mandats, critères d'indépendance, compétences) - Auditions individuelles avec le Président du Conseil d'Administration et les membres du Comité des Nominations et de la RSE - Échanges en réunion du Comité en vue d'une recommandation au Conseil d'Administration, le Président du Conseil pouvant participer aux réunions du Comité des Nominations et de la RSE, conformément au Code AFEP-MEDEF	- Propositions de renouvellements de mandats - Propositions de nominations de nouveaux administrateurs - Décisions de cooptations de nouveaux administrateurs - Rédaction des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires	- Nominations de nouveaux administrateurs - Renouvellements des mandats des administrateurs - Ratifications des cooptations des nouveaux administrateurs décidées par le Conseil d'Administration

Lors de son entrée au Conseil d'Administration, chaque administrateur reçoit notamment un exemplaire du Règlement Intérieur du Conseil, des Statuts d'OPmobility SE, de la Charte de déontologie boursière et de la Charte relative à l'identification et à l'évaluation des conventions réglementées et des conventions libres. Ce corpus de règles adoptées par la Société sert notamment de référence aux administrateurs quant au niveau d'exigence attendu par OPmobility SE. Les administrateurs bénéficient également, dès

leur prise de mandat, d'un accompagnement sous la forme d'échanges personnalisés avec le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, la Directrice Générale Déléguée, les Présidents des Comités et la Secrétaire du Conseil. Des formations sont par ailleurs proposées aux administrateurs, notamment en matière de RSE, les administrateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Au 31 décembre 2024, les principales caractéristiques de la composition du Conseil d'Administration sont les suivantes :

58 ans
âge moyen des
administrateurs



50 %
de femmes
administratrices



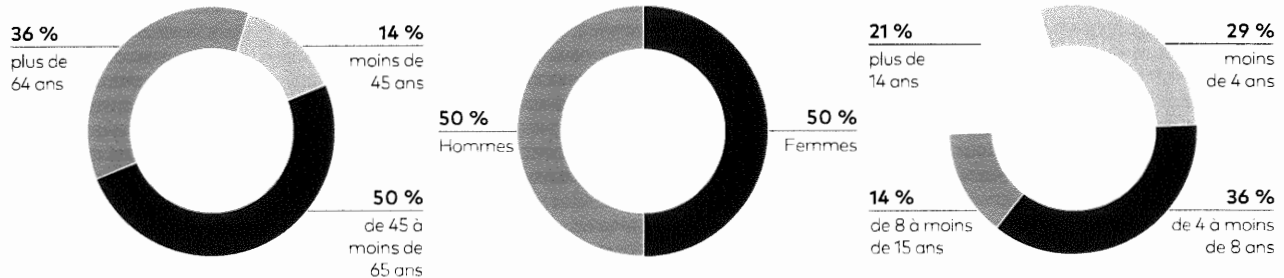
42 %
d'administrateurs
indépendants



Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

RÉPARTITION PAR ÂGE – RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – ANCIENNETÉ DANS LE MANDAT



Qualifications et expériences professionnelles des administrateurs en exercice

Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la mixité et la diversité en son sein au regard des qualifications et expériences professionnelles, de la nationalité et de l'âge de ses membres. Tous les administrateurs apportent au Conseil d'Administration les qualités suivantes :

Vision stratégique	Sens de l'innovation et dimension entrepreneuriale
Qualité de jugement	Ouverture internationale
Éthique	Défense de l'intérêt du Groupe

Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires (expertise internationale, financière, industrielle, commerciale, etc.) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie d'OPmobility SE et de son environnement.

S'agissant des qualifications et expériences professionnelles des administrateurs, l'objectif du Conseil est de faire en sorte que sa composition soit en adéquation avec les activités d'OPmobility SE, ses enjeux, ses orientations stratégiques, contribuant ainsi à la qualité des décisions. Les sujets traités par le Conseil d'Administration se complexifient, tels les questions ESG qui font partie de la stratégie d'OPmobility. Il est donc primordial pour le Conseil de continuer de s'appuyer sur des administrateurs compétents et engagés notamment sur les enjeux de durabilité.

La variété des expériences des administrateurs doit permettre au

Conseil d'aborder de manière collégiale les questions ESG et de les analyser en s'appuyant sur des experts internes et externes. Ainsi, la stratégie climatique du Groupe suppose l'appui d'experts du domaine scientifique du climat afin d'être en mesure d'examiner les implications stratégiques des principaux leviers de décarbonation identifiés, comme la stratégie supply chain à l'égard de l'engagement des fournisseurs.

La matrice ci-dessous synthétise la diversité et la complémentarité des compétences mobilisées. Cette matrice est suivie et revue par le Comité des Nominations et par le Conseil d'administration notamment pour la détermination des profils à identifier dans le cadre de l'évolution de la composition du Conseil. Le Comité s'assure dans ce cadre, d'intégrer une vision prospective de court à moyen et long termes, de l'évolution des compétences, en adéquation avec les orientations stratégiques de la Société en complétant ou renforçant celles déjà présentes au sein du Conseil.

	Direction Générale	Digital, Innovation, Nouvelles technologies	Secteur de l'industrie	Profil international	RSE	Finance, Audit	Secteur de l'automobile	Ressources Humaines	Connaissance du Groupe
Laurent Burelle	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Laurent Favre	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Félicie Burelle	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
Gonzalve Bich	✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Anne-Marie Couderc	✓		✓		✓			✓	
Virginie Fauvel	✓	✓			✓	✓			
Vincent Labruyère	✓	✓		✓		✓			✓
Paul Henry Lemarié	✓		✓			✓	✓		✓
Lucie Maurel Aubert	✓				✓	✓			
Alexandre Mérieux	✓		✓		✓			✓	
Cécile Moutet				✓					✓
Élisabeth Ourliac			✓	✓		✓			
Amandine Chaffois			✓		✓		✓		✓
Martin Krivan ⁽¹⁾			✓	✓			✓		✓
Ireneusz Karolak ⁽²⁾			✓				✓		✓
	67 %	33 %	73 %	60 %	40 %	53 %	47 %	40 %	47 %

(1) Administrateur représentant les salariés depuis le 20 juin 2024

(2) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 20 juin 2024

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

									Comités d'études		
Prénom et nom	Âge	Homme/ Femme	Nationalité	Nbre de mandats et fonctions dans des sociétés cotées ⁽¹⁾		Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil dans le mandat	Comptes	Nominations et RSE	Rémunérations
Président du Conseil d'Administration											
 Laurent Burelle	75	H		1		18/06/1981	2027	43			
Direction Générale											
 Laurent Favre	53	H		1		01/01/2020	2027	5			
 Félicie Burelle	45	F		2		27/04/2017	2026	7			
Administrateurs Indépendants ⁽²⁾											
 Gonzalve Bich	45	H		1		06/12/2023	2027	1			•
 Virginie Fauvel	50	F		1		26/04/2023	2026	2		•	
 Lucie Maurel Aubert	62	F		0		15/12/2015	2027	9	•	★	
 Alexandre Mérieux	50	H		1		26/04/2018	2027	6			★
 Élisabeth Ourliac	65	F		0		07/12/2022	2025	2	★		
Administrateurs non indépendants											
 Anne-Marie Couderc	74	F		1		20/07/2010	2027	14		•	•
 Vincent Labruyère	74	H		0		16/05/2002	2026	22	•		
 Paul Henry Lemarié	77	H		1		26/06/1987	2027	37			
 Cécile Moutet	51	F		0		27/04/2017	2026	7			
Administrateurs représentant les salariés											
 Amandine Chaffois	44	F		0		04/07/2019	2025	5			•
 Martin Krivan	42	H		0		20/06/2024	2025	0,5			
 Jean Burelle, Censeur et Président d'Honneur	85	H		1		17/02/2021	2027	4			
 Prof. Dr. Bernd Gottschalk, Censeur	81	H		0		24/07/2023	2027	1			

(1) Nombre de mandats, hors OPmobility SE, exercés dans des sociétés cotées.

(2) Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF.

• Membre du Comité ★ Président du Comité

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS EN 2024

	Départs	Nominations / Cooptations / Ratifications de cooptations	Renouvellements
Conseil d'Administration	Martina Buchhauser (24/04/2024)	Gonzalve Bich (24/04/2024) Martin Krivan (20/06/2024)	Laurent Burelle (24/04/2024)
	Burelle SA, représentée par Eliane Lemarié (24/04/2024)		Laurent Favre (24/04/2024)
	Ireneusz Karolak (20/06/2024)		Paul Henry Lemarié (24/04/2024)
			Gonzalve Bich (24/04/2024)
			Anne-Marie Couderc (24/04/2024)
			Lucie Maurel Aubert (24/04/2024)
			Alexandre Merieux (24/04/2024)
Comité des Rémunérations		Gonzalve Bich (11/12/2024)	
Comité des Comptes	Lucie Maurel Aubert (Présidente-11/12/2024)	Élisabeth Ourliac (Présidente-11/12/2024)	
Comité des Nominations et de la RSE	Anne-Marie Couderc (Présidente-11/12/2024)	Lucie Maurel Aubert (Présidente-11/12/2024)	

Deux administrateurs représentant les salariés

Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du Conseil d'Administration depuis 2019. Avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, ils apportent un éclairage complémentaire et enrichissent la qualité des débats du Conseil par leur capacité à appréhender les intérêts du Groupe et à définir ses risques en leur qualité de collaborateurs. Les administrateurs représentant les salariés enrichissent les débats du Conseil d'Administration au service d'une gouvernance durable et à long terme de la Société.

Amandine Chaffois, désignée par le Comité de Groupe France, exerce les fonctions de *Vice President Environmental Sustainability* du Groupe.

Martin Krivan, désigné par le Comité Européen de Concertation, exerce les fonctions de *Manager Manufacturing* pour le Business Group Exterior & Lighting, en Slovaquie.

Les administrateurs représentant les salariés d'OPmobility bénéficient d'un droit à la formation et se voient proposer un programme individualisé pour compléter leur connaissance de l'entreprise, appréhender leurs droits et obligations induits à leur mandat d'administrateur et préparer, le cas échéant, l'intégration d'un Comité spécialisé du Conseil.

Le mandat d'Amandine Chaffois a été renouvelé en 2022 pour une nouvelle durée de trois ans. Martin Krivan a été désigné en juin 2024 suite au départ à la retraite de son prédécesseur, Ireneusz Karolak. Amandine Chaffois et Martin Krivan perçoivent une rémunération en qualité de membres du Conseil d'Administration selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs et censeurs. Les éléments de leur rémunération en qualité de salariés ne font pas l'objet d'une publication.

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**Laurent Burelle**

Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE
et Président-Directeur Général de Burelle SA

BIOGRAPHIE

Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (ETH) et titulaire d'un *Master of Sciences, Chemical Engineering*, du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Il a débuté sa carrière, au sein du groupe Plastic Omnium, depuis dénommé OPmobility, comme ingénieur de fabrication, assistant du Directeur de l'usine de Langres.

Il est nommé en 1977 Directeur Général puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). Il a occupé de 1981 à 1988 les fonctions de Directeur de la Division Environnement avant de devenir Vice-Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, en 1988 puis Président-Directeur Général en 2001, mandat qu'il a détenu jusqu'au 31 décembre 2019. À cette date a été mise en place la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE depuis le 1^{er} janvier 2020 et Président-Directeur Général de Burelle SA depuis le 1^{er} janvier 2019.

Laurent Burelle a été Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) de mai 2017 à juillet 2023. Il est par ailleurs administrateur-fondateur de la Fondation Jacques Chirac.

Laurent Burelle est Grand Officier de l'Ordre National du Mérite et Commandeur de la Légion d'honneur.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
18/06/1981

Échéance du mandat :
2027

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
609 142

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES			
Burelle SA	Président-Directeur Général	●	●
Sofiporc	Président-Directeur Général		●
Sofiporc Hotels	Président		●
Burelle Participations	Administrateur		●
Fondation Jacques Chirac (association)	Administrateur – Fondateur		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Administrateur		●
Sogec 2 (Belgique)	Administrateur délégué		
Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur délégué		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Connaissance du Groupe OPmobility • Connaissance de l'industrie automobile • Compétence financière • Expérience de Direction Générale • Profil international • Expertise industrielle • Compétence ESG, dont Gouvernance			

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Laurent Favre

Directeur Général d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Laurent Favre est ingénieur diplômé de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA). Il a débuté sa carrière dans l'automobile, en Allemagne.

Pendant plus de vingt ans, il a occupé différents postes à responsabilités au sein de sociétés allemandes, équipementiers automobiles de premier rang tels que ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure) dont il a été Directeur Général de la Division Automobile.

Laurent Favre est Directeur Général d'OPmobility SE depuis janvier 2020. Il est également Président du Club Économique franco-allemand depuis septembre 2023.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
01/01/2020

Échéance du mandat :
2027

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
17 831

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATION FRANÇAISES			
OPmobility Exterior Holding	Président-Directeur Général		●
OPmobility C-Power Holding	Président		●
Plastic Omnium Finance	Gérant		●
OPmobility Lighting Holding	Président et Président du Comité de Surveillance		●
Plastic Omnium Software House	Président et Président du Comité de Surveillance		●
Imerys	Administrateur indépendant	●	
Club Économique franco-allemand (association)	Président		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Plastic Omnium GmbH ⁽¹⁾ (Allemagne)	Gérant		●
Plastic Omnium New Energies (Belgique)	Administrateur		●
Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd (Chine)	Administrateur		●
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Président du Conseil d'Administration		●
OPmobility Holding USA Inc. (USA)	Président		●
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
- Connaissance du groupe OPmobility - Compétence financière - Expérience de Direction Générale - Connaissance de l'industrie automobile		RH : Relations sociales	

(1) Changement de dénomination sociale en janvier 2025 : OPmobility Holding Germany GmbH



Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
27/04/2017

Échéance du mandat :
2026

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
20 127

Félicie Burelle

Directrice Générale Déléguée d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Félicie Burelle est diplômée de l'ESCE et titulaire d'un diplôme en *Business-Finance* de la South Bank University de Londres ainsi que d'un MBA de l'Instituto de Empresa (IE) Business School de Madrid.

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein du groupe Plastic Omnium, depuis dénommé OPmobility, en tant que responsable comptable d'une filiale de la Division Auto Exteriors en Espagne à Madrid, Félicie Burelle a intégré, en 2005, le Département Mergers & Acquisitions d'Ernst & Young Transaction Services. En 2010, elle a rejoint de nouveau l'entreprise Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, et a pris la Direction du Plan Stratégique et de la Coopération Commerciale de la Division Auto Exteriors dont elle a été également membre du Comité de Direction.

Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013.

En 2015, elle a été nommée Directrice de la Stratégie et du Développement d'OPmobility SE et est depuis lors membre du Comité de Direction.

Désignée Directrice Générale Adjointe d'OPmobility SE le 1^{er} janvier 2018, Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée depuis le 1^{er} janvier 2020.

Félicie Burelle est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Burelle SA	Administratrice	●	●
Burelle Participations	Administratrice		●
OPmobility Exterior Holding	Administratrice		●
CIC Lyonnaise de Banque	Administratrice		
Plastic Omnium Software House	Membre du Comité de Surveillance		●
Bouygues S.A.	Administratrice	●	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)	Administratrice		
Plastic Omnium New Energies (Belgique)	Administratrice		●
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	Vice-Présidente du Conseil d'administration (depuis avril 2024)		●
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Expérience de Direction Générale • Connaissance de l'industrie automobile • Compétence RSE • Connaissance du groupe OPmobility • Compétence financière • Digital / Nouvelles technologies			

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Gonzalve Bich

Directeur Général du Groupe BIC

BIOGRAPHIE

Gonzalve Bich est diplômé de l'Université de Harvard où il a obtenu un Bachelor of Arts en Histoire en 2001.

Il a débuté sa carrière dans le conseil en management chez Deloitte, puis a rejoint le groupe BIC en 2003. Au cours des quinze années qui ont suivi, il a occupé des postes à dimension régionale et internationale dans les domaines des Ressources Humaines, du Marketing, de l'Innovation et des Opérations Commerciales. En 2018, il est nommé Directeur Général de BIC SA.

Gonzalve Bich était également, jusqu'en mars 2024, Président d'Enactus, plateforme visant à inciter les leaders de demain à utiliser l'innovation et l'organisation des entreprises pour créer un monde meilleur et plus durable.

Gonzalve Bich siège au conseil consultatif international de l'EDHEC, école de commerce française.

Nationalités :

Américaine & Française

Adresse professionnelle :

Société BIC
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

Première nomination :

06/12/2023

Échéance du mandat :

2027

Actions détenues

au 31/12/2024 :

900

Sociétés et Associations	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
BIC SA	Directeur Général et Administrateur	●	
BIC International Development SAS	Président		
EDHEC Business School	Administrateur (<i>International Advisory Board</i>)		
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES			
Cello Writting Instruments & Containers Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
Cello Pens Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
Pentek Pens & Stationery Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
BIC – Cello Exports Pvt Ltd (Inde)	Administrateur		
BIC U.K. Ltd (Grande-Bretagne)	Administrateur		
Weber LLC (USA)	Administrateur		
BIC International Co. (USA)	Président Chef Operating Officer et Administrateur		
Stewardship Foundation (USA)	Administrateur		
Enactus Global (USA)	Président du Conseil et Administrateur (jusqu'en mars 2024)		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
- Expérience de Direction Générale - Ressources Humaines / Relations sociales - Compétence financière - Expérience internationale - Digital / Nouvelles technologies - connaissance de l'industrie			

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

**Nationalité :** Française**Adresse professionnelle :**Air France KLM
7 rue du Cirque
75008 Paris**Première nomination :**
20/07/2010**Échéance du mandat :**
2027**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
1 350**Anne-Marie Couderc**

Présidente du Conseil d'Administration d'Air France KLM

BIOGRAPHIE

Après avoir commencé sa carrière professionnelle en 1973 en tant qu'avocate au barreau de Paris, Anne-Marie Couderc a intégré en 1982 le groupe Hachette en tant qu'adjointe au Secrétaire Général puis est nommée Directrice Générale Adjointe en 1993.

Conseillère de Paris puis adjointe au maire, députée de Paris, elle est nommée en 1995 Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Emploi puis Ministre déléguée auprès du Ministre du Travail et des Affaires sociales, chargée de l'emploi jusqu'en 1997.

Fin 1997, Anne-Marie Couderc est nommée Directrice Générale d'Hachette Filipacchi Associés puis, de 2006 à 2010 Secrétaire Générale de Lagardère Active (activités presse et audiovisuelles). De 2011 à 2017 elle a été Présidente du groupe Prestalis (activité de distribution de la presse).

Depuis 2018, Anne-Marie Couderc est Présidente du Conseil d'Administration d'Air France-KLM.

Anne-Marie Couderc est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
Air France KLM	Présidente du Conseil d'Administration	●	
Air France	Présidente du Conseil d'Administration		
Transdev	Administratrice		
	Membre du Comité d'Audit		
	Membre du Comité RSE		
Ramsay – Générale de Santé	Administratrice		
	Présidente du Comité des Rémunérations		
	Membre du Comité d'Audit et des Risques		
C.E.S.E.	Membre		
Fondation Veolia	Administratrice		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Expérience de Direction Générale • Connaissance de l'industrie		• Compétence RSE • Ressources Humaines / Relations sociales	

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Virginie Fauvel

Présidente-Directrice Générale de Harvest Groupe

BIOGRAPHIE

Ingénieure de formation, diplômée de l'Ecole des Mines de Nancy, Virginie Fauvel a débuté sa carrière chez Cetelem en 1997 où elle travaille sur la prévision du risque. Elle y découvre l'univers du digital et sa capacité à changer l'industrie et l'économie.

En 2008, Virginie Fauvel prend la direction de la banque en ligne et crée Hellobank !.

En 2013 elle rejoint Allianz en qualité de membre du Comité de direction, elle y mène une transformation digitale et rejoint, en 2018, le directoire d'Euler Hermes.

En 2020, elle devient CEO d'Harvest, TechFarFin spécialisée dans la gestion de patrimoine, et succède ainsi aux fondateurs de cette société du secteur numérique.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Harvest
5 rue de la Baume
75008 Paris

Première nomination :
26/04/2023

Échéance du mandat :
2026

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
900

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Harvest SAS	Présidente Directrice Générale		
Pernod Ricard	Administratrice Membre du Comité stratégique	●	
CERES	Présidente-Directrice Générale		
Medef	Co-Présidente de la Commission Innovation et Numérique		
Numeum	Administratrice		
Les Transformers	Vice-Présidente		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
- Expérience de Direction Générale - Digital / Nouvelles technologies - Compétence financière - Expertise industrielle / Recherche et innovation - Compétence RSE			

**Vincent Labruyère**

Président du Groupe Labruyère

BIOGRAPHIE

Ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, Vincent Labruyère débute sa carrière professionnelle en 1976 aux Établissements Bergeaud Mâcon, filiale de Rexnord Inc. USA, fabricant de matériel pour la préparation de matériaux.

En 1981, il a pris la direction de l'Imprimerie Perroux, spécialisée dans la fabrication de chèquiers et imprimés bancaires, qu'il diversifie en 1985 en créant sa filiale DCP Technologies, spécialisée dans la fabrication et l'encodage de cartes de crédit.

En 1989, il a fondé le groupe SPEOS, spécialisé dans l'édition, le façonnage et l'archivage électronique de documents de gestion, ainsi que la fabrication des moyens de paiement, qu'il a cédé en 2001 à La Poste belge.

Vincent Labruyère a rejoint ensuite comme Directeur Général puis Président du Directoire puis Président du Conseil de Surveillance du groupe Labruyère, groupe familial actif dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis, l'immobilier commercial, l'hôtellerie et le capital développement en France et à l'étranger.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Groupe Labruyère
70, avenue Édouard-Herriot
71009 Mâcon

Première nomination :
16/05/2002

Échéance du mandat
2026

Actions détenues
ou 31/12/2024 :
12 932

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Groupe Labruyère	Président du Conseil de Surveillance		
Société Financière du Centre	Président		
SC Domaine Jacques Prieur Meursault	Gérant		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Connaissance du groupe OPmobility • Expérience de Direction Générale • Digital / Nouvelles technologies • Compétence financière • Expertise industrielle / Recherche et innovation • Profil international			



Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Burelle Participations
42, rue Paul-Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
26/06/1987

Échéance du mandat :
2027

Actions détenues
au 31/12/2024 :
315 900

Paul Henry Lemarié

Président du Conseil d'administration de Burelle Participations

BIOGRAPHIE

Paul Henry Lemarié est Docteur en physique de l'université de Paris-Orsay et titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) Gestion Finance de l'université de Paris-Dauphine.

Après une thèse de physique au CEA, puis un début de carrière à la Direction Financière de la banque Paribas en 1973, il est entré dans le groupe d'ingénierie Sofresid (Siderurgie, Mines, Offshore) et a rejoint le groupe Plastic Omnium en 1980 en tant que Directeur de la Division 3P – Produits Plastiques Performants. En 1985, il a pris la Direction de la Division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Compagnie Plastic Omnium, puis Directeur Général en 1988 et il devient Directeur Général Délégué en 2001 jusqu'au 31 décembre 2019. Il est nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, puis Directeur Général Délégué en 2011 jusqu'au 31 décembre 2020.

Paul Henry Lemarié est Président-Directeur Général de Burelle Participations de juillet 2021 au 31 décembre 2023, puis devient Président du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024.

3

Sociétés		Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Burelle Participations	Président du Conseil d'administration		●
Burelle SA	Administrateur	●	●
Sofiparc	Administrateur		●
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE			
Garamond (Belgique)	Administrateur		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Connaissance du groupe OPmobility		• Connaissance de l'industrie automobile	
• Expérience de Direction Générale		• Compétence financière	

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rothschild Martin Maurel
29, avenue de Messine
75008 Paris

Première nomination :
15/12/2015

Échéance du mandat :
2027

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
910

Lucie Maurel Aubert

Présidente du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel / Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co

BIOGRAPHIE

Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1985 en tant qu'avocate d'affaires au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel, Lucie Maurel Aubert a rejoint, en 2002, la banque familiale Martin Maurel dont elle est administrateur depuis 1999.

En 2007, Lucie Maurel Aubert est nommée Directrice Générale Déléguée de la Compagnie Financière Martin Maurel, puis, Vice-Présidente-Directrice Générale Déléguée en 2011. En 2013 elle est nommée Directrice Générale de la Banque Martin Maurel.

Depuis 2020, Lucie Maurel Aubert est Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co et Présidente du Comité RSE.

Depuis 2023, Lucie Maurel Aubert est Présidente du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel.

Lucie Maurel Aubert est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES			
Rothschild Martin Maurel	Présidente du Conseil d'Administration		
Rothschild & Co	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance		
Association Française de Banques	Vice-Présidente		
SNEF	Administratrice		
Robertet	Administratrice		
Fondation pour le Festival d'Aix en Provence - Académie des Beaux-Arts	Membre du Conseil d'Administration		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Expérience de Direction Générale • Compétence RSE		• Compétence financière	

**Alexandre Mérieux**

Président Exécutif de bioMérieux

BIOGRAPHIE

Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon-I en biologie et d'HEC Montréal Business School.

De 1999 à 2004, Alexandre Mérieux a été en charge du marketing au sein de Silliker Group Corporation aux États-Unis et en Europe puis Directeur Marketing et Directeur de *Business Unit*.

Il a assumé différentes fonctions opérationnelles au sein de bioMérieux. Directeur Général Délégué en 2014 après avoir dirigé l'unité Microbiologie Industrielle de 2005 à 2011 puis Directeur de l'unité Microbiologie de 2011 à 2014.

Il est Président Directeur Général de bioMérieux de décembre 2017 à 2023 puis, le 1^{er} juillet 2023, il confie la Direction Générale de bioMérieux et conserve la fonction de Président Exécutif de la société.

Alexandre Mérieux est également Vice-Président de l'Institut Mérieux et Président de Mérieux Développement. En outre, il préside le Conseil d'Administration de Mérieux NutriSciences.

Nationalité : Française**Adresse professionnelle :**

bioMérieux
376, chemin de l'Orme
69280 Marcy l'Etoile

Première nomination :

26/04/2018

Échéance du mandat :

2027

Actions détenues**au 31/12/2024 :**

1 000

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
bioMérieux SA	Président Exécutif et administrateur	●	
Institut Mérieux	Vice-Président, Directeur Général Délégué et administrateur		
Finance Senior Mendel SAS	Représentant de Mérieux Participation 2, administrateur		
Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	Administrateur		
Fondation Mérieux	Administrateur		
Mérieux Développement SAS	Président		
Mérieux Equity Partners	Président		
Compagnie Mérieux Alliance	Directeur Général		
SCI ACCRA	Gérant		
Fondation Jacques Chirac	Administrateur		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Mérieux NutriSciences Corporation (USA)	Président		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Expérience de Direction Générale • Digital / Nouvelles technologies	• Compétence RSE • Ressources Humaines / Relations sociales	• Expertise industrielle • Profil international	



Cécile Moutet

Administratrice d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Cécile Moutet est diplômée du Mastère Spécialisé d'Études et décisions marketing de NEOMA Business School (ex-ESC Rouen) et de l'Institut Européen des Affaires.

Elle a débuté sa carrière dans le conseil en communication au sein de l'agence IRMA Communication, expérience au cours de laquelle elle a été Directrice de clientèle, fonction qui couvrait la conception de campagnes de relation presse de différents groupes ainsi que la mise en place d'événements de relations publiques.

De 2006 à 2008, Cécile Moutet a travaillé à son compte en Espagne, dans le domaine du conseil en communication.

Entre 2009 et 2010, Cécile Moutet a rejoint l'agence IRMA Communication (devenue Cap & Cime PR en 2010) et coordonné différentes missions de conseil.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
27/04/2017

Échéance du mandat :
2026

Actions détenues au
31/12/2024 : 8 160

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE			
Financière Protea SA (Belgique)	Administratrice		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
- Connaissance du groupe OPmobility - Profil international		Connaissance industrielle	



Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Toulouse School of Management
2 rue du Doyen Gabriel Morty
31042 Toulouse Cedex 9

Première nomination :
07/12/2022

Échéance du mandat :
2025

Actions détenues au 31/12/2024 :
900

Elisabeth Ourliac

Présidente de Toulouse School of Management

BIOGRAPHIE

Elisabeth Ourliac est diplômée du Programme Grande Ecole de Toulouse Business School, licenciée en droit de l'Université de Toulouse et titulaire du diplôme de la Chambre de Commerce franco-allemande ainsi que de l'Executive Program de la Stanford University School of Business.

Elisabeth Ourliac commence sa carrière en cabinet d'audit puis entre chez Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle devient Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Elisabeth Ourliac devient Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle participe notamment à l'implantation sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Elisabeth Ourliac est Vice-Présidente Strategy d'Airbus.

Elisabeth Ourliac est également Présidente du Conseil d'Administration de la Toulouse School of Management et membre du Conseil d'Administration de l'International Women Forum.

Elisabeth Ourliac est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

3

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Toulouse School of Management	Présidente du Conseil d'Administration		
EO Advisory	Présidente		
ASSOCIATION ÉTRANGÈRE			
International Women Forum (USA)	Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice		
Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE			
• Expertise de Direction Générale		• Connaissance industrielle	
• Expertise financière / Audit		• Profil international	



Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
OPmobility
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
04/07/2019

Échéance du mandat :
2025

Amandine Chaffois

Administratrice représentant les salariés d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Amandine Chaffois est ingénieure diplômée de l'Institut National des Sciences Appliquées à Lyon et titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées Achats de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon dont elle est sortie major.

Elle a intégré le groupe Plastic Omnium en 2004 dans le cadre de son stage de fin d'études, au sein de l'activité Plastic Omnium Industries pour le métier Exterior Systems. Elle a ensuite exercé différentes responsabilités au sein des services Achats en France, au Brésil et aux États-Unis.

Nommée Directrice des lancements pour l'Europe en septembre 2018, puis Directrice Innovation du métier Exterior Systems, Amandine Chaffois occupait depuis 2021 le poste de VP Environmental Sustainability du groupe.

Amandine Chaffois est nommée depuis le 1er mars 2024, VP OP'nsoft du Groupe.

Le mandat d'administratrice salariée d'OPmobility SE d'Amandine Chaffois a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans par le Comité de Groupe France le 6 juillet 2022.

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du groupe OPmobility
- Connaissance de l'industrie automobile
- Profil international
- Expertise RSE



Nationalité : Slovaque

Adresse professionnelle :
OPmobility
Lozorno 995,
SK - 900 55 Lozorno, Slovaquie

Première nomination :
20/06/2024

Échéance du mandat :
2025

Martin Krivan

Administrateur représentant les salariés d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Martin Krivan est ingénieur diplômé de l'Université Matej Bel en Slovaquie et titulaire d'un Mastère spécialisé de Management de Projets Industriels Internationaux effectué à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers à Cluny, en France.

Ses études en France l'ont conduit à intégrer des entreprises françaises qui ont des activités internationales, d'abord au sein du Groupe Dirickx, où il a été en charge des projets de performance de production et de restructuration de l'administration des sites situés en France, en Slovaquie et en Tchéquie. Par la suite, il devient Responsable des Achats du site de Pékin, en Chine.

C'est en 2011 que Martin Krivan rejoint OPmobility, et plus spécifiquement le business group Exterior & Lighting, au cœur du centre R&D de Bratislava, en Slovaquie, où il a exercé des missions de gestion de projets, puis de management de l'équipe de Développement des Processus de Fabrication. En 2014, il part pour la Chine et les sites R&D d'OPmobility de fabrication des produits composites, où il passera deux ans. Depuis 2021, il est membre de l'équipe de gestion des opérations, comme Responsable d'Équipes Techniques et Amélioration Continue pour la Région Pologne et Slovaquie.

Martin Krivan a été désigné administrateur salarié d'OPmobility SE par le Comité Européen de Concertation le 20 juin 2024 pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2025.

Compétences en lien avec la stratégie et les objectifs de développement d'OPmobility SE

- Connaissance du groupe OPmobility
- Connaissance de l'industrie automobile
- Profil international
- Ressources Humaines

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉSIDENT D'HONNEUR ET LE COLLÈGE DES CENSEURS

Le Président d'honneur

Le Président d'honneur est nommé à titre honorifique sur proposition du Président du Conseil d'Administration. Sauf décision contraire du Conseil, cette nomination est faite pour une durée indéterminée.

Le Président d'honneur est invité à participer aux réunions du Conseil d'Administration sans voix délibérative. Il participe aux grands événements du Groupe.

Le Président d'honneur ne perçoit pas de rémunération au titre de sa fonction. Les frais de déplacement exposés par le Président d'honneur lui sont remboursés sur présentation des justificatifs correspondants.

Le collège des censeurs

Aux termes de l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Censeurs. La durée de leur mandat est de trois années renouvelable.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils peuvent être consultés par le Président du Conseil d'Administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous

sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des Comités peuvent également recueillir leurs avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives.

Leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations du Conseil d'Administration.

OPmobility SE compte actuellement deux Censeurs: M. Jean Burelle, administrateur d'OPmobility SE de 1970 à 2021, qui fait bénéficier le Conseil d'Administration de sa connaissance approfondie du Groupe et de l'environnement international, et Prof. Dr. Bernd Gottschalk, administrateur d'OPmobility SE de 2009 à 2023, qui contribue notamment à la réflexion du Conseil d'Administration sur l'évolution du marché de l'automobile ainsi que sur les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe.

Le mandat de censeur de M. Jean Burelle a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration du 21 février 2024 pour une nouvelle période de trois années, et Prof. Dr. Bernd Gottschalk a été désigné censeur par décision du Conseil d'Administration du 21 juillet 2023 pour une période de trois années, soit, tous deux jusqu'à l'issue du Conseil d'Administration qui se prononcera sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2026.

**Jean Burelle**

Censeur et Président d'honneur d'OPmobility SE

BIOGRAPHIE

Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH) et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir entamé sa carrière en 1966, chez L'Oréal, il a rejoint le groupe Plastic Omnium, en 1967, comme Directeur de département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2001. Jean Burelle a été administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE de 1970 à 2021. Il en est Président d'honneur depuis le 1^{er} juillet 2001.

Du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2018, Jean Burelle a été Président-Directeur Général de Burelle SA dont il était administrateur jusqu'en décembre 2023. Il était également membre du Conseil de Surveillance de Soporex SCA jusqu'en juin 2023. Depuis décembre 2023, Jean Burelle est Président d'Honneur de Burelle SA.

Jean Burelle a été Président du MEDEF International de novembre 2005 à mai 2016, date à laquelle il est devenu Président d'honneur et administrateur. De 1977 à 2009 il a été administrateur d'Essilar International et Président du Comité des Mandataires.

Jean Burelle est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Burelle SA
1, allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
17/02/2021

Échéance du mandat :
2027

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
416 378

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ET FONDATIONS FRANÇAISES			
Burelle SA	Président d'Honneur	●	●
Burelle Participations	Administrateur		●
Sofiparc	Administrateur		●
MEDEF International	Président d'honneur Administrateur		
Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris (AROP)	Administrateur		
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Sogec 2 SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur-délégué		
Financière Protea SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration Administrateur-délégué		

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Prof. Dr. Bernd Gottschalk

Fondateur et Président de AutoValue GmbH

BIOGRAPHIE

Titulaire d'un doctorat d'économie, Prof. Dr. Bernd Gottschalk a étudié l'économie à l'université de Hambourg et de Sarrebruck, puis à Stanford (Californie). Il a débuté sa carrière au sein du groupe Daimler Benz AG dans le domaine de la Finance, et devient Directeur d'usine avant d'être nommé Président Mercedes-Benz do Brasil.

En 1992, il est nommé, membre du Comité de Direction du groupe Daimler Benz AG, Responsable Monde de la Division Véhicules Utilitaires.

En 1997, Prof. Dr. Bernd Gottschalk est nommé Président de la Fédération de l'Industrie Automobile Allemande (VDA) et crée, en 2007, la société de conseil pour l'industrie automobile AutoValue GmbH, qu'il dirige depuis cette date.

Nationalité : Allemande

Adresse professionnelle :
AutoValue GmbH
Feldbergstraße 51
60325 Frankfurt-am-Main

Première nomination :
21/07/2023

Échéance du mandat :
2027

**Actions détenues
au 31/12/2024 :**
2 400

Sociétés	Fonctions et mandats exercés	Société cotée	Société du Groupe OPmobility/Burelle SA
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
AutoValue GmbH (Allemagne)	Président		
Schaeffler AG (Allemagne)	Administrateur		
Benteler international AG (Autriche)	Administrateur		
Aeye Inc. (USA)	Administrateur		
	Membre du Comité d'Audit		
	Président du Comité de Nomination et de Gouvernance		

3.1.1.3 Évolution des mandats et fonctions du Conseil d'Administration

Évolutions en 2024

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR : M. GONZALVE BICH

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur l'approbation des comptes 2023.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SEPT ADMINISTRATEURS : M. LAURENT BURELLE, M. LAURENT FAVRE, M. PAUL HENRY LEMARIÉ, M. GONZALVE BICH, MME ANNE-MARIE COUDERC, MME LUCIE MAUREL AUBERT ET M. ALEXANDRE MERIEUX

L'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a renouvelé pour une durée de trois ans, les mandats de M. Laurent Burelle, administrateur d'OPmobility SE depuis 1981, de M. Laurent Favre, administrateur d'OPmobility SE depuis 2020, de M. Paul Henry Lemarié, administrateur d'OPmobility SE depuis 1987, de M. Gonzalve Bich, administrateur d'OPmobility SE depuis 2023, de Mme Anne-Marie Couderc, administratrice d'OPmobility SE depuis 2010, de

Mme Lucie Maurel Aubert, administratrice d'OPmobility SE depuis 2015 et de M. Alexandre Mérieux, administrateur d'OPmobility SE depuis 2018.

FIN DE MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS : BURELLE SA, REPRÉSENTÉE PAR MME ÉLIANE LEMARIÉ, MME MARTINA BUCHHAUSER, M. IRENEUSZ KAROLAK

Burelle SA, administratrice depuis 1987, représentée par Mme Éliane Lemarié depuis 2009, n'ayant pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat, l'Assemblée Générale du 24 avril 2024 a pris acte de cette décision.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a pris acte de la démission de Mme Martina Buchhauser à compter du 24 avril 2024.

M. Ireneusz Karolak, administrateur représentant les salariés depuis 2019, ayant souhaité faire valoir ses droits à la retraite, a démissionné de son mandat au sein d'OPmobility SE le 20 juin 2024.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS : M. MARTIN KRIVAN

Le Comité Européen de Concertation du 20 juin 2024 d'OPmobility SE a procédé à la nomination de M. Martin Krivan en qualité d'administrateur représentant les salariés pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, M. Ireneusz Karolak, soit jusqu'en juin 2025.

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Évolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités en 2025

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR : MME ÉLISABETH OURLIAC

Le mandat de Mme Élisabeth Ourliac arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

Sur recommandation du Comité des Nominations et de la RSE, il est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat d'administratrice de Mme Élisabeth Ourliac.

Mme Élisabeth Ourliac est administratrice d'OPmobility SE depuis décembre 2022. Elle est Présidente du Comité des Comptes depuis décembre 2024. Elle a débuté sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'audit puis a intégré Airbus en 1983. Après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités au sein de la Direction Financière, elle a été nommée Directrice de l'Audit en 2000 puis Directrice de l'Audit et du Risk Management jusqu'en 2007. En 2008, Élisabeth Ourliac a été nommée Directrice de la Business Strategy Avions commerciaux où elle a participé notamment à l'implantation sur le continent américain, de l'usine d'assemblage final d'Airbus. De 2016 à 2022, Élisabeth Ourliac a été Vice-Présidente Strategy d'Airbus.

Mme Élisabeth Ourliac exerce son mandat d'administratrice indépendante avec engagement et liberté de jugement. Elle apporte au Conseil son expertise financière reconnue, associée à une expérience internationale des affaires. Elle contribue activement, notamment en sa qualité de Présidente du Comité des Comptes, au développement d'un modèle d'affaires durable, fondé à la fois sur l'excellence économique et l'excellence

environnementale et sociétale.

Sur les deux années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Élisabeth Ourliac s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Comptes.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2025

Sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 24 avril 2025, à l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration d'OPmobility SE sera composé de quatorze membres. Le taux d'indépendance sera de 42 % et le taux de féminisation de 50 %, les administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour le calcul de ces taux.

La composition des Comités du Conseil d'Administration serait la suivante :

- le Comité des Comptes est présidé par Mme Élisabeth Ourliac. Mme Lucie Maurel Aubert et M. Vincent Labruyère en sont membres ;
- le Comité des Rémunérations est présidé par M. Alexandre Mérieux. Mme Anne-Marie Couderc, Mme Amandine Chaffois, administratrice représentant les salariés, et M. Gonzalve Bich en sont membres ;
- le Comité des Nominations et de la RSE est présidé par Mme Lucie Maurel Aubert. Mme Anne-Marie Couderc et Mme Virginie Fauvel en sont membres.

	Age	Homme/ Femme	Administrateur indépendant	Comité des Comptes	Comité des Rémunérations	Comité des Nominations et de la RSE
Laurent Burelle	75	H				
Laurent Favre	53	H				
Félicie Burelle	45	F				
Gonzalve Bich	46	H	✓		●	
Amandine Chaffois	44	F			●	
Anne-Marie Couderc	75	F			●	●
Virginie Fauvel	50	F	✓			●
Martin Krivan	42	H				
Vincent Labruyère	74	H		●		
Paul Henry Lemarié	78	H				
Lucie Maurel Aubert	63	F	✓	●		★
Alexandre Mérieux	51	H	✓		★	
Cécile Moutet	52	F				
Élisabeth Ourliac	65	F	✓	★		

✓ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF

● Membre du Comité ★ Président du Comité

3.1.1.4 Des administrateurs responsables

Dans le cadre de la loi et des droits et obligations des administrateurs définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OPmobility SE et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs et les censeurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

Déclarations sur la situation des mandataires sociaux

LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX

M. Laurent Burelle et M. Jean Burelle sont frères, M. Paul Henry Lemarié est beau-frère de M. Laurent Burelle et de M. Jean Burelle.

Mme Félicie Burelle est la fille de M. Laurent Burelle.

Mme Cécile Moutet est la fille de M. Jean Burelle.

Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux d'OPmobility SE.

ABSENCE DE CONDAMNATION OU D'INCRIMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en tant que mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les administrateurs sont tenus d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil d'Administration examine chaque année les situations de conflits d'intérêts potentiels et les conventions communiquées en application de l'article 6.2 du Règlement Intérieur.

Le Comité des Nominations et de la RSE procède à l'examen annuel du tableau de synthèse, établi par la Société, des flux financiers intervenus au cours de l'exercice entre Opmobility SE et les personnes intéressées au sens de la réglementation afin d'en rendre compte au Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en l'application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. En cas de doute sur la qualification d'une convention, la vérification du respect du caractère courant et des conditions normales est effectué par le Comité afin, le cas échéant, que le Conseil mette en œuvre la procédure applicable aux conventions réglementées. Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à cette évaluation.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants :

« 6.2 Obligation de loyauté, de non-concurrence et de révélation de conflit d'intérêts

L'administrateur s'engage à agir de bonne foi en toute circonstance et dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'engage à veiller à ce que les décisions du Conseil d'Administration ne tendent pas à favoriser une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Ce devoir de loyauté contraint l'administrateur à une obligation de non-concurrence. Pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil d'Administration s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société Opmobility SE et des sociétés qu'elle contrôle.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil d'Administration,

- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission. »

Sur la base des déclarations établies par chaque administrateur en application du règlement européen délégué n° 2019/980 complétant le règlement n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 », le Conseil d'Administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard d'Opmobility SE, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. En particulier, le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité des Nominations et de la RSE, a constaté qu'il n'existe aucune relation d'affaires de quelque nature que ce soit, entre le groupe Opmobility et l'un de ses administrateurs pouvant engendrer des conflits d'intérêts.

INFORMATION SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages quelconques.

Déontologie boursière

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur titres. Il veille à la mise à jour régulière de son Règlement Intérieur et de la Charte de déontologie boursière. La charte de déontologie boursière a ainsi été examinée par le Conseil d'Administration le 19 février 2024, permettant de préciser certaines formulations pour rendre la charte plus explicite.

Sur la base des textes de loi, règlements et recommandations de place, la Charte de déontologie boursière d'Opmobility SE rappelle le cadre légal et réglementaire applicable aux informations privilégiées afin de permettre à chaque administrateur de disposer de la capacité à ne pas enfreindre ces règles.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un projet ou à une opération financière donnée.

Cette charte explicite les interdictions applicables en cas de détention d'une information privilégiée, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres Opmobility en Bourse. Elle rappelle que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Il est particulièrement demandé à tout administrateur qui a le statut d'initié permanent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres

OPmobility pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration mentionne l'obligation pour tout membre du Conseil d'Administration et tout censeur d'OPmobility SE de respecter les termes de la Charte. Ces obligations sont périodiquement rappelées par la Société.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, il a été remis à chaque administrateur et censeur le calendrier 2025 des fenêtres négatives en dehors desquelles ils peuvent intervenir sur les actions OPmobility.

Les obligations de confidentialité liées à la détention d'informations privilégiées sont également définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration d'OPmobility SE.

Par ailleurs, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) chaque transaction réalisée par eux-mêmes ou par les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres OPmobility (voir Section 3.2.5 « Récapitulatif des opérations déclarées par les dirigeants mandataires sociaux et les mandataires sociaux durant l'exercice 2024 »).

3.1.1.5 Des administrateurs indépendants

Des administrateurs libres de jugement

Tous les administrateurs d'OPmobility SE disposent d'une information permanente et de moyens adaptés à l'exercice de leur mission. Chacun a un devoir de vigilance et participe, en toute indépendance, aux travaux, décisions du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études. Chaque administrateur est soumis au respect des règles en vigueur en matière de conflits d'intérêts.

Des administrateurs qualifiés d'indépendants au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF

L'article 6.6 du Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit procéder chaque année à une évaluation de l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères du Code AFEP-MEDEF auquel il se réfère, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe ;

- ou, pour lequel la Société ou son Groupe, représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux Comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à douze ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date d'anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la RSE, a examiné l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2024. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Au 31 décembre 2024, outre M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle, dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants :

- M. Laurent Burelle, M. Paul Henry Lemarié et Mme Cécile Moutet, ont des liens de parenté avec au moins l'un des dirigeants mandataires sociaux ;
- M. Vincent Labruyère et Mme Anne-Marie Couderc, en raison de l'ancienneté de leur qualité d'administrateur d'OPmobility SE qui s'élève respectivement à 22 ans et 14 ans ;
- Mme Amandine Chaffois et M. Martin Krivan, administrateurs représentant les salariés, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-6 et suivants du Code de commerce.

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

	Salarié/ mandataire social au cours des cinq années précédentes	Mandats croisés	Relations d'affaires significatives	Lien familial	Commissaire aux Comptes	Durée du mandat supérieur à 12 ans	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	Statut de l'actionnaire important
Administrateurs indépendants								
Gonzalve Bich	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (1 an)	✓	✓
Virginie Fauvel	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (2 ans)	✓	✓
Lucie Maurel Aubert	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (9 ans)	✓	✓
Alexandre Mérieux	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (6 ans)	✓	✓
Élisabeth Ourliac	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (2 ans)	✓	✓
Administrateurs non indépendants								
Laurent Burelle	X	X	✓	X	✓	X (43 ans)	X	✓
Félicie Burelle	X	X	✓	X	✓	✓ (7 ans)	✓	✓
Anne-Marie Couderc	✓	✓	✓	✓	✓	X (14 ans)	✓	✓
Laurent Favre	X	✓	✓	✓	✓	✓ (5 ans)	✓	✓
Vincent Labruyère	✓	✓	✓	✓	✓	X (22 ans)	✓	✓
Paul Henry Lemarié	X	✓	✓	X	✓	X (37 ans)	✓	✓
Cécile Moutet	✓	✓	✓	X	✓	✓ (7 ans)	✓	✓
Administrateurs salariés								
Amandine Chaffois	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Martin Krivan	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

✓ Critère d'indépendance satisfait X Critère d'indépendance non satisfait

Au 31 décembre 2024, cinq administrateurs sur douze (hors administrateurs représentant les salariés) sont considérés comme indépendants :

- M. Gonzalve Bich
- Mme Virginie Fauvel
- Mme Lucie Maurel Aubert
- M. Alexandre Mérieux
- Mme Élisabeth Ourliac

Il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 42 % conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF recommandant, pour les sociétés cotées contrôlées, un seuil minimum d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'étant pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

3.1.1.6 Situation de cumul des mandats des administrateurs

Le nombre de mandats détenus dans des sociétés extérieures au Groupe exercés par les administrateurs, y compris étrangères, a été apprécié, au 19 février 2025, conformément aux recommandations

du Code AFEP-MEDEF selon lequel « un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères [...]. Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères ».

SYNTHÈSE EN MATIÈRE DE CUMUL DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 19 février 2025	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe OPmobility	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Laurent Burelle	1	✓
Laurent Favre	1	✓
Félicie Burelle	2	✓
Gonzalve Bich	1	✓
Anne-Marie Couderc	1	✓
Virginie Fauvel	1	✓
Vincent Labruière	0	✓
Paul Henry Lemarié	1	✓
Lucie Maurel Aubert	0	✓
Alexandre Mérieux	1	✓
Cécile Moutet	0	✓
Élisabeth Ourliac	0	✓
Amandine Chaffois	0	✓
Martin Krivan	0	✓

3

3.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.2.1 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2024. Une réunion a été organisée, le 11 décembre 2024, sur le site d'Alphatech, centre de recherche et d'innovation situé en France, à Venette, afin de présenter aux membres du Conseil d'Administration les innovations et produits de différents segments du Groupe.

Trois comités préparent les débats et les délibérations du Conseil, huit réunions ont été organisées en 2024 :

- 3 réunions du Comité des Comptes,
- 3 réunions du Comité des Nominations et de la RSE et
- 3 réunions du Comité des Rémunérations.

Les administrateurs peuvent proposer à l'ordre du jour des travaux du Conseil et de ses Comités tout sujet utile à la bonne gouvernance. Les administrateurs d'OPmobility SE sont régulièrement informés de l'ensemble des activités de la Société et de ses performances.

Les débats au sein du Conseil, menés par son Président, se font de manière transparente et approfondie.

Fréquence, durée et participation aux réunions

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est défini par l'article 12 des statuts et ses modalités d'organisation figurent à l'article 3 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, conformément au Règlement Intérieur, au moins quatre fois par an. Les réunions du Conseil peuvent être tenues par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective dans les conditions et selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Conformément à l'article 11 des statuts, tout administrateur doit être propriétaire d'au moins 900 actions de la Société, à acquérir lors des périodes ouvertes. Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées depuis 2020. M. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration, M. Laurent Favre est Directeur Général et Mme Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée.

La Secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procès-verbaux de ses séances.

3

Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

EXECUTIVE SESSIONS

Les administrateurs se réunissent au moins une fois par an, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, pour procéder à un tour d'horizon du fonctionnement de la gouvernance et à l'évaluation des performances du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée. La Présidente du Comité des Nominations et de la RSE préside cette réunion. Elle informe les membres du Conseil d'Administration de la tenue de ces réunions et de leurs principales conclusions. Une executive session s'est tenue le 25 octobre 2024.

ASSIDUITÉ

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration requièrent un investissement et une disponibilité importants des administrateurs. En 2024, le taux d'assiduité aux séances du Conseil a été en moyenne de 94%. Le taux individuel aux réunions du Conseil et des Comités est précisé ci-après. La répartition de la rémunération attribuée aux administrateurs, établie selon l'assiduité de chacun d'entre eux aux réunions du Conseil et des différents Comités, est détaillée dans la section 3.2.1 « Rémunération 2024 des mandataires sociaux » du présent rapport.

ASSIDUITÉ INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS EN 2024 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Administrateurs	Conseil d'Administration		Comité des Comptes		Comité des Rémunérations		Comité des Nominations et de la RSE	
	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence
Laurent Burelle	4/4	100 %	-	-	-	-	-	-
Laurent Favre	4/4	100 %	-	-	-	-	-	-
Félicie Burelle	4/4	100 %	-	-	-	-	-	-
Gonzalve Bich	3/4	75 %	-	-	-	-	-	-
Martina Buchhauser ⁽¹⁾	1/1	100 %	-	-	-	-	-	-
Amandine Chaffois	4/4	100 %	-	-	3/3	100 %	-	-
Anne-Marie Couderc	4/4	100 %	-	-	3/3	100 %	3/3	100 %
Virginie Fauvel	4/4	100 %	-	-	-	-	3/3	100 %
Ireneusz Karolak ⁽²⁾	1/1	100 %	-	-	-	-	-	-
Martin Krivan ⁽³⁾	2/2	100 %	-	-	-	-	-	-
Vincent Labruyère	4/4	100 %	3/3	100 %	-	-	-	-
Paul Henry Lemarié	4/4	100 %	-	-	-	-	-	-
Éliane Lemarié, représentante permanente de Burelle SA ⁽¹⁾	1/1	100 %	-	-	-	-	1/1	100 %
Lucie Maurel Aubert	4/4	100 %	3/3	100 %	-	-	3/3	100 %
Alexandre Mérieux	3/4	75 %	-	-	3/3	100 %	-	-
Cécile Moutet	3/4	75 %	-	-	-	-	-	-
Élisabeth Ourliac	4/4	100 %	3/3	100 %	-	-	-	-
Censeurs								
Jean Burelle	3/4	75 %	-	-	-	-	-	-
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	4/4	100 %	-	-	-	-	-	-
TAUX D'ASSIDUITÉ GLOBAL		94 %		100 %		100 %		100 %

(1) Administratrice jusqu'au 24 avril 2024

(2) Administrateur salarié jusqu'au 20 juin 2024

(3) Administrateur salarié depuis le 20 juin 2024

Les modalités d'exercice de la Direction Générale

OPmobility SE dispose d'un mode de gouvernement d'entreprise adapté à ses spécificités et qui s'inscrit dans une démarche constante de progrès. Les modalités d'exercice de la Direction Générale d'OPmobility SE ont toujours été décidées dans le meilleur intérêt de la Société et avec le souci constant de permettre au mode de gouvernement d'entreprise choisi, d'optimiser les performances économiques et financières du Groupe et de créer les conditions les plus favorables à son développement à long terme.

Lors de sa séance du 24 septembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette dissociation des fonctions a pris effet le 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration, Laurent Favre est Directeur Général et Félicie Burelle est Directrice Générale Déléguée.

L'organisation de la Direction Générale garantit la pérennité de la performance et des engagements du Groupe, ainsi que la qualité de sa gouvernance.

M. Laurent Burelle fait bénéficier à la fois le Conseil d'Administration et la Direction Générale de son expérience réussie et reconnue des deux fonctions. Le Conseil peut compter sur son expertise des sujets de gouvernance pour faire face aux attentes des parties prenantes.

Rôle du Président du Conseil d'Administration

M. Laurent Burelle, en qualité de Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer les dispositions du Règlement Intérieur. A ce titre, le Président :

- convoque les réunions du Conseil en fonction d'un calendrier des réunions communiqué aux administrateurs et décide de l'opportunité de convoquer le Conseil à tout autre moment si besoin ;
- prépare l'ordre du jour, supervise la constitution du dossier du Conseil et veille à l'exhaustivité des informations qui y sont contenues ;
- veille à ce que certains sujets soient débattus par les Comités en préparation des réunions du Conseil et s'assure de leur force de proposition vis-à-vis du Conseil ;
- anime et dirige les débats du Conseil ;
- veille au respect par les administrateurs des stipulations du Règlement Intérieur du Conseil ;
- prépare et organise, en liaison avec le Comité des Nominations et de la RSE, les travaux périodiques d'évaluation du Conseil ;
- veille à la bonne organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il préside.

Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et accorde à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la Société. Les administrateurs veillent collectivement à respecter un bon équilibre du temps de parole de chacun. Le Président s'attache notamment à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

Le Président du Conseil prend soin de développer et d'entretenir une relation de confiance entre le Conseil et la Direction Générale afin de garantir la permanence et la continuité de la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil.

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités auxquels il peut assister et soumettre des questions pour avis, et à l'application des principes de bonne gouvernance. Il veille notamment à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président veille à la bonne organisation des Assemblées Générales qu'il préside, répond aux questions des actionnaires et plus généralement, veille aux bonnes relations avec ceux-ci.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Directeur Général ou par la Directrice Générale Déléguée, eux-mêmes administrateurs, ou, en leur absence, par un autre administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Relations entre le Président du Conseil d'Administration et la Direction Générale

Tenant compte de l'expérience et de l'expertise de M. Laurent Burelle ainsi que de sa connaissance approfondie du Groupe et du

marché de l'industrie automobile, le Président agit en étroite collaboration avec le Directeur Général qui assure, avec l'appui de la Directrice Générale Déléguée, la direction et la gestion opérationnelle de la Société. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé d'étendre les missions confiées au Président. Lors de sa réunion du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Nominations et de la RSE, le Conseil d'Administration a défini l'organisation des relations entre le Président et la Direction Générale de la manière suivante pour l'année 2025, confirmant ainsi les décisions prises antérieurement. Le Président du Conseil d'Administration valide :

- le budget annuel et le plan stratégique à cinq ans, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration ;
- les projets de cessions et acquisitions d'une valeur supérieure à cinquante millions d'euros ou d'un périmètre de chiffre d'affaires supérieur à cent millions d'euros ;
- les mouvements au sein du Comité de Direction ;
- les levées ou annulations de crédits et conventions bancaires ;
- les évolutions stratégiques relevant de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Il assume également, en étroite collaboration avec le Directeur Général, les relations bancaires avec les Directions Générales des établissements bancaires et les choix fiscaux du groupe Opmobility et ses filiales.

Le Président du Conseil d'Administration se coordonne avec le Directeur Général qui assure la direction et la gestion opérationnelle du Groupe. Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Président peut être consulté par le Directeur Général sur tout sujet relevant de la conduite de l'entreprise.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les investissements et désinvestissements.

Le Président du Conseil d'Administration veille au respect des valeurs du groupe Opmobility et de sa culture.

Le Conseil d'Administration considère que cette organisation garantit la pérennité de la performance, des valeurs et des engagements du Groupe ainsi que la qualité de sa gouvernance.

Relations entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale

La Direction Générale communique en toute transparence avec les administrateurs et les tient régulièrement informés de la gestion de la Société et de ses performances.

Le Conseil dispose de moyens lui permettant de traiter en toute liberté des questions qui le concernent, notamment les orientations stratégiques de l'entreprise, de veiller et d'assurer le suivi et leur mise en œuvre et d'en contrôler la bonne gestion.

Le Président du Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie du Groupe. Il informe en tant que de besoin les membres du Conseil entre deux séances. Le Président du Conseil d'Administration est seul habilité à s'exprimer au nom du Conseil. Il conduit les travaux du Conseil afin d'obtenir le soutien et l'adhésion des administrateurs aux actions du Directeur Général et d'assurer, en toute confiance et sérénité, le développement de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration peut se réunir à tout moment en fonction de l'actualité.



Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que :

- agir dans l'intérêt social ;
- faire part au Président du Conseil et au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait ;
- exercer ses fonctions dans le respect des dispositions légales applicables, notamment celles qui sont relatives aux limitations du nombre de mandats, et être assidu aux réunions du Conseil et des Comités ;
- s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour ;
- se considérer astreint à un véritable secret professionnel et être tenu à une obligation de loyauté ;
- se conformer à la Charte de déontologie boursière de la Société, notamment en matière d'opérations sur titres ;
- communiquer sans délai au Président du Conseil d'Administration toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés ou qui a été conclue par personne interposée.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil d'Administration fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le Président du Conseil d'Administration communique de manière permanente aux membres du Conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. À cet effet, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe dès lors que le Président du Conseil d'Administration en a été préalablement informé.

À la demande du Président du Conseil d'Administration ou d'un administrateur, un Directeur opérationnel peut être invité à toute séance du Conseil consacrée aux perspectives et stratégies de son domaine d'activité.

Une plateforme digitale est mise à disposition des administrateurs afin qu'ils exercent leurs missions. Cet outil est accessible via une application sur tablette remise par la Société à tous les membres du Conseil d'Administration et permet notamment la mise à disposition sécurisée des documents relatifs aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités.

3.1.2.2 Évaluation du mode d'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration

- **Processus annuel** d'évaluation du Conseil d'Administration dans le cadre du code AFEP-MEDEF, auquel la Société se réfère, et des recommandations de place telle que celles de l'AMF.

Le Conseil d'Administration procède également, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une **évaluation formalisée** de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée sous la direction du Président du Comité des Nominations et de la RSE assisté ou non d'un consultant extérieur.

En 2024 une nouvelle évaluation formalisée a été organisée avec l'aide d'un consultant extérieur indépendant sous la direction de la Présidente du Comité des Nominations. Elle a été réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé, auquel l'ensemble des administrateurs a répondu.

- **Objectifs principaux :**
 - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil, mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil ;

- formuler des suggestions d'amélioration ;
- améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration.

- **Support et procédure :**

- direction du processus d'évaluation assurée par la Présidente du Comité des Nominations et de la RSE ;
- rappel des principes énoncés par le Code AFEP-MEDEF et les attentes de place afin que chaque administrateur s'interroge sur le bon fonctionnement du Conseil et sur sa contribution personnelle aux travaux et aux décisions de celui-ci ;
- questionnaire préparé avec le concours d'un consultant extérieur et revu chaque année ;
- entretiens individuels annuels entre les administrateurs et la Secrétaire du Conseil ;
- restitution des réponses réalisée lors de la réunion du Comité des Nominations et de la RSE, suivie d'un débat entre administrateurs et de prises de décisions pour 2025.

• Thèmes principaux de l'évaluation :

- la composition du Conseil d'Administration, son organisation et son fonctionnement ;
- la qualité et la pertinence de l'information communiquée et des ordres du jour ;
- l'engagement du Conseil d'Administration dans la définition de la stratégie du Groupe ;
- l'activité des Comités, notamment la procédure d'évaluation des conventions courantes, l'analyse de l'indépendance des administrateurs et des éventuels conflits d'intérêts ;
- les principaux sujets de gouvernance.

Concernant **la composition du Conseil**, les administrateurs estiment que celle-ci est satisfaisante et équilibrée. La diversité en termes de profils, d'âge, de genre et d'expérience permet de débattre activement avec la Direction Générale des enjeux stratégiques auxquels le Groupe est confronté et de prendre des décisions en toute indépendance. Le nombre d'administrateurs indépendants est bien adapté compte tenu de leur profil et de la structure de l'actionariat. Les compétences attendues sont bien représentées au regard des besoins définis par le Conseil, tout particulièrement l'expérience des administrateurs dans des sociétés internationales. La **composition des Comités** est également jugée appropriée avec des administrateurs compétents au sein de chacun d'eux.

Concernant **l'organisation des débats au sein du Conseil**, il a été souligné que chaque administrateur joue pleinement son rôle en questionnant la Direction Générale. Les débats sont ouverts, les administrateurs s'expriment dans un climat de confiance positif. Le Président du Conseil d'Administration favorise les échanges et la qualité des débats. La Direction Générale communique en toute transparence et répond avec précision à toutes les interrogations.

Les administrateurs ont estimé que **les ordres du jour du Conseil d'Administration** sont adaptés à la conjoncture et couvrent tous les sujets. La présentation approfondie du chiffre d'affaires, du marché de l'automobile, des nouvelles technologies, permettent aux administrateurs d'être immergés dans le business opérationnel du groupe Opmobility.

La **fréquence et la durée des réunions** a été jugée suffisante, le temps réservé aux débats tout à fait satisfaisant.

Les administrateurs ont souligné la **qualité de l'information**, complète et détaillée, qui leur est communiquée avant chaque réunion du Conseil et des Comités et qui favorise la qualité des débats. La plateforme digitale est bien utilisée. Les thèmes traités en 2024 ont été très riches et alignés avec les problématiques du Groupe. Les présentations des managères ont permis une bonne compréhension des enjeux. L'information sur l'évolution du marché et de l'environnement concurrentiel a été de bonne qualité. Les administrateurs ont également noté un bon niveau d'information sur les principaux enjeux stratégiques dont ceux liés à la RSE. Concernant **les acquisitions et restructurations**, les administrateurs sont satisfaits de la façon dont les débats sont présentés et débattus en Conseil. Ils sont en ligne avec la stratégie du Groupe. La Direction Générale est à l'écoute des avis des administrateurs.

Les administrateurs estiment par ailleurs, que l'attention portée aux situations de **conflits d'intérêts** est bien gérée par les règles en vigueur. La confidentialité des débats est bien respectée.

Le rythme actuel d'un **executive session** par an est jugé approprié.

La dynamique du Conseil est tout à fait satisfaisante avec une excellente interaction entre les différents administrateurs. En ce qui

concerne **les questions de gouvernance**, la modalité d'exercice de la Direction Générale, notamment la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général fonctionne de façon très satisfaisante, notamment la complémentarité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général est appréciée. Par ailleurs, en ce qui concerne de manière individuelle **le Président du Conseil, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée**, la transparence du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, leur compétence et leur connaissance des dossiers ont été soulignés, l'animation des débats par le Président du Conseil d'Administration et le mode de fonctionnement avec la Direction Générale ont été particulièrement soulignés. L'équilibre des pouvoirs est bien assuré. Les administrateurs n'estiment pas nécessaire la nomination d'un **administrateur référent** compte tenu de la composition et du fonctionnement du Conseil. Cette nomination aurait un intérêt limité, les administrateurs souhaitant conserver une relation directe avec le Président et avec la Direction Générale.

Le **collège de Censeurs** a également fait l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration. L'expertise des censeurs, notamment en termes de connaissance du Groupe et du contexte international dans lequel il évolue, exercée au sein du collège en vue de protéger les intérêts de la Société et du Groupe ont été appréciés. Sans pouvoir prendre part au vote des décisions, leur liberté de parole et de jugement contribue à enrichir les débats au sein du Conseil.

Concernant **les travaux des Comités**, leur fonctionnement est satisfaisant, les dossiers sont bien construits. Les administrateurs, membres de ces Comités, estiment que les sujets sont traités en Comité de façon sérieuse et solide. Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions en toute confiance sur la base des recommandations des Comités.

Le **Comité des Comptes** remplit exactement ses missions, avec des travaux qui s'appuient sur les informations détaillées communiquées par le management de l'entreprise. L'équilibre entre les sujets de compliance et de business est particulièrement apprécié. Les sujets RSE et le suivi des données extra-financières sont bien traités. Une attention particulière a été portée aux problématiques de risques. Le suivi des acquisitions et l'intégration des sociétés acquises traitées en Comité des Comptes a été très apprécié.

Le **Comité des Rémunérations** est bien préparé, les travaux sont bien anticipés. L'alignement des rémunérations avec les objectifs stratégiques poursuivis est vérifié. L'inclusion de critères quantifiables liés aux objectifs climat de l'entreprise, notamment à la stratégie de neutralité carbone, fait l'objet d'une attention particulière de la part du Comité (voir paragraphe 3.1.4).

La qualité des travaux du **Comité des Nominations et de la RSE** est soulignée. Les questions RSE sont à présent largement traitées et englobent notamment la stratégie Climat et de neutralité carbone de l'entreprise, l'examen de la CSRD, la politique Santé et Sécurité du Groupe, la mixité au sein des instances dirigeantes pour laquelle Opmobility est régulièrement distinguée en raison de son fort engagement, la diversité au sein du Groupe.

En outre, les **points d'amélioration** identifiés par le Conseil d'Administration concernent la composition du Conseil d'Administration pour maintenir et renforcer le niveau et la diversité de compétences, en particulier sur les sujets de durabilité ainsi que l'expérience internationale. Les réflexions sur l'évolution du marché, les progrès de la technologie et leur impact sur l'industrie automobile pourraient faire l'objet d'une réunion dédiée. Les interventions des membres de la Direction Générale méritent d'être développées.



Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.2.3 Les attributions et pouvoirs du Conseil d'Administration

Les attributions du Conseil

En vertu des dispositions légales et réglementaires et de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux. Il exerce également les pouvoirs suivants :

Stratégie	• examine, au moins une fois par an, la stratégie industrielle et la stratégie financière du Groupe • détermine la stratégie, le modèle de développement et les perspectives à long terme, veille à ce que les actionnaires et investisseurs reçoivent une information pertinente, équilibrée et pédagogique sur la stratégie incluant la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour l'entreprise
RSE	• promeut la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités • veille au respect des orientations stratégiques climatiques et à l'atteinte des objectifs inscrits dans un calendrier précis
Gouvernance	• choisit le mode d'exercice de la Direction Générale
Nominations et Rémunérations	• nomme les dirigeants mandataires sociaux et fixe leur rémunération • examine, au moins une fois par an, la politique d'égalité professionnelle et salariale

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme.

Le Conseil veille à ce que les actionnaires reçoivent une information pertinente et pédagogique sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la Société ainsi que sur ses perspectives à long terme.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière de la Société, ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Dans ce cadre, le Conseil cherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi et les règlements, assure les conditions d'un bon gouvernement d'entreprise.

Les travaux du Conseil d'Administration s'appuient sur son Règlement Intérieur, lequel a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le Conseil se réfère.

Les pouvoirs du Conseil d'Administration

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration repose principalement sur sa composition cohérente ainsi que sur les qualités de ses administrateurs. La diversité et la complémentarité des expériences et des expertises des administrateurs (entrepreneurs, internationales, financières, industrielles, numériques, etc.) permettent une compréhension rapide et approfondie des enjeux de développement du groupe OPmobility.

L'équilibre entre les administrateurs disposant d'une mémoire historique et ceux plus récemment nommés permet de conjuguer une vision nouvelle avec la cohérence des décisions sur le long terme.

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Règlement Intérieur du Conseil

d'Administration prévoit des limitations de ses pouvoirs pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont notamment soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration doit approuver les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activités. Ces opérations sont définies au point 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

« 5. Les pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil qui porte le titre de Président-Directeur-Général, soit par une autre personne physique portant le titre de Directeur Général.

Que cette fonction soit assumée par un Président-Directeur-Général ou par un Directeur Général, celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil.

Le Directeur Général exerce en outre ces prérogatives dans le cadre défini, le cas échéant, en application de l'article 4 du Règlement Intérieur.

La Direction Générale soumet au Conseil d'Administration au moins une fois par an, les prévisions de compte de résultat, d'investissements, d'évolution de l'endettement et du besoin en fonds de roulement ainsi que les opérations significatives, le projet de rapport de gestion, les états financiers et le rapport relatif à la composition du Conseil d'Administration et aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'état des lignes de crédit bancaire à la disposition de l'entreprise.

Les membres du Conseil d'Administration sont également informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la société.

Sont soumises à une approbation préalable du Conseil d'Administration, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de la Société ou du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activité ou de consolidation, telles que :

- les opérations d'acquisition, de fusion, de cession, de prises de participations et de retraits susceptibles de modifier sensiblement la structure financière ;
- les investissements globaux ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- ainsi que la validation du budget d'OPmobility SE.

L'appréciation du caractère significatif d'une opération est faite, sous sa responsabilité, par le Conseil d'Administration.

La Direction Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'est envisagée une cession, en une ou plusieurs opérations, portant sur la moitié au moins des actifs de la société sur les deux derniers exercices, le Conseil d'Administration doit, préalablement à la réalisation de cette cession, présenter à l'Assemblée Générale un rapport sur le contexte et le déroulement des opérations. Cette présentation est suivie d'un vote consultatif des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale ordinaire. Si l'Assemblée émet un avis négatif, le Conseil d'Administration doit se réunir dans les meilleurs délais et publier immédiatement sur le site internet de la société un communiqué sur les suites qu'il entend donner à l'opération. »

Le Conseil autorise chaque année la Direction Générale à délivrer des cautions, avals et garanties et à émettre des emprunts obligataires pour des montants dont le Conseil détermine la somme totale.

3.1.3 L'activité du Conseil d'Administration



4 réunions du conseil d'administration

dont 1 executive session



**50 %
de femmes**



**50 %
d'hommes**



**94 %
de présence**



**42 %
d'indépendants**

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil a été de 94 %. Le taux d'assiduité aux réunions des Comités du Conseil d'Administration a été de 100 %. Le taux individuel moyen aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités pour l'année 2024 est mentionné, pour chaque administrateur, à la Section 3.1.2.1.

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est établi par le Président du Conseil d'Administration en concertation avec le Directeur Général.

Le Conseil est systématiquement informé des travaux des différents Comités par leur Président et prend ses décisions sur la base de leurs recommandations.

En 2024, l'activité du Conseil s'est essentiellement concentrée sur les sujets suivants :

Orientations stratégiques du Groupe et suivi de ses activités

- mise en œuvre opérationnelle des nouvelles orientations stratégiques ;
- la stratégie de développement de la mobilité hydrogène et du business group H₂-Power ;
- les perspectives stratégiques du business group C-Power ;
- présentation de l'évolution de l'organisation du Groupe, la nouvelle dénomination sociale ainsi que la nouvelle marque ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'impact sur les activités du Groupe de l'évolution des textes législatifs et réglementaires en matière environnementale ;

- le passage en revue des différentes questions relatives aux activités industrielles du Groupe ;
- l'impact de l'augmentation des coûts de production, notamment des coûts de l'énergie.

Investissements et ventes d'actifs

- le suivi des acquisitions, leur intégration au sein du Groupe, les synergies développées, la réalisation du *business plan* et la création de valeur pour le groupe OPmobility ;
- les autres investissements notamment dans le business group Exterior & Lighting et dans les opérations ;
- les points d'étapes sur les projets en cours.

Finance, audit et risques

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, la proposition d'affectation du résultat et les projets de communiqués de presse ;
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- l'arrêté du budget 2025 et du plan d'affaires à moyen terme ;
- l'analyse de la revue annuelle des risques du Groupe, l'évaluation du contrôle interne ainsi que des opérations mises en place pour lutter contre les cyber-attaques et risques associés ;
- le renouvellement des autorisations annuelles consenties à la Direction Générale d'émettre des emprunts obligataires et de délivrer des cautions, avals et garanties ;
- l'analyse des études financières et notes d'analystes ;



Gouvernement d'entreprise

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

- l'état des dépréciations d'actifs réalisées en 2024 ;
- la distribution d'un acompte sur dividendes ;
- l'analyse des conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice ;
- l'analyse des conventions réglementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ou dont l'exécution n'a pas encore eu lieu au moment de l'examen ;
- le reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention réglementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et les organisations professionnelles et utilisés par le Groupe.

Gouvernance, nominations et rémunérations

- la bonne conduite de la gouvernance du Groupe ;
- l'évaluation par le Conseil, de son propre fonctionnement ainsi que de son évolution (hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs appartenant au groupe familial) ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2024, en particulier celles du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de la Directrice Générale déléguée ;
- Fixation de la rémunération 2023 des mandataires sociaux et évaluation de la performance du Directeur Général et de la Directrice Générale déléguée ;
- Adoption des plans d'attribution d'actions de performance du 25 avril 2024 et du 22 juillet 2024 ;
- Information sur la politique des Ressources Humaines du Groupe dont la politique de rémunération, la politique de diversité et de mixité, l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, l'attractivité d'OPmobility et la rétention des talents ;
- Fixation des objectifs de mixité au sein des postes stratégiques ;
- la préparation de l'Assemblée Générale Mixte ;
- la compétence et l'indépendance des administrateurs en exercice ;
- le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- le renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- le renouvellement et la nomination des membres des Comités spécialisés.

Responsabilité Sociale d'Entreprise

- le suivi régulier des objectifs RSE à horizon 2050 : zéro émission nette et stratégie climatique ;
- examen de l'adéquation des projets d'investissements avec chacun des critères RSE du Groupe prenant en considération les enjeux sociaux, éthiques et climatiques ;
- examen du Plan de Vigilance établi par les directions opérationnelles ;
- la présentation du reporting mis en place par la Société dans le cadre des obligations de déclarations CSRD ;
- la politique de diversité et de mixité déployée dans le Groupe ;
- la politique professionnelle et salariale ;
- bilan annuel « santé et sécurité » au travail.

3.1.4 L'activité des Comités du Conseil d'Administration

Les débats et les décisions du Conseil d'Administration sont facilités par les travaux de ses comités spécialisés, qui lui rendent compte après chacune de leurs réunions. Les missions de chaque comité sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Les comités du Conseil d'Administration ont pour mission d'étudier toutes questions relatives à la Société que le Conseil ou son Président soumet pour avis à leur examen, de préparer les travaux et décisions du Conseil relativement à ces sujets ou projets et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Les comités accomplissent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration, et dans le domaine qui leur est propre. Les comités n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président et après avis du Comité des Nominations et de la RSE, désigne les membres composant les Comités ainsi que leur Président, en tenant compte des compétences et de l'expérience des administrateurs.

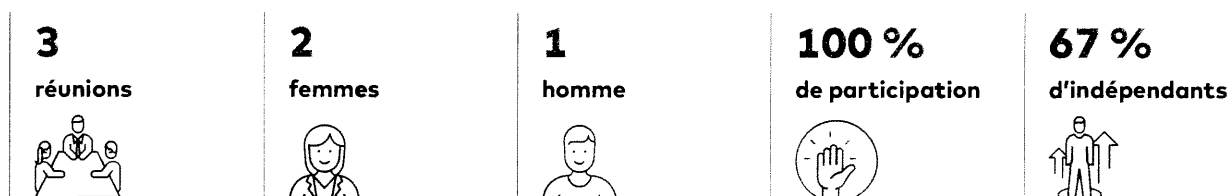
Pour l'accomplissement de leurs travaux, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration, les comités peuvent entendre toute personne responsable au sein du Groupe et/ou solliciter des études techniques sur des sujets relevant de leurs compétences, aux frais de la Société. En cas de recours par les comités aux services de conseils externes, les comités doivent veiller à l'objectivité du Conseil concerné.

Trois comités assistent le Conseil d'Administration : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et de la RSE et le Comité des Rémunérations. Les secrétariats des Comités du Conseil sont assurés par la Secrétaire Générale.

Le Comité des Comptes

Présidente : **Madame Élisabeth Ourliac**

Le Comité des Comptes est composé de trois membres : **Élisabeth Ourliac, Lucie Maurel Aubert et Vincent Labruyère.**



Le Comité des Comptes s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %. Les Commissaires aux Comptes ont assisté à toutes les séances, de même que la Direction Financière du Groupe. Le directeur de l'audit et des risques a participé à une réunion.

Les principales missions

Les principales missions du Comité des Comptes sont :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen des plans d'audit et du programme d'intervention des Commissaires aux Comptes, des résultats de leurs vérifications ;
- le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion de risques et de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes ;
- le suivi des principales expositions et sensibilités aux risques du Groupe ;
- le suivi et approbation du programme de conformité Groupe ;
- le rôle d'alerte du Président du Conseil en cas de détection d'un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate ;
- l'examen du programme et des objectifs de la Direction de l'Audit Interne, ainsi que des méthodes et procédures des systèmes de contrôle interne utilisés ;
- l'examen du périmètre de consolidation et des raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas incluses ;
- l'examen des principales options comptables retenues, les engagements hors bilan significatifs ainsi que la situation financière et la situation de trésorerie ;
- l'examen de tout projet de changement de référentiel comptable ou de modification de méthodes comptables ;
- l'examen des sujets susceptibles d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe.

Les principales activités en 2024

Les activités du Comité des Comptes se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés 2023 ;
- examen des comptes semestriels consolidés et sociaux au 30 juin 2024 ;

- examen des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ;
- examen du plan d'audit 2024 des Commissaires aux Comptes et des résultats des vérifications effectuées, de leurs recommandations ainsi que des suites à donner dans le cadre du contrôle légal des comptes ;
- estimations et prévisions de clôture 2024 ;
- examen du plan d'audit et des résultats des vérifications effectuées, de leurs recommandations ainsi que des suites données dans le cadre du contrôle légal des comptes ;
- mise en œuvre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- examen des méthodes utilisées et du résultat des tests de dépréciations d'actifs réalisés en 2024 ;
- examen des audits effectués, notamment en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales ;
- suivi de l'activité de l'audit interne incluant les engagements RSE ;
- revue des informations de durabilité 2024 et examen du rapport des auditeurs de durabilité ;
- étude et validation de la cartographie des risques et des plans d'actions associés, notamment les risques environnementaux et informatiques, incluant le risque prioritaire des cyber-attaques ainsi que le risque lié aux obligations relatives à la CSRD, point d'attention au risque « anti-corruption » et examen du dispositif mis en place pour lutter contre la fraude et la corruption, qui a été examiné à plusieurs reprises ;
- examen du dispositif de sécurité des systèmes d'information déployé au sein du Groupe ;
- intégration des sociétés constituées en 2023 ;
- suivi du business plan des principales acquisitions, du goodwill et impairment ;
- examen des engagements hors bilan significatifs ;
- examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- information sur les risques juridiques et les éventuels contentieux et faits majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du groupe OPmobility.

Le Comité des RémunérationsPrésident : **Monsieur Alexandre Mérieux**

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : **Alexandre Mérieux**, **Anne-Marie Couderc**, **Amandine Chaffois** (administratrice représentant les salariés) et **Gonzalve Bich**.

3**réunions****2****femmes****2****hommes****100 %****de participation****50 %****d'indépendants**

Le Comité des Rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %.

Les principales missions

- établissement de propositions relatives à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, conditions d'attribution ;
- proposition de fixation de la part variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- propositions relatives au régime de retraite et de prévoyance ;
- fixation du montant global de la rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et mode de répartition ;
- détermination de la politique des plans incitatifs, notamment au travers de plans d'attributions gratuites d'actions.

Les principales activités en 2024

- examen des éléments de rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et propositions au Conseil ;
- analyse de la performance 2023 des dirigeants mandataires sociaux et communication au Conseil d'une recommandation relative à la rémunération variable annuelle 2023 ;
- examen de la politique de rémunération relatif à l'exercice 2025 applicable au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée ;
- réflexion sur la structure de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les objectifs fixés pour 2025 ;
- analyse et propositions relatives au plan d'attributions gratuites d'actions 2024 ;
- analyse des livraisons effectuées en 2024 relatives au plan d'attributions gratuites d'actions 2020 ;
- analyse et réflexion concernant la structure de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et des objectifs 2025 ;
- proposition d'attribution d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, principe et montant ;
- proposition d'attribuer une indemnité de départ aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en cas de départ à l'initiative de la Société ;
- approbation de l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- préparation des projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2024 (vote ex-ante sur la politique de rémunération pour 2024 et vote ex post sur les éléments de rémunération versés aux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023) et présentation des critères de la part variable de la rémunération ;
- retraite des dirigeants : examen de la situation de chaque dirigeant mandataire social ;
- répartition du montant alloué aux administrateurs et aux censeurs en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités : recommandation de répartition pour 2024.

Le Comité des Nominations et de la RSE

Présidente : **Madame Lucie Maurel Aubert**

Le Comité des Nominations et de la RSE est composé de trois membres : **Lucie Maurel Aubert, Anne-Marie Couderc et Virginie Fauvel.**



Le Comité des Nominations et de la RSE s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024 avec un taux de participation de 100 %.

LES PRINCIPALES MISSIONS

- réflexion et recommandations au Conseil quant aux modalités d'exercice de la Direction Générale ;
- avis sur les propositions du Directeur Général pour la nomination des Directeurs Généraux Délégués ;
- proposition au Conseil de nouveaux administrateurs ;
- examen de la qualification d'administrateur indépendant, revue chaque année par le Conseil d'Administration ;
- vérification de la bonne application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- débat sur les questions relatives à la gouvernance liées au fonctionnement et à l'organisation du Conseil ;
- préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux notamment en cas de vacance imprévisible ;
- appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- suivi de l'intégration des engagements de la Société en matière de développement durable au regard des enjeux propres à l'activité du Groupe et à ses objectifs ;
- analyse du reporting de l'information extra-financière ;
- revue de la déclaration annuelle de performance extra-financière ;
- examen des risques et opportunités liés au changement climatique, veille relative à la prise en compte par le Groupe, des enjeux extra-financiers et des perspectives long terme, notamment au travers de la fixation d'objectifs extra-financiers ;
- suivi du bon niveau du Groupe en matière de conformité extra-financière et de responsabilité sociale et environnementale.

LES PRINCIPALES ACTIVITES EN 2024

- examen des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux en vue d'assurer la continuité de la Direction Générale ;
- propositions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024 : constatation du non-renouvellement du mandat d'administratrice de la société Burelle SA représentée par Mme Éliane Lemarié, constatation de la démission de Mme Martina Buchhauser de son mandat d'administratrice, ratification de la cooptation de M. Gonzalve Bich en qualité d'administrateur, renouvellements de mandat d'administrateur de M. Laurent Burelle, M. Laurent Favre, M. Paul Henry Lemarié, M. Gonzalve Bich, Mme Anne-Marie Couderc, Mme Lucie Maurel Aubert et de M. Alexandre Mérieux ;
- examen de la composition des comités du Conseil d'Administration : proposition de confier la présidence du Comité des Comptes à Mme Elisabeth Ourliac et la présidence du Comité des Nominations à Mme Lucie Maurel Aubert, et proposition de nommer M. Gonzalve Bich au sein du Comité des rémunérations afin d'assurer une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité ;
- examen de la situation de chaque administrateur au regard des obligations relatives aux conflits d'intérêts ;
- examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF ;
- examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- détermination des modalités de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration ;
- examen des dernières initiatives en matière de développement durable et de l'État de durabilité, impacts de la taxonomie ;
- suivi des objectifs RSE et de leur déploiement, notamment la feuille de route pour la neutralité carbone présentée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration, l'usage d'électricité verte ;
- analyse de l'État de durabilité ;
- analyse des actions menées pour assurer la mixité, la diversité et l'inclusion.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.1 Rémunération 2024 des mandataires sociaux

Les informations du présent paragraphe relatives à la rémunération des mandataires sociaux de OPmobility SE (les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux), requises par les articles L. 22-10-9 et L. 22-10-34 II et III du Code de commerce, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

3.2.1.1 Rémunération versée ou attribuée aux administrateurs et aux censeurs au cours de l'exercice 2024

Un montant total de 845 768 euros, dans les limites de l'enveloppe de 900 000 euros votée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, a été distribué aux administrateurs et aux censeurs au titre de l'exercice 2024, pour un total de quatre réunions du Conseil d'Administration et neuf réunions de ses Comités.

Le taux d'assiduité aux réunions pour 2024 a été de 94 % pour le Conseil d'Administration, 100 % pour chacun des Comités.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE (EN EUROS)

	Exercice 2024 (4 réunions du Conseil et 9 réunions des Comités)	Exercice 2023 (4 réunions du Conseil et 8 réunions des Comités)
Administrateurs		
Laurent Burelle	64 154	59 294
Laurent Favre	44 154	47 294
Félicie Burelle	44 154	47 294
Lucie Maurel Aubert	71 154	68 294
Anne Asensio ⁽¹⁾	-	14 824
Gonzalve Bich ⁽²⁾	33 116	-
Martina Buchhauser ⁽³⁾	35 000	35 471
Anne-Marie Couderc	71 154	68 294
Virginie Fauvel	56 154	35 471
Prof. Dr. Bernd Gottschalk ⁽⁴⁾	-	23 647
Vincent Labruyère	56 154	56 294
Éliane Lemarié, représentante permanente de Burelle SA ⁽³⁾	18 766	56 294
Paul Henry Lemarié	44 154	47 294
Alexandre Mérieux	48 116	47 471
Cécile Moutet	33 116	47 294
Élisabeth Ourliac	56 154	53 294
Amandine Chaffois	56 154	56 294
Ireneusz Karolak ⁽⁵⁾	14 766	47 294
Martin Krivan ⁽⁶⁾	22 078	-
SOUS-TOTAL	768 498	811 412
Censeurs		
Jean Burelle	33 116	47 294
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	44 154	23 647
TOTAL	845 768	882 353

(1) Administratrice jusqu'au 24 avril 2023

(2) Administrateur depuis le 6 décembre 2023

(3) Administratrice jusqu'au 24 avril 2024

(4) Administrateur jusqu'au 21 juillet 2023, puis Censeur depuis cette date

(5) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 20 juin 2024

(6) Administrateur représentant les salariés depuis le 20 juin 2024

3.2.1.2 Rémunération versée ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Le présent rapport établi par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, en application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, présente la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2024 aux dirigeants mandataires sociaux. Il décrit, en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle fait l'objet d'une présentation et de votes contraignants lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires conformément aux articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce. La politique de rémunération est revue chaque année par le Comité des Rémunérations. Dans ses recommandations au Conseil d'Administration, il propose une politique de rémunération en conformité avec l'intérêt social et les pratiques de groupes internationaux comparables pour des positions similaires sur la base d'un *benchmark* comprenant des sociétés du SBF120. Par ailleurs, la rémunération variable et de long terme, lorsqu'elle s'applique, dépend d'une part prépondérante de critères quantitatifs, y compris pour les critères relatifs au climat ou plus largement aux ambitions ESG qui forment une part significative des critères pour ces deux types de rémunérations.

Conformément aux recommandations de l'article 26.2 du Code AFEP-MEDEF, le Président du Conseil d'Administration, dirigeant mandataire social non exécutif, ne perçoit pas de rémunération variable liée à la performance de l'entreprise.

La rémunération des autres dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération annuelle fixe ;
- une part variable équilibrée par rapport au total des rémunérations et dont l'objet est de refléter la contribution personnelle du dirigeant au développement du Groupe et à la progression de ses résultats ;
- une part incitative à long terme soumise à des conditions de performance.

Des critères de performance exigeants sont fixés tant pour la part variable que pour l'intéressement à long terme et maintiennent un lien entre la performance durable du Groupe et la rémunération des dirigeants contribuant ainsi à la stratégie et à la pérennité de la Société.

Les politiques de rémunération applicables pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, à compter de 2024, sont mentionnées au paragraphe 3.2.2.

3.2.1.2.1 Rémunération fixe au titre de l'exercice 2024

M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration, a perçu une rémunération fixe de 950 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de **M. Laurent Favre, Directeur Général**, s'est élevée à 1 100 900 euros au titre de l'exercice 2024. À cette rémunération fixe annuelle s'ajoute un avantage en nature annuel valorisé à 14 613 euros.

La rémunération annuelle fixe de **Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée**, s'est élevée à 750 900 euros au titre de la période considérée, à laquelle s'ajoute un avantage en nature annuel valorisé à un montant de 12 075 euros.

3.2.1.2.2 Rémunération variable

Il est rappelé que **M. Laurent Burelle**, Président du Conseil d'Administration, ne perçoit aucune rémunération variable au titre de ses fonctions.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE M. LAURENT FAVRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

La structure de la rémunération variable annuelle de **M. Laurent Favre** versée en 2025 au titre de 2024 s'élève à un montant de 1 400 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 100 %. Elle évolue entre 80 % et 150 % de ce montant, selon l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration. La rémunération variable peut ainsi évoluer entre 1 120 000 euros pour une atteinte des critères à 80 % et 2 100 000 euros pour une atteinte des critères à 150 %.

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 avait fixé les critères de la rémunération variable applicables pour 2024 et leurs pondérations respectives. Les critères financiers représentent 70 % de la rémunération variable et les critères extra-financiers 30 % de celle-ci. Les critères financiers sont directement corrélés avec les indicateurs de performance économique de la Société ; l'évolution du cash-flow, du bénéfice net par action, du résultat d'exploitation et du désendettement.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, a évalué la performance de **M. Laurent Favre**. Le taux d'atteinte est de 110 %, soit un taux d'atteinte de 102 % pour les critères financiers et de 122 % pour les critères extra-financiers et qualitatifs.

Il a donc été décidé d'attribuer à **M. Laurent Favre** au titre de la rémunération variable annuelle 2024, un montant de 1 540 000 euros.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

OBJECTIFS FINANCIERS 2024 (70 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères financiers	Pondération	Résultats 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Cash-flow	20 %	246 M€	107 %
Résultat net part du Groupe ⁽¹⁾	15 %	170 M€	100 %
Désendettement	15 %	1 577 M€	95 %
Marge opérationnelle	20 %	440 M€	105 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2024			102 %

(1) Part du groupe diluée par action hors éléments non récurrents

OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS 2024 (30 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères extra-financiers et qualitatifs	Pondération	Indicateurs de performance 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Développement et mise en œuvre de la stratégie	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	120 %
Critères ESG	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	125 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS ET QUALITATIFS POUR 2024			122 %

TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS POUR 2024

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025 s'est appuyé sur les indicateurs et réalisations suivants, examinés par le Comité des Rémunérations, pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs extra-financiers et qualitatifs par M. Laurent Favre pour 2024.

Développement et mise en œuvre de la stratégie	Pondération : 15 %
Plan de croissance des acquisitions réalisées en 2022	110 %
Excellence opérationnelle et des démarrages projets	140 %
Création de valeur à long terme	110 %
Gestion optimisée des CAPEX, qualifiée et indépendamment des financements	120 %
Critères ESG	Pondération : 15 %
Objectif de sécurité au travail	Le TF2 est meilleur de 25 % par rapport à la cible
Environnement (feuille de route neutralité carbone)	Baisse des émissions de CO2 conformément au Plan neutralité Carbone de 5,5 %
Conformité	Indicateurs de formation satisfaisants malgré un retard dans le déploiement du plan de conformité du Groupe
Équilibre Femmes/Hommes	25 % de postes stratégiques occupés par des femmes

La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.

La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.

Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 1 540 000 euros. Elle ne sera versée à M. Laurent Favre que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE MME FÉLICIE BURELLE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

La structure de la rémunération variable annuelle de Mme Félicie Burelle versée en 2025 au titre de 2024 s'élève à un montant de 950 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 100 %. Elle évolue entre 80 % et 150 % de ce montant, selon l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration. La rémunération variable peut ainsi évoluer entre 760 000 euros pour une atteinte des critères à 80 % et 1 425 000 euros pour une atteinte des critères à 150 %.

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023 avait fixé les critères de la rémunération variable applicables pour 2024 et leurs pondérations respectives. Les critères financiers représentent 70 %

de la rémunération variable et les critères extra-financiers 30 % de celle-ci. Les critères financiers sont directement corrélés avec les indicateurs de performance économique de la Société : l'évolution du cash-flow, du bénéfice net par action, du résultat d'exploitation et du désendettement.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, a évalué la performance de Mme Félicie Burelle. Le taux d'atteinte est de 110 %, soit un taux d'atteinte de 102 % pour les critères financiers et de 122 % pour les critères extra-financiers et qualitatifs.

Il a donc été décidé d'attribuer à Mme Félicie Burelle au titre de la rémunération variable annuelle 2024, un montant de 1 045 000 euros.

OBJECTIFS FINANCIERS 2024 (70 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères financiers	Pondération	Résultats 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Cash-flow	20 %	246 M€	107%
Résultat net part du Groupe ⁽¹⁾	15 %	170 M€	100 %
Désendettement	15 %	1 577 M€	95 %
Marge opérationnelle	20 %	440 M€	105 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2024			102 %

(1) Part du groupe dilué par action hors éléments non récurrents

OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS 2023 (30 % DU TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE)

Critères extra-financiers et qualitatifs	Pondération	Indicateurs de performance 2024	Appréciation du Conseil d'Administration
Développement et mise en œuvre de la stratégie	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	120 %
Critères ESG	15 %	Cf. indicateurs ci-dessous	125 %
TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS ET QUALITATIFS POUR 2024			122 %

TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS POUR 2024

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025 s'est appuyé sur les indicateurs et réalisations suivants, examinés par le Comité des Rémunérations, pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs extra-financiers et qualitatifs par Mme Félicie Burelle pour 2024.

Développement et mise en œuvre de la stratégie	Pondération : 15 %
Plan de croissance des acquisitions réalisées en 2022	110 %
Excellence opérationnelle et des démarrages projets	140 %
Création de valeur à long terme	110 %
Gestion optimisée des CAPEX, qualifiée et indépendamment des financements	120 %
Critères ESG	Pondération : 15 %
Objectif de sécurité au travail	Le TF2 est meilleur de 25 % par rapport à la cible
Engagement en matière de développement durable	Baisse des émissions de CO2 conformément au Plan neutralité Carbone de 5,5 %
Équilibre Femmes/Hommes	25 % de postes stratégiques occupés par des femmes
Conformité	Indicateurs de formation satisfaisants malgré un retard dans le déploiement du plan de conformité du Groupe

La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis.

La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %.

Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 1 045 000 euros. Elle ne sera versée à Mme Félicie Burelle que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

3.2.1.2.3 Rémunération Exceptionnelle

Le Code AFEP-MEDEF, dans son article 26.3, prévoit la possibilité d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, une rémunération exceptionnelle lorsque les circonstances particulières le justifient.

Dans ce cadre, le Comité des Rémunérations a recommandé au Conseil d'Administration d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Le Comité des Rémunérations estime qu'au cours du premier semestre 2024, deux événements exceptionnels ont été portés par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmobility SE, M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle, à savoir le changement de marque et de dénomination du Groupe et la notation d'OPmobility par S&P. Ces deux réalisations d'une importance stratégique déterminante pour le Groupe ont été menées simultanément et avec une forte implication de la part des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Ils ont obtenu une forte adhésion des nouvelles marque et dénomination sociale et un rating optimal en ce qui concerne la notation S&P.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à M. Laurent Favre une rémunération exceptionnelle de 300 000 euros en numéraire ainsi que l'attribution de 16 146 actions OPmobility.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à Mme Félicie Burelle une rémunération exceptionnelle de 200 000 euros en numéraire ainsi que l'attribution de 10 764 actions OPmobility.

Les actions ainsi attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur rémunération exceptionnelle sont soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 21 février 2024.

3.2.1.2.4 Rémunération incitative

Le Comité des Rémunérations suivant les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui visent à inscrire l'action des dirigeants dans la durée, a recommandé au Conseil d'Administration d'assortir l'attribution d'une rémunération incitative aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, de conditions de performance strictes et comparables à celles des autres bénéficiaires.

ACTIONS DE PERFORMANCE AU TITRE DE 2024

M. Laurent Burelle ne s'est vu attribuer aucune action de performance au titre de 2024 conformément à la politique de rémunération qui prévoit que la rémunération du Président du Conseil d'Administration ne comprend aucune rémunération variable annuelle ni aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé d'attribuer à **M. Laurent Favre**, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, 73 290 actions de performance au titre de l'exercice 2024, valorisées à 10 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 732 900 euros.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à titre de rémunération exceptionnelle (voir 3.2.1.2.3) à M. Laurent Favre, 16 146 actions de performance complémentaires au titre de l'exercice 2024, valorisées à 7,5 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 121 095 euros. La valorisation totale des actions de performance attribuées au titre de 2024 à M. Laurent Favre s'établit à 853 995 euros.

L'attribution conditionnelle d'actions de performance dont a bénéficié M. Laurent Favre en 2024 représente 0,6% du capital social au 22 juillet 2024.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé d'attribuer à **Mme Félicie Burelle**, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024, 48 860 actions de performance au titre de l'exercice 2024 valorisées à 10 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 488 600 euros.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a décidé d'attribuer à titre de rémunération exceptionnelle (voir 3.2.1.2.3) à Mme Félicie Burelle, 10 764 actions de performance complémentaires au titre de l'exercice 2024 valorisées à 7,5 euros l'action à la date d'attribution, soit un montant total de 80 730 euros. La valorisation totale des actions de performance attribuées au titre de 2024 à Mme Félicie Burelle s'établit à 569 330 euros.

L'attribution conditionnelle d'actions de performance dont a bénéficié Mme Félicie Burelle en 2024 représente 0,4% du capital social au 22 juillet 2024.

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la Section 3.2.3.

ACTIONS DE PERFORMANCE AU TITRE DE 2025

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 19 février 2025 a, lors de sa séance, maintenu inchangée la politique d'attribution des actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Au titre de cette politique exposée à la Section 3.2.2.2., le nombre d'actions de performance qui seraient attribuées à **M. Laurent Favre** représenterait une valeur de 1 000 000 euros et le nombre d'actions de performance qui seraient attribuées à **Mme Félicie Burelle** représenterait une valeur de 750 000 euros.

Comme l'ensemble des éléments de leur rémunération, l'attribution au titre de l'exercice 2025 sera conditionnée à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

3.2.1.2.5 Régime de retraite

Burelle SA et Plastic Omnium Gestion, filiale d'OPmobility SE, ont mis en place des plans de retraite supplémentaires en faveur de certains de leurs salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plans mis en place en décembre 2003

Il s'agit de plans à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) dont les droits procurés sont conditionnés à l'achèvement de la carrière de chaque participant dans le Groupe. Ces régimes relèvent de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité Sociale et ont été déclarés auprès de l'URSSAF sous l'option Taxe de 24 % sur les dotations au contrat d'assurance.

Selon les dispositions de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, ces régimes ont été fermés à tout nouvel adhérent au 4 juillet 2019 et gelés à compter du 1^{er} janvier 2020. En décembre 2021 a été mis en place de nouveaux régimes de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale, décrits ci-après, le Conseil d'administration ayant autorisé ces plans.

Plans mis en place en décembre 2021

Suite à la fermeture et au gel des régimes à prestations définies dits « de l'article L.137-11 » décrits ci-dessus, des plans de retraite à prestations définies ont été mis en place fin 2021 avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2020, par les sociétés Burelle SA et Plastic Omnium Gestion.

Ces plans de retraite soumis aux régimes à droits certains, dont les droits à retraite procurés par ce régime ne sont pas conditionnés à l'achèvement de la carrière des participants dans le Groupe, relèvent de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Les bénéficiaires de ces plans sont les salariés de Burelle SA et de Plastic Omnium Gestion dont l'emploi correspond au coefficient 940 de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie, sous réserve d'avoir moins de 60 ans au 1^{er} janvier 2020 et être à plus de deux ans de l'âge minimal de liquidation des pensions de vieillesse de sécurité sociale visé à l'article L.161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale (soit, à ce jour, 62 ans). Les mandataires sociaux peuvent bénéficier du présent plan de retraite supplémentaire à condition de respecter les dispositions prévues aux articles L.22-10-8 et R.22-10-14, II du Code du commerce.

Pour les mandataires sociaux ainsi que pour les salariés dont la rémunération, au sens de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité Sociale, est supérieure à huit fois le montant du plafond de la sécurité sociale, l'acquisition de droits annuels est subordonnée au respect de conditions de performance telles que définies dans le règlement dudit plan.

Les régimes sont intégralement financés par Burelle SA et par Plastic Omnium Gestion qui ont souscrit un contrat d'assurance en date du 1^{er} décembre 2021, respectant les exigences de sécurisation, d'une part des droits en cours d'acquisition, d'autre part des rentes liquidées, résultant du droit de l'Union Européenne.

Les principales caractéristiques de ces deux plans sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Plan 2003	Plan 2021	Recommandations Code AFEP-MEDEF
	Au titre du régime à prestations définies à droits aléatoires L.137-11 ⁽¹⁾	Au titre du nouveau régime à prestations définies à droits certains L.137-11-2	
Ancienneté requise	7 ans	3 ans	2 ans au minimum
Ancienneté réelle des dirigeants mandataires sociaux :			
Laurent Burelle ⁽⁴⁾	48 ans	N/A	
Laurent Favre	N/A	4 ans	
Félicie Burelle	15 ans	4 ans	
Rémunération de référence	Moyenne de la rémunération annuelle totale des 5 années précédant la cessation d'activité	Rémunération annuelle	Plusieurs années
Rente garantie (en % de la rémunération de référence)	1 % ⁽²⁾	1 % ⁽²⁾	5 % au maximum
Plafonds ⁽³⁾	10 % de la rémunération de référence, ou 8 fois le plafond de la Sécurité sociale	13 % de la rémunération de référence	45 % de la rémunération
Modalités de financement des droits	Externalisé	Externalisé	
Montant estimé de la rente annuelle qui serait versée aux dirigeants mandataires sociaux ⁽²⁾ :			
Laurent Burelle ⁽⁴⁾	376 800	Non éligible	
Laurent Favre	Non éligible	112 572	
Félicie Burelle	46 860	66 820	
Rente de réversion	conjoint, oui 60 %	conjoint, oui 60 %	
Charges fiscales et sociales associées	Taxes sur les contributions 24 %	Taxe 29,7 %	

(1) Pour le plan L.137-11 au titre du régime à prestations définies sont « aléatoires » dans la mesure où ils sont subordonnés à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe au moment de la liquidation de sa pension au titre d'un régime légalement obligatoire d'assurance vieillesse.

(2) Ce taux pourra être révisé selon la situation économique de l'entreprise et sera de 0 si le free-cash flow et le résultat net part du Groupe sont négatifs.

(3) Le cumul des rentes au titre des deux plans ne peut pas dépasser le plafond le plus favorable.

(4) Régime de retraite complémentaire de Burelle SA



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.1.2.6 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ, et clause de non-concurrence

Indemnité de départ

Le Directeur Général et la Directrice Générale déléguée, dirigeants mandataires sociaux exécutifs, bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou de faute lourde, ou si le mandataire social exécutif quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire ci-après :

- Atteinte d'une marge opérationnelle positive pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat
- Atteinte d'un cash-flow net positif pendant chacun des trois derniers exercices clos précédant la cessation du mandat

L'engagement pris au profit du Directeur général et de la Directrice Générale déléguée portant sur l'indemnité de départ a été autorisé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités de non-concurrence
Laurent Burelle <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Non	Voir <i>supra</i>	Non	Non
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>	Suspendu	Voir <i>supra</i>	Oui	Non
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>	Suspendu	Voir <i>supra</i>	Oui	Non

3.2.1.2.7 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	2024		2023	
	Montants dus au titre de 2024	Montants versés en 2024	Montants dus au titre de 2023	Montants versés en 2023
Laurent Burelle <i>Président du Conseil d'Administration</i>				
Rémunération fixe	950 000	950 000	950 000	950 000
Rémunération variable annuelle			0	0
Rémunération exceptionnelle			0	0
Rémunération d'administrateur	64 154	64 154	59 294	59 294
Avantages en nature (valorisation comptable)				
TOTAL	1 014 154	1 014 154	1 009 294	1 009 294
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	1 100 900	1 100 900	1 100 900	1 100 900
Rémunération variable annuelle	1 540 000	1 320 000	1 320 000	1 127 775
Rémunération exceptionnelle	300 000	300 000	150 000	150 000
Rémunération d'administrateur	44 154	44 154	47 294	47 294
Avantages en nature (valorisation comptable)	14 613	14 613	20 860	20 860
TOTAL	2 999 667	2 779 667	2 639 054	2 446 829
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>				
Rémunération fixe	750 900	750 900	750 900	750 900
Rémunération variable annuelle	1 045 000	825 000	825 000	615 150
Rémunération exceptionnelle	200 000	200 000	75 000	75 000
Rémunération d'administrateur	44 154	44 154	47 294	47 294
Avantages en nature (valorisation comptable)	12 075	12 075	12 129	12 129
TOTAL	2 052 129	1 832 129	1 710 323	1 500 473

(1) Rémunération variable due au titre de l'exercice 2022 et versée en 2023.

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.1.2.8 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2024	2023
Laurent Burelle		
<i>Président du Conseil d'Administration</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	1 014 154	1 009 294
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	1 014 154	1 009 294
Laurent Favre		
<i>Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	2 999 667	2 639 054
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	853 995	773 010
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	3 853 662	3 412 064
Félicie Burelle		
<i>Directrice Générale Déléguée</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	2 052 129	1 710 323
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	569 330	515 340
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		0
TOTAL	2 621 459	2 225 663

3.2.1.2.9 Eléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis au vote des actionnaires

Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025 statuera sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration, M. Laurent Favre, Directeur Général et Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée.

Les éléments de rémunération exceptionnels versés au cours de l'année 2024 ou attribués au titre du même exercice sont décidés par le Conseil d'Administration et seront ratifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	950 000 €	950 000 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Burelle s'élève à 950 000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération d'administrateur	64 154 €	64 154 €	Il a été versé à Laurent Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration s'élevant à 64 154 euros.
Attribution de stock-options, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune attribution de stock-option, d'action de performance ou d'autre élément de rémunération long terme.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	0 €	0 €	Laurent Burelle ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	0 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Burelle bénéficie du régime de retraite complémentaire de Burelle SA (maison mère d'OPmobility SE)
Avantages de toute nature	0 €	0 €	N/A

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024
À LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	1 100 900 €	1 100 900 €	La rémunération fixe annuelle de Laurent Favre s'élève à 1 100 900 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2023, inchangée sur l'exercice 2024.
Rémunération variable annuelle	1 320 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 540 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Laurent Favre au titre de l'exercice 2024 à 1 540 000 euros. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable : • pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ; • part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 1 400 000 euros, avec un seuil de déclenchement fixé à 80% d'atteinte des résultats et un maximum à 150% d'atteinte des résultats. En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit : • Pour la partie financière, les critères retenus sont : • la marge opérationnelle (20 %), • l'évolution du free cash-flow (20 %) • l'évolution du résultat net part du Groupe (15 %), • l'évolution du désendettement du Groupe (15 %). Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023. • Pour la partie extra-financière, figurent : • l'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie : retournement des acquisitions on track, l'excellence opérationnelle et les démarrages projets, la création de valeur à long terme, la gestion optimisée des Capex (15 %), • les critères ESG relatifs à la sécurité (TF2) : l'environnement (feuille de route vers la neutralité carbone), la conformité (indicateurs conformité) , la diversité (selon objectifs) (15 %). La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis. La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %. Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a : • constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit : • free-cash flow : 107 %, • résultat net part du Groupe : 100 %, • désendettement 95 %, • marge opérationnelle : 105 % ; • établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs : • stratégie et développement : 120 %, • ESG : 125 % Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %. Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 540 000 euros et ne sera versé à Laurent Favre que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025. Cette rémunération variable annuelle représente 106 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

3

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Laurent Favre ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Laurent Favre, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	300 000 € 16 146 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 121 095 €	Laurent Favre a perçu une rémunération exceptionnelle de 300 000 euros en numéraire et l'attribution gratuite de 16 146 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de stock-options, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	209 415 € (correspondant à 13 961 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation : 732 900 € (correspondant à 73 290 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO₂ sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au Tf2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	112 572 €	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Laurent Favre bénéficie du nouveau régime d'OPmobility SE à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 14 613 €	Valorisation : 14 613 €	Laurent Favre bénéficie d'un véhicule de fonction dont la valorisation totale est estimée à 14 613 euros. Laurent Favre bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024
À FÉLIE BURELLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération fixe	750 900 €	750 900 €	La rémunération fixe annuelle de Félicie Burelle à compter du 1 ^{er} janvier 2023 s'élève à 750 900 euros, inchangée sur l'exercice 2024.
Rémunération variable annuelle	825 000 € (rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023)	1 045 000 €	Au cours de la réunion du 19 février 2025, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, déterminé et arrêté le montant de la rémunération variable (part quantifiable et part qualitative) de Félicie Burelle au titre de l'exercice 2024 à 1 045 000 euros. Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, avait décidé de définir comme suit les modalités de calcul de sa rémunération variable : • pondération de 70 % pour la partie quantifiable et 30 % pour la partie qualitative ; • part variable cible 2024 (en cas d'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration) fixée à 950 000 euros, avec un seuil de déclenchement de l'attribution de la part variable fixé à 80% de taux d'atteinte et plafonné à 150%. En application de ces modalités et de la réalisation des critères permettant le calcul de la part variable, le montant de cette part variable pour 2024 a été déterminé comme suit : • Pour la partie financière, les critères retenus sont : * l'évolution du <i>free cash-flow</i> (20 %), * l'évolution de la marge opérationnelle (20 %) * l'évolution du résultat net part du Groupe (15 %), * l'évolution du désendettement du Groupe (15 %). Les objectifs financiers pour 2024 ont été fixés par rapport au budget prévisionnel du Groupe tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2023. • Pour la partie extra-financière, figurent : * l'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie : plan des acquisitions réalisées en 2022, excellence opérationnelle et des démarrages projets, création de valeur à long terme et déploiement de la stratégie Hydrogène (15 %), * les critères ESG, la performance de la sécurité : le respect des engagements en matière de développement durable pour 2030 ; la mise en œuvre d'une politique de Ressources Humaines assurant un équilibre Femmes/Hommes, le développement des talents et l'accès à la formation ; le déploiement du programme de conformité (15 %). La part des éléments quantitatifs entrant dans la composition du critère ESG représente 53 % de la pondération totale définie à 15 %, soit une sous-pondération de 8 % sur la totalité des 15 % ainsi définis. La partie quantifiable des critères représente donc 78 % et la partie qualitative 22 %. Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a : • constaté que le taux de réussite des critères financiers s'élève à 102 %, décomposé comme suit : * <i>free-cash flow</i> : 107 %, * résultat net part du Groupe : 100 %, * désendettement : 95 %, * marge opérationnelle : 105 % ; • établi que le taux de réussite des critères extra-financiers atteint 122 % des attentes et objectifs : * stratégie et développement : 120 %, * ESG : 125 % Taux global d'atteinte compte tenu du poids des différents critères : 110 %. Le montant de la part variable au titre de 2024 s'élève ainsi à 1 045 000 euros et ne sera versé à Félicie Burelle que sous condition du vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025. Cette rémunération variable annuelle représente 105 % de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2024 (hors actions de performance, régime de retraite et avantages en nature).

3

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Éléments de rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Commentaires
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie d'aucune rémunération pluriannuelle.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Néant	Néant	Félicie Burelle ne bénéficie pas d'indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Rémunération d'administrateur	44 154 €	44 154 €	Il a été versé à Félicie Burelle, au titre de l'exercice 2024, une rémunération pour son mandat d'administrateur à hauteur de 44 154 euros.
Rémunération exceptionnelle	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	200 000 € 10 764 actions attribuées le 22/07/2024 au titre du plan AGA 2024 et valorisées à 80 730 €	Félicie Burelle a perçu une rémunération exceptionnelle de 200 000 euros et l'attribution gratuite de 10 764 actions soumises à la réalisation de critères de performance du plan du 22 juillet 2024.
Attribution de stock-options, d'actions de performance ou d'autre élément de rémunération de long terme	130 890 € (correspondant à 8 726 actions livrées le 30/04/2024 au titre du plan AGA 2020)	Valorisation 488 600 € (correspondant à 48 860 actions attribuées au titre du plan AGA 04/2024)	Le Conseil d'Administration du 21 février 2024 a décidé la mise en œuvre d'un nouveau Plan d'attribution gratuite d'actions à compter du 25 avril 2024, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées au titre des plans du 24 avril 2024 et du 22 juillet 2024 est soumise à la réalisation de quatre conditions de performance appréciées au titre de chaque exercice 2024, 2025 et 2026. Le nombre d'actions de performance définitivement acquises dépend de l'atteinte des objectifs suivants : • pour 25 % en fonction du niveau de free cash-flow cumulé du Groupe • pour 25 % en fonction du niveau du bénéfice net • pour 25 % en fonction du niveau Dette / Ebitda • pour 25 % du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO₂ sur le scope 3 et de sécurité au travail par rapport au TF2 cible. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance relatives à cette attribution est l'année 2024. Le Conseil d'Administration définit un seuil pour chacun de ces critères en deçà duquel aucune action ne sera définitivement acquise au titre de chacun de ces critères. Ce seuil est fixé à 80 % d'atteinte pour les deux premiers critères. Pour les deux autres critères, le seuil de déclenchement est l'atteinte de l'objectif. L'attribution ne peut pas excéder 100 % du total, même si les objectifs sont dépassés.
Indemnité de départ	Néant	Néant	La Directrice Générale Déléguée bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	66 820 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits certains de l'article L.137-11-2 du Code de la Sécurité sociale) 46 860 € (au titre du régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires de l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale)	En complément des droits à la retraite du régime obligatoire, Félicie Burelle bénéficie des régimes de retraite supplémentaire d'OPmobility SE à prestations définies à droits aléatoires et du nouveau régime à droits certains.
Avantages de toute nature	Valorisation : 12 075 €	Valorisation : 12 075 €	Félicie Burelle bénéficie d'un véhicule de fonction. Félicie Burelle bénéficie des régimes de protection sociale complémentaire, notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés du Groupe conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2019.

1.2.12.10 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés du groupe OPmobility en France

En application de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions, à partir de l'année 2020, du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France du groupe OPmobility.

Les ratios sont habituellement comparés à la performance du Groupe. Toutefois, l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur la performance du Groupe rend la comparaison difficile avec l'évolution du ratio d'équité.

La masse salariale prise en compte a progressé de 22,3 % pendant cette même période de comparaison.

La rémunération moyenne des salariés situés en France et pris en compte pour l'établissement de ce ratio d'équité est passée de 60 075 euros en 2020 à 71 232 euros en 2024, soit une progression de 18,6 %.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU RATIO

Les ratios ont été calculés sur la base de la méthodologie suivante :

- OPmobility SE étant une société ne comprenant pas de salarié, le périmètre pris en compte est l'ensemble des entités juridiques en France ;

- éléments de rémunération fixes et variables versés au cours de l'année considérée ;
- plans de LTI, dont les actions de performance comptabilisées en valeur IFRS à date d'attribution (Plan 2019, 2020, 2021, 2022, 2023) ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel du fait de leur faible représentativité ;
- prise en compte du montant total brut de la rémunération versée au cours de l'exercice et reconstituée en équivalent temps plein sur l'année de référence ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année ;
- pour les périodes d'activité partielle et pour les réductions temporaires de salaire, le salaire est reconstitué.

À noter que M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle sont mandataires sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

M. Laurent Burelle était Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2019 ; il est Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2020.

ÉVOLUTION DU RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS SITUÉS EN FRANCE VERSÉE PAR LE GROUPE OPMOBILITY

		Ratio d'équité	2020	2021	2022	2023	2024
Laurent Burelle <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Rémunération individuelle/						
	Rémunération moyenne des autres salariés		33,3	17	15,9	15,0	14,2
	Rémunération médiane des autres salariés		43,1	21,9	20,8	19,6	18,5
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>	Rémunération individuelle/						
	Rémunération moyenne des autres salariés		31,4	43,3	48,1	47,9	51,0
	Rémunération médiane des autres salariés		40,7	55,8	63	62,6	66,3
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>	Rémunération individuelle/						
	Rémunération moyenne des autres salariés		16,1	21,4	29	30,0	33,7
	Rémunération médiane des autres salariés		20,8	27,5	37,9	39,2	43,8

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE OPMOBILITY ENTRE 2019 ET 2024 (EN MILLIONS D'EUROS)

Le Groupe reporte ci-dessous les indicateurs habituellement suivis.

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net part du Groupe	-251,1	126,3	167,6	163	170
Évolution	-197 %	+150 %	+33 %	-3 %	+4 %



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux (dirigeants mandataires sociaux, administrateurs et censeurs) décrite ci-dessous sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2025, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce. Elle prendra effet à compter de son approbation par les actionnaires. La politique de rémunération 2024 approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires 2024 reste applicable jusqu'à cette date.

3.2.2.1 Politique de rémunération des administrateurs et des censeurs

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global de l'enveloppe annuelle de la rémunération

des mandataires sociaux et des censeurs au titre de leur activité au sein du Conseil et des Comités, à répartir entre chacun d'eux.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a arrêté les règles de répartition de cette enveloppe annuelle selon un système de distribution individuelle de la rémunération en fonction de la participation effective des administrateurs et des censeurs aux séances du Conseil d'Administration et à celles des Comités du Conseil, conformément à l'article 22.1 du Code AFEP-MEDEF. Les règles de répartition sont rappelées ci-après.

Le Conseil d'Administration a décidé de porter le montant global de la rémunération allouée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice de leur mandat social à 1 000 000 d'euros, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration a défini dans sa séance du 19 février 2025 le système de répartition de la rémunération des mandataires sociaux comme suit :

Conseil d'Administration	Par séance du Conseil
Président du Conseil	8 000 €
Administrateur	3 000 €
Censeur	3 000 €

Comités spécialisés	Par séance de chaque Comité
Président	5 000 €
Membre	4 000 €

Le reliquat disponible étant partagé entre les mandataires sociaux et censeurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et à celles de chaque Comité.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

3.2.2.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Principes fondamentaux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE PAR RAPPORT À UN PANEL DE RÉFÉRENCE COHÉRENT ET STABLE

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit refléter la stratégie de l'entreprise et être compétitive afin d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents aux fonctions les plus élevées de l'entreprise.

Cette rémunération s'apprécie de manière globale, en retenant l'ensemble des éléments qui la composent.

La part fixe est définie en fonction du rôle, de l'expérience et du marché de référence du dirigeant mandataire social en ayant notamment égard aux rémunérations attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de groupes dont la taille et le développement sont comparables à ceux du groupe Opmobility. Elle est déterminée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La part variable annuelle a pour objet de refléter la contribution personnelle du dirigeant au développement du Groupe et à la progression de ses résultats. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe décidée par le Conseil d'Administration et se situe entre 80 % et 150 % de la part fixe en fonction de l'atteinte ou du dépassement des objectifs préalablement fixés.

Pour apprécier la compétitivité de cette rémunération, un panel de référence cohérent et stable est défini par le Comité des Rémunérations. Il se compose de sociétés françaises et internationales occupant une position mondiale significative. Ces sociétés se situent sur des marchés comparables en étant, dans le secteur automobile, concurrentes du groupe Opmobility, ou opèrent sur le marché plus large de l'industrie automobile, pour tout ou partie de leur activité. Il est réexaminé chaque année par le Comité des Rémunérations afin d'en vérifier la pertinence et est susceptible d'évoluer, notamment pour tenir compte des changements de structure ou d'activité des sociétés retenues.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs doit comprendre une part quantitative prépondérante soumise aux conditions de performance avec des périodes d'appréciation adaptées à l'horizon de chacun de ces objectifs.

RÉMUNÉRATION EN CONFORMITÉ AVEC L'INTÉRÊT SOCIAL

Le Conseil d'Administration a établi la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux dans le respect de l'intérêt de la Société, afin d'assurer la pérennité et le développement à long terme de l'entreprise.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux est directement en lien avec la stratégie du Groupe. Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne, à la fois sur le court terme et sur le long terme. La volonté du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale à maximiser la performance de chaque exercice, mais également à en assurer la répétition et la régularité.

Le Conseil d'Administration choisit de corréler directement la performance du dirigeant mandataire social avec celle de l'entreprise. Ces critères de performance permettent d'apprécier la performance du groupe OPmobility au travers d'indicateurs internes de performance et d'indicateurs externes de croissance. Les objectifs retenus sont générateurs de création de valeur à long terme. Le choix des critères financiers opérationnels variés vise à encourager une croissance équilibrée et durable. Les critères ESG font partie intégrante de cette analyse, et incluent des critères quantitatifs en lien avec les objectifs climatiques (cf infra).

Ces objectifs doivent également inciter le dirigeant mandataire social à adapter la stratégie du Groupe aux transformations de l'industrie automobile, en particulier la transformation numérique et la mutation vers une mobilité moins carbonée.

RÉMUNÉRATION INTÉGRANT LES ENGAGEMENTS CLIMAT, GOUVERNANCE, ET SOCIÉTAUX

La rémunération doit favoriser un mode de développement de long terme, en accord avec les valeurs permanentes du Groupe reflétées dans sa raison d'être. Depuis de nombreuses années, le groupe OPmobility, dans le cadre de ses ambitions RSE rassemblées dans le programme « Act for All », a établi un lien permanent entre d'une part performance durable, sécurité et bien-être au travail, d'autre part rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Entreprise engagée sur le long terme dans une mobilité innovante et durable, avec un actionnaire majoritaire familial, OPmobility SE entend maintenir ce lien entre la rémunération variable annuelle et la rémunération de long terme de ses dirigeants mandataires sociaux et les objectifs ESG, à savoir :

- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la sécurité au travail,
- l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise,
- l'éthique.

Dans ce contexte, des objectifs ambitieux et quantifiés guident la définition de la rémunération variable et de long terme des dirigeants mandataires sociaux, notamment :

- des objectifs quantifiables de baisse des émissions de CO₂ ;
- des objectifs identifiés et quantifiés de sécurité au travail, par le biais de l'indicateur officiel du taux de fréquence ;
- des objectifs relatifs à la féminisation des instances dirigeantes ;
- des objectifs quantifiables et qualitatifs, relatifs à l'éthique dans la conduite de nos opérations. Pour la partie quantifiable, l'indicateur se rapporte notamment à l'index éthique de la chaîne de valeur amont ; pour la partie qualitative, le Conseil d'Administration suit et évalue la mise en œuvre du programme conformité du Groupe sur la base d'un examen et des conclusions du Comité des Comptes.

Outre ces éléments impactant de manière significative la rémunération des dirigeants de l'entreprise, OPmobility veille particulièrement au bien-être au travail, et à l'emploi des seniors.

S'agissant de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Directeur Général et Directrice Générale Déléguée), conformément au code AFEP-MEDEF auquel OPmobility se réfère, les objectifs et le degré d'atteinte de chacun d'eux sont évalués chaque année par le Comité des Rémunérations.

Pour l'année 2025, la pondération des critères ESG dans la définition de la rémunération est fixée à 15 % de la part variable. Au sein de ces critères, la part des critères quantifiables reste majoritaire. Ainsi, 53 % des critères ESG sont quantifiables, le critère « climat » ne comprend que des objectifs quantifiables, ce en application de la feuille de route « neutralité carbone » d'OPmobility.

De même, l'attribution d'actions de performance au Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée dépend du respect de

deux critères ESG. Les actions de performance, dont l'attribution définitive interviendrait en 2026, sont ainsi conditionnées, outre les objectifs financiers quantifiables applicables, à l'atteinte, en 2025, de l'objectif de neutralité carbone et des objectifs de mixité dans les instances dirigeantes, à savoir l'atteinte d'un taux de 25 % de femmes dans les instances dirigeantes en 2025.

Processus de décision, de révision et de mise en œuvre de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération est définie annuellement de manière à garantir la bonne application de la politique et des règles fixées par le Conseil d'Administration. Ce dernier s'appuie sur les travaux et recommandations du Comité des Rémunérations, composé au 31 décembre 2024 de trois administrateurs dont un administrateur salarié. Le Comité dispose des éléments d'information nécessaires pour élaborer ses recommandations et particulièrement pour apprécier les performances des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au regard des objectifs de court, de moyen et de long termes.

INFORMATION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Rémunérations dispose de toutes les informations internes utiles à la réalisation de ses missions. Ces informations lui permettent d'apprécier la performance du Groupe et celle des dirigeants mandataires sociaux tant sur le plan économique que dans les domaines extra-financiers. Les résultats annuels, économiques et financiers du Groupe sont présentés chaque année au Comité des Rémunérations qui se tient au mois de février et servent de base à l'évaluation des critères de performance financière de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Les principes de la politique conduite en matière de Ressources Humaines sont présentés régulièrement aux membres de ce Comité ou lors de séances du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont en mesure de vérifier la cohérence entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe.

Le Comité et le Conseil peuvent également approfondir son évaluation de la performance de l'entreprise par tous les moyens qu'il met en œuvre, par exemple en disposant d'informations provenant des principaux dirigeants du Groupe, en lien avec la Direction Générale.

Les recommandations au Conseil d'Administration sont faites sur la base de ces travaux, lequel prend alors collégalement les décisions relatives à la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Lorsqu'un nouveau membre du Conseil d'Administration est nommé ou coopté au cours de l'exercice, le Conseil débat sur les éléments de rémunération à lui octroyer, en application de la politique de rémunération précédemment votée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS DE RÉGULATION ET DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES

Le Comité des Rémunérations analyse avec attention les textes et rapports sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise. Il se conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, auquel OPmobility SE se réfère.

Il est attentif aux observations des investisseurs et s'efforce d'en tenir compte, tout en conservant sa cohérence avec la politique de rémunération décidée par le Conseil d'Administration et ce, sous réserve des contraintes liées à la confidentialité des informations.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Les travaux du Comité des Rémunérations se basent également sur un panel international de leaders mondiaux, qui sert de référence aux études de rémunération comparatives. Ce panel se compose de sociétés françaises et internationales sélectionnées sur la base de leur gouvernance, de leur secteur d'activité, de leur taille et de leur nationalité. Ces sociétés se situent sur des marchés similaires en étant soit directement concurrentes d'OPmobility SE soit en opération sur le marché plus large de l'automobile, pour tout ou partie de leur activité.

CALENDRIER 2024 DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Février 2024	- Recommandations relatives à la rémunération 2023 des dirigeants mandataires sociaux : - évaluation de la rémunération variable annuelle 2023 après examen des critères financiers et extra-financiers, concernant M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle - projets de résolutions Say on Pay - Plan d'actions de performance - examen des critères et modalités d'attribution du Plan d'actions de performance 2024 - Recommandations concernant les politiques de rémunération pour 2024 - examen des projets de résolutions
Juillet 2024	- Recommandations relatives à l'ajustement de la politique de rémunération - analyse des circonstances exceptionnelles et attribution d'une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs
Décembre 2024	- Politiques de rémunération 2025 - analyse du panel de sociétés, examen de la structure des rémunérations, lien entre performance et rémunération - examen des obligations de conservation des actions

Ajustement de la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

L'article L.22-10-8 du Code de commerce permet de prévoir dans la politique de rémunération, des dérogations éventuelles en cas de circonstances exceptionnelles. À défaut, le Conseil d'Administration se trouverait dans l'impossibilité d'accorder un élément de rémunération non prévu dans la politique de rémunération préalablement approuvée par l'Assemblée Générale, alors même que cette décision serait rendue nécessaire au regard de ces circonstances exceptionnelles. Il est précisé que cette dérogation ne peut être que temporaire dans l'attente de l'approbation de la politique de rémunération modifiée par l'Assemblée Générale à venir, elle serait dûment motivée et conforme à l'intérêt social.

Le cas échéant, l'adaptation de la politique de rémunération à des circonstances exceptionnelles serait décidée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF. Ainsi, par exemple, le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait nécessiter d'adapter temporairement certains éléments de rémunération existants ou de proposer de nouveaux éléments de rémunération.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut attribuer, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des indemnités ou avantages à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dirigeants mandataires sociaux.

Il pourrait également être nécessaire de modifier les conditions de performance conditionnant l'acquisition de tout ou partie des éléments de rémunération existants en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une modification sensible du périmètre du Groupe à la suite d'une opération de fusion, de cession, d'une acquisition, ou de la création d'une nouvelle activité significative, d'un changement de méthode comptable ou d'un événement majeur affectant les marchés ou le secteur d'activité du Groupe.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce sont sur ces bases que sont faites les recommandations au Conseil d'Administration qui prend alors collégialement ses décisions concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Politique en matière de rémunération fixe, variable et d'attribution d'actions de performance

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE 2025

Le Conseil d'Administration du 19 février 2025, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF propose à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration n'assumant pas la Direction Générale, par la définition d'une rémunération fixe annuelle, à l'exclusion de toute rémunération variable et d'attribution d'actions de performance.

M. Laurent Burelle bénéficie d'une couverture de prévoyance et d'une couverture de frais de santé.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration est déterminée sur la base des éléments suivants :

- attentes du Conseil d'Administration d'OPmobility SE quant à l'exercice de la mission légale du Président du Conseil d'Administration ;
- expérience, compétences et réputation du Président du Conseil d'Administration en matière de Gouvernement d'entreprise et de Gouvernance durable ;
- missions spécifiques confiées au Président du Conseil d'Administration ;
- compétitivité et comparabilité de la rémunération par rapport à un panel de référence pertinent comprenant des sociétés à structure de gouvernance comparable.

Il est essentiel pour le Conseil d'Administration de pouvoir compter sur un Président engagé, expérimenté et compétent tel que M. Laurent Burelle, reconnu pour son implication dans les sujets de gouvernance et dans les relations avec les parties prenantes. M. Laurent Burelle, qui préside le Conseil d'Administration depuis 2001, a déjà porté la gouvernance d'OPmobility SE à un niveau exemplaire tout en assumant la Direction Générale jusqu'en 2019. Le Conseil souhaite mettre en avant l'expertise de M. Laurent Burelle dont la connaissance approfondie de l'entreprise, de son environnement et de ses enjeux stratégiques, représente un atout majeur.

La rémunération de M. Laurent Burelle correspond à cette ambition du Conseil d'assurer la continuité de ses travaux et d'en permettre le développement.

Le Conseil d'Administration a également pris en compte les missions étendues qu'il a décidé de confier à M. Laurent Burelle en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES À M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SUR L'EXERCICE 2025

	Montant	Présentation
Rémunération fixe	950 000 €	Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations, propose à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de maintenir le montant de la rémunération de M. Laurent Burelle à 950 000 euros bruts
Avantages accessoires à la rémunération		• Régimes de protection sociale complémentaire M. Laurent Burelle bénéficie d'une couverture de prévoyance et d'une couverture de frais de santé

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE 2025

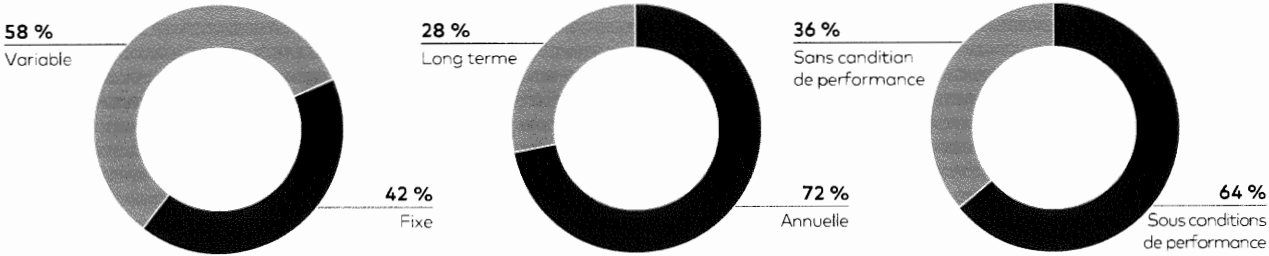
La rémunération du Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et de l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'Administration arrête les différentes composantes de cette rémunération en étant attentif à l'équilibre nécessaire entre chacune d'elles. Chaque élément de rémunération correspond à un

objectif défini et clairement motivé. Les différents éléments de rémunération forment un ensemble équilibré avec une répartition d'environ :

- 42/58 entre rémunération fixe et rémunération variable ;
- 72/28 entre rémunération annuelle et rémunération long terme (actions de performance) ;
- 64/36 entre rémunération sous conditions de performance et rémunération sans condition de performance.

ILLUSTRATION GRAPHIQUE DE L'ÉQUILIBRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE ANNUELLE CIBLE



La **rémunération fixe** doit être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social exécutif, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

La rémunération fixe sert de base pour déterminer le pourcentage maximum de la rémunération variable cible.

En application des principes ci-dessus précisés, la rémunération fixe au titre de 2025 du Directeur Général s'élève à 1 300 000 euros pour l'année complète ce qui représente une augmentation de 18% par rapport à l'exercice 2024, celle de la Directrice Générale Déléguée pour 2025 s'élève à 800 000 euros pour l'année complète, en augmentation de 7% par rapport à l'exercice 2024.

La **rémunération variable annuelle** s'élèverait en cible, à 1 600 000 euros pour 100 % d'atteinte des objectifs fixés pour M. Laurent Favre, et à 1 050 000 euros pour 100 % d'atteinte des objectifs fixés pour Mme Félicie Burelle. Elle pourra évoluer entre 80 % et 150 % de la cible fixée selon le niveau d'atteinte des objectifs. En deçà de 80 % d'atteinte, aucune rémunération variable n'est versée, le pourcentage d'atteinte s'appréciant pour chacun des critères. Le maximum absolu, pour chaque critère et pour le total de

la rémunération variable, est 150 %. Ainsi, si les objectifs sont atteints à plus de 150 %, le taux retenu d'atteinte sera 150 %, permettant de rémunérer la surperformance tout en limitant l'incitation de court terme.

Le principe étant de ne pas inciter à une prise de risques inappropriés, la rémunération variable annuelle demeure raisonnable par rapport à la rémunération fixe.

La rémunération variable est conçue de façon à aligner la rétribution du dirigeant mandataire social exécutif avec la performance annuelle du Groupe et à favoriser, année après année, la mise en œuvre de sa stratégie.

Elle est déterminée en fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés par le Conseil d'Administration.

Ces critères sont financiers, extra-financiers et qualitatifs.

Les critères financiers et extra-financiers sont simples et quantifiables. Ils représentent une part prépondérante de la rémunération variable annuelle.

3

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

La pondération de chacun des critères ainsi que les objectifs à atteindre sont fixés dès le début de l'année considérée et communiqués au dirigeant mandataire social exécutif.

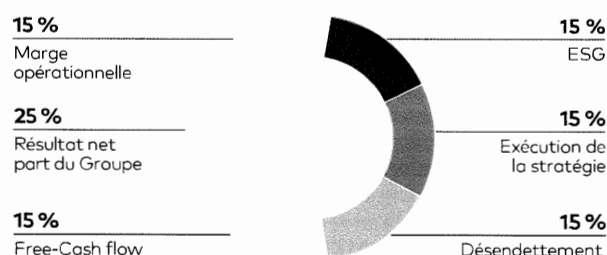
Ces critères sont les suivants :

- pour 70 % de la rémunération variable annuelle, des critères financiers directement corrélés avec les indicateurs de performance du Groupe :
 - l'évolution du free cash flow par rapport au budget (15 %)
 - l'évolution du résultat net part de groupe par rapport au budget (25 %)
 - l'évolution du désendettement du Groupe par rapport à la cible (15 %)
 - l'évolution de la marge opérationnelle par rapport au chiffre d'affaires (15 %)
- pour 15 % de la rémunération variable annuelle, des critères liés à l'exécution de la stratégie, notamment l'organisation des business, l'excellence dans les opérations et démarrages projets, la création de valeur à long terme ;
- pour 15 % de la rémunération variable annuelle, des critères ESG (gouvernance sociale et environnementale), dont les deux tiers sont quantifiables :
 - la sécurité (TF2)

- l'environnement (feuille de route neutralité carbone)
- la conformité (selon indicateurs de conformité)
- la diversité (selon objectifs)

Les objectifs quantifiables pour déterminer la part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2025 ont été définis par rapport aux objectifs prévisionnels du Groupe présentés au Conseil d'Administration du 11 décembre 2024.

PRÉSENTATION DES PONDÉRATIONS DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE POUR 2025



DÉTAIL DES CRITÈRES ESG RETENUS POUR ÉVALUER LA PERFORMANCE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Critères	Présentation
Changement climatique	• D'ici à 2025, réduction de l'empreinte carbone des sites du Groupe par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables • Développement de la production d'électricité par panneaux solaires pour l'alimentation des sites du Groupe • Augmentation de la part des déchets recyclés ou revalorisés dans le processus industriel • Engagement renforcé des fournisseurs et des partenaires
Amélioration de la performance sécurité	• Diminuer les taux de fréquence et de gravité par rapport à l'année précédente
Parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes	• Atteindre une proportion moyenne de collaborateurs de chaque sexe au sein des instances dirigeantes de 40 % à horizon 2030, conformément aux objectifs définis par la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dite « loi Rixain »
Conformité	• Déploiement du plan de conformité du Groupe

En cas de départ d'un dirigeant mandataire social exécutif au cours du 1^{er} trimestre, le Conseil d'Administration peut fixer le montant de la part variable annuelle de l'exercice en cours au prorata temporis du montant de la part variable annuelle attribuée au dirigeant mandataire social concerné au titre de l'exercice précédent.

L'attribution d'actions de performance est soumise à des conditions de performance quantifiables. Elle vise à inciter le dirigeant mandataire social à inscrire son action dans le long terme ainsi qu'à fidéliser et favoriser l'alignement de ses intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. Pour ce faire, l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui sont constatées au terme d'une période d'acquisition de 3 ans à compter de la date d'attribution.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 19 février 2025

Dans le cadre de l'autorisation renouvelée de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 février 2025, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 25 avril 2025, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmobility SE. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Les conditions d'attribution des actions de performance sont décrites ci-après (Section 3.2.3).

La valeur de ces actions, estimée à la date d'attribution selon les normes IFRS, appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, représente entre 35 % et 40 % de la rémunération globale du dirigeant mandataire social sans pouvoir dépasser 100 % de la rémunération fixe.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs prennent l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'Administration. Ils conservent au moins 10 % des actions attribuées jusqu'à la fin de leur mandat social.

Le Conseil d'Administration a décidé de limiter les bénéficiaires de ce plan aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et au directeur général adjoint de la Société en vue de mobiliser les acteurs clés du Groupe autour de la réussite de son développement.

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

Période d'acquisition	Du 25 avril 2025 à la date de l'Assemblée Générale 2028
Conditions de présence (contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)	À la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2028 approuvant les comptes de l'exercice 2027
Conditions de performance	- Niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2025, 2026, 2027 : 25 % des droits attribués ; - Niveau de bénéfice net part du Groupe : 25 % des droits attribués ; - Dette/Ebitda : 25 % des droits attribués ; - Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO₂ et de sécurité au travail au 31 décembre 2027 : 25 % des droits attribués.

Le seuil d'atteinte de chacun des objectifs ci-dessus définis est fixé à un minimum de 80%.

Les autres éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont les suivants :

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs continueront de bénéficier de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé des cadres dirigeants afin de bénéficier de conditions sociales conformes au marché.

Le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée, également administrateurs, perçoivent une rémunération au titre de leur participation au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2024 a approuvé l'attribution d'une indemnité de départ aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en cas de départ de la Société, hors cas de faute grave ou de faute lourde. Cette indemnité de départ serait d'un montant maximum équivalent à 24 mois de salaire brut (i.e. rémunération de base et rémunération variable selon atteinte des objectifs), y compris les indemnités conventionnelles et légales.

Il est rappelé que les contrats de travail de M. Laurent Favre et de Mme Félicie Burelle avec la société Plastic Omnium Gestion sont suspendus depuis le 1^{er} janvier 2020.

3

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose de la faculté de négocier un engagement de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social exécutif en cas de cessation des fonctions de celui-ci au sein du Groupe, lorsque cet engagement apparaît utile à la préservation des intérêts du Groupe, et dans des conditions financières respectant les principes édictés par le Code AFEP-MEDEF auquel OPmobility SE se réfère. Aucun versement ne pourra intervenir sans que cet engagement de non-concurrence n'ait été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'OPmobility SE.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient chacun d'un véhicule de fonction.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels au titre de l'exercice 2025 sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

	Montant	Présentation	
Rémunération fixe			
M. Laurent Favre	1 300 000 €	Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Rémunérations, propose à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de fixer le montant de la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à 1 300 000 € pour M. Laurent Favre, Directeur Général, et à 800 000 € pour Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée.	
Évolution 2024-2025	+ 18%		
Mme Félicie Burelle	800 000 €		
Évolution 2024-2025	+ 7%		
Rémunération variable annuelle			
M. Laurent Favre	1 600 000 € (cible 123 % du fixe) maximum 150 %, soit 2 400 000 €	La rémunération variable annuelle est conçue de façon à aligner la rétribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs avec la performance annuelle du Groupe et à favoriser année après année, la mise en œuvre de sa stratégie. La volonté du Conseil d'Administration est d'inciter les dirigeants mandataires sociaux exécutifs autant à maximiser la performance de chaque exercice social qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.	
Mme Félicie Burelle	1 050 000 € (cible 131 % du fixe) Maximum 150 %, soit 1 575 000 €	Critères d'évaluation de la performance pour l'année 2025	Pondération
		Critères financiers	70 %
		- le free cash flow par rapport au budget - le résultat net part de groupe par rapport au budget - le désendettement du Groupe selon prévision - la marge opérationnelle par rapport au budget	15 % 25 % 15 % 15 %
		Critères extra-financiers	30 %
		- exécution de la stratégie - critères ESG quantifiables (8 %) et qualitatifs (7 %) : - sécurité (TF2) - environnement (feuille de route vers la neutralité carbone) - la conformité - la diversité	15 % 15 %
Les critères quantifiables, financiers (70 %) et extra-financiers (8 %) représentent 78 % de la rémunération variable annuelle. La pondération de chaque critère, ainsi que les objectifs à atteindre ont été fixés en fin d'année 2024 et communiqués aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. L'appréciation se fait sans compensation entre critères.			

Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

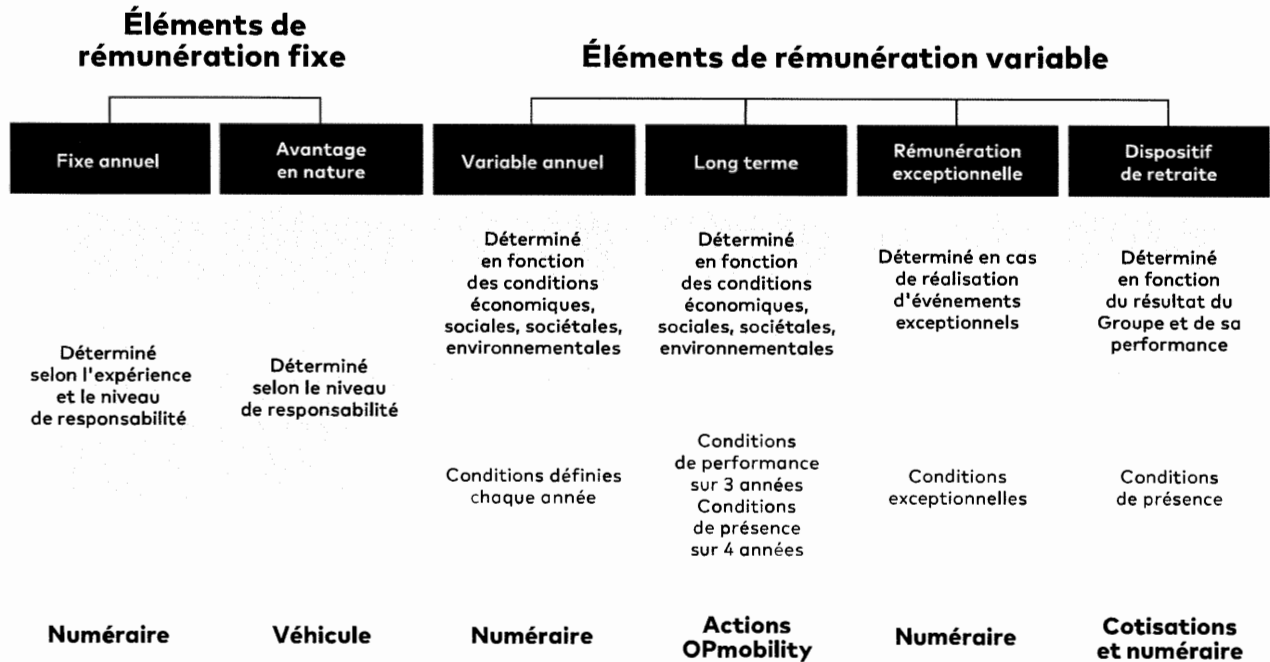
Montant	Présentation
Actions de performance	Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 février 2025, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale le 24 avril 2024. L'attribution décidée en faveur des dirigeants mandataires sociaux respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF. La valeur d'attribution est fixée à 1 000 000 € pour M. Laurent Favre et 750 000 € pour Mme Félicie Burelle ; l'équivalent en actions sera calculé sur la base du cours des vingt séances de bourse précédant l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2025. Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont également tenus de conserver 10 % des actions qui leur seraient définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition, jusqu'à la cessation de leur mandat social. L'acquisition définitive des actions serait soumise à la réalisation de conditions de performance qui serait constatée au terme de la période d'acquisition et à compter de la date d'attribution. Ces conditions de performance sont articulées autour de quatre critères, évalués sur les années 2025, 2026 et 2027, et en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise : • le niveau de free cash-flow cumulé • le résultat net par action part du Groupe • le rythme de désendettement • un critère ESG, visant la mixité femmes-hommes dans les instances dirigeantes, l'atteinte de l'objectif d'émission de CO₂ visant à la neutralité carbone sur le scope 3 en 2030, conformément à la feuille de route climat adoptée par le Conseil d'administration et présentée en 2021, la Sécurité au Travail par rapport au TF2 cible Pour les deux premiers critères, un taux d'atteinte de 80% déclenche l'allocation des actions, qui progresse linéairement jusqu'à un plafond de 100%. Pour les deux derniers critères, c'est l'atteinte de l'objectif qui déclenche l'attribution des actions. Chaque objectif commande l'attribution de 25 % de la dotation en actions.
Rémunération en qualité d'administrateur	3 000 € par séance du Conseil d'Administration M. Laurent Favre et Mme Félicie Burelle bénéficieront du versement d'une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur
Avantages accessoires à la rémunération	• Avantages en nature Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficieront des moyens matériels nécessaires à l'exécution de leur mandat telle que la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Ils bénéficieront également d'une assistance fiscale et d'un bilan médical annuel. • Régime de protection sociale complémentaire : retraite à prestations définies, prévoyance et frais de santé Les dirigeants mandataires sociaux continueront à bénéficier des plans de retraite à prestations définies ainsi que des régimes de prévoyance et de frais de santé.
Indemnité de départ	Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédents la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de départ contraint et soumis à des conditions de performance. Le montant serait diminué, du montant qui serait, le cas échéant, versé au titre de toute autre indemnité, telle par exemple l'indemnité de non-concurrence afin qu'il ne puisse pas être attribué une indemnité globale supérieure au montant maximum précité de deux années.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont présentés ci-après :



3.2.3 Information sur les attributions gratuites d'actions ou d'actions de performance

3.2.3.1 Politique d'OPmobility SE

Les décisions relatives à l'attribution d'actions sont en lien avec la performance et ont pour objectif d'encourager la réalisation d'objectifs de long terme du Groupe et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. À cet effet, l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui sont constatées au terme d'une période d'acquisition de quatre années à compter de la date d'attribution.

La valeur de ces actions, estimée à la date d'attribution, ne peut dépasser 100 % de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social exécutif.

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'administration se réserve la possibilité de décider d'une attribution complémentaire. Cette attribution éventuelle au dirigeant mandataire social exécutif, dûment motivée par le Conseil d'Administration, se ferait dans le respect du plafond annuel autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le dirigeant mandataire social exécutif est tenu de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, 10 % des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises au terme de la période d'acquisition, après examen des conditions de performance.

Le dirigeant mandataire social non exécutif prend l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque des actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'Administration. Il est tenu de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, 5 % des actions précédemment attribuées et définitivement acquises au terme de la période d'acquisition.

Conditions de performance

Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées au dirigeant mandataire social exécutif.

Ces critères, appréciés sur une période de trois ou quatre exercices précédents la date d'attribution, sont définis pour chaque plan décidé et doivent être complémentaires et conformes aux objectifs et aux spécificités du Groupe tout en favorisant une croissance équilibrée et continue à long terme.

Sort des actions de performance en cas de départ

Le droit aux actions de performance est perdu en cas de départ pour raison de démission ou pour faute grave ou lourde. En cas de révocation d'un dirigeant mandataire social exécutif, le Conseil statuera sur le sort des actions de performance attribuées depuis sa nomination en tant que dirigeant mandataire social exécutif.

3.2.3.2 Plan d'attributions gratuites d'actions ou d'actions de performance au titre de l'exercice 2024

Autorisation de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'OPmobility SE du 24 avril 2024 a décidé, dans sa 26^e résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux des sociétés du Groupe, dans la limite de 0,2 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale, avec un sous-plafond annuel de 0,1 % de ce même capital social.

Plans d'attribution gratuite d'actions au titre de 2024

Plan d'attribution gratuite d'actions du 25 avril 2024

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 21 février 2024, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 25 avril 2024, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE et les salariés du groupe. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Les principales caractéristiques de ce plan, portant sur 153 909 titres en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et de salariés du groupe, sont les suivantes :

Période d'acquisition	Du 25 avril 2024 à la date de l'Assemblée Générale 2027
Conditions de présence (contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)	À la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Conditions de performance	- Niveau de free-cash flow cumulé sur 2024, 2025, 2026 : 25 % des droits attribués ; - Niveau de bénéfice net : 25 % des droits attribués ; - Dette / Ebitda : 25 % des droits attribués ; - Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO₂ et de sécurité au travail au 31 décembre 2026 : 25 % des droits attribués.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 22 juillet 2024

Dans le cadre de l'autorisation renouvelée de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 juillet 2024, a décidé, de mettre en œuvre, à compter du 22 juillet 2024, un plan d'attribution gratuite d'actions, dites actions de performance, en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs d'OPmobility SE. (voir Section 3.2.3.3.1.)

Le Conseil d'Administration a décidé de limiter les bénéficiaires de ce plan aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en vue de mobiliser les acteurs clés du Groupe autour de la réussite de son développement.

Les principales caractéristiques de ce plan, portant sur 26 910 titres en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, sont les suivantes :

Période d'acquisition	Du 22 juillet 2024 à la date de l'Assemblée Générale 2027
Conditions de présence (contrat en vigueur avec une société du Groupe à ces dates, sauf retraite, décès, invalidité ou décision exceptionnelle)	À la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Date d'acquisition définitive	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Période de conservation	Pas de période de conservation exceptée pour un minimum de 10 % des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et devant être conservées jusqu'à la fin de leur mandat
Date de cessibilité	À partir de la date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Conditions de performance	- Niveau de free-cash flow cumulé sur 2024, 2025, 2026 : 25 % des droits attribués ; - Niveau de bénéfice net : 25 % des droits attribués ; - Dette / Ebitda : 25 % des droits attribués ; - Taux de féminisation, avancement de la réduction des émissions de CO₂ et de sécurité au travail au 31 décembre 2026 : 25 % des droits attribués.



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.3.3 Actions de performance attribuées et disponibles pour chaque dirigeant mandataire social – historique des plans en vigueur

3.2.3.3.1 Actions de performance OPmobility attribuées par OPmobility SE durant l'exercice 2024 à chaque dirigeant mandataire social d'OPmobility SE dans le cadre des autorisations du 21 avril 2022 et du 24 avril 2024

Nom et fonctions du mandataire social	date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice	Valorisation de l'action selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'attribution	Date de disponibilité*	Conditions de performance
Laurent Burelle <i>Président du Conseil d'Administration</i>	N/A	0	0	N/A	N/A	N/A
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>	25/04/2024	73 290	10	25/04/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>	25/04/2024	48 860	10	25/04/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>	22/07/2024	16 146	7,50	22/07/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>	22/07/2024	10 764	7,50	22/07/2024	date de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes 2026	100 % des actions attribuées sont soumises à des critères de performance (voir Section 3.2.3.2)

(1) Disponibilité limitée à 90 % des actions attribuées, 10 % des actions devant être conservées jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

3.2.3.3.2 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2024 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom et fonctions du dirigeant mandataire social exécutif	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2024
Laurent Favre <i>Directeur Général</i>	30/04/2020 ⁽¹⁾	13 961
	23/04/2021	0
	22/04/2022	0
	27/04/2023	0
Félicie Burelle <i>Directrice Générale Déléguée</i>	02/05/2019	0
	30/04/2020 ⁽¹⁾	8 726
	23/04/2021	0
	22/04/2022	0
	27/04/2023	0

(1) Après un abattement de 50 % à titre de non réalisation des conditions de performance.

3.2.3.5 Historique des plans d'actions de performance OPmobility SE en vigueur

Au titre de l'année	2020
	Plan du 30 avril 2020
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018
Date du CA de décision	11/12/2020
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	15
Date d'acquisition	30/04/2024
Début de la période de conservation	30/04/2024 concernant les mandataires sociaux exécutifs à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	Néant sauf à la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 50 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé des exercices 2020, 2021, 2022 • 50 % en fonction de la croissance du bénéfice net par action. Les 2 critères s'apprécient à périmètre et conditions de marché inchangés
Nombre d'actions de performance attribuées	228 373
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	144 186
Droits attribués au 31/12/2024	84 187
Solde des droits au 31/12/2024	0

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2021	2022
	Plan du 23 avril 2021	Plan du 22 avril 2022
Date de l'AG d'autorisation	26/04/2018	21/04/2021
Date du CA de décision	17/02/2021	17/02/2022
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	28	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2025	Après l'Assemblée Générale 2025
Début de la période de conservation	30 juin 2025 au plus tard concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	30 juin 2025 au plus tard concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	A la date de révocation du mandataire social	A la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 25 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2021, 2022, 2023 • 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2021, 2022, 2023	• 25 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur 2022, 2023, 2024 • 25 % en fonction du taux de féminisation et déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2022, 2023, 2024
Nombre d'actions de performance attribuées	45 947	95 602
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	45 947	95 602

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

Au titre de l'année	2023
	Plan du 27 avril 2023
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022
Date du CA de décision	21/02/2023
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	14
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2026
Début de la période de conservation	Au plus tard 30 juin 2026 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 20 % en fonction du taux de retour sur capitaux employés sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau Dette / Ebitda sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du niveau de performance boursière sur 2023, 2024, 2025 • 20 % en fonction du taux de féminisation et du déploiement d'actions de réduction d'empreinte carbone sur 2023, 2024, 2025
Nombre d'actions de performance attribuées	92 025
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0
Droits annulés au 31/12/2024	0
Droits attribués au 31/12/2024	0
Solde des droits au 31/12/2024	92 025

(1) Valeur moyenne pondérée (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés).

Au titre de l'année	2024	2024
	Plan du 25 avril 2024	Plan du 22 juillet 2024
Date de l'AG d'autorisation	21/04/2022	24/04/2024
Date du CA de décision	21/02/2024	22/07/2024
Valeur de l'action en euros ⁽¹⁾	10	7,50
Date d'acquisition	Après l'Assemblée Générale 2027	Après l'Assemblée Générale 2027
Début de la période de conservation	au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions	au plus tard 30 juin 2027 concernant les mandataires sociaux à hauteur de 10 % des actions
Fin de la période de conservation	À la date de révocation du mandataire social	À la date de révocation du mandataire social
Conditions associées	• 25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau du bénéfice net part du groupe sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau de l'objectif Dette / Ebitda sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO₂ et de la sécurité au travail au 31 décembre 2026	• 25 % en fonction du niveau de <i>free-cash flow</i> cumulé sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau du bénéfice net part du groupe sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du niveau de l'objectif Dette / Ebitda sur 2024, 2025, 2026 • 25 % en fonction du taux de féminisation, d'avancement de la réduction des émissions de CO₂ et de la sécurité au travail au 31 décembre 2026
Nombre d'actions de performance attribuées	153 909	26 910
Actions acquises du 01/01/2024 au 31/12/2024	0	0
Droits annulés au 31/12/2024	0	0
Droits attribués au 31/12/2024	0	0
Solde des droits au 31/12/2024	153 909	26 910

3.2.3.6 Historique des actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Plan	02/05/2019	30/04/2020	23/04/2021	22/04/2022
Nombre total de bénéficiaires	255	55	2	2
Nombre total d'actions de performance attribuées	400 000	228 373	45 947	95 602
dont le nombre attribué aux dirigeants mandataires sociaux :	10 500			
Laurent Burelle	0	0	0	0
Laurent Favre	-	13 961 ⁽²⁾	29 537	57 361
Félicie Burelle	14 000 ⁽¹⁾	8 726 ⁽²⁾	16 410	38 241
Date d'attribution	02/05/2019	30/04/2020	23/04/2021	22/04/2022
			À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024
Date d'acquisition	02/05/2023 ⁽³⁾	30/04/2024 ⁽³⁾		
Durée	4 ans	4 ans	4 ans	3 ans
Période de conservation des actions	Néant	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

(1) Actions de performance attribuées au titre du contrat de travail. L'attribution définitive s'élève à 10 500 titres qui ont été acquis le 2 mai 2023.

(2) Après analyse de la réalisation des conditions de performance attachées au plan.

(3) Sous réserve d'une double condition de performance et de présence.

Plan	27/04/2023	25/04/2024	22/07/2024
Nombre total de bénéficiaires	2	3	2
Nombre total d'actions de performance attribuées	92 025	153 909	26 910
dont le nombre attribué aux dirigeants mandataires sociaux :			
Laurent Burelle	0		
Laurent Favre	55 215	73 290	16 146
Félicie Burelle	36 810	48 860	10 764
Date d'attribution	26/04/2023	25/04/2024	22/07/2024
Date d'acquisition	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026	À compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026
Durée	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation des actions	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Conservation de 10 % jusqu'à la fin du mandat des dirigeants mandataires sociaux exécutifs



Gouvernement d'entreprise

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux

3.2.3.7 Récapitulatif des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2024 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et actions définitivement acquises par ces derniers

Actions de performance attribuées aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et actions définitivement acquises par ces derniers	Nombre total d'actions attribuées/d'actions acquises	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date du plan
Actions attribuées, durant l'exercice 2024, par OPmobility SE, aux 10 salariés de toute filiale comprise dans le périmètre d'attribution des actions, dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé	31 759	317 590 €	25/04/2024
Actions acquises durant l'exercice 2024, par 10 salariés de toute filiale d'OPmobility SE, dont le nombre d'actions ainsi acquises est le plus élevé ⁽¹⁾	19 500	292 500 €	30/04/2020

(1) N'inclut pas les actions acquises par des salariés ayant quitté le Groupe.

3.2.4 Options d'achat d'actions

3.2.4.1 Politique d'OPmobility SE

OPmobility SE peut mettre en place des plans d'animation à long terme en faveur des salariés et de ses dirigeants mandataires sociaux, dans un cadre international.

L'objectif de ces attributions est double :

- motiver et associer les grands contributeurs à l'évolution future des résultats du Groupe ;
- renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance de ses managers en cherchant ainsi à les fidéliser dans la durée.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE, sur proposition du Comité des Rémunérations, peut consentir des options d'achat d'actions *stock-options* aux cadres et aux dirigeants mandataires sociaux que la Société souhaite reconnaître pour leur performance et leur rôle important dans le développement des affaires et dans les projets présents et à venir du Groupe, quelle que soit leur implantation géographique.

Il est procédé à ces attributions après la publication des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF. Dans tous les cas, la décision d'attribution individuelle est conditionnée à la performance rendue au moment de la mise en place du plan.

Les salariés et mandataires sociaux bénéficiaires partagent, avec les actionnaires, la même confiance dans le développement fort et régulier du Groupe.

Le dernier plan de *stock-option* (2017) est arrivé à échéance en mars 2024. Il n'y a donc plus de bénéficiaire de *stock-option* en cours au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration attire l'attention des bénéficiaires d'options sur la réglementation en vigueur relative aux personnes en possession d'informations privilégiées. Ils s'engagent à prendre connaissance de la Charte de déontologie boursière qui est jointe au règlement des plans de *stock-options* dont ils bénéficient et à en respecter les dispositions.

3.2.4.2 Options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et/ou levées au cours de l'exercice 2024

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR OPMOBILITY SE

Sans objet

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Sans objet

3.2.4.3 Historique des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et pouvant encore être exercées au 31 décembre 2024

Sans objet

3.2.4.4 Historique des options d'achat d'actions OPmobility en cours attribuées aux mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Sans objet

3.2.4.5 Options d'achat d'actions consenties aux dix salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2024

Options d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options exercées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions achetées	Prix moyen pondéré ⁽¹⁾	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice 2024, par OPmobility SE, aux 10 salariés de toute filiale comprise dans le périmètre d'attribution des actions, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	0	0	N/A
Options détenues sur OPmobility SE, exercées durant l'exercice 2024, par 10 salariés de toute filiale d'OPmobility SE, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé ⁽²⁾	0	0	N/A

(1) Prix d'exercice après ajustements légaux.

(2) N'inclut pas les levées d'options effectuées par des salariés ayant quitté le Groupe.

3.2.5 Récapitulatif des opérations réalisées sur le titre OPmobility au cours de l'exercice 2024 par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont étroitement liées (mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier) durant l'exercice 2024

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 sur les actions, les titres de créances ou les instruments financiers de la Société par les mandataires sociaux ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier dont la Société a eu connaissance sont les suivantes :

	Date de la transaction	Type de la transaction	Instrument financier	Quantité	Prix unitaire (en euros)	Prix de l'opération (en euros)
Laurent Burelle ^(*)	20/12/2024	Cession	Actions	58 000	9,85	571 300
Cécile Moutet ^(*)	30/04/2024	Attribution gratuite	Actions	1500	-	-

(*) Y compris les personnes qui ont des liens étroits au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du code monétaire et financier

3.3 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

3.3.1 Conventions portant sur les conventions courantes et conclues à des conditions normales

3.3.1.1 Procédure mise en place en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce

Conformément aux dispositions législatives et sur recommandation du Comité des Comptes, le Conseil d'Administration a adopté une charte relative à l'identification et à l'évaluation des conventions réglementées et des conventions libres dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification des conventions et engagements réglementés portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions. Elle peut être modifiée à tout moment par le Conseil d'Administration, notamment pour prendre en compte les éventuelles modifications législatives et réglementaires.

Conformément à la loi, les conventions conclues entre les personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales, ne sont pas soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

La charte prévoit la procédure suivante : la Direction Juridique et la Direction Financière, informées de tout projet de convention susceptible d'être qualifié de convention réglementée ou de convention courante, ont pour mission d'analyser les caractéristiques de ladite convention et ainsi de la soumettre soit à la procédure d'autorisation et de contrôle prévue pour les conventions réglementées, soit de la qualifier de convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure prévoit également un examen annuel par le Comité des Comptes des conventions qualifiées d'opération courante conclue à des conditions normales à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé. Cet examen est réalisé au regard des critères précisés dans la charte permettant de qualifier une convention courante conclue à des conditions normales.

Le Comité des Comptes examine également chaque année la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention courante conclue à des conditions normales, précisés dans la charte.

Le Comité des Comptes rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration qui s'assure, sur la base de ces restitutions, que lesdites conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut soit confirmer la qualification de convention courante conclue à des conditions normales, soit estimer que la convention concernée doit être soumise à la procédure des conventions réglementées et donc être soumise à sa ratification. Dans le respect de la réglementation, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une desdites conventions ne participent ni aux débats ni à la prise de décision relatifs à leur évaluation.

En application de l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce, concernant l'exercice 2024, les travaux du Comité des Comptes ont

permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires au cours de cet exercice, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de la Société préalablement à leur conclusion ou à leur renouvellement.

3.3.1.2 Conventions visées à l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce, le renouvellement d'une convention conclue antérieurement est intervenue au cours de l'exercice 2024 :

• Convention de redevances pour licence et assistance technique

Convention conclue en 2001 entre OPmobility SE et BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. OPmobility SE détient 50 % des droits de vote dans BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS.

Cette convention a été initialement autorisée par le Conseil d'Administration du 24 février 2016 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2016. La tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2024, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 février 2024 et sera ratifiée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

Elle a pour objet l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associées d'OPmobility SE.

La convention d'une durée initiale de cinq ans, suivie de tacites reconductions d'une durée d'un an, a été renouvelée par tacite reconduction au 1^{er} janvier 2024 pour une nouvelle période d'un an.

Au 31 décembre 2024, OPmobility SE a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS pour un montant de 433 397,81 €.

3.3.1.3 Conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce déjà approuvées par l'Assemblée Générale et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024

Les conventions listées ci-dessous, déjà autorisées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires au cours d'exercices antérieurs en application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024, ont été examinées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 février 2025 :

• Convention de plan de retraite complémentaire de la Direction Générale du Groupe

Convention conclue en 2003 entre OPmobility SE et Burelle SA.

Burelle SA détient 60,63 % du capital social d'OPmobility SE.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2003 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2004.

Personnes intéressées : Mme Félicie Burelle, Mme Éliane Lemarié, M. Laurent Burelle et M. Paul Henry Lemarié.

En 2024, aucun versement n'a été effectué par Burelle SA au titre du plan de retraite complémentaire. En conséquence, Burelle SA n'a pas facturé de quote part de charge à OPmobility SE.

• **Convention de redevances pour concession de marques**

Convention conclue en 2007 entre OPmobility SE et la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd. OPmobility SE détient indirectement 49,95 % du capital social de Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 février 2013 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.

Elle a pour objet l'utilisation des marques, propriété d'OPmobility SE.

La convention a une durée de 30 ans.

Au 31 décembre 2024 OPmobility SE a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co., Ltd pour un montant de 2 510 024,72 €.

Personne intéressée : M. Laurent Favre

3.3.2 Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen 1606/2002, figure à la note 7.3 des comptes consolidés (chapitre 5).

3.3.3 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de direction

À la connaissance d'OPmobility SE, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de Direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.3.4 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

3.3.4.1 Convocation aux Assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant cette fonction disposant du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la loi.

3.3.4.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le cadre défini par ces textes.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 18 des statuts, tout actionnaire peut, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou de télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et en exiger la production pour l'accès à l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale du 24 avril 2025

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 19 février 2025, de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se réunira le 24 avril 2025.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'il est possible de voter à l'Assemblée Générale et d'adresser des questions écrites au Conseil soit par voie postale soit par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025 sont détaillées dans l'avis de réunion publié au BALO et sur le site Internet du Groupe (www.opmobility.com).

Les documents d'information préparatoires à cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet du Groupe.

L'Assemblée Générale d'OPmobility SE sera retransmise en direct et en différé sur www.opmobility.com.

3.3.5 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Néant.

3.3.6 Mandats des Commissaires aux Comptes

3.3.6.1 Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par M. David Clairotte.

63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2022 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.



Gouvernemen d'entreprise

Code de gouvernemen d'entreprise

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Mme May Kassis-Morin.

1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris La Défense 1

Ernst & Young et Autres, Commissaire aux Comptes de la Société depuis le 29 avril 2010, a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2022 pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3.4 Code de gouvernemen d'entreprise

Le Code AFEP-MEDEF : Le code de référence

OPmobility SE poursuit son attachement à l'application des règles en matière de gouvernemen d'entreprise en se référant au Code de gouvernemen d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF consultable sur le site <http://Afep.com>.

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas appliquées.

Recommandations Code AFEP-MEDEF	Pratiques d'OPmobility SE et explications
Echelonnement des mandats des administrateurs de façon à éviter un renouvellement en bloc (article 13.2).	Le renouvellement d'un mandat sur douze membres du Conseil d'Administration sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025, 4 membres du Conseil ont un mandat qui arrive à échéance en 2026 et 7 en 2027. La Société a souhaité privilégier un principe de nomination fréquente des administrateurs grâce à une durée statutaire de trois ans.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social (article 22)	Les contrats de travail de M. Laurent Favre et de Mme Félicie Burelle sont suspendus depuis le 1 ^{er} janvier 2020. Le Code AFEP-MEDEF indique qu'il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la Société. Après avoir nommé M. Laurent Favre, Directeur Général et Mme Félicie Burelle, Directrice Générale Déléguée, le Conseil d'Administration a estimé qu'il convenait de maintenir leur contrat de travail. Le Conseil a décidé que les droits acquis au titre des régimes collectifs de retraite supplémentaires des cadres dirigeants jusqu'au 31 décembre 2019, soit pour la période préalable à la suspension de leur contrat de travail, resteraient gelés et préservés, ce qui implique de maintenir suspendu leur contrat de travail.

3.5 Informations concernant le capital

3.5.1 Capital social

Les actions d'OPmobility SE sont cotées sur Euronext Paris (compartiment A). L'action OPmobility fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Au 31 décembre 2024, le capital social d'OPmobility SE s'établit à 8 731 329,18 euros, divisé en 145 522 153 actions entièrement libérées de 0,06 euro de nominal chacune.

3.5.2 Droits de vote

Chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Aux termes de l'article 18-11 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié une inscription en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et/ou de personnes dont il détient les droits soit par succession *ab intestat*, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est également attaché aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

Il peut également être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au 31 décembre 2024, la Société comptait, après déduction des actions en auto-détention, 142 764 238 actions ayant autant de droits de vote exerçables, dont 90 878 211 actions ayant un droit de vote double.

3.5.3 Capital potentiel et titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital d'OPmobility SE.

3.5.4 Autorisations en cours de validité relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance – utilisation des autorisations

Les actionnaires de la Société ont consenti au Conseil d'Administration les délégations de compétence et autorisations en matière financière ci-après :

3.5.4.1 Utilisation des Autorisations et délégations données au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2023

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
21	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	10 % du capital par période de 24 mois	Annulation, le 29 janvier 2025, de 1 500 000 actions auto-détenues	8,96% du capital social
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
23	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
24	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	2 millions d'euros de nominal pour les actions par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
25	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 22 ^e à 24 ^e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	15 % de l'émission initiale	Néant	Intégralité de l'autorisation
26	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	2 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation



Gouvernement d'entreprise

Informations concernant le capital

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
27	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant	Intégralité de l'autorisation
28	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois jusqu'au 25 juin 2025	261 939 euros de nominal soit un maximum de 4 365 650 actions au 31 décembre 2022	Néant	Intégralité de l'autorisation

3.5.4.2 Utilisation des Autorisations et délégations données au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 24 avril 2024

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence	Montant de l'autorisation non utilisée
5	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois jusqu'au 23 octobre 2025	Prix maximum d'achat : 80 euros Détenction maximum : 10 % du capital social Montant cumulé des acquisitions : 1 164 177 200 euros	Au 31 décembre 2024 OPmobility SE détient 1,90 % de son capital social	Au 31 décembre 2024, 8,10 % des actions composant le capital social d'OPmobility SE
25	Autorisation à l'effet de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe	38 mois jusqu'au 23 octobre 2027	Détention maximum : 0,5 % du capital social et sous-plafond à 0,25 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux, plafond commun aux 25 ^e et 26 ^e résolutions du 24/04/2024	Néant	En application du plafond commun aux 25 ^e et 26 ^e résolutions et malgré une absence d'utilisation de l'autorisation de la 25 ^e résolution : 0,482 % du capital social et 0,232 % pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs
26	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe	38 mois jusqu'au 23 octobre 2027	Détention maximum : 0,2 % du capital social et sous-plafond à 0,1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux, plafond commun aux 25 ^e et 26 ^e résolutions du 24/04/2024	En date du 22 juillet 2024 (plan du 22 juillet 2024), attribution de 26 910 actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs, soit 0,018 % du capital social au 31 décembre 2024	0,181 % du capital social et 0,082 % pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs

3.5.4.3 Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence
5	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois jusqu'au 23 octobre 2025	Prix maximum d'achat : 80 euros Détenition maximum : 10 % du capital social Montant cumulé des acquisitions : 1 152 177 200 euros
16	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	10 % du capital par période de 24 mois
17	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
18	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 2 milliards d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
19	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	2 millions d'euros de nominal pour les actions par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
20	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 17 ^e à 19 ^e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	15 % de l'émission initiale
21	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	2 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	6 millions d'euros de nominal pour les actions et 750 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
23	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois jusqu'au 23 juin 2027	259 239,90 euros de nominal soit un maximum de 4 320 665 ou 29 janvier 2025

3.5.5 Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital		Capital social (en euros)	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale de l'action (en euros)
	Nominal	Prime			
Février 2021					
Réduction de capital par annulation de 1 443 954 actions détenues en propre par la Société	86 637,24	32 928 875	8 827 329,18	147 122 153	0,06
Septembre 2022					
Réduction de capital par annulation de 1 600 000 actions détenues en propre par la Société	96 000	34 590 149	8 731 329,18	145 522 153	0,06

Rachat d'actions propres

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2024 dont :	1,90
adossé à des plans existants d'options d'achat d'actions	0,00
adossé à des plans existants d'attribution d'actions de performance	0,27
adossé au contrat de liquidités	0,24
destiné à des allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe	0,36
en vue d'une annulation de titres auto détenus	1,03
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2024	2 757 915
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2024	29 647 778
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2024	27 661 887

Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2024

	Flux bruts cumulés		Livraison actions sur plan AGA 2020
	Achats	Ventes	
Nombre de titres	2 768 217	1 532 445	84 187
Cours moyen de la transaction	9,99	11,36	15,72
Prix d'exercice moyen	-	-	-
Montants	27 646 611	17 415 688	1 323 423

Les frais de négociation engagés dans le cadre des rachats d'actions propres sont de 60 milliers d'euros sur l'exercice 2024.
L'évolution du nombre d'actions en circulation entre la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice 2024 est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2024	Mouvements de l'exercice 2024 ⁽¹⁾	31 décembre 2024
Nombre d'actions composant le capital social	145 522 153	-	145 522 153
Nombre d'actions propres	1 606 330	1 151 585	2 757 915
Nombre d'actions en circulation	143 915 823	-1 151 585	142 764 238

Cf. les flux d'achats, de ventes et de levées d'options indiqués au tableau précédent.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024 dans sa cinquième résolution, a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	80 euros par action (hors frais d'acquisition)
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2024
Montant maximal des acquisitions	1 164 177 200 euros

Un contrat de liquidité, signé avec Kepler Capital Markets SA, d'un an, renouvelable par tacite reconduction, conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce contrat a notamment pour objet de réduire la volatilité de l'action OPmobility, et donc le risque perçu par les investisseurs. L'enveloppe globale est de 6 millions.

Renseignements concernant les achats opérés depuis le 25 avril 2024

Entre le 25 avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Société a acquis 651 034 actions pour une valeur globale de 6 470 241 euros, soit une valeur unitaire de 9,94 euros, dans le cadre du contrat de liquidité. La société a également acquis 101 125 actions pour une valeur globale de 926 143 euros, soit une valeur unitaire de 9,16 euros, dans le cadre d'un plan de rachat d'actions et 1 111 244 actions en vue d'annulation pour une valeur globale de 10 000 001 euros, soit une valeur unitaire de 9 euros.

Sur cette même période, la Société a cédé 641 108 actions pour une valeur globale de 6 363 973 euros, soit une valeur unitaire de 9,93 euros. La Société a également livré aux bénéficiaires du plan d'attribution gratuite du 30 avril 2020 84 187 actions d'une valeur globale de 1 323 423 euros, soit une valeur unitaire de 15,72 euros.

Entre le 25 avril 2024 et le 31 janvier 2025, la Société n'a acquis aucune action en couverture de ses engagements envers les bénéficiaires d'actions gratuites.

Au 28 février 2025, OPmobility SE détient 1 272 045 actions propres, soit 0,88 % du capital social, réparties comme suit :

Nombre d'actions

360 507	Contrat de liquidité AMAFI
524 055	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
387 483	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions

Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025

Le présent descriptif a pour objet, en application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat par OPmobility SE de ses propres actions, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 24 avril 2025.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs poursuivis par OPmobility SE dans le cadre de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OPmobility par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2025, de l'autorisation soumise au vote de la 16^e résolution à caractère extraordinaire ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux d'OPmobility SE ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux d'OPmobility SE ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;

- mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

MODALITÉS – PART MAXIMALE DU CAPITAL POUVANT ÊTRE ACQUISE ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR OPMOBILITY SE

OPmobility SE dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du présent document, 14 402 215 actions de 0,06 euro de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 1 254 094 actions propres déjà détenues au 31 janvier 2025, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est en conséquence de 13 148 121. En cas d'annulation ou d'utilisation des actions propres déjà détenues, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir les 14 402 215 actions s'élève à 1 152 177 200 euros.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 1 152 177 200 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 80 euros, tel que prévu dans la 5^e résolution proposée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Ce programme de rachat pourra être réalisé pendant une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation de la 5^e résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2025, soit jusqu'au 24 octobre 2026.



Gouvernement d'entreprise

Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE

3.5.6 Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des émissions obligataires et placements privés en circulation au 31 décembre 2024 émises par la Société sont indiquées ci-après :

Émetteur	Taux	Devise	Coupon	Date initiale d'émission	Échéance	Montant en cours (en millions d'euros)	Place de cotation
OPmobility SE	fixe	EUR	1,632 %	21/12/2018	21/12/2025	300	
OPmobility SE	fixe	EUR	1,779 %	23/05/2022	23/05/2025	15	
OPmobility SE	variable	EUR	3,478 %	23/05/2022	23/05/2025	80	
OPmobility SE	fixe	EUR	2,355 %	23/05/2022	23/05/2027	36	
OPmobility SE	variable	EUR	3,778 %	23/05/2022	23/05/2027	139	
OPmobility SE	fixe	EUR	2,776 %	23/05/2022	23/05/2029	108	
OPmobility SE	variable	EUR	4,028 %	23/05/2022	23/05/2029	22	
OPmobility SE	fixe	EUR	4,875 %	13/03/2024	13/03/2029	500	
OPmobility SE	variable	EUR	3,940 %	17/12/2024	17/12/2028	40	
OPmobility SE	fixe	EUR	4,250 %	17/12/2024	17/01/2030	75	

3.6 Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'OPMOBILITY SE AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET AU 31 JANVIER 2025

	31 janvier 2025		31 décembre 2024		31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital
Burelle SA	74,75	60,63	74,36	60,01	74,36	60,01	74,26	60,01
Actionnariat salarié	0,66	1,06	0,66	1,06	0,65	1,05	1,01	1,01
Auto-détention	-	0,87	-	1,89	-	1,10	-	1,05
Public	24,59	37,44	24,98	37,04	24,99	37,84	24,73	37,93
	100	100	100	100	100	100	100	100

Au 31 décembre 2024, le capital social d'OPmobility SE est composé de 145 522 153 actions. A cette date, Burelle SA détient 60,01 % du capital d'OPmobility SE.

En France, au 31 décembre 2024, le Plan d'Épargne Groupe comprenait 1 552 adhérents, détenant 1 546 856 actions OPmobility, soit 1,06 % du capital social, achetées sur le marché boursier. Au 31 janvier 2025, le Plan d'Épargne Groupe comprend 1 548 adhérents, détenant 1 539 375 actions OPmobility, soit 1,07 % du capital social.

Au 29 janvier 2025, suite à la réalisation d'une réduction de capital par annulation de titres auto-détenus, le capital social d'OPmobility SE est composé de 144 022 153 actions. A cette date, Burelle SA détient 60,63 % du capital d'OPmobility SE.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède 5 % ou plus du capital de la Société. Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la Société.



Comptes consolidés 2024

Commentaires sur l'exercice et perspectives

5.1 Commentaires sur l'exercice et perspectives

5.1.1 Commentaires sur les comptes consolidés

En millions d'euros	2023	2024	Variation	Variation à périmètre et changes constants
Chiffre d'affaires économique	11 399	11 647	+ 2,2 %	+ 2,8 %
Chiffre d'affaires consolidé	10 314	10 484	+ 1,6 %	+ 2,0 %
Marge opérationnelle	395	440	+ 11,4 %	-
(en % du CA consolidé)	3,8 %	4,2 %	+ 0,4 pt	-
Résultat net part du Groupe	163	170	+ 4,2 %	-
Investissements	482	508	+ 5,3 %	-
(en % du CA consolidé)	4,7 %	4,8 %	-	-
Cash-flow libre	227	246	+ 8,3 %	-

Information sectorielle d'OPmobility

Les chiffres sont présentés selon l'information sectorielle suivante :

- **Exterior & Lighting** (anciennement nommé Exterior Systems) regroupe les activités systèmes extérieurs et éclairage ;
- **Modules** correspond aux activités de conception, de développement et d'assemblage de modules ;
- **Powertrain** regroupe les business groups C-Power (activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité de batteries et de systèmes d'électrification) et H₂-Power (activité hydrogène).

Des performances financières solides en 2024

Par segment	2023	2024	Variation	Variation à périmètre et changes constants
En millions d'euros				
Exterior & Lighting	5 579	5 494	- 1,5 %	- 1,2 %
Modules	3 112	3 486	+ 12,0 %	+ 12,9 %
Powertrain	2 707	2 667	- 1,5 %	- 0,5 %
Chiffre d'affaires économique	11 399	11 647	+ 2,2 %	+ 2,8 %
Coentreprises	1 084	1 163	+ 7,2 %	+ 10,3 %
Exterior & Lighting	4 860	4 753	- 2,2 %	- 2,1 %
Modules	2 751	3 070	+ 11,6 %	+ 12,0 %
Powertrain	2 703	2 660	- 1,6 %	- 0,6 %
Chiffre d'affaires consolidé	10 314	10 484	+ 1,6 %	+ 2,0 %

En 2024, le chiffre d'affaires économique d'OPmobility s'établit à 11 647 millions d'euros, en hausse de +2,2 %, soit +2,8 % à périmètre et changes constants par rapport à 2023, principalement tirée par Modules et Exterior. Cette croissance s'explique principalement par la transformation en chiffre d'affaires des prises de commande élevées enregistrées ces dernières années par l'activité de systèmes extérieurs, ainsi que par l'impact de la première année complète de l'usine de Modules à Austin, au Texas.

Les coentreprises, essentiellement les activités de production de pièces extérieures en Chine de YFPO, affichent une hausse de +10,3 % à périmètre et changes constants en 2024.

- **Exterior & Lighting** : en 2024, le chiffre d'affaires économique est en baisse de -1,2 % à périmètre et changes constants par rapport à 2023. Au sein de ce segment, l'activité de systèmes extérieurs bénéficie du niveau de carnet de commandes élevé enregistré ces dernières années. Par ailleurs, conformément à ce qui avait été annoncé, le chiffre d'affaires de l'activité éclairage est en recul en 2024 par rapport à 2023 en raison d'un faible carnet de commandes préalable à l'acquisition de cette activité par OPmobility. Dans un environnement très concurrentiel, l'activité éclairage poursuit sa dynamique commerciale, en enregistrant un niveau de commandes de près de 3 milliards d'euros en seulement deux ans, sécurisant sa croissance dès 2026.

- **Modules** : le chiffre d'affaires économique est en forte progression de +12,0% (+12,9% à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, expliquée principalement par la solide croissance des volumes de modules assemblés dans l'usine d'Austin au Texas pour un acteur majeur américain de la mobilité électrique, ainsi que par l'augmentation des volumes pour des constructeurs européens en Slovaquie et en République tchèque, et pour Hyundai et Kia en Corée du Sud à travers la coentreprise SHB.
- **Powertrain** : le chiffre d'affaires économique s'établit à 2 667 millions d'euros, en baisse de -1,5% soit -0,5% à périmètre et changes constants par rapport à 2023. Dans un contexte de

transition progressive vers l'électrification et de demande accrue pour les motorisations hybrides, le business group C-Power continue de consolider sa position de leader de la production de réservoirs à carburant et de systèmes de dépollution et, au travers d'e-Power, se positionne comme un acteur majeur de l'électrification de la mobilité lourde. Par ailleurs, le business group H₂-Power a continué d'enregistrer des commandes pour la mobilité lourde et collective pour sécuriser sa croissance future.

Le **chiffre d'affaires consolidé** d'OPmobility s'élève, en 2024, à 10 484 millions d'euros, en hausse de +1,6% (+2,0% à périmètre et changes constants) par rapport à 2023. Il intègre un effet de change de -41 millions d'euros, portant principalement sur le real brésilien, le peso argentin et le yen.

OPmobility surperforme fortement la production automobile ⁽¹⁾ de +4,0 points dans un marché en recul

Dans un environnement de marché très concurrentiel et davantage régionalisé, la production automobile ⁽¹⁾ mondiale ressort en baisse de -1,2% en 2024 par rapport à 2023.

En 2024, le marché européen reste notamment impacté par le ralentissement de l'électrification et ressort en forte baisse de -4,9% par rapport à 2023. Par ailleurs, le marché nord-américain a été marqué par un niveau élevé de stocks de véhicules entraînant un

report de plusieurs lancements de programmes. La production automobile dans la région Asie reste stable à +0,5% par rapport à 2023, principalement soutenue par la bonne performance de la Chine de +4,6% en 2024.

Dans cet environnement, OPmobility surperforme fortement le marché de +4,0 points et dans les principales régions où il opère (Europe, Amérique du Nord et Asie).

Par zone géographique	2023	2024	Variation	Variation à périmètre et changes constants	Production automobile ⁽¹⁾	Performance vs. production automobile
<i>En millions d'euros</i>						
Europe	5 835	5 832	- 0,1 %	+ 0,0 %	- 4,9 %	+ 4,9 pts
Amérique du Nord	3 150	3 395	+ 7,8 %	+ 7,8 %	- 2,6 %	+ 10,4 pts
Asie	1 955	1 929	- 1,3 %	+ 1,2 %	+ 0,5 %	+ 0,7 pt
Chine	1 048	941	- 10,2 %	- 8,7 %	+ 4,6 %	- 13,3 pts
Asie hors Chine	907	988	+ 8,9 %	+ 12,9 %	- 4,5 %	+ 17,4 pts
Reste du monde ^(*)	458	491	+ 7,1 %	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 399	11 647	+ 2,2 %	+ 2,8 %	- 1,2 %	+ 4,0 PTS

(*) Afrique et Amérique du Sud

- En **Europe**, le chiffre d'affaires économique s'élève à 5 832 millions d'euros, stable par rapport à 2023. Dans cette région où la production automobile est en baisse de -4,9% liée notamment à une baisse des ventes de véhicules électriques à batterie de -5,9% par rapport à 2023, le Groupe continue de surperformer la production automobile de +4,9 points. Cette performance a été soutenue principalement par l'activité de systèmes extérieurs, ainsi que par Modules qui continue de bénéficier de la montée en cadence des sites en Slovaquie et République tchèque.
- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires économique s'établit à 3 395 millions d'euros et représente 29% du chiffre d'affaires du Groupe en 2024, soit +1,5 point versus 2023, en ligne avec une présence croissante du Groupe dans cette région. En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en forte progression de +7,8% (+7,8% à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, et surperforme le marché de +10,4 points. Cette forte croissance est principalement tirée par l'usine de Modules à Austin et, dans une moindre mesure, par Exterior avec notamment les programmes Cadillac Lyric, Volkswagen Atlas et Chevrolet Equinox. Enfin, dans cette région, C-Power affiche un volume de production de réservoirs et systèmes de dépollution équivalent en 2024 à 2023.

- En **Chine**, où il réalise 8% de ses ventes, le Groupe affiche un chiffre d'affaires économique de 941 millions d'euros en 2024, en recul dans un marché qui progresse de +4,6% tiré par la forte demande pour les véhicules à énergie nouvelle. C-Power reste impacté par la hausse de la production de véhicules électriques principalement par les acteurs locaux, et se développe sur le segment des véhicules hybrides. En parallèle, l'activité de systèmes extérieurs à travers YFPO, la coentreprise avec Yanfeng, enregistre une croissance de son chiffre d'affaires en 2024.
- En **Asie hors Chine**, où OPmobility réalise 8% de ses ventes, le chiffre d'affaires économique s'établit à 988 millions d'euros en 2024. Il est en augmentation de +8,9% (+12,9% à périmètre et changes constants) par rapport à 2023, soit une hausse de +17,4 points par rapport à la production automobile ⁽¹⁾. Le Groupe continue d'enregistrer une croissance de son activité Modules à travers la coentreprise SHB en Corée du Sud, principal pays contributeur au chiffre d'affaires dans cette zone. Enfin, les activités C-Power et Exterior poursuivent leur développement en Inde, relais de croissance du Groupe.

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).



Comptes consolidés 2024

Commentaires sur l'exercice et perspectives

Forte progression de la marge opérationnelle du Groupe de +11,4%

Par métier

En millions d'euros

		2023	2024	Variation
Exterior & Lighting	CA consolidé	4 860	4 753	- 2,2 %
	Marge opérationnelle	241	251	+ 4,1 %
	(% du CA consolidé)	5,0 %	5,3 %	+ 0,3 pt
Modules	CA consolidé	2 751	3 070	+ 11,6 %
	Marge opérationnelle	44	67	+ 52,5 %
	(% du CA consolidé)	1,6 %	2,2 %	+ 0,6 pt
Powertrain	CA consolidé	2 703	2 660	- 1,6 %
	Marge opérationnelle	118	111	- 6,1 %
	(% du CA consolidé)	4,4 %	4,2 %	- 0,2 pt
Autre (*)	Marge opérationnelle	- 9	11	NA
Total Groupe	CA consolidé	10 314	10 484	+ 1,6 %
	Marge opérationnelle	395	440	+ 11,4 %
	(% du CA consolidé)	3,8 %	4,2 %	+ 0,4 pt

(*) Autre inclut notamment OPnSoft, entité de développement de logiciels embarqués.

En 2024, la marge opérationnelle du Groupe s'établit à 440 millions d'euros par rapport à 395 millions d'euros en 2023, en progression de +45 millions d'euros, soit une marge opérationnelle représentant 4,2 % du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse de +0,4 point. La marge opérationnelle de Modules progresse pour s'établir au-dessus de 2 % et celle des autres activités du Groupe est en hausse en passant de 4,6 % en 2023 à 5,0 % en 2024.

Dans un marché ⁽¹⁾ en recul de -1,2 % en 2024 et dans un contexte d'inflation qui reste à un niveau élevé, le Groupe a bénéficié d'une activité en hausse tout en maîtrisant ses coûts de structure et de production.

La marge opérationnelle de **Exterior & Lighting** s'élève à 251 millions d'euros en 2024, soit 5,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de +0,3 point versus 2023, principalement expliquée par une amélioration significative de la marge opérationnelle de l'activité de systèmes extérieurs.

La marge opérationnelle de **Modules** s'élève à 67 millions d'euros en 2024, soit 2,2 % du chiffre d'affaires, en hausse significative de +0,6 point versus 2023. Le business group Modules bénéficie des actions mises en œuvre dès la fin de l'année 2023 avec un meilleur mix géographique et clients, qui contribuent à l'amélioration de la marge opérationnelle. Le Groupe démontre ainsi sa capacité à améliorer la rentabilité de cette activité d'assemblage à taux de marge plus faible que les autres activités du Groupe, tout en étant à faible intensité capitalistique.

La marge opérationnelle de **Powertrain** s'élève à 111 millions d'euros en 2024, soit 4,2 % du chiffre d'affaires. L'activité de production de réservoirs et de systèmes de dépollution de C-Power continue de sécuriser son taux de marge à un niveau élevé. L'activité hydrogène H₂-Power, quant à elle, continue sa montée en puissance tout en adaptant sa structure de coûts en lien avec une demande clients plus progressive qu'attendu.

Résultat net part du Groupe à 170 millions d'euros, en hausse de +4,2%

En millions d'euros

	2023	2024	Variation
Marge opérationnelle	395	440	+ 11,4 %
Autres produits et charges opérationnels	- 64	- 67	+ 4,1 %
Charges et produits financiers	- 105	- 130	+ 23,5 %
Impôts et taxes	- 63	- 72	+ 14,7 %
Résultat net	163	172	+ 5,2 %
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0	- 1	NA
Résultat net part du Groupe	163	170	+ 4,2 %

Ces données sont à lire avec les comptes consolidés pour plus de détails.

Le résultat net part du Groupe atteint 170 millions d'euros en 2024, représentant 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé. Il ressort en hausse de +4,2 % par rapport à celui de 2023 et intègre :

- La forte progression de la marge opérationnelle qui compense la hausse des charges financières dans un environnement de taux

d'intérêt élevés. Le résultat financier ressort à -130 millions d'euros en 2024, contre -105 millions d'euros en 2023. Cette variation s'explique par une augmentation des frais financiers à la suite de la hausse des taux d'intérêt et à l'émission de l'obligation de 500 millions d'euros au mois de mars 2024 ;

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).

- Les autres produits et charges opérationnels ressortent à -67 millions d'euros, en légère hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2023, incluant principalement des coûts de réorganisation relatifs aux business groups Lighting et C-Power, ainsi que des effets de change ;
- La charge d'impôt qui s'élève à -72 millions en 2024, soit 0,7 % du chiffre d'affaires, est en hausse par rapport à 2023 en lien notamment avec une hausse du résultat. Le taux effectif d'imposition s'élève à 36 % en 2024 contre 33,5 % en 2023.

Forte génération de cash-flow libre à 246 millions d'euros, en hausse de +8 %

En millions d'euros	2023	2024
EBITDA	900	929
Capacité d'autofinancement	649	711
Variation de BFR	+ 61	+ 42
Investissements	482	508
Cash-flow libre	227	246

Ces données sont à lire avec les comptes consolidés pour plus de détails.

L'**EBITDA** s'élève à 929 millions d'euros en 2024, soit 8,9 % du chiffre d'affaires contre 900 millions d'euros et 8,7 % du chiffre d'affaires en 2023, en lien avec la hausse de la marge opérationnelle sur l'année.

Les **investissements** représentent 4,8 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif du Groupe d'un niveau annuel d'investissements représentant au maximum 5 % du chiffre d'affaires.

La **variation du besoin en fonds de roulement** ressort à +42 millions d'euros en 2024, contre +61 millions d'euros en 2023.

Le **cash-flow libre** s'élève à 246 millions d'euros en 2024, soit 2,3 % du chiffre d'affaires en hausse de +0,1 point par rapport à 2023. Hors impact des cessions immobilières pour 54 millions d'euros en 2023 qui concernaient la vente de sites en Belgique et au Brésil, le Groupe génère, en 2024, un cash-flow libre supérieur de +73 millions d'euros par rapport à celui de 2023.

Un niveau d'endettement maîtrisé

Au 31 décembre 2024, en excluant les opérations exceptionnelles de paiement d'un acompte sur dividende de 35 millions d'euros en juillet 2024 et de rachat d'actions propres pour 10 millions d'euros effectué fin 2024, l'endettement net du Groupe est en recul de -9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Avec un endettement net à 1 577 millions d'euros à fin décembre 2024, OPmobility affiche un levier à 1,7x EBITDA, stable versus fin décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de 2,4 milliards d'euros de liquidités dont 499 millions d'euros de trésorerie disponible et 1,9 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées et non-tirées, d'une maturité moyenne de 3,4 ans et sans covenant.

En 2024, le Groupe a diversifié ses sources de financement et allongé la maturité moyenne de sa dette avec, en mars, le succès du placement d'une émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance mars 2029 assortie d'un coupon de 4,875 %, faisant suite à la notation du Groupe, BB+ avec une perspective stable, attribuée par S&P Global Ratings le 1^{er} mars 2024. Par ailleurs, OPmobility a réalisé avec succès un placement privé Schuldschein d'un montant total de 300 millions d'euros en décembre 2024. Ce placement privé, sans covenant, d'une maturité moyenne de 4,7 ans, offre un taux moyen de financement de 4,17 %. Le produit de cette émission sera utilisé pour les besoins de financement généraux, incluant le refinancement partiel des échéances 2025.

Enfin, en juin 2024, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à son échéance.

Le Groupe, ayant anticipé ses besoins de refinancement 2025, dispose ainsi d'une structure financière solide avec des sources de financement diversifiées sans covenant et un allongement de la maturité moyenne de sa dette.



5.1.2 Investissements

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une capacité installée disponible pour assurer sa croissance future. De ce fait, les investissements représenteront en moyenne, environ 5 % de son chiffre d'affaires pour les années à venir, tout en poursuivant un programme d'innovation soutenu.

5.1.3 Perspectives et événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2024 n'est intervenu depuis la date de la clôture.

Perspectives 2025

La production automobile est attendue stable sur l'année 2025 ⁽¹⁾ avec de fortes disparités par région, et des incertitudes subsistent quant aux conséquences des potentielles évolutions réglementaires (droits de douane, normes CAFE ⁽²⁾ notamment).

OPmobility poursuivra sa stratégie de diversification technologique, géographique et clients tout en continuant à optimiser sa structure de coûts et à maîtriser ses investissements afin de renforcer sa compétitivité. Le Groupe a pour ambition de publier des agrégats financiers (marge opérationnelle, résultat net part du Groupe et cash-flow libre) supérieurs en 2025 par rapport à 2024, tout en poursuivant la réduction de sa dette nette.

Événements postérieurs à la clôture

Le 16 janvier 2025, OPmobility annonce la création, à partir du 1^{er} février 2025, d'un nouveau business group Exterior & Lighting comprenant les activités Exterior et Lighting, afin notamment d'accélérer le développement d'une offre différenciante répondant à la demande croissante pour des systèmes extérieurs intégrés. Ceci n'a pas d'impact sur l'information sectorielle au-delà du changement de nom du segment concerné. Le Groupe présente désormais ses résultats financiers selon l'information sectorielle suivante :

- Exterior & Lighting (anciennement nommé Exterior Systems) regroupe les activités systèmes extérieurs et éclairage ;
- Modules correspond aux activités de conception, de développement et d'assemblage de modules ;
- Powertrain regroupe les business groups C-Power (activité systèmes d'énergie et de dépollution, et activité de batteries et de systèmes d'électrification) et H₂-Power (activité hydrogène).

Le 27 janvier 2025, OPmobility a annulé 1 500 000 actions propres, soit 1,03 % du capital social, avec effet au 29 janvier 2025. Par conséquent, le capital social d'OPmobility SE a été ramené de 145 522 153 actions à 144 022 153 actions d'une valeur nominale de 0,06 €, soit un montant de 8 641 329,18 €. La participation de la holding de contrôle Burelle SA est ainsi portée, après cette opération, de 60,01 % à 60,63 % du capital social.

5.2 Préambule aux comptes consolidés

Indicateurs financiers

Dans le cadre de sa communication financière le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2024 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de « chiffre d'affaires économique ».

Le « chiffre d'affaires économique » correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et de ses coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention : Yanfeng Plastic Omnium, leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, SHB Automotive Modules, société coréenne leader des modules de bloc avant, B.P.O. AS, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs et EKPO Fuel Cell Technologies, spécialisée dans le développement et la production en série de piles à combustible.

RÉCONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 647	11 399
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 163	1 084
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 484	10 314

(1) Les données relatives à la production automobile mondiale ou régionale se réfèrent aux données S&P Global Mobility publiées en février 2025 (segment véhicules particuliers < 3,5 tonnes et véhicules légers commerciaux).

(2) Corporate Average Fuel Economy.



Comptes sociaux 2024

Commentaires sur les comptes sociaux

6.1 Commentaires sur les comptes sociaux

Évolution du bilan

Les principales évolutions sont liées aux opérations suivantes :

Titres de participation

- Le Conseil d'Administration de OPmobility SE a décidé en date du 6 décembre 2023, la dissolution de sa filiale Plastic Omnium Modules par transmission universelle du patrimoine avec date d'effet comptable de cette dissolution au 9 janvier 2024 et effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2024. En conséquence, la société OPmobility SE a constaté dans ses comptes l'annulation des titres Plastic Omnium Modules pour un montant de 101,4 millions d'euros et un boni de confusion de 290,3 millions d'euros.

- Suite à cette transmission universelle du patrimoine, les titres Plastic Omnium GmbH antérieurement détenus par Plastic Omnium Modules sont portés à l'actif de OPmobility SE pour un montant de 387,2 millions d'euros.

OPmobility SE a également renforcé sa participation dans Plastic Omnium GmbH par la souscription à son capital pour un montant de 200 millions d'euros le 7 octobre 2024.

- OPmobility SE a souscrit à une augmentations de capital de sa filiale OPmobility Lighting Holding, détenant des filiales spécialisées dans l'éclairage automobile, par un apport en numéraire de 65 millions d'euros le 15 novembre 2024.

Cette augmentation de capital permet à sa filiale OPmobility Lighting Holding de renforcer sa propre structure financière et de souscrire aux augmentations de capital de ses filiales réalisées fin 2024.

- Une convention de cession des titres HBPO North America Inc. a été signée le 28 octobre 2024 entre OPmobility SE et sa filiale HBPO GmbH, par laquelle cette dernière cède à OPmobility SE la totalité des titres détenus dans la filiale HBPO North America Inc. pour un montant de 125 millions d'euros, à effet le 30 décembre 2024.
- Suite à cette opération, OPmobility SE a apporté le 31 décembre 2024 pour un montant de 125 millions d'euros la totalité des titres HBPO North America Inc. acquis précédemment, à sa filiale OPmobility Holding USA Inc.

Dettes financières

- OPmobility SE a réalisé le 13 mars 2024 une émission obligataire de 500 millions, à échéance le 13 mars 2029, assorti d'un coupon de 4,875 %.
- OPmobility SE a remboursé le 26 juin 2024 l'emprunt obligataire du 26 juin 2017 de 500 millions d'euros, conformément à l'échéance prévue.

- OPmobility SE a réalisé le 17 décembre 2024, un placement privé Schuldschein, sans covenant, pour un montant de 300 millions d'euros. Il est réparti en 5 tranches de maturité de 3 ans, 3 ans et 1 mois, 5 ans et 5 ans et 1 mois, pour un taux moyen de financement 4,17 %.

Cet emprunt a été versé à OPmobility SE à hauteur de 115 millions d'euros le 17 décembre 2024 et le solde de 185 millions d'euros le 17 janvier 2025.

- L'encours de lignes de crédit à moyen terme confirmées a été porté à 1 960 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 870 millions d'euros au 31 décembre 2023. Des billets de trésorerie ont par ailleurs été émis par la Société pour un montant de 489 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Évolution du résultat

Les produits d'exploitation de OPmobility SE s'élèvent à 38,2 millions d'euros en 2024, contre 36,1 millions d'euros en 2023. Ces produits se composent essentiellement des redevances de marques facturées aux filiales pour 34,6 millions d'euros.

Le résultat financier de OPmobility SE est bénéficiaire de 390,5 millions d'euros en 2024, contre 223,7 millions d'euros en 2023. Ce résultat financier se compose principalement des éléments suivants :

- des dividendes reçus des filiales pour 277,9 millions d'euros en 2024, contre 198,5 millions d'euros en 2023 ;
- un produit net d'intérêts sur prêts, créances et dettes pour 48,1 millions d'euros en 2024, contre un produit de 31,9 millions d'euros en 2023 ;
- le boni de confusion pour 290,3 millions d'euros suite à la transmission universelle du patrimoine de la filiales Plastic Omnium Modules ;
- une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 227,7 millions d'euros en 2024, contre une dotation nette aux provisions pour dépréciation de 2,8 millions d'euros en 2023.

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,9 million d'euros.

Le résultat avant impôt est un produit de 384,9 millions d'euros en 2024, contre un produit de 216,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

L'impôt sur les bénéfices est une charge de 3,4 millions d'euros en 2024, contre une charge de 1 million d'euros en 2023.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice net de 381,5 millions d'euros, à comparer à un bénéfice net de 215,3 millions d'euros au titre de 2023.